



DU 100

- 2 FEV. 1971

# Musée Neuchâtelois

Revue d'histoire régionale fondée en 1864

Sommaire

1971

janvier / mars

N° 1

|   | <i>Pages</i> |
|---|--------------|
| 1. <i>Avant-propos</i> . . . . .  | 5            |
| 2. Hans Rudolf KURZ, <i>Quelques considérations générales sur la guerre de 1870-1871</i> .  | 6            |
| 3. Eddy BAUER, <i>Le calvaire de l'Armée de l'Est</i> . . . . .                             | 27           |
| 4. Alfred SCHNEGG, <i>Les autorités neuchâteloises et les événements de 1870-1871</i> . . . | 55           |
| 5. <i>Souvenirs de Louis MARTIN</i> . . . . .   | 77           |
| 6. <i>Carnets d'Alfred DUPASQUIER</i> . . . . .   | 91           |
| 7. <i>Souvenirs de Rose HENRIOD</i> . . . . .   | 98           |
| 8. <i>Souvenirs de Magdeleine DE PERREGAUX</i> . . . . .                                    | 101          |
| 9. <i>Souvenirs d'Edmond RÖTHLISBERGER</i> . . . . .  | 109          |
| 10. <i>Lettre du lieutenant Henri FURRER au Conseil d'Etat</i> . . . . .                    | 120          |
| 11. <i>Rapport du Conseil administratif d'Auvernier</i> . . . . .                           | 122          |

Troisième série Huitième année Livraison trimestrielle





Le *Musée neuchâtelois* est publié en collaboration avec la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel.

*Comité de rédaction :*

M. Alfred SCHNEGG, président, 22, rue Matile, Neuchâtel.

M. Léon MONTANDON, secrétaire de rédaction, 2, rue des Brévards, Neuchâtel.

M. Jean-Pierre MICHAUD, trésorier, 4, rue de la Poste, Colombier.

M<sup>lle</sup> Gabrielle BERTHOUD, MM. Eddy BAUER, Eric BERTHOUD, Jean COURVOISIER, François FAESSLER, Maurice FAVRE, Philippe GERN, Fernand LOEW, Louis-Edouard ROULET.

*Président de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel (Suisse) :*

M. Philippe GERN, 65, chemin des Pavés, Neuchâtel.

*Administration et abonnements :* M. Jean-Pierre MICHAUD, 4, rue de la Poste, Colombier, tél. (038) 41 23 02.

*Prix de l'abonnement :*

Suisse : Fr. 15.—

Etranger : Fr. 17.50

*Pour les membres de la Société d'histoire :*

Suisse : Fr. 12.50

Etranger : Fr. 15.—

*Compte de chèque postal :* MUSÉE NEUCHATELOIS 20-1622.



TROISIÈME SÉRIE. HUITIÈME ANNÉE

MUSÉE  
NEUCHÂTELOIS

Revue d'histoire régionale fondée en 1864

1971

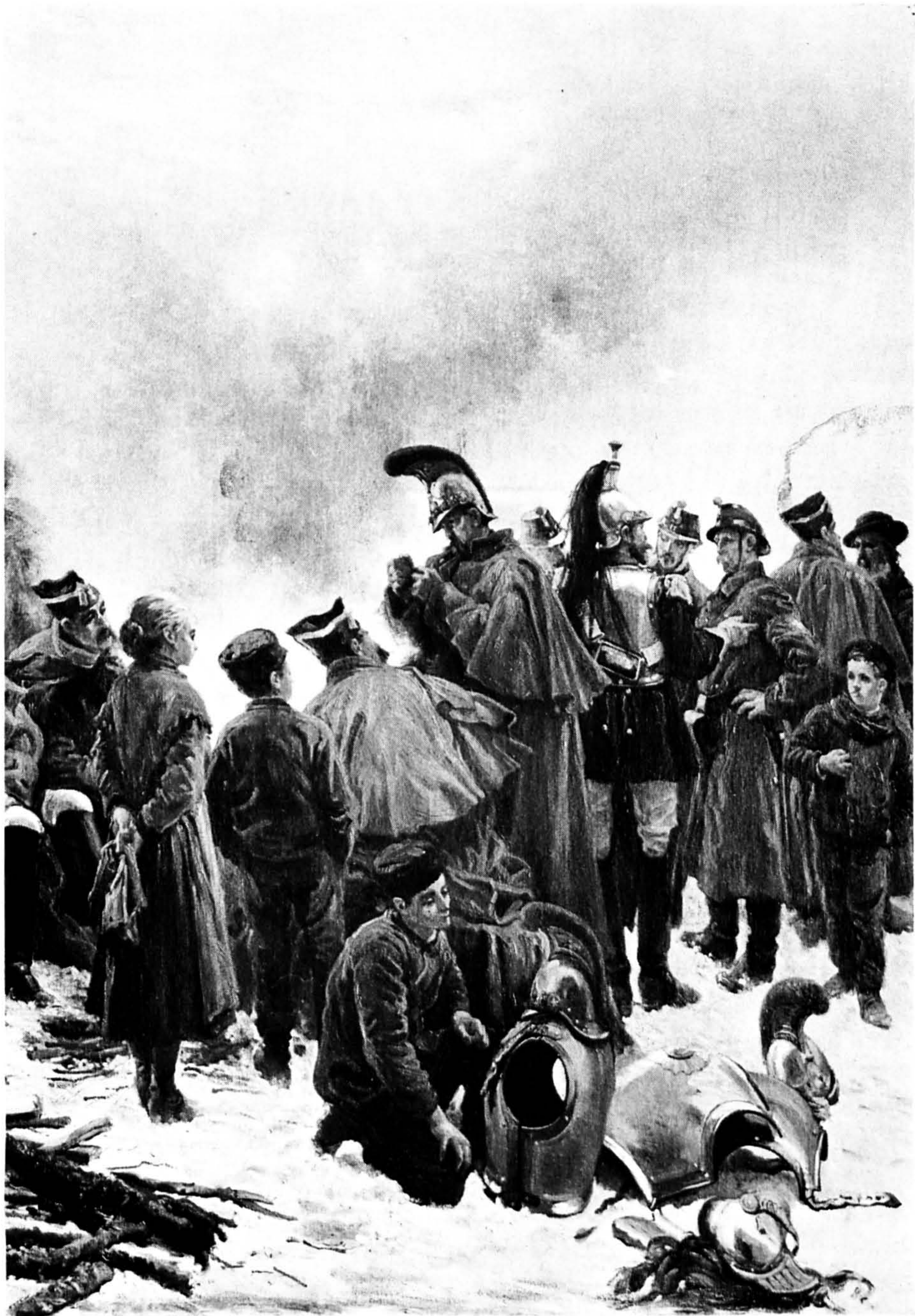
NEUCHÂTEL  
IMPRIMERIE CENTRALE

Tous droits réservés



*Numéro consacré aux événements de 1870-1871*





Halte à Saint-Blaise de cuirassiers internés, février 1871. Détail. Peinture à l'huile d'Auguste Bachelin (Propriété de la commune de Saint-Blaise).



## AVANT-PROPOS

Le 1<sup>er</sup> février 1871, une armée française, vaincue et accablée par l'adversité, sollicitait son internement en Suisse. C'est aux Verrières, on le sait, que fut signée la convention réglant les modalités d'une opération unique, jusqu'alors, dans les annales de notre pays. La population neuchâteloise et ses autorités connurent ainsi le triste privilège d'assister au passage sur leur sol d'une troupe étrangère désarmée, escortée pacifiquement par des soldats portant l'uniforme suisse. Le centenaire de ces événements, dont la mémoire est restée bien vivante dans notre canton, méritait d'être célébré. Le Musée neuchâtelois, pour sa part, consacre à cette commémoration centenaire sa première livraison de 1971. Mais il a paru à son comité de rédaction que le rappel d'un fait si notable devait s'insérer dans un contexte plus large : celui des circonstances dans lesquelles se trouvait la Suisse — et le canton de Neuchâtel plus particulièrement — au moment où pénétra sur son territoire l'armée du général Bourbaki. Il sera donc question, entre autres, dans les pages qui suivent, de la mobilisation de 1870-1871, de la politique des autorités neuchâteloises à cette époque, des problèmes juridiques posés à la Suisse par l'internement en temps de guerre d'une armée étrangère. Des témoignages contemporains du drame, ou rédigés plus tard par leurs spectateurs, restituent, mieux que ne saurait le faire la plus minutieuse étude basée sur les seuls documents officiels, l'atmosphère de cette époque. Nous les avons choisis aussi divers que possible de manière à éclairer les faits de lumières complémentaires.

Notre gratitude s'adresse en premier lieu au Conseil d'Etat dont l'appui a rendu possible cette publication. Plusieurs personnes ont mis libéralement à notre disposition des textes inédits. Voici leurs noms, dans l'ordre où paraissent ces témoignages : M. Louis-Edouard Tissot, ingénieur au Locle ; M. Thierry DuPasquier, à Poissy (France) ; les descendants de feu M. Frédéric de Perregaux ; M<sup>me</sup> Dorette Berthoud, au Grand-Verger (Areuse). C'est hélas à titre posthume que nous vouons une pensée de reconnaissance à M. le pasteur Henry-Louis Henriod, disparu avant que ne paraissent les Souvenirs de sa tante. Nous remercions également les institutions qui ont bien voulu nous prêter les documents graphiques illustrant ce cahier.

Le comité de rédaction.



## QUELQUES CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR LA GUERRE DE 1870-1871

La guerre franco-allemande de 1870-1871, dont nous évoquons le centenaire, est importante pour l'historien dans la mesure où elle constitue une étape transitoire entre les conceptions militaires de l'époque napoléonienne et celles qui prévaudront dans les guerres du XX<sup>e</sup> siècle. Ce conflit présente un double aspect. Dans sa phase initiale, surtout, prévalent les méthodes de guerre traditionnelles, illustrées par la stratégie allemande aux prises avec l'Empire français. Dans la seconde période apparaît un élément nouveau, évocateur des guerres de l'avenir : c'est la lutte des armées allemandes contre la République française. Cette « guerre de transition », située historiquement entre deux grandes époques de l'histoire militaire, se caractérise par une série de particularités méritant quelque attention. Dans les pages qui suivent, nous tenterons non pas de développer la chronologie des opérations — cette dernière est censée connue — mais de mettre en vedette et de commenter sommairement quelques aspects typiques de cette guerre, dont l'importance pour l'histoire militaire en général, et pour l'histoire militaire suisse en particulier, est indéniable.

En second lieu, nous montrerons la signification que peuvent avoir pour la défense nationale suisse les événements de la guerre en question. Elle n'est pas négligeable, car les opérations qui se sont déroulées sur les différents théâtres de la lutte ont connu des répercussions de nature diverse, mais très réelles tout de même, sur la Suisse neutre, et qui se tenait à l'écart des combats ; elles y ont suscité une série de graves problèmes inconnus jusqu'alors. La durée toute nouvelle d'un conflit entre grandes nations rendit nécessaires dans un Etat, en voisinage immédiat avec les belligérants, des mesures militaires destinées à protéger sa neutralité. Ces mesures durent être poussées jusqu'à la limite des possibilités financières et économiques du pays. D'autre part, elles exigèrent un effort militaire dont était à peine capable, dans chacun de ses éléments constituants, le jeune Etat fédéral, sa structure ne possédant pas la rigidité nécessaire. Ces lacunes apparurent patentes dans deux cas particuliers : l'engagement des contingents cantonaux et les structures administratives où manqua une claire distinction entre les compétences civiles et militaires. Enfin, l'internement sur sol suisse de toute une armée étrangère constitua un événement que l'histoire militaire n'avait jamais enregistré dans cette ampleur et avec les conséquences qu'il comporta. Des mesures d'un genre nouveau durent être prises.



Leur exécution exigea, de cas en cas, des moyens partiellement improvisés. Le succès de l'opération emporta cependant un résultat positif : l'internement de l'armée française de l'Est, en février 1871, constitua un précédent valable, déterminant, pour l'élaboration future d'un droit de l'internement et d'une pratique analogue.

\* \* \*

Abstraction faite des guerres napoléoniennes au début du siècle, celle de 1870-1871 constitue la plus importante lutte armée du XIX<sup>e</sup> siècle. Bien que la diplomatie de Bismarck fût parvenue à limiter l'affrontement entre deux grandes puissances, l'Allemagne et la France, le déploiement des forces et des effectifs dépassa tout ce qu'avaient connu les campagnes précédentes. Du point de vue politique, en dépit de la victoire incontestée d'un des belligérants, la guerre n'amena pas un bouleversement général en Europe. En France, il est vrai, le régime impérial s'écroula, alors qu'en Allemagne l'unité se faisait sous la forme d'un nouvel empire. Pour un temps, leurs succès militaires valurent aux Allemands la suprématie européenne, ainsi que la possession de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine. Mais de ces conquêtes devaient germer de futurs conflits.

\* \* \*

Si nous examinons maintenant la situation militaire et politique de la Suisse au cours de cette guerre, il convient de définir la portée de la neutralité suisse dans un conflit entre Etats voisins.

Dans le second traité de Paris, du 20 novembre 1815, qui clôtura l'ère des guerres napoléoniennes, les grandes puissances, à la demande de notre pays, reconnurent la neutralité perpétuelle de la Suisse, et la déclarèrent expressément conforme à l'intérêt de l'Europe. Cet « intérêt de l'Europe », auquel se référaient les puissances dans le cas de la neutralité suisse, s'expliquait essentiellement par des considérations stratégiques. Dans la nouvelle Europe, édiflée après la chute de Napoléon, était dévolu à la Suisse neutre un rôle important : il s'agissait de maintenir hors des plans stratégiques des grandes puissances le territoire de la Confédération, dont la valeur militaire était pour ces dernières de grande importance. La Suisse, en effet, point de rencontre des grandes civilisations européennes et de leurs territoires linguistiques, offre aussi la voie la plus courte dans la traversée nord-sud des Alpes, ainsi que de bonnes voies de communication d'ouest en est, le long du Jura. Un tel espace ne pouvait être négligé par les stratèges européens, aussi



longtemps qu'un accord ne l'aurait pas exclu formellement de leurs calculs. C'est pour empêcher que le territoire suisse ne devînt une pomme de discorde entre les grandes puissances, au cours d'un conflit européen, que ces dernières reconnurent expressément, en 1815, la neutralité du pays. Cette neutralité devait dans la suite maintenir la Suisse hors du théâtre des guerres européennes et apporter ainsi une certaine contribution à la paix.

Cette neutralité perpétuelle de la Suisse n'équivalait pas à une garantie. En échange de la reconnaissance que faisaient les puissances de son statut particulier, la Suisse avait le devoir d'assurer, par des mesures adéquates, sa propre neutralité. Défendre le territoire national est la tâche la plus importante qu'impose le droit à l'Etat neutre. Par ses propres moyens et avec ses seules forces, ce dernier doit assurer l'inviolabilité de son territoire (on y inclut aujourd'hui l'espace aérien). L'armée de l'Etat neutre doit employer tous les moyens à sa disposition pour maintenir, par la force s'il le faut, cette inviolabilité. La neutralité n'a son plein sens qu'en tant que neutralité armée. Le neutre doit maintenir son territoire à l'écart de tout conflit, et éviter que les belligérants n'utilisent son sol en vue de n'importe quel avantage stratégique. Militairement parlant, le territoire de l'Etat neutre est, en temps de guerre, « un espace vide », intouchable, et qui ne doit pas figurer sur les plans des belligérants.

L'obligation imposée à la Suisse, en vertu du droit de neutralité, de se tenir à l'écart des hostilités a conditionné, dans une large mesure, sa politique militaire entre 1815 et 1870. La guerre franco-allemande de 1870-1871 fut, dans les temps modernes, la première occasion où trouva à s'appliquer, sur une vaste échelle, cette position helvétique. Pour la première fois, la Confédération représenta dans le cadre de cette guerre un facteur militaire avec lequel durent compter les belligérants dans leurs plans opérationnels. Le cas se représenta au cours des deux guerres mondiales, qui, l'une et l'autre, opposèrent principalement l'Allemagne et la France.

En vertu de sa situation géographique et de son voisinage avec les deux Etats belligérants, la Suisse neutre connut, en 1870, diverses formes de dangers. On a coutume de qualifier ces derniers de « menaces indirectes », car ils ne visaient pas la conquête et l'occupation du territoire neutre, mais consistaient, pour un belligérant, à utiliser contre un tiers ce territoire. Sans constituer le but même de l'agression, le territoire neutre est violé dans ce cas par un des belligérants dans un but opérationnel. L'Etat neutre a le devoir d'empêcher l'utilisation militaire de son territoire, cela par des moyens militaires si la situation l'exige. La Suisse, en revanche, n'eut pas à redouter de la part des belligérants, en été 1870, d'attaque « directe », c'est-à-dire dirigée contre son propre territoire.



Trois possibilités d'« attaque indirecte » devaient être envisagées au moment où se déclencha la guerre de 1870, conditionnant l'engagement éventuel de l'armée suisse :

- a) Le déclenchement de troubles graves, passant des pays belligérants en Suisse. Une telle situation eût exigé l'intervention militaire, sitôt débordées les forces de police.
- b) Le danger de l'utilisation du territoire suisse par l'un des belligérants, ou par les deux, dans des buts opérationnels, soit pour tomber dans le dos de l'ennemi en utilisant la position flankante de la Suisse, soit pour établir des liaisons, à travers le territoire suisse, entre deux unités d'armée séparées, ou entre membres d'une alliance militaire.
- c) Le danger de l'utilisation de ce même territoire en cas de refoulement d'un des adversaires contre la frontière suisse. En l'occurrence, la troupe refoulée doit être désarmée sitôt qu'elle passe sur territoire neutre, et internée, de façon à lui enlever toute possibilité de poursuivre la lutte, à l'« annihiler » militairement parlant.

\* \* \*

Dans leurs plans d'opérations, établis bien des années déjà avant la guerre, l'Allemagne et la France, chacune à sa manière, avaient envisagé le rôle que jouerait la Suisse en cas de conflit. La position même de notre petit pays, placé aux flancs des deux Etats en cause, explique l'importance que lui attribuaient leurs états-majors.

Pendant la guerre de 1870, la Suisse se trouva pour la première fois dans une situation opérationnelle qui allait à deux reprises, dans des conditions très semblables, se renouveler lors des grandes guerres du XX<sup>e</sup> siècle. On put se demander alors si un des belligérants n'allait pas utiliser le sol suisse en vue d'une manœuvre d'enveloppement, lui permettant d'atteindre l'adversaire par son flanc moins garni, ou même de lui tomber dans le dos. Et en corrélation avec la première, une seconde question : un des adversaires, imputant cette manœuvre à l'autre, n'allait-il pas entreprendre une action préventive en Suisse pour empêcher, dès le départ, l'adversaire d'utiliser le premier un terrain de cette importance ?

De telles considérations, en 1870, n'étaient nullement insolites. Les deux adversaires avaient muni de solides fortifications les principaux axes pénétrant dans leur pays, dans la zone du front : leur rôle était de gêner considérablement et de retarder une attaque frontale. Il était donc parfaitement possible qu'un des belligérants cherchât à éviter les fortifications de



l'adversaire, et, par une vaste manœuvre d'enveloppement, à l'atteindre sur son flanc dégarni, en passant par un territoire neutre. Une telle opération pouvait être envisagée, soit au nord, à travers la Belgique et le Luxembourg, soit au sud, à travers la Suisse. La position flanquante des Etats neutres aux deux extrémités du front constituait pour eux un sérieux danger.

En cet été 1870, les belligérants comptaient aussi mettre hors de combat d'importantes forces adverses en les acculant contre le territoire d'un pays neutre voisin. Cette éventualité était prévue pour le théâtre nord des opérations et concernait donc surtout la Belgique, mais elle pouvait se produire également du côté de la Suisse.

Examinons tout d'abord les perspectives du côté allemand. On sait que le chef d'état-major de l'armée prussienne, Moltke, dressa dès 1858 des plans d'opérations, dans l'éventualité d'une guerre avec la France. Dans la suite, non moins de vingt mémorandums furent élaborés, le plus important datant de l'hiver 1868-1869. Ce dernier part de l'hypothèse que le théâtre des opérations se développera dans l'espace compris entre Luxembourg et Bâle, limité qu'il sera par la neutralité belge et hollandaise, au nord, et par la neutralité suisse, au sud. Une attaque française contre la Belgique, qu'envisage le plan de 1868-1869, paraît cependant peu vraisemblable, pareille opération vers Bruxelles et devant Anvers étant de nature à affaiblir outre mesure l'envahisseur. Le même argument est valable pour l'hypothèse suisse. Voici ce qu'en dit Moltke : « La France se trouverait aux prises avec des difficultés non moindres en lançant une opération à travers la Suisse pour tendre la main aux Autrichiens. La conquête et l'occupation de ce pays de montagnes immobiliseraient pour un certain temps plus de 100.000 hommes. »

Ainsi Moltke faisait assez de cas de l'armée suisse, qu'il qualifiait de « milice fortement organisée », et du relief accusé du sol suisse, pour estimer improbable une violation de la neutralité de notre pays par la France. Au cours de la guerre, les difficultés opposées par le Jura frappèrent aussi bien Moltke que le général de Manteuffel : ils prévoyaient que cet obstacle gênerait considérablement les opérations. Pour ces diverses raisons, Moltke estimait que les armées françaises se concentreraient sur une ligne Metz-Strasbourg, pour se porter de là dans la région du Main, en contournant le front du Rhin solidement tenu. Dans ces conditions, il ne craignit pas de dégarnir l'Allemagne du Sud (à part une démonstration insignifiante), pour concentrer son attaque en direction de Paris, à partir du Palatinat.

Quant aux Français, ils estimèrent avec raison que le danger d'une utilisation réelle du territoire suisse par les armées allemandes était illusoire, et ils ne prirent aucune contre-mesure au sud du front.



L'état-major français ne songea pas non plus à se servir du territoire suisse pour ses propres opérations. Le facteur temps et l'infériorité des effectifs lui interdisaient d'ailleurs de telles perspectives. Les plans français prévoyaient la formation de deux groupes d'armées dans la région de Metz et dans celle de Strasbourg. Le poids principal de l'offensive française devait se faire sentir sur le Rhin, en direction de l'Allemagne du Sud, qu'elle devait de cette manière couper du Nord. Dans un second temps, comme le prévoyait Moltke, elle se développerait le long du Main, en direction générale de Berlin.

Les plans opérationnels français comportaient, il est vrai, certains dangers pour la Suisse. Dès avant la guerre, en effet, des contacts avaient été pris entre les états-majors français et autrichiens en vue d'une action commune contre l'Allemagne ; on prévoyait la formation d'une « armée du Centre », formée de contingents français, autrichiens et même italiens. Cette armée devait se concentrer dans le sud de l'Allemagne, pour opérer ensuite dans la direction nord. Dans de telles conditions, le territoire suisse risquait bien d'être touché ; car, bien que le plan en question ne mentionnât pas expressément notre pays, il est clair que les mouvements de concentration des différents corps participant à cette « armée du Centre » auraient utilisé, de préférence, le territoire suisse.

\* \* \*

Quelques jours déjà avant la déclaration de guerre de la France à l'Allemagne, le Conseil fédéral avait mobilisé, à titre préventif, cinq des neuf divisions de l'armée suisse, pour garder la frontière entre Schaffhouse et Delémont. Le reste de l'armée était mis de piquet. Le 19 juillet, trois des divisions engagées se trouvaient déjà sur leurs positions, à l'angle nord-ouest du pays, c'est-à-dire là où le danger était le plus pressant. La promptitude de ces mesures fit impression à l'étranger. Auparavant, le 16 juillet, le Conseil fédéral avait déclaré solennellement la Confédération en état de neutralité armée. Le jour où débutaient les hostilités, soit le 19 juillet, Hans Herzog fut élu général ; le lendemain, le colonel Paravicini lui fut adjoint comme chef d'état-major. Le commandant suprême de l'armée suisse pouvait sans autre prendre ses dispositions.

La tâche qui se présentait à l'armée, au cours de la première phase de la guerre, consistait essentiellement à garder une ligne opérationnelle traversant la Suisse d'ouest en est, et à défendre les passages du Jura. Les dispositions défensives du général Herzog partaient de la supposition que la Suisse devait surtout redouter une tentative française d'utiliser son



territoire pour attaquer l'Allemagne du Sud. Si une telle offensive se produisait, la violation de la frontière suisse aurait lieu, selon de grandes probabilités, dans la région avancée de Bâle.

Sur l'ordre du général, le colonel Rothpletz élaborait un plan d'opération de l'armée suisse. Ce document prévoyait que le choc offensif attendu des forces françaises serait stoppé dans la région de Bâle par une concentration des forces, l'adversaire devant être ensuite anéanti au cours d'une phase d'opération active, exécutée par l'aile gauche renforcée.

A côté de ce « plan Bâle », Rothpletz en mit au point plusieurs autres, pour le cas d'un élargissement du théâtre de la guerre : on prévoyait surtout l'intervention de l'Italie. Il était question de ne garnir la frontière que d'éléments avancés, le gros de l'armée suisse devant occuper une position centrale — dans la région Aar-Reuss-Entlebuch — à partir de laquelle elle pourrait opérer dans toutes les directions. Ces plans Rothpletz, approuvés par le général Herzog, gardèrent le caractère de simples études. Le plan d'opération prusso-allemand ne choisit ni le détour par la Belgique, ni celui par la Suisse, mais préféra la ligne directe partant du Palatinat, où s'était concentrée l'armée, en direction de Paris.

Dès le milieu d'août 1870, c'est-à-dire quand les hostilités s'éloignèrent nettement du territoire suisse, les troupes mobilisées purent être congédiées, à l'exception d'un petit corps d'observation. Le 17 août, les I<sup>re</sup> et II<sup>e</sup> divisions, et le lendemain les VI<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> étaient démobilisées. On conserva simplement à Bâle et dans le Porrentruy les brigades 16 et 19, deux batteries, deux compagnies de dragons et une compagnie de guides. Pour la défense de Bâle, on mobilisa en outre quatre compagnies de carabiniers.

En même temps qu'on congédiait le gros des troupes, le général lui-même fut mis « en congé ». Au cours de cette première phase de la mobilisation, on n'eut pas à enregistrer d'incident de frontière important.

Après la capitulation de Strasbourg (28 septembre 1870), le XIV<sup>e</sup> corps allemand du général Werder déplaça ses opérations vers le sud-ouest des Vosges ; le 3 novembre commença le siège de Belfort. Les opérations se rapprochaient de la frontière suisse. Le 3 octobre, le développement de la situation engagea le Conseil fédéral, qui agissait spontanément en l'occurrence, à mettre sur pied une brigade d'infanterie et un escadron de dragons pour la défense du Porrentruy. Le service de ces troupes ne dépassa pas six semaines.

Quand, au début de janvier 1871, la frontière du Jura apparut de plus en plus menacée, le Conseil fédéral décida de lever trois nouveaux bataillons (12 janvier), puis une deuxième brigade d'infanterie (14 janvier). Le 17 janvier, au moment où prenaient fin les durs combats de la Lisaine, à notre



frontière nord-ouest, la V<sup>e</sup> division fut mobilisée. Si ces batailles — l'hypothèse est parfaitement plausible — avaient débordé alors sur la Suisse, seule une couverture symbolique forte, au plus, de cinq bataillons et demi, eût été chargée de défendre la frontière suisse.

L'attitude négative du Conseil fédéral, incompréhensible pour nous, mais qu'il justifiait par de pures raisons d'économie, aurait compromis une défense efficace, par l'armée, de la neutralité suisse !

Le lendemain 18 janvier, le chef du Département militaire faisait savoir au général Herzog que le Conseil fédéral « abandonnait à son jugement » le soin de décider quand il devrait prendre le commandement des deux divisions qui venaient d'être mobilisées. Herzog répondit le 19 qu'il estimait indispensable de reprendre le commandement suprême car, disait-il, « le danger pour la Suisse lui apparaissait beaucoup plus grand que ce n'avait été le cas en juillet et en août 1870 ». Quand le général reprit son poste le 20 janvier 1871, sa tâche essentielle consista à éclairer le Conseil fédéral sur la gravité de la situation. En effet, l'exécutif, insuffisamment informé, venait de refuser la mise sur pied de la IV<sup>e</sup> division. Malgré les représentations de Herzog, qui prévoyait que d'importantes unités françaises allaient être acculées vers la Suisse, le Conseil fédéral ne voulait pas se départir de sa réserve. Enfin, le 21 janvier, la IV<sup>e</sup> division fut mobilisée, pour être envoyée à la frontière. En dépit des sérieux avertissements du général, le Conseil fédéral ne put cependant se résoudre à lever d'autres troupes, si bien que la frontière ne fut couverte que par 19.500 hommes environ, alors qu'au-delà 200.000 hommes étaient aux prises !

Pendant que les opérations se développaient au-delà, les troupes suisses durent se déplacer du Jura nord en direction de l'ouest (Jura neuchâtelois et Jura vaudois), où l'on attendait le passage des unités françaises acculées à la frontière suisse.

\* \* \*

Du côté allemand, on avait envisagé dès le départ d'utiliser les pays neutres pour des opérations visant à refouler et à anéantir d'importantes forces ennemies. Il existait des plans de ce genre pour la phase initiale de la guerre : il s'agissait ici de l'espace neutre belge. Avec différentes variantes, les plans de Moltke prévoyaient l'enveloppement des armées françaises par le sud, et leur refoulement vers le nord, soit vers la Belgique. Cependant, ni dans les batailles livrées à la frontière, sur la Sarre, ni dans les combats qui eurent lieu sur la Moselle, le commandement allemand ne put les exécuter.



C'est dans la seconde phase de la guerre qu'allait se réaliser cette manœuvre de refoulement, conçue par le commandement allemand, mais au sud cette fois, et contre la Suisse. Le passage sur sol suisse, aux Verrières, de l'armée de l'Est du général Bourbaki, le 1<sup>er</sup> février 1871, plaça l'armée suisse dans l'obligation de désarmer et d'interner cette troupe étrangère. Nous allons donc apporter maintenant quelques précisions sur cet épisode marquant de l'histoire suisse.

\* \* \*

L'internement en Suisse de l'armée française de l'Est, au début de février 1871, le premier de cette importance en temps de guerre et sur sol neutre, est devenu dès lors un exemple classique en histoire militaire. Les mesures qu'il entraîna, les dispositions réglementaires qu'il nécessita, comme les expériences faites alors, servirent de base à l'élaboration d'un droit de l'internement, resté valable jusqu'à nos jours. La pratique même de l'opération, celle qui fut appliquée lors du passage sur sol suisse de l'armée Bourbaki, servit plus tard de modèle. Ainsi, le général Guisan, dans son *Rapport sur le service actif de 1939-1945* (p. 30) précise formellement qu'il s'est laissé guider, lors de l'internement du 45<sup>e</sup> corps d'armée français (Daille), par la pratique de février 1871. En fait, l'exemple de l'internement des « Bourbakis » met en lumière d'une manière particulièrement instructive les différents problèmes qui se posent lors du passage sur sol neutre de contingents d'une armée combattante.

Le droit d'internement est partie intégrante du droit des neutres, entendons de cette forme de droit qui règle les rapports des Etats neutres avec les pays belligérants. Sa justification interne, nous l'avons dit déjà, consiste dans le fait que l'Etat neutre, représenté ici par son propre territoire, doit rester à l'écart des combats que se livrent des tiers : il ne doit en aucun cas servir les intérêts des belligérants. Suivant le droit des gens, l'Etat neutre est tenu d'empêcher, par tous les moyens à sa disposition, et par les armes s'il le faut, qu'un des belligérants ne tire de l'existence de l'Etat neutre un avantage stratégique. Une part de la mission défensive du neutre consiste en l'obligation de mettre hors de combat, c'est-à-dire d'appréhender et d'interner à l'intérieur de son territoire, pour la durée même de la guerre, les soldats des puissances belligérantes qui ont passé sa frontière.

La réception de ces unités combattantes — découlant du droit d'asile des Etats neutres — ne représente pas une obligation : c'est un droit. L'Etat neutre est donc libre — toujours selon le droit des gens — de décider s'il veut accepter sur son territoire, et dans quelles conditions, des membres des



unités combattantes étrangères, vaincues, refoulées sur son sol, en fuite, en déroute, ou en état de rébellion. Il incombe aux pouvoirs de l'Etat neutre de fixer, de cas en cas, les modalités de leur politique d'asile, donc de leur politique d'internement.

L'aspect le plus important de l'internement est bien le passage sur territoire neutre des unités armées et encadrées d'une puissance belligérante. Ces unités, qu'elles le fassent librement ou que la tournure des opérations militaires les accule aux frontières de l'Etat neutre, doivent disparaître du champ des opérations sitôt passées ces frontières. En aucun cas elles ne doivent se servir du territoire neutre comme d'une base d'opération. Il leur est interdit, par exemple, de l'utiliser pour échapper par ce moyen aux poursuites de l'adversaire avec l'intention de resurgir sur un autre point de leur pays, pour reprendre le combat, en attaquant l'ennemi derrière son front.

De même, on ne saurait admettre que l'interné se serve du territoire neutre pour se refaire et se réapprovisionner à l'abri, puis reprenne ensuite les hostilités avec des forces neuves. Les troupes combattantes qui pénètrent en pays neutre ne doivent plus en sortir, en tant que telles, jusqu'à la fin de la guerre. Celui qui a pris pied sur territoire neutre s'est mis lui-même hors de combat. C'est à la puissance neutre à veiller à ce qu'il n'en sorte plus pour reprendre les hostilités. Il doit être désarmé, et interné avec les sûretés nécessaires dans le territoire neutre.

L'accomplissement des devoirs afférant à ce droit de neutralité impose à l'Etat neutre des tâches difficiles et parfois périlleuses. Il doit s'y préparer à fond dès le temps de paix.

\* \* \*

A dire vrai, le processus d'internement n'était pas absolument neuf pour le commandement de l'armée suisse, en février 1871. Il existait des précédents, dont l'importance ne fut d'ailleurs jamais comparable à l'internement de l'armée Bourbaki :

En 1848, à l'occasion des soulèvements révolutionnaires de Lombardie, de petits détachements passèrent en Suisse.

En 1849, lors des troubles du pays de Bade, des insurgés avaient passé la frontière.

Pendant la guerre d'Italie de 1859, différents corps autrichiens et sardes, de faible importance, furent internés, en particulier la garnison de Lavano, forte de 650 hommes. C'est à l'occasion de cet internement que furent promulguées par le Conseil fédéral les premières instructions adéquates.



Se basant sur les expériences faites lors des internements de 1848, 1849 et 1859, le Conseil fédéral émit un nouvel arrêté sur l'observation de la neutralité, pendant la guerre de 1866. Ce document s'en tenait essentiellement aux instructions de 1859. Il forme à son tour la base d'un arrêté correspondant du 16 juillet 1870, qui devait dicter au général Herzog sa ligne de conduite. Il prescrivait en particulier « d'interner à une distance convenable » les fugitifs ou les déserteurs qui pénétreraient à titre individuel sur le sol suisse. S'ils le faisaient en masse, ils devaient être « détenus, organisés militairement et entretenus en une place, ou en des places convenables à l'intérieur de la Suisse ». L'arrêté en question se tait sur les modalités d'exécution ; il est probable cependant que, sur la base des expériences faites jusqu'alors, des instructions orales leur aient été communiquées. La convention conclue aux Verrières par le général Herzog s'inscrit dans cette tradition. La voici :

1. L'armée française demandant à passer sur le territoire suisse, déposera, en y pénétrant, ses armes, équipements et munitions.
2. Ces armes, équipements et munitions, seront restitués à la France après la paix, et après le règlement définitif des dépenses occasionnées à la Suisse par le séjour des troupes françaises.
3. Il en sera de même pour le matériel d'artillerie et ses munitions.
4. Les chevaux, armes et effets des officiers seront laissés à leur disposition.
5. Des dispositions ultérieures seront prises à l'égard des chevaux de troupe.
6. Les voitures de vivres et bagages, après avoir déposé leur contenu, retourneront immédiatement en France avec leurs conducteurs et leurs chevaux.
7. Les voitures du trésor et des postes seront remises avec tout leur contenu à la Confédération helvétique, qui en tiendra compte lors du règlement des dépenses.
8. L'exécution de ces dispositions aura lieu en présence d'officiers français et suisses désignés à cet effet.
9. La Confédération se réserve la désignation des lieux d'internement pour les officiers et pour la troupe.
10. Il appartient au Conseil fédéral d'indiquer les prescriptions de détail destinées à compléter la présente convention.

Fait en triple exécution aux Verrières, le 1<sup>er</sup> février 1871.

Clinchant.

Hans Herzog, général.



Dans ce document, la seule nouveauté est le principe du séquestre mis par l'Etat d'accueil sur les armes et munitions de l'armée internée jusqu'au paiement des frais d'internement.

\* \* \*

La conception d'un refoulement décisif de larges corps ennemis sur le territoire d'un tiers a joué dans les plans de campagne allemands de 1870, nous l'avons vu, un rôle important sous la forme d'un anéantissement de forces ennemies. Pendant la première phase des opérations, la Belgique neutre fut ce tiers. A plusieurs reprises, il est question, dans les plans allemands, du refoulement vers le nord, c'est-à-dire vers la Belgique de portions de l'armée française. Compte tenu de l'agressivité encore intacte alors de l'armée française, une telle opération aurait constitué pour la Belgique un grave danger : en effet, les troupes en question ne se seraient pas rendues sans combat aux postes frontières belges. Selon toute vraisemblance, l'entreprise eût entraîné la Belgique dans la guerre.

Dans son fameux ordre du jour du 30 août 1870, adressé avant la bataille de Sedan à la III<sup>e</sup> armée allemande et à l'« armée de la Meuse », Moltke exigeait que l'adversaire fût resserré dans l'espace le plus étroit possible entre la Meuse et la frontière belge. « Si l'ennemi, disait-il, passe sur territoire belge sans être immédiatement désarmé, on doit sans autre l'y poursuivre ! »

Il n'est pas possible d'énoncer plus clairement le danger qui menace l'Etat neutre voisin en présence d'opérations de refoulement aussi importantes !

Au cours de la seconde phase de la guerre, cette même conception allemande trouva sa réalisation pratique, mais cette fois dans la direction sud, soit vers la Suisse. Les dangers qu'elle fit courir à notre pays étaient, en principe, les mêmes que ceux qui avaient existé pour la Belgique pendant l'été 1870. On pouvait, en particulier, prêter aux troupes françaises acculées l'intention de s'opposer par la force au désarmement et à l'internement, et de se servir du territoire suisse neutre comme d'un tremplin pour de nouvelles opérations : elles auraient pu, par exemple, se frayer un chemin à travers notre territoire pour rejoindre le sol français dans la région Saint-Claude - Lyon. On devait donc envisager des combats entre l'armée suisse et les troupes françaises franchissant la frontière. A cela s'ajoutait la menace grave d'un affrontement avec les armées allemandes poursuivantes — se rappeler ici l'ordre du jour de Moltke ! — si bien que la Suisse pouvait se trouver impliquée dans la guerre. Cela dans le dilemme qui se pose toujours



aux neutres : ou bien se battre seul contre deux adversaires à la fois, ou bien faire cause commune avec un des intrus contre l'autre !

Ces périls exigeaient de la Suisse une défense vigoureuse de la frontière, car on ne pouvait supposer au départ que les opérations d'internement se dérouleraient dans des conditions aussi favorables à la Suisse qu'elles le furent effectivement. Ce fut une véritable chance pour nous, une chance imprévisible, que l'armée française de l'Est se trouvât absolument hors d'état de combattre et ne vînt chercher en Suisse qu'un havre d'asile et d'hospitalité. Si l'armée Bourbaki — disons l'armée Clinchant — avait été tant soit peu capable d'action et en mesure de se battre encore, l'effectif parfaitement insuffisant des troupes suisses eût été bien incapable de lui résister. C'est une bienheureuse providence, et non sa propre valeur, qui préserva alors la Suisse de la catastrophe !

\* \* \*

L'internement des Verrières — le « cas classique » — a influencé de façon déterminante le futur droit de l'internement, dont la codification se fit dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, en même temps que celui du droit général de la guerre. Dès la conférence de Bruxelles tenue trois ans plus tard, soit en 1874, les principes qui avaient fait leurs preuves en 1871 furent approuvés et inclus dans le projet de déclaration. Ils furent expressément rédigés dans les articles 53 et 54 de la Déclaration de Bruxelles de 1874 (jamais ratifiée d'ailleurs). De ce document ils passèrent dans les articles 57 et 58 du premier Accord de La Haye concernant les lois et usages de la guerre terrestre (annexe). En 1907, ils furent repris dans la première codification du droit de neutralité, et constituent dès lors les articles 11 et 12 du cinquième *Accord de La Haye*, du 10 octobre 1907, relatif aux droits et aux devoirs des puissances et des personnes neutres en cas de guerre terrestre. Ces articles ont toujours force de loi. Le détail en est réglé dans les instructions nationales concernant le maintien de la neutralité lesquelles, en ce qui concerne au moins la Suisse, remontent de leur côté aux expériences de 1871.

\* \* \*

Bien qu'aucune règle de droit n'en fasse mention, une tradition bien ancrée veut que le chef suprême de l'armée suisse rende compte par écrit à ses commettants — en l'occurrence à l'Assemblée fédérale — de son activité et de ses expériences au service actif. Le général Herzog n'y a pas manqué. Nous lui devons deux rapports bien différents, relatant chacune des étapes de son activité.



Son premier rapport, le plus important, porte la date du 22 novembre 1870. A la demande du Département politique, il fut remis par le général au Département militaire fédéral pour être présenté à l'Assemblée fédérale (*Feuille fédérale*, 1870, t. III, p. 837 s.). Herzog venait alors d'être mis en congé, et la guerre battait encore son plein. Simultanément, le général demandait d'être déchargé du commandement suprême, considérant, disait-il, « comme périmées les dispositions prises par lui en tant que chef des troupes fédérales mobilisées ».

Dans ce rapport se lit la profonde déception du général en face de la préparation, parfaitement insuffisante à son avis, des contingents cantonaux. Mais il y a plus : Herzog exprime son amertume personnelle quant à ses rapports avec le Conseil fédéral, particulièrement avec le chef du Département militaire fédéral. Avec des expressions d'une grande dureté — elles nous paraissent, aujourd'hui, excessives, et leur portée en est réduite d'autant — le général relève avec amertume les manquements et les insuffisances constatés pendant la mobilisation, et qu'auparavant on eût à peine cru possibles. Voici quelques passages de ces critiques :

Si la vérité sans fard doit apparaître, condition première pour reconnaître nos faiblesses et première démarche en vue de nous améliorer, il faut constater tout d'abord que la levée de troupes de cette année a révélé des faits dont bien peu d'officiers suisses avaient la moindre idée. Des manquements sont apparus qu'on croyait éliminés depuis des années. On doit avouer en un mot que non seulement le grand public, mais de nombreuses personnalités plus proches des faits se sont nourris d'illusions. Si, par bonheur, la majorité des cantons s'est conformée à ses devoirs, il en est d'autres qui sont demeurés dans une incroyable incurie et qui, vingt ans après l'adoption de la loi du 8 mai 1850 sur l'organisation militaire, n'ont pas satisfait encore à ses exigences !

Un tel aveuglement eût pu comporter des suites funestes : il s'agit d'un véritable crime commis par les autorités responsables sur la personne de ses propres enfants, et à l'égard de la Patrie tout entière !

On doit attendre que les pouvoirs fédéraux fassent connaître sans tarder le résultat des dernières inspections cantonales : le mal apparaîtra ainsi dans toute son étendue et la balle séparée du bon grain.

Rien n'est plus dangereux pour le pays que de se bercer d'illusions : on croit être armé, on fait grand cas de l'existence d'une armée relativement nombreuse et bien équipée, alors qu'à l'heure du danger et de l'épreuve bien des choses manquent totalement, ou sont en insuffisance. On ne doit pas seulement exiger du citoyen apte au service des sacrifices qui peuvent être souvent très lourds, mais c'est le devoir premier de l'Etat de mettre à la disposition de l'armée tout ce dont elle a besoin pour être prête à la lutte. Bien qu'en apparence les exigences posées par nos lois militaires dans le domaine matériel paraissent satisfaites, il s'en faut encore de beaucoup qu'on puisse parler d'une armée véritablement prête. Des lacunes importantes, quasi impossibles à combler, se révéleraient après quelques semaines de guerre avec leurs suites inéluctables.



Mais si l'on réfléchit aux résultats toujours insuffisants qu'atteint l'instruction de notre armée de milices au triple point de vue de la tactique, du service et de la discipline — cela comme conséquence d'un temps de service beaucoup trop court ; quand on considère d'autre part le temps péniblement sacrifié par les soldats, il est indispensable de faire en sorte qu'au point de vue matériel au moins nous gardions un bon niveau. Même si nous devons rester toujours en arrière des armées permanentes dans les autres domaines, notre peuple consentira joyeusement tous les sacrifices, pourvu que ces derniers apparaissent comme une nécessité en faveur du maintien de l'intégrité de la Patrie.

Il sera toujours préférable de disposer d'une armée plus faible en effectifs, mais de meilleure qualité que ce n'est le cas aujourd'hui, où l'on trouve noir sur blanc sur les documents ce qui, en fait, n'existe pas. Dans bien des cantons, l'état de la landwehr est lamentable ; l'effectif est là, mais le cadre des officiers et des sous-officiers est très incomplet, et l'armement présente de grosses lacunes. L'habillement n'est souvent que partiel, alors que ces bataillons figurent dans les contrôles de l'armée comme partie intégrante des brigades, et doivent accomplir des périodes de service pour lesquelles bien d'entre eux, à l'heure qu'il est, ne sont absolument pas préparés ; ils ne le seront pas de sitôt, si d'autres sacrifices en temps et en argent que ceux dont ils ont bénéficié ces dernières années ne sont consentis en leur faveur.

L'insuffisance de l'examen des qualités physiques de la troupe constitue, elle aussi, une grosse lacune. Notre armée compte en son sein des milliers d'hommes qui seraient absolument incapables de supporter des fatigues de longue durée, et qui, avec raison, restent à l'écart du service. Car de tels « guerriers » remplissent en quelques jours les hôpitaux avant qu'un seul coup soit tiré. Ils sont la cause ainsi de frais inutiles en armement, équipement et instruction, et, en service actif, une grosse entrave.

Au cours de la session des Chambres fédérales de décembre 1870, le *Rapport du général* fut discuté par le Conseil national. Les critiques de Herzog à l'égard du manque de diligence des cantons provoquèrent, dans certains cas, de violents reproches. Le général en fut blessé, et cette réaction l'engagea à exprimer à l'Assemblée fédérale ses intentions renouvelées de démissionner. Cependant, dans sa séance du 24 décembre 1870, l'Assemblée décida de ne pas les prendre en considération, mais de prier le général de « garder jusqu'à nouvel ordre la position qui lui avait été confiée, étant au bénéfice d'une confiance unanime et justifiée ». Ce n'est qu'après de longues hésitations que le général se soumit à cette décision.

Le 19 juin 1871, Hans Herzog présenta à l'Assemblée fédérale son second Rapport de commandant suprême (*Feuille fédérale*, 1871, t. II, p. 821 s.). Il y avait été sollicité, une fois encore, par le Département politique fédéral. A la suite de tensions avec le chef du Département militaire fédéral, Welti, ce *Rapport* ne fut pas adressé à ce dernier, mais au président du Conseil national. En même temps, le général demandait sa libération définitive.



Le second *Rapport du général Herzog* se distingue essentiellement du premier, celui du 22 novembre 1870. L'auteur se borne avant tout à un exposé chronologique des événements, dès l'automne 1870 à la démobilisation de l'armée suisse, en passant par l'internement de l'armée de l'Est. Le ton en est aussi plus mesuré, les critiques plus rares et moins virulentes. Exception cependant doit être faite pour le jugement très sévère émis sur les services de transport et du télégraphe, dont les tâches n'avaient pas été remplies à satisfaction. Le général dit aussi sa reconnaissance pour l'esprit de sacrifice manifesté par ses troupes et pour leur persévérance. Il ne s'exprime que très indirectement — cela surtout dans le passage où il décrit sa lutte pour obtenir des levées de troupes — sur le problème des relations entre le général et le Conseil fédéral, problème qui l'a particulièrement occupé après les événements de l'hiver 1870-1871. Mais sur ce point, sa critique est très mesurée : il faut être bien familiarisé avec le détail des événements pour la déceler. Il s'agit cependant d'une des questions majeures qui s'est posée à la Suisse lors de la mobilisation de 1870-1871. Elle mérite un examen plus approfondi.

Les deux *Rapports Herzog* se complètent techniquement par le *Rapport du chef d'état-major général*, présenté au début de mars 1871. L'exposé du colonel Paravicini constitue un complément intéressant au *Rapport Herzog* en ce sens qu'il décrit à plusieurs reprises et très ouvertement l'état fâcheux des relations entre le Conseil fédéral et le commandement de l'armée.

\* \* \*

Bien qu'il apparaisse à peine dans le *Rapport officiel du général*, le problème des relations entre Conseil fédéral et général joua un rôle de premier plan lors des événements de 1870-1871. La tension régnant dès le début entre le Conseil fédéral, et principalement le chef du Département militaire fédéral, Welti, et le général Herzog aggrava les difficultés de la mobilisation suisse et compliqua extrêmement la tâche du général. En exagérant quelque peu, mais en posant bien le problème, le futur général Wille écrit dans son *Esquisse d'une doctrine défensive* (p. 245) : Le général Herzog a « dû dilapider le meilleur de ses forces et son temps le plus précieux à convaincre le Conseil fédéral que ses demandes pour la défense de la frontière étaient nécessaires ! ».

Un rapide coup d'œil sur le déroulement des événements montre déjà que le Conseil fédéral — ou si l'on veut le chef de ce département, magistrat très attaché à ses prérogatives — s'est immiscé mainte fois, de manière malheureuse, dans les responsabilités militaires du commandant en chef. Il s'est opposé aux demandes légitimes du général d'une manière qui eût



pu entraîner les conséquences les plus désastreuses. Ce faisant, le conseiller fédéral Welti a non seulement compliqué le travail du général de façon presque insupportable, mais il a pris de son propre chef des mesures lourdes de risque, dont le général n'aurait jamais pu endosser la responsabilité.

Cet état de tension entre le Conseil fédéral et le commandant suprême est une conséquence, avant tout, des différends d'ordre personnel existant entre Welti et Herzog. La forte opposition de caractère qu'on dénote entre ces deux éminentes personnalités interdisait une collaboration étroite et confiante : il manquait dans leurs rapports une condition essentielle pour régler d'entente et sans heurt les tâches communes. Bien des difficultés apparues en 1870-1871 s'étaient déjà révélées lors des occupations de frontières précédentes : l'indiscutable personnalité du général Dufour avait permis de surmonter, sans histoire, manquements et lacunes apparus dans l'ordre légal. Il manquait à Herzog ce prestige d'ordre humain. Ce qui explique pourquoi la mobilisation de 1870-1871 fut assombrie par les tensions personnelles surgies entre dirigeants politiques et militaires.

La mission impartie au général par le Conseil fédéral, le 20 juillet 1870, concernant les buts assignés aux troupes mobilisées, était de nature très générale : l'activité du commandant en chef devait se borner à l'accomplissement de tâches spécifiquement militaires. Peu de chose, dans cet ordre de mission, sur les rapports du général avec le Conseil fédéral.

Voici la partie essentielle de ces instructions :

Vous devez défendre l'intégrité de notre pays au moyen des forces armées placées sous votre commandement, et prendre toutes les mesures militaires qu'impose le conflit germano-français imminent, pour le maintien de la neutralité suisse... Dans le cadre des lois et des règlements existants, vous devez prendre toutes les dispositions qui vous sembleront nécessaires et utiles pour atteindre le but désigné...

Les tensions dont nous parlons, entre le Conseil fédéral et le général, se manifestèrent surtout dans les questions de principe suivantes :

a) Le problème de la mobilisation et de la démobilisation des troupes provoqua les divergences les plus fréquentes entre le Conseil fédéral et le commandement de l'armée. Le Conseil fédéral s'en tint fermement, et de façon conséquente, au principe légal alors en vigueur :

Les Chambres fédérales lui ayant conféré les pleins pouvoirs, il était seul habilité à mobiliser, compléter, relever et libérer les troupes. Cette règle naturellement supposait, pour bien fonctionner, une étroite collaboration entre le Conseil fédéral et le général. Celle-ci faisant défaut, le général réclama des compétences autonomes pour appeler au service les troupes



qu'il estimait absolument nécessaires à l'accomplissement de sa tâche : ce qui lui fut cependant refusé. Les critères dont se réclamaient le Conseil fédéral et le général étaient diamétralement opposés. En l'absence de concessions mutuelles, le différend prit la forme d'une redoutable crise :

- Le général réclamait pour des raisons d'intérêt national une levée de troupes aussi large que possible, car il devait remplir sa lourde mission avec le plus grand soin.
- Le Conseil fédéral s'efforçait de ménager les deniers publics là où il le pouvait, et, pour cette raison, s'opposait toujours à nouveau aux demandes du général. Ce faisant, il se laissait conduire, dans une mesure peut-être excessive, par des considérations économiques et financières. Souvent il négligeait les nécessités militaires, n'étant pas exactement informé de la situation et ne disposant pas d'un assez large horizon politique.

Pendant l'été 1870 déjà, le Conseil fédéral refusa à plusieurs reprises des demandes bien fondées de levées de troupes, lesquelles, à vrai dire — on était dans la première phase des opérations — n'étaient pas alors d'une importance capitale. L'attitude du Conseil fédéral pendant l'hiver 1870-1871 provoqua un état de tension grave, qui eût pu entraîner facilement des conséquences catastrophiques, quand il refusa des mises sur pied d'une nécessité urgente, et exigea même la libération de troupes. Cette attitude du pouvoir politique contraignit le général Herzog, bien mieux renseigné lui-même sur l'état des théâtres d'opérations, à agir sous sa propre responsabilité et à l'encontre des directives reçues du Conseil fédéral. Les événements prouvèrent que l'« indocilité » du général se justifiait parfaitement.

b) Comme la loi sur l'organisation militaire de 1850 ne contenait aucune disposition précisant quand et dans quelles circonstances on devait élire un général, différentes mesures militaires furent organisées avant l'élection déjà, mesures qui auraient dû être prises normalement par le commandant en chef. Elles furent ordonnées par le Département militaire fédéral exerçant les fonctions d'un général aussi longtemps que ce dernier n'était pas nommé. La mobilisation et l'engagement tactique des troupes se firent en particulier pendant l'espace de temps où le général n'était pas encore à son poste. Le Département militaire fédéral avait fixé aussi la dislocation des unités mobilisées. Le général avait le droit, sans doute, de modifier à son gré les dispositions prises ; ces dernières n'en étaient pas moins pour lui un préjudice gênant. Après que le général eut pris son commandement, le Conseil fédéral, disons-le, ne se mêla plus d'opérations militaires.



La mise « en congé » du général et ses conséquences juridiques n'étaient pas réglées non plus par l'organisation militaire d'alors. Il en découla, dans l'intervalle, une situation juridique très imprécise, que l'attitude intransigeante des deux parties ne contribua pas à clarifier.

c) Enfin une cause de dissension fut la nomination par le Conseil fédéral d'un chef d'état-major général en la personne d'un officier qui n'avait avec le général Herzog aucune acointance particulière. Le général aurait souhaité que l'autorité exécutive tînt compte de ses désirs pour la désignation de son plus proche collaborateur.

D'une façon générale et s'agissant des relations entre le commandant en chef et le Conseil fédéral pendant la guerre de 1870-1871, on peut dire qu'une liberté d'action insuffisante fut laissée au général Herzog. Ce dernier se trouva lié par les directives du Conseil fédéral d'une manière qui aurait pu avoir de fâcheuses conséquences pour l'exercice de son commandement. D'autre part, les relations personnelles entre le Conseil fédéral et le général furent si tendues qu'on n'en put jamais venir, pendant toute la durée de la guerre, à une collaboration basée sur la confiance mutuelle, collaboration qui eût été nécessaire face aux obligations et aux dangers avec lesquels le pays se trouva confronté.

\* \* \*

Nous venons de voir les lacunes et les mécomptes de la défense nationale suisse apparus au cours de l'occupation des frontières de 1870-1871, aussi bien dans l'armée elle-même que dans sa structure juridique. Ces insuffisances furent non seulement reconnues et blâmées énergiquement par les autorités responsables, mais on s'efforça d'en tirer des leçons pratiques et de les corriger.

Le premier *Rapport du général Herzog* surtout, celui du 22 novembre 1870, est plein de critiques acerbes ; il conteste non seulement la préparation militaire de l'armée, mais va jusqu'à mettre en question la valeur même des milices. Mais le général ne se borne pas à blâmer les insuffisances qu'il constate : il présente aussi toute une série de propositions destinées à les pallier dans l'avenir.

Ces suggestions du général Herzog tombèrent dans un terrain favorable. Elles ont non seulement fécondé les travaux de réforme amorcés dès avant la guerre et hâté leur réalisation, mais elles ont insufflé des idées toutes nouvelles en vue d'une restructuration de l'armée. Les nombreuses expériences malheureuses des mobilisations de 1870-1871 influencèrent ainsi et activèrent vigoureusement l'édification ultérieure de notre défense nationale.



Dès la session des Chambres fédérales de décembre 1870, il fut satisfait à deux premières exigences : la création de bataillons de carabiniers et un nouvel armement pour la cavalerie. En juillet 1871, des décisions furent prises concernant les armes de la landwehr, la constitution d'une réserve de fusils et le renforcement de l'artillerie : elles satisfaisaient, elles aussi, des réclamations du général.

En 1867 avaient été entrepris des travaux en vue d'une revision de l'organisation militaire ; un projet du conseiller fédéral Welte vit jour en 1868. Ces travaux préparatoires furent interrompus par la guerre, mais repris sur des bases toutes nouvelles en 1871. A cette occasion, le chef du Département militaire consacra des efforts méritoires à réaliser pratiquement les propositions du général Herzog. En fait, la revision de la loi militaire devait être précédée par une revision constitutionnelle qui seule pouvait donner le fondement légal à des dispositions militaires d'allure plus moderne. Un échec arrêta momentanément le tout, puisque le projet de constitution fut repoussé par le peuple et les cantons, le 12 mai 1872 : on estimait alors que la nouvelle charte nationale centralisait par trop le militaire au profit de la seule Confédération. Un second projet, contenant des articles militaires plus « modérés », reçut la sanction du peuple et des cantons le 19 avril 1874.

Les articles militaires de la Constitution de 1874 sont toujours en vigueur. Voici quelques-unes des nouveautés essentielles qu'ils apportaient alors (notons que plusieurs de ces innovations avaient été envisagées dès avant 1870) :

Le principe de l'obligation générale de servir — sans exception — fut introduit à la place du système des contingents proportionnels en usage jusque-là ;

le droit de légiférer en matière militaire fut réservé à la Confédération ;

l'instruction militaire fut centralisée par la Confédération ;

l'armement devint l'affaire de la Confédération ;

on introduisit la remise gratuite au soldat du premier habillement et de l'armement personnel.

Sur la base des articles militaires de la Constitution fédérale, on promulgua la nouvelle loi fédérale sur l'organisation militaire de 1874. Cet instrument réglementa avant tout l'instruction militaire, prise en charge désormais par la Confédération, et pour laquelle des périodes de service plus longues furent décidées. La loi précisa les dispositions de la nouvelle organisation de l'armée et régla, sur la base des expériences faites en 1870-1871, le nouveau statut, devenu nécessaire, du commandement militaire suprême. Ce furent surtout les dispositions relatives à l'élection et à la



situation juridique du général, à ses rapports avec le Conseil fédéral, à son remplacement, ainsi qu'à ses compétences dans le secteur de la levée de troupes qui furent l'objet d'une rédaction nouvelle. En revanche, les propositions qu'avait faites le général Herzog au sujet d'une réduction en effectifs des milices, et le remplacement de ces dernières par des unités d'élite à créer, ne furent pas retenues.

Dans les années qui suivirent 1874, plusieurs innovations s'introduisirent progressivement dans l'armée : elles sont partiellement la conséquence des expériences faites pendant l'occupation des frontières de 1870-1871.

Le développement de l'armée suisse, qu'on constate après 1871, fait mentir l'affirmation si souvent entendue suivant laquelle les peuples sont incapables de tirer parti de l'expérience. Bien au contraire, il se manifesta en Suisse, après la guerre, un large mouvement de réformes, soit que des tendances déjà existantes reçussent des impulsions franchement nouvelles, soit que des programmes d'un genre nouveau fussent mis sur la voie des réalisations. L'occupation des frontières de 1870-1871 et les enseignements qu'on en tira furent ainsi le début d'une ère féconde pour la défense nationale suisse : ils posèrent des fondements sur lesquels nous nous appuyons encore aujourd'hui !

Colonel Hans Rudolf KURZ.



## LE CALVAIRE DE L'ARMÉE DE L'EST

Pour retracer le drame de l'Armée de l'Est et de son internement sur territoire suisse, voici précisément cent ans, on pourrait ne pas remonter au-delà de cette journée du 28 janvier 1871 qui vit le comte de Bismarck, chancelier de la Confédération germanique, et M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la défense nationale, arrêter les termes de la convention d'armistice qui mit fin aux hostilités déclenchées le 19 juillet précédent, par la déclaration de guerre de Napoléon III à Guillaume I<sup>er</sup>, roi de Prusse et président de la Confédération de l'Allemagne du Nord.

Dès l'instant, effectivement, où le troisième alinéa de l'article premier de l'armistice du 28 janvier 1871 réservait le tracé de la ligne de cessez-le-feu :

« à une entente qui aura lieu aussitôt que les parties contractantes seront renseignées sur la situation actuelle des opérations militaires en cours d'exécution dans les départements de la Côte-d'or, du Doubs et du Jura <sup>1</sup> »

le sort de la malheureuse Armée de l'Est, vu la situation des belligérants dans le secteur défini plus haut, se trouvait, d'ores et déjà, sans autre issue que la capitulation ou l'internement en Suisse.

Ce faisant, toutefois, on négligerait les circonstances, tant politiques que strictement militaires, qui expliquent le calvaire qu'elle eut à gravir dès le moment même de sa constitution.

Et, tout d'abord, la fatale décision en vertu de laquelle le Gouvernement de la défense nationale, issu de la révolution parisienne du 4 septembre, crut bon de se laisser enfermer dans la capitale. Il s'interdisait de la sorte d'exercer un contrôle efficace sur les opérations que les armées conduisaient en province, et n'était pas mieux renseigné sur le résultat de leurs actions.

Il avait, certes, avant l'investissement, envoyé en province une délégation que Léon Gambetta, évadé de la capitale par la voie des airs, vint renforcer à Tours dès le 9 octobre. Mais quand bien même son indiscutable dynamisme, qui a été hautement reconnu par les combattants et historiens militaires allemands de la campagne, soit parvenu à proroger durant près de cinq mois l'échéance du conflit, il n'était pas dans ses moyens d'en renverser, voire d'en redresser le cours. Et pas non plus dans ceux de Charles de Saulces de Freycinet, ce polytechnicien ingénieur des mines qui assuma



au pied levé le rôle d'un ministre de la guerre, et du principal collaborateur de celui-ci, en ce qui concerne les opérations, de Serres, naguère ingénieur des chemins de fer.

Somme toute, les tribuns que la révolution du 4 septembre avait portés au pouvoir, vivaient dans l'ambiance de « Quatre-vingt-treize » et attendaient de la « levée en masse » de 1870 qui mobilisait les célibataires et les veufs jusqu'à l'âge de 40 ans, les succès qu'en avaient obtenus les grands ancêtres du Comité de Salut public. C'était méconnaître que les divers éléments de la conjoncture politico-militaire, tels qu'ils se présentaient au lendemain de la catastrophe de Sedan, n'avaient que peu de rapports avec la situation qu'avait affrontée la Convention.

Les coalisés de 1792 se jalousaient. Particulièrement, les Prussiens soupçonnaient leurs bons alliés autrichiens de vouloir les engager au plus profond de la France, pour mieux les exclure d'un deuxième partage de la Pologne. Et réciproquement. Rien de tel en 1870. Effectivement, dès l'ouverture du conflit, le tzar Alexandre II, neveu du roi Guillaume I<sup>er</sup>, a découragé les vellétés d'intervention qu'on prêtait au vaincu de Sadowa, l'empereur d'Autriche François-Joseph I<sup>er</sup>.

Quant à l'« amalgame » de l'ancienne armée royale et des mobilisés de l'« An Deux » qui avait valu ses victoires à la première république, on oubliait qu'il avait mis plus d'une année pour sortir ses effets, et au bout de quelles traverses que la légende révolutionnaire dont on se repaissait à Tours, n'avait pas retenues. Or, au moment où les Gambetta et les Freycinet s'installaient à la direction des opérations, l'armée impériale, sur les 475.000 hommes instruits qu'elle comptait ou aurait dû compter le jour de la déclaration de guerre, en avait perdu environ 110.000 dans la souricière de Sedan, allait en livrer plus de 150.000 par la capitulation de Metz (27 octobre 1870) et en dénombrait 75.000 bloqués dans Paris. Ceci revient à dire que l'amalgame, en 1870, se fit dans des conditions beaucoup moins favorables que trois quarts de siècle auparavant.

L'effort de mobilisation, poursuivi cinq mois durant par le Gouvernement de la défense nationale, appela sous les drapeaux quelque 600.000 hommes. Ce chiffre ferait honneur à l'administration de Freycinet, s'il s'était accompagné d'un effort équivalent en matière d'équipement, d'armement et d'instruction, et force est bien de constater que tel ne fut pas le cas. La chaussure laissait fort à désirer, et la toile trop souvent remplaçait la laine dans l'habillement. Malhonnêteté de certains fournisseurs, a-t-on écrit ; nous n'en doutons pas un moment, mais résultat aussi d'une improvisation excluant tout contrôle efficace. Quoi qu'il en soit, l'hiver 1870-1871 fut l'un des plus rigoureux de cette période. Dès les premiers jours de décembre,







on relève des températures de 10 degrés sous zéro en Berry, au milieu de tourmentes de neige, et, le mois suivant, l'Armée de l'Est allait connaître bien pire en Franche-Comté.

En ce qui concerne l'armement, signalons le recours par le Gouvernement de la défense nationale aux « surplus américains » demeurés sans emploi depuis la fin de la guerre de Sécession (1861-1865). Mais là encore, il faut signaler de nombreux mécomptes, pour ne pas dire davantage, tant on mit de hâte à passer certains contrats ; les fusils Remington et Springfield vinrent donc, dans les corps de troupes, se juxtaposer au Chassepot de fabrication nationale, ce qui ne simplifia pas le problème du ravitaillement en munition d'infanterie.

Quant à l'instruction des nouvelles levées, les loisirs manquèrent pour la porter à ce niveau qui leur aurait permis d'affronter sans trop de désavantage les redoutables vainqueurs de Froeschwiller, de Saint-Privat et de Sedan. Appelé à témoigner devant la commission d'enquête instituée par le gouvernement de Versailles pour élucider les causes du désastre subi par les armes françaises durant l'« année terrible », le général Bourbaki déclarait à ce sujet :

« M. Gambetta voulait faire marcher des hommes qui n'étaient pas organisés ; à peine la toile était-elle tissée qu'elle était employée ; aussi, s'en allait-elle en charpie. <sup>2</sup> ».

Mais pouvait-on procéder autrement, alors qu'on avait laissé investir dans la capitale de la France et le gouvernement de la République et près de 400.000 hommes, tant de troupes réglées de l'armée et de la marine (environ 15.000 canoniers-marins), que de la garde nationale ?

Tel est un autre aspect de l'énorme faute commise par les hommes du 4 septembre, et que n'a pas laissé de relever, devant la commission d'enquête mentionnée tout à l'heure, le vigoureux général Chanzy. En s'enfermant dans Paris, on s'interdisait de jouer le facteur-temps à l'encontre de l'adversaire : « Paris a faim et nous réclame », télégraphiait le 19 novembre, Gambetta au général d'Aurelle de Paladines, l'éphémère vainqueur de Coulmiers ; « Paris a faim et veut être secouru ! » renchérissait Freycinet quatre jours plus tard. Certes, le destinataire de ces deux télégrammes n'avait rien d'un fonceur, mais se trompait-il dans son appréciation concernant la capacité de ses troupes à l'emporter sur l'ennemi en rase campagne ? Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'investissement de Paris indiquait à Moltke le prochain objectif de l'adversaire, et, par rapport à lui, lui assurait de surcroît, le précieux avantage de la ligne intérieure.

Une autre remarque s'impose. Dans le camp des envahisseurs, entre le chef de l'Etat (Guillaume I<sup>er</sup>), le chancelier (Bismarck) et les armées en



campagne, la coordination et la transmission sont assurées par la machinerie bien agencée et bien rodée du Grand Etat-Major prussien placé depuis 1857 sous les ordres du futur maréchal de Moltke. Aucun organisme de ce genre ne fonctionne auprès du Gouvernement de la défense nationale, et Léon Gambetta, de même que Freycinet et parfois de Serres vont multiplier aux armées, voire aux corps d'armée, leurs directives, instructions, suggestions, adjurations, admonestations télégraphiques, toujours éloquentes et souvent contradictoires, quitte à reporter sur les exécutants la responsabilité de leurs maldonnes.

Mais encore, il faut dire qu'on ne voit pas le rival digne de ce nom que Gambetta aurait pu opposer au méthodique chef d'état-major général du roi de Prusse. Jamais, en effet, depuis Louis XIV et Louvois, la pensée militaire française n'avait été aussi stérile que sous le règne qui venait de finir à Sedan. Et c'est encore un contraste à établir entre cette guerre et les premières campagnes de la Révolution. Entre septembre 1792 et juin 1794, les chefs français, en face d'adversaires aussi timorés et inefficaces que les Brunswick et les Cobourg, eurent le temps d'apprendre leur métier ; cette ressource leur manqua en présence des généraux prussiens, formés à la doctrine de Napoléon par le truchement de Clausewitz, et rompus à la solution des plus délicats problèmes d'état-major.

\* \* \*

L'Armée de l'Est dont il est question ici, n'était pas fraîche, quand elle fut engagée dans la campagne qui lui valut son nom. Loin de là.

Les 15<sup>e</sup> (général Martin des Pallières) et 18<sup>e</sup> C.A. (général Billot), ainsi que le 20<sup>e</sup> C.A. (général Crouzat) qui allait lui être subordonné, avaient combattu sous les ordres du général d'Aurelle de Paladines, à Coulmiers et Loigny, pour être rejetés au sud de la Loire par la contre-offensive du prince Frédéric-Charles, et coupés du reste de l'Armée de la Loire par la chute d'Orléans retombé entre les mains des Allemands, le 4 décembre 1870.

Ce détachement qui fut placé sous les ordres du général Bourbaki, sous la dénomination de 1<sup>re</sup> Armée de la Loire, accomplit d'épuisantes marches et contre-marches sur des routes enneigées et verglacées, sans crampons ou clous à glace pour ses chevaux. Tel fut le résultat des hésitations et contradictions de la Délégation de Tours quant à la meilleure destination à donner aux 15<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> corps d'armée.

Léon Gambetta, dans un premier mouvement, aurait voulu les jeter sur l'axe Gien-Montargis - forêt de Fontainebleau ; parvenus sur ce dernier objectif, ils opéreraient leur jonction avec l'armée de Paris qui aurait forcé



le blocus allemand pour venir à leur rencontre. Le général Bourbaki, vu l'état d'usure de ses troupes et dans la persuasion qu'il ne trouverait personne au rendez-vous, tenait pour utopique cette idée de manœuvre qui, de son avis, ne conduirait à rien d'autre qu'à la destruction de la 1<sup>re</sup> Armée de la Loire. Aussi bien, ne fit-il pas grise mine à la suggestion que Freycinet présentait au même moment et à laquelle, dans son for intérieur, il reconnaissait le mérite de contrecarrer le plan téméraire du tribun parisien.

Selon la déposition faite par l'ingénieur de Serres devant la commission d'enquête parlementaire, le plan de Freycinet consistait à :

transporter dans l'est par les voies ferrées, l'armée du général Bourbaki et de la déposer aussi près que possible de l'ennemi. De là, après l'avoir renforcée de toutes les forces disponibles dans les régions de l'est, on la faisait remonter, ayant à sa gauche le corps commandé par le général Garibaldi, dans la vallée de la Saône ; on débloquent Belfort au passage et en appuyant la partie droite de l'armée sur les Vosges, on menaçait la base des communications de l'ennemi pour attirer dans l'est les forces de l'ouest et de Paris qui alors obligeaient le général Chanzy à la retraite sur Laval et la Bretagne. <sup>3</sup>

Dès l'origine, le général Chanzy, commandant de la 2<sup>e</sup> Armée de la Loire et dont personne n'a jamais contesté les capacités, s'opposa à ce plan mirifique auquel il reprochait son action divergente, alors que selon lui, il aurait fallu faire converger simultanément sur Paris les deux armées de la Loire et l'Armée du Nord (général Faidherbe).

Quatre ans plus tard, le colonel Ferdinand Lecomte, en qui Jomini reconnaissait à juste titre, un digne successeur, sans nier la « beauté théorique » de ce plan qui lui rappelle, après Hannibal et Scipion, la « belle combinaison de Marengo » développait ces considérations critiques :

Malheureusement cette beauté théorique du plan de campagne disparut en bonne partie dans le manque de mesure de l'application. Le mouvement à droite poussé jusqu'au Jura était excessif, exagéré. Outre qu'on s'exposait, par là, à toutes les difficultés matérielles et aux contre-temps ordinaires des larges mouvements tournants, on semblait rechercher à plaisir les obstacles et les écueils. On se jetait dans une région montagneuse, que l'hiver rigoureux devait rendre plus difficile encore à une aussi grande armée. On répétait littéralement l'absurde campagne de Sedan en s'acculant à la frontière. On allait donner de front contre un point de concentration tout naturel des masses ennemies, où elles auraient le renfort d'un parc de siège et de nombreux détachements voisins.

Tout cela sans grand profit immédiat : Belfort n'était pas réduit à l'extrémité, et on le savait. Belfort libéré n'était pas plus utile à l'opération générale que Belfort investi et immobilisant vingt mille hommes de bonnes troupes allemandes. Belfort était trop loin de Paris pour avoir une influence directe et suffisamment rapide sur le sort de la capitale aux abois, et par la même raison les



troupes françaises en action sur cette zone excentrique s'isolaient de plus en plus des autres armées en campagne. <sup>4</sup>

Effectivement, si de Gien, sur la Loire, à Paris on mesure 125 kilomètres, on en dénombre près du triple à vol d'oiseau entre Paris et ce « cul de sac » de Belfort où l'on enjoignait à Bourbaki d'aller enfourner son armée. Y parviendrait-il sans trop de casse, qu'il lui serait difficile de lier ses opérations avec celles de Faidherbe au combat dans la région de Bapaume (400 km), ainsi que l'envisageait Freycinet, et davantage encore avec celles de Chanzy, aux prises avec le prince Frédéric-Charles aux abords du Mans (près de 500 km), comme l'aurait voulu de Serres. C'est ce qui a fait écrire au colonel Lecomte, en conclusion de ses critiques :

« Qu'aurait-on dit d'une combinaison qui eût consisté à dégarnir les forts de Paris de leurs marins si utiles, pour les envoyer croiser ou faire une descente en Baltique ? <sup>5</sup> ».

A cette remarque incisive, on est en droit d'ajouter qu'au sein de la Délégation ministérielle qui venait de quitter Tours pour Bordeaux, nul n'était censé ignorer que dans la capitale qu'on entendait débloquer, la situation alimentaire empirait de jour en jour et qu'elle ne permettrait pas à sa garnison de poursuivre sa résistance au-delà de la fin janvier. Ce qui, d'ores et déjà, condamnait le fastidieux crochet de Belfort.

Mal conçue, cette manœuvre ne promettait pas le succès qu'on attendait d'elle. Mais si, vouée à l'échec, elle tourna au désastre qui fut consommé par l'internement de l'Armée de l'Est, c'est que ne furent pas remplies deux conditions dont la réalisation lui aurait permis peut-être d'obtenir le coup nul.

Tout d'abord, le secret qui aurait dû couvrir une entreprise aussi risquée fut mal observé. Une indiscretion de presse que recoupèrent des rapports d'agents, dévoila dès l'origine l'objectif assigné à Bourbaki. Aussi bien, à Berne, le général von Roeder, ministre de Prusse en Suisse, put-il alerter en temps utile ses camarades von Treskow, devant Belfort, von Werder à Dijon et le G.Q.G. prussien de Versailles.

Le général Bourbaki devant s'avancer sur l'axe Besançon-Belfort, alors qu'on connaissait la présence de deux corps d'armée allemands en Bourgogne, il importait que l'Armée de l'Est fût solidement flanc-gardée sur sa gauche tout le long de sa marche du sud-ouest au nord-est. A cet effet, la logique recommandait que le corps de volontaires de Garibaldi (environ 24.000 hommes), qui opérait au même moment entre Nuits et Dijon, fût subordonné au commandant de l'Armée de l'Est. Freycinet recommandait cette solution, mais Gambetta ne l'entendit pas de cette oreille, car, estimait-il, il y avait



lieu de tenir le plus grand compte de l'« individualité si tranchée » de Garibaldi ; conséquemment, on s'arrêta à une décision équivoque et qui ouvrait la voie à toutes les échappatoires, pour peu qu'on les cherchât :

L'armée du général Garibaldi, décrétait-on, conservera son indépendance, mais le général sera prié de vouloir bien accueillir les propositions du général Bourbaki, en vue d'une coopération de l'armée du général Garibaldi à l'action du général Bourbaki. <sup>6</sup>

On n'est pas plus poli. Reste que le commandant de l'Armée de l'Est, concernant la sûreté de son flanc gauche et de ses arrières, se trouvait réduit à formuler des « propositions en vue d'une « coopération » que Garibaldi était simplement « prié de vouloir bien accueillir. » Or, en cette saison, ainsi que le marque le colonel Lecomte <sup>7</sup>, le héros de l'unité italienne n'était plus que l'ombre de lui-même, perclus de rhumatismes, et ne marchant plus qu'en s'appuyant sur une béquille. Il était, au surplus, fort mal secondé par son chef d'état-major, le général Bordone.

\* \* \*

Quoi qu'il en soit, le 19 décembre 1870, Gambetta s'étant finalement rendu aux arguments stratégiques de Freycinet, la 1<sup>re</sup> Armée de la Loire reçut sa nouvelle mission et devint l'Armée de l'Est.

A cet effet, elle se composait toujours des 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> C.A., encore qu'à la tête de ce dernier le général Crouzat ait dû céder la place au général Clinchant. Le délégué à la guerre la renforça à l'aide du 24<sup>e</sup> C.A. (général de Bressoles) qui venait d'être organisé dans la région lyonnaise ; il lui adjoignit par la suite le 15<sup>e</sup> C.A. qui, en la personne du général Martineau de Chenez, étrennait son cinquième commandant depuis septembre, et la division indépendante du général Cremer.

Quant aux effectifs que totalisaient les grandes unités énumérées ci-dessus, la commission d'enquête instituée par l'Assemblée nationale pour faire la lumière sur les événements de 1870-1871, a renoncé à les chiffrer, tant, selon elle, furent nombreuses les modifications apportées à l'ordre de bataille des troupes, durant ces dernières semaines des hostilités, par le ministère de la guerre. En les évaluant aux environs de 120.000 hommes, il semble cependant qu'on demeure assez près de la vérité.

En ce qui concerne l'armement, on notera que l'excellent Chassepot, modèle 1866, armait les trois-quarts de l'infanterie, le quart restant devant se contenter du Remington américain qui était loin de le valoir, quand ce





Uhlan tendant une gourde à un zouave. Dessin à la plume d'Oscar Huguenin  
(Propriété de Mme Anna Rittershaus, à Areuse).



n'était pas d'antiques « pétoires » hâtivement rafistolées pour qu'on pût les charger par la culasse et qu'on dénommait « fusils à tabatière ». L'artillerie de l'Armée de l'Est était relativement nombreuse : quelque 300 ou même 350 pièces de divers calibres auxquelles on ajoutera une douzaine de ces « canons à balles » qu'on appelait aussi « mitrailleuses ». Il est vrai que la mise en œuvre de ce matériel dépendait de l'état des chevaux et que celui-ci était pitoyable.

L'opération décrétée le 19 décembre prit un mauvais départ ; elle fut marquée au lendemain de son déclenchement par un désastre ferroviaire qui préluda au désastre militaire des derniers jours de janvier, et qui doit être retenu en bon rang parmi ses causes.

Tablant sur son expérience d'ancien chef de l'exploitation des chemins de fer du Midi, Freycinet s'était fait fort de transporter en trois ou quatre jours, les 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> C.A. de Bourges, Vierzon, La Charité et Nevers à Autun, Chagny et Chalon-sur-Saône, et d'acheminer dans le même délai le 24<sup>e</sup> C.A. de Lyon sur Besançon. Or il en fallut trois fois plus, en raison de l'improvisation brouillonne qui présida à cette manœuvre de concentration par voie ferrée, et des initiatives inconsidérées auxquelles, pour remédier au gâchis qu'ils avaient créé, recoururent tant le délégué à la guerre que l'ingénieur de Serres, détaché par lui à l'état-major du général Bourbaki.

Il semble qu'il n'ait été tenu aucun compte des trains de ravitaillement que l'intendance faisait rouler sur les mêmes lignes pour assurer le combat et la subsistance des 120.000 hommes de l'Armée de l'Est, pas plus que du retour des rames vides, quand on parvenait à les décharger, d'où résulta, dans l'état du réseau français de 1870, un gigantesque embouteillage avec toutes ses conséquences sur l'état moral et sanitaire des troupes : les unes se morfondaient des jours durant par 16 degrés de froid à attendre les convois qui les embarqueraient ; les autres défilaient devant elles à la vitesse d'un homme au pas dans des wagons non-chauffés et dans une atmosphère de puanteur qu'on n'a plus connue avant les déportations d'Hitler. C'est ainsi que de Nevers à Chagny, il fallut trois jours pleins pour couvrir 163 kilomètres.

A la décharge des « organisateurs » de cette opération, on invoquera la rigueur de l'hiver 1870-1871. Particulièrement, l'eau gela dans les pompes destinées au plein des chaudières des locomotives à vapeur. La voie ferrée était verglacée, quand elle n'était pas obstruée par des congères. Les trains stoppés des heures durant en pleine campagne par les embouteillages, étaient contraints de mettre bas les feux pour épargner le combustible, ce qui rendait encore plus pénible la reprise du mouvement. Ces circonstances pallient dans une certaine mesure les responsabilités de l'entreprise si légèrement assumée par les Gambetta, les Freycinet et les de Serres.



Le 30 décembre, alors que Bourbaki achevait péniblement ses débarquements, on décida à Bordeaux de le renforcer à l'aide du 15<sup>e</sup> C.A. qui embarquerait à Vierzon les 30.000 hommes et tout le matériel et « accessoires » qu'on lui attribuait, pour être débarqué à Clerval sur la ligne de Besançon à Montbéliard. Or la gare de cette localité se trouvait située à la sortie d'un tunnel et desservie par une voie unique, tandis que ses quais étaient encombrés par le ravitaillement de l'armée. Ayant pris conscience de son erreur, Freycinet donna contre-ordre, mais ce contre-ordre n'atteignit pas tous les convois qui avaient quitté Vierzon. D'autre part, ce ne furent pas 30.000 mais 43.000 hommes que la compagnie du P.L.M. eut à embarquer et quant aux « accessoires » mentionnés plus haut, il s'agissait des trains du corps d'armée, soit de 1500 chevaux et de 1000 véhicules. Faute de disposer de wagons en nombre suffisant, on achemina ce convoi par voie de terre, ce qui lui prit neuf jours, alors que les troupes combattantes avaient été rendues à destination en quatre jours, et que Freycinet prévoyait que ce mouvement s'achèverait en trente-six heures...

\* \* \*

Dans ces conditions qu'il n'avait pas créées, le général Bourbaki était-il l'homme capable de redresser la situation et de forcer la victoire ?

Né en 1814, sa bravoure personnelle lui avait valu, sous Pélistier, en Algérie, le grade de chef de bataillon à 30 ans, et les étoiles de général de brigade à 40 ans, alors qu'il servait en Crimée sous Saint-Arnaud qui, dans une de ses dépêches à l'Empereur, le représentait comme un « Bayard ». En 1859, il commandait une division lors de la campagne de Lombardie et, onze ans plus tard, nous le retrouvons en qualité de commandant du corps d'armée de la Garde, d'aide de camp de l'Empereur et de grand-officier de la Légion d'honneur.

« A la guerre, on fait ce qu'on peut avec ce qu'on sait », disait avant 1914 le futur maréchal Foch. L'événement allait démontrer que le commandant de la Garde impériale, à la ressemblance de la plupart de ses camarades, n'en savait pas plus long sur l'art des grandes opérations que, quinze ans plus tôt alors qu'il entraînait le 3<sup>e</sup> Zouaves à l'assaut de l'Alma.

Il avait ainsi participé à la décadence militaire qui affecta l'armée du second Empire, et n'était pas sans s'en rendre compte, puisqu'au soir de Rezonville (16 août 1870) il se laissait aller jusqu'à dire : « Nous sommes trop vieux pour faire cette guerre-là » et, de fait, le surlendemain, laissé sans ordre par Bazaine, il laissa Canrobert succomber dans Saint-Privat, sans songer à le secourir. Sorti de Metz, il offrit ses services au Gouvernement de



la défense nationale, mais on peut affirmer que les procédés d'organisation et de commandement auxquels recouraient Gambetta et son délégué à la guerre ne recueillaient pas son approbation et le confirmaient dans son pessimisme. Aussi bien, ce vieux soldat était-il plus sensible que les civils de la Délégation de Tours à la misère de ses troupes et à l'insuffisance de leur instruction.

Toujours est-il qu'en se soumettant aux directives de Freycinet, Bourbaki méconnaissait le principe posé naguère par le Grand Empereur :

Tout général en chef qui se charge d'exécuter un plan, qu'il trouve mauvais et désastreux, est criminel ; il doit protester, représenter, insister, enfin donner sa démission plutôt que d'être l'instrument de la ruine des siens.

Mais Bourbaki avait-il lu ce texte de Napoléon publié avec sa correspondance en 1858<sup>9</sup> ? On lisait peu dans l'armée du second Empire.

Selon la définition impériale, le commandant de l'Armée de l'Est n'était donc pas couvert par « l'ordre d'un prince ou d'un ministre éloigné du champ d'opérations et connaissant mal ou ne connaissant pas du tout le dernier état des choses<sup>10</sup>. »

Mais que penser de Freycinet qui confiait l'opération dont il attendait la décision de la guerre, à un général en chef dont les 10, 12 et 17 décembre il avait à trois reprises réclamé la destitution, en raison de la « radicale insuffisance » qu'il croyait devoir lui imputer ? « J'ai toujours pensé que Bourbaki n'est pas l'homme qu'il nous faut<sup>11</sup> » écrivait-il le 17 décembre à Gambetta, mais devant l'opposition de celui-ci à la mesure de rigueur qu'il préconisait, il s'inclina, comme s'il ne s'agissait pas du sort de 120.000 hommes.

Il est vrai qu'il délégua auprès du commandant de l'Armée de l'Est, son principal collaborateur, muni d'un décret de révocation dont la date était laissée en blanc. Il est vrai aussi que l'ingénieur de Serres, tout en se cachant vis à vis du général Bourbaki des pouvoirs qui lui étaient conférés, n'en fit aucun usage, encore que, le 24 décembre, il eût écrit à ce sujet au Délégué à la guerre : « Plus je vois, plus je renforce ma conviction sur l'insuffisance du personnage.<sup>12</sup> ».

\* \* \*

En apprenant le débarquement à Autun, Chagny, Chalon-sur-Saône et Besançon de nombreuses troupes ennemies, le général von Werder, commandant du 14<sup>e</sup> A.K. qui opérait contre Garibaldi et son « Armée des Vosges » et qui, comme on l'a vu, était parfaitement renseigné sur les intentions de l'adversaire, abandonna Dijon le 27 décembre, pour mieux remplir sa mission qui consistait à couvrir envers et contre tous l'investissement de Belfort.



Remontant vers le Nord-Est, Bourbaki eut un premier contact à Villersexel, au passage de l'Ognon, avec von Werder, le 9 janvier 1871. Le succès tactique de la journée demeura incontestablement aux Français, mais le résultat stratégique qu'ils en attendaient leur échappa ; ils comptaient rejeter l'ennemi vers le nord et, de la sorte, le couper de Belfort ; mais, conformément à sa mission, le 14<sup>e</sup> A.K. se déroba vers l'est pour venir, en fin de mouvement, occuper la position de la Lisaine, marquée par cette rivière qui coule des Vosges au Jura et que jalonnent les localités de Chagey, d'Héricourt et de Montbéliard, sa gauche appuyée à la frontière, face au poste suisse de Fahy. Au bilan de cette première rencontre, on notera qu'il tomba 579 Allemands pour quelque 800 Français tués et blessés et 200 prisonniers, ce qui, d'ores et déjà, fait apparaître la différence d'instruction qui existait entre les deux armées.

Le combat reprit le 15 janvier sur la position que nous venons d'indiquer. C'est dire qu'il avait fallu cinq jours à l'Armée de l'Est pour couvrir les 25 kilomètres qu'on mesure à vol d'oiseau entre Villersexel et Héricourt. C'est aussi que, la bise régnant, la température, de jour, se maintenait aux environs de 15 degrés sous zéro, et que, de ce fait, le ravitaillement se faisait de plus en plus mal, les chevaux, mal affouragés et démunis de crampons, tombant tous les quatre pas. Dans les rangs, d'autre part, les cas de gelure se multipliaient, en raison de la mauvaise qualité des chaussures.

Disposant d'une supériorité numérique de l'ordre de trois à un par rapport à Werder, Bourbaki conservait, toutefois, l'espoir de le débusquer de sa position dans un dernier coup de collier, ce qui contraindrait Treskow à lever précipitamment le siège de Belfort. A cet effet, les 15<sup>e</sup> C.A., 24<sup>e</sup> C.A. et 20<sup>e</sup> C.A. s'engageraient frontalement contre Montbéliard et Héricourt pour accrocher le 14<sup>e</sup> A.K., cependant que plus au Nord, le 18<sup>e</sup> C.A. et la Division Cremer déborderaient sa droite et le refouleraient sur la Savoureuse, en aval de Belfort, voire sur la frontière suisse. Cette idée de manœuvre était rationnelle et, lestement exécutée par des états-majors bien rodés et des troupes ingambes, elle avait de bonnes chances de succès ; aussi dans une dépêche adressée à Moltke, en date du 14 janvier, le tacticien consommé qu'était le général von Werder doutait-il qu'il pût tenir simultanément l'Alsace et Belfort, « sans risquer l'existence même du corps d'armée ». Il appartenait donc au chef d'état-major général de décider si en face de l'« attaque supérieure et enveloppante » qui se dessinait, il convenait toujours de maintenir le blocus de la place<sup>13</sup>.

On se battit sur la Lisaine, les 15, 16 et 17 janvier 1871. L'attaque frontale de l'Armée de l'Est mordit dans la position allemande ; à droite, le 15<sup>e</sup> C.A. réussit même à reconquérir Montbéliard à l'exception — notable



il est vrai — du vieux château des Comtes de Wurtemberg. En revanche la manœuvre dont Bourbaki attendait la décision ne connut pas le même succès ; il fallut trop de temps aux Français pour reconnaître la droite allemande, et, pour comble de malheur, la Division Cremer, en se portant en avant, cisaila les colonnes du 18<sup>e</sup> C.A. et lui occasionna de nouveaux retards. Une vigoureuse sortie de la garnison de Belfort (colonel Denfert-Rochereau) eût-elle été capable de ranimer la manœuvre qui s'enrayait ? A tout le moins, écrivant en 1874, le colonel Lecomte remarquait que rien n'avait été tenté dans ce sens. <sup>14</sup>

Le 15 janvier au soir, le commandant du 14<sup>e</sup> A.K. recevait de Moltke l'ordre d'accepter la bataille devant Belfort, mais, ajoutait le chef d'état-major général, l'action de l'Armée du Sud (général van Manteuffel) ne tarderait plus à contraindre l'ennemi à lâcher prise. Fort de cette assurance, Werder ne se contenta plus de la défensive, mais riposta aux attaques françaises par tout autant de contre-attaques qui menèrent au point mort l'offensive de l'armée française.

Au troisième jour de la bataille, le général Billot, commandant du 18<sup>e</sup> C.A., ne désespérait pas de la possibilité de tirer de ses troupes un dernier effort qui emporterait la décision. Aux propositions qu'il lui soumettait dans ce sens, Bourbaki répondit : « A votre âge, j'aurais peut-être pensé comme vous, mais je suis le général en chef et j'ai la responsabilité », puis, le prenant à part, il ajouta : « Les Prussiens sont à Gray et ils marchent sur Dole <sup>15</sup> ». Or, par la route, on compte, entre Héricourt et Dole 124 kilomètres, alors qu'entre Gray et cette dernière localité, on en mesure trois fois moins : les communications de l'Armée de l'Est se trouvaient donc en grand danger ; aussi bien, le général Bourbaki, dans la soirée du 17 janvier, fit-il au mieux, en ordonnant la retraite.

\* \* \*

La bataille de la Lisaine, du 14 au 17 janvier, avait mis aux prises quelque 160.000 belligérants, appuyant leur aile sud à la frontière suisse, les Allemands à Croix et les Français à Abbévillers. Pas plus que le ministre de Prusse à Berne, le Conseil fédéral et le chef du Département militaire Emile Welti n'étaient demeurés dans l'ignorance des concentrations qui s'opéraient autour de Besançon, ni de l'objectif qui leur était imparti. La guerre se rapprochait donc de notre territoire. Or les réactions de l'autorité politique à la menace qui se dessinait, en l'absence du général Herzog qui avait été mis en congé, furent tardives, lentes et décousues. Le 4 janvier, le colonel Aubert, commandant de la 3<sup>e</sup> Division, reçut l'ordre de se rendre



immédiatement à Porrentruy, pour y inspecter la Brigade de l'infanterie 8 (trois bataillons). On mobilisa en même temps la Brigade 7 et la compagnie de dragons 7 aux fins d'une relève. Aubert était, toutefois, autorisé à retarder cette opération si la nécessité s'en faisait sentir.

Parvenu sur les lieux, le commandant de la 3<sup>e</sup> Division dut constater que le moral de la Brigade 8 se ressentait des deux mois qu'elle avait passé sous les armes. Il n'usa donc pas de la licence qui lui était concédée de la maintenir en service, mais le Département militaire fédéral demeura sourd à sa suggestion du 6 janvier, consistant à appeler sous les drapeaux le bataillon de carabiniers de sa division ainsi qu'une autre brigade d'infanterie. En tout et pour tout, il était appelé à se contenter du demi-bataillon 79 (Soleure) et du droit de mettre sur pied les deux bataillons cantonaux qui se recrutaient dans les districts de Delémont et de Porrentruy.

Réduit aux trois bataillons de la brigade 7 (colonel Borgeaud) et à une compagnie de dragons, il exprimait comme suit, son inquiétude au conseiller fédéral Welti, à la veille de la bataille de la Lisaine :

Mes postes sont si faibles, si éloignés les uns des autres qu'ils pourraient être enlevés sans que le quartier général pût en être averti. Comment s'opposer, avec si peu de troupes, à une invasion possible? Tout ce qu'on pourrait avec ce qu'on a, c'est de faire tuer quelques hommes pour sauver au moins l'honneur du drapeau? <sup>16</sup>

Le Conseil fédéral se rendit à cette argumentation. Mais il était trop tard. Effectivement, ni la Brigade d'infanterie 13, ni la Brigade d'artillerie 5 (deux batteries) qu'on leva pour le renforcer, ne se trouvaient en secteur, le jour où l'Armée de l'Est amorça sa retraite sur Arcey, et ce ne sont pas moins de 6000 Français et de 4000 Allemands qui, selon les supputations du colonel Aubert, venaient de s'affronter à proximité immédiate de notre frontière d'Ajoie, gardée par cinq bataillons d'infanterie et une faible compagnie de dragons.

\* \* \*

Revenons-en à l'événement qui, le 17 janvier 1871, imposa au général Bourbaki sa décision de rompre le combat.

Au moment même où l'Armée de l'Est amorçait péniblement son mouvement en direction de Belfort, les Allemands n'avaient à portée d'intervention que l'unique 7<sup>e</sup> A.K. (général von Zastrow) qui stationnait dans la région de Châtillon-sur-Seine (83 kilomètres N.-O. de Dijon). Dès qu'il s'estima suffisamment renseigné sur l'objectif assigné à Bourbaki, Moltke, le 7 janvier, décida de prélever sur les troupes occupées au blocus de Paris,



le 2<sup>e</sup> A.K. (général Fransecki) et de le diriger sans perte de temps sur Nuits-sous-Ravière où il prendrait contact avec le 7<sup>e</sup> A.K.

Le chef d'état-major général prussien constituait de la sorte une nouvelle armée du Sud, placée sous les ordres du général von Manteuffel et à laquelle serait encore subordonné le 14<sup>e</sup> A.K., dès qu'il pourrait combiner ses opérations avec lui. Le 10 janvier, Moltke, à Versailles, exposait à son commandant ce qu'il attendait de lui : couper les communications de l'adversaire avec le reste de la France et l'acculer à la frontière suisse où il serait placé devant l'alternative de l'internement ou de la capitulation.

Mission claire et proportionnée aux moyens qui étaient attribués à Manteuffel. Il n'empêche que dans l'accomplissement de celle-ci, il lui aurait fallu en découdre avec Garibaldi et lui passer sur le ventre, si le vieux condottière de l'indépendance italienne s'était soucié de remplir la sienne qui, on s'en souvient, consistait à flanc-garder l'Armée de l'Est à mesure qu'elle s'avancerait en direction de Belfort.

Mais tel ne fut pas le cas. Ainsi qu'on l'a vu, le 27 décembre, le 14<sup>e</sup> A.K., par ordre supérieur, évacua Dijon, mais ce fut à la veille, seulement, de la bataille de Villersexel, soit le 8 janvier, que, déférant aux objurgations de Freycinet, Garibaldi et son chef d'état-major Bordone consentirent à transférer leur poste de commandement d'Autun au chef-lieu du département de la Côte-d'Or. Ce fut pour s'y calfeutrer, en dépit des renseignements qui de toute part, à partir du 12 janvier, leur annonçaient la marche du général Fransecki par Auxerre, Montbard et Is-sur-Tille.

Le premier contact entre les garibaldiens de l'Armée des Vosges et les Allemands fut marqué, les 22 et 23 janvier, par les petits combats où s'affrontèrent dans les environs de Dijon quelques 25.000 franco-italiens et les six bataillons et deux batteries de la brigade Ketler qui couvrait la droite de Manteuffel. Comme il était naturel, Garibaldi demeura maître du terrain, ce qui autorisa Freycinet à emboucher la trompette de la victoire :

Garibaldi a encore remporté un très grand succès hier. C'est décidément notre premier général. Cela fait un pénible contraste avec l'armée de Bourbaki qui depuis huit jours piétine sur place entre Héricourt et Besançon. <sup>17</sup>

télégraphiait-il sur ces entrefaites, de Bordeaux à Gambetta en tournée en Bretagne. Que si, ajoutait-il, on remplaçait la « direction » de Bourbaki par celle de Garibaldi, il se faisait « fort avec cette organisation de reprendre les Vosges ».

En réalité, au moment où le ministre de la guerre lisait cette dépêche, le général Manteuffel installait son P.C. à Vaudrey, cependant que ses corps d'armée, parvenus à Quingey et Mouchard, interceptaient la route et la voie



ferrée conduisant de Besançon à Lons-le-Saunier. D'Is-sur-Tille, ils avaient marché sur Gray, Dampierre et Vaite, sans qu'aucune résistance sérieuse ne leur ait été opposée, et sans qu'on n'ait même pris la peine de faire sauter les ponts qui franchissent la Saône dans ces trois localités. Garibaldi avait donc lamentablement manqué à la mission qui lui était impartie. Mais s'il laissa l'Armée du Sud passer la Saône pour ainsi dire sous son nez, la dernière responsabilité de cette catastrophe incombe en dernier ressort à Gambetta qui s'était expressément refusé à subordonner l'Armée des Vosges à l'Armée de l'Est.

Quant à cette dernière, le mouvement de repli qu'elle amorça le 18 janvier au matin devant Héricourt, tourna rapidement à la plus grande confusion.

Une fois de plus au cours de cette campagne, l'événement allait démontrer que ni les généraux, ni les états-majors du second Empire n'étaient capables de préparer, d'organiser, de coordonner et de contrôler les mouvements d'une armée, faute d'avoir été systématiquement et rationnellement entraînés à cet exercice, comme l'avaient été leurs rivaux prussiens par les soins de Moltke.

D'autre part, les jeunes troupes du général Bourbaki allaient démontrer, comme l'avaient fait déjà les conscrits de l'« An Deux », que physiquement et moralement elles étaient plus aptes à affronter le feu de l'ennemi qu'à supporter les épreuves d'une longue marche en retraite. Aussi bien, la manière dont les Gambetta et les Freycinet en avaient usé avec elles depuis tantôt deux mois, avaient fini par épuiser leur énergie et compromettre leur cohésion. Mal ravitaillées comme elles étaient, elles se mirent à piller les dépôts de vivres qu'elles rencontraient sur le chemin de la retraite, sous couleur de ne pas les laisser tomber entre les mains de l'ennemi.

En bref, ce fut plutôt une cohue qu'une armée qui s'entassa entre Baumes-les-Dames et Besançon et dans les rangs de laquelle Bourbaki ne reconnaissait plus que 30.000 combattants dignes de ce nom. Au surplus, il faut relever que le malheureux commandant de l'Armée de l'Est voyait les renseignements, qu'il recueillait sur les mouvements de Manteuffel, contestés à Bordeaux par le Délégué à la guerre. Jusqu'au dernier moment, le second de Gambetta tint pour infondées et futiles les craintes que Bourbaki exprimait concernant ses communications. Les Allemands avaient déjà passé sur la rive Sud de la Saône que, dans l'après-midi du 19 janvier, il télégraphiait à son collaborateur de Serres :

Bourbaki parle d'une menace de l'ennemi par Gray et Pontailler. Mes renseignements ne l'indiquent point. Je crois à une menace plus au nord par Vesoul, mais je n'ai pas ouï dire que Gray fût occupé et que par conséquent l'ennemi suivît la direction Gray-Pontailler. <sup>18</sup>



Pouvait-on méconnaître davantage les réalités de la conjoncture ? Quoi qu'il en soit, le même 19 janvier, Freycinet crut avoir trouvé la solution au problème posé par la situation de l'Armée de l'Est : il n'y avait qu'à ordonner à la compagnie du P.L.M. de réunir 200 trains dans un délai de quarante-huit heures et de les acheminer sur Besançon où ils chargeraient 90.000 hommes et 50 batteries pour les transporter à Nevers en vue d'une nouvelle mission. Une fois de plus, c'était méconnaître les possibilités de l'ennemi. En fait, le 23 janvier, jour initial prévu pour cette nouvelle manœuvre ferroviaire, les Allemands, à Quingey et Mouchard, faisaient sauter les voies reliant Besançon avec l'arrière-pays.

Ce plan s'étant révélé inexécutable, aussitôt que conçu, Freycinet en substitua un autre, consistant en une rapide trouée soit par Gray, soit par Pontailier, ou encore, selon l'occurrence, par Mouchard ou Dole. Au reçu de cet ordre, le général Bourbaki convoqua son état-major et ses commandants de corps d'armée en un conseil de guerre qui se réunit aux environs de Besançon dans l'après-midi du 24 janvier.

Trois solutions y furent envisagées :

- 1° S'enfermer avec l'armée dans la place de Besançon.
- 2° Tenter la percée en direction générale d'Auxonne.
- 3° Retraiter de Besançon sur Pontarlier pour gagner Lons-le-Saunier par Champagnole.

Le précédent tout récent de Metz ne recommandait pas la première solution qui fut rejetée à l'unanimité. D'autant plus que nul n'était renseigné sur les approvisionnements qu'on trouverait dans la place et que les bruits les plus pessimistes couraient sur ce sujet.

La seconde solution n'eut pour elle que la seule voix du général Billot, commandant du 18<sup>e</sup> C.A., qui refusa cependant d'assumer la direction de cette entreprise, ainsi que le lui proposait Bourbaki. Les autres généraux, et, particulièrement, Clinchant, commandant du 20<sup>e</sup> C.A., jugeaient irréalisable cette suggestion inspirée de la directive de Freycinet. Le temps nécessaire pour réaliser le dispositif adapté à cet effet, et le barrage qu'édifiait Manteuffel à l'ouest de Besançon serait devenu si compact qu'il serait matériellement impossible d'y faire brèche.

Telle était également l'opinion du commandant en chef qui, conséquemment, se rallia à la solution préconisée par la quasi-unanimité du Conseil de guerre et concluant à la retraite sur Pontarlier, d'où l'on gagnerait la vallée de l'Ain, si possible par Poligny. Ce dont Bourbaki fit part télégraphiquement au Ministère de la guerre.

Que penser de cette décision ? Au Conseil de guerre du 24 janvier, le général Billot, quel que fût son optimisme, affirmait n'avoir plus que



16.000 hommes aptes à combattre sur les 25.000 que comptait son corps d'armée, et son camarade Clinchant n'en dénombrait plus que 10.000 sur 22.000. Quelques jours après, l'Armée de l'Est en quittant Besançon, laissait derrière elle 10.000 malades, dont de nombreux varioliques, et entre 20.000 et 30.000 traînants échappés à l'autorité de leurs officiers, tels les « fricoteurs » de la Grande Armée entre Smolensk et Vilna. L'usure de la troupe, peut-on conclure, atteignait un degré qui ne permettait plus d'envisager raisonnablement une percée, telle que l'envisageait dans son confortable bureau bordelais le Délégué à la guerre.

Celui-ci n'en riposta pas moins par deux longs télégrammes dans lesquels il lui exprimait la stupéfaction que lui occasionnait la décision prise par Bourbaki, sur l'avis du Conseil de guerre de la veille. Une faible lueur d'espoir subsistait cependant dans son esprit : dans la dépêche annonçant les intentions du commandant de l'Armée de l'Est, ne devait-on pas lire « Pontailler » (sur Saône) au lieu de « Pontarlier ? » Et le seul énoncé de ce doute fait apparaître sans qu'il soit besoin d'insister, la parfaite méconnaissance de la situation dans laquelle il se complaisait à jouer les « organisateurs de la victoire », comme on disait en Quatre-vingt-treize...

Ce doute s'étant dissipé, Gambetta, par une dépêche datée de Bordeaux, le 26 janvier 1871, 5 h. 56 du soir, relevait de son commandement le général Bourbaki, en arguant de ses « hésitations » et de son « manque de confiance » dans la « direction d'une entreprise dont nous attendions de si grands résultats. <sup>19</sup> ». Ce qui démontre de sa part une capacité d'illusion égale à celle dont témoignait son adjoint.

Au moment où ce télégramme parvint à Besançon, l'infortuné Bourbaki gisait sur un lit d'hôpital, après s'être tiré dans la tête une balle qui s'aplatit sur sa tempe. Gambetta, pour lui succéder, avait désigné le général Clinchant, mais sans lui fixer d'autre mission que de « ramener l'armée <sup>20</sup>. » Aussi bien, le nouveau commandant en chef s'en tint-il au plan qu'il avait préconisé l'avant-veille : retraiter, si la chose était encore possible, de Pontarlier sur Poligny ; au pire, tangenter la frontière suisse par l'itinéraire Pontarlier-Mouthe-Foncine-le-Bas, et gagner Saint-Laurent-Grandvaux où l'on se trouverait hors de l'emprise adverse.

En abandonnant le commandement du 20<sup>e</sup> C.A. pour celui de l'Armée de l'Est, le général Clinchant recevait en même temps l'ordre de destituer le général Bressolles à la tête du 24<sup>e</sup> C.A. et de le remplacer par le général Comagny. Bordeaux méconnaissait donc une fois de plus cet adage de la sagesse populaire qui recommande de ne pas changer les chevaux au milieu du gué.



Mais, ce même 26 janvier, le chancelier prussien et Jules Favre, munis de pleins pouvoirs par le Gouvernement de la défense nationale, étaient depuis trois jours en pleine discussion sur le sujet de la capitulation de Paris, et de l'armistice.

Et c'est alors que se démontra encore une fois l'énorme faute qu'avait commise le gouvernement de la République en se laissant investir dans la capitale. D'une part, il ne lui était plus possible de dissocier l'acte purement militaire que constituait la capitulation de Paris, de l'acte essentiellement politique consistant à conclure un armistice. D'autre part, si la Délégation de Bordeaux était plus ou moins bien renseignée sur la situation de ses armées en province, à Versailles, le plénipotentiaire français et ses collaborateurs n'en connurent que ce que Bismarck et Moltke voulurent bien leur en apprendre. Et cette circonstance leur permit, comme bien on pense, de marquer quelques points supplémentaires.

Le 28 janvier 1871, Jules Favre et Bismarck revêtaient de leurs signatures et de leurs sceaux une convention d'armistice qui comprenait quinze articles. Conclue pour vingt et un jours, elle entra en vigueur le jour même à Paris, dans les trois jours en province, à l'exception des départements de la Côte-d'Or (en partie), du Doubs et du Jura où l'on attendrait pour la mettre en application que les parties contractantes — disait l'article premier, alinéa 3 — fussent renseignées « sur la situation actuelle des opérations en cours d'exécution ». Dans l'intervalle, les Armées des Vosges et de l'Est ne participaient pas au bénéfice du cessez-le-feu.

On ignore les raisons qui inclinèrent Jules Favre à consentir à cette exception. Nourrissait-il encore l'espoir que l'Armée de l'Est pût débloquer Belfort, ainsi que le supposait en 1874 le colonel Lecomte<sup>21</sup> ? Ou souscrivit-il à cette clause désastreuse, en raison du fait que Bismarck, en échange, renonçait à stipuler la capitulation immédiate de cette place, comme il l'a soutenu devant la commission d'enquête, dans des explications, au reste, passablement embrouillées. On ne sait. Toujours est-il que si Clinchant avait été inclus dans l'armistice, au même titre que Chanzy et Faidherbe, le résultat n'eût pas été très différent, étant donné les trois jours pleins que la convention concédait à Manteuffel pour acculer son adversaire à la frontière suisse.

Quoi qu'il en soit, le même 28 janvier à 11 h. 15 du soir, Jules Favre envoyait à la Délégation de Bordeaux le télégramme suivant :

Nous signons aujourd'hui un traité avec le comte de Bismarck. Un armistice de 21 jours est convenu ; une assemblée est convoquée à Bordeaux pour le 12 février. Faites exécuter l'armistice et convoquez les électeurs pour le 8 février. Un membre du gouvernement va partir pour Bordeaux.<sup>22</sup>



Malgré qu'il en eût et dans l'ignorance où il était laissé des délais et de l'exception que comportait la mise en application de la convention, Gambetta répercuta immédiatement aux armées en province l'essentiel de la dépêche que nous venons de citer. A son P.C. d'Arbois (Jura), Manteuffel fut non moins rapidement, mais plus exactement, avisé par Moltke de la conclusion de l'armistice et des droits qui lui étaient conférés, et pour qu'il n'y eût équivoque, il lui était enjoint de poursuivre ses opérations jusqu'à ce qu'elles aient produit un « résultat décisif »<sup>23</sup>. Ce qui, peut-on estimer, excédait le sens du paragraphe que nous mettions un peu plus haut sous les yeux du lecteur.

Cet incroyable silence de Jules Favre, quant à l'exclusion provisoire des Armées des Vosges et de l'Est, du bénéfice de l'armistice, a fait l'objet de nombreux commentaires. Faut-il admettre avec M. Henri Guillemin, que le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de la défense nationale, partisan de la paix, a voulu priver son adversaire Gambetta de forces qui lui auraient permis de poursuivre la résistance<sup>24</sup>. Nous n'irons pas jusque là. Si l'on se reporte, toutefois, à son télégramme du 28 janvier, comment ne pas être frappé de la place prépondérante qu'y occupent les préoccupations de politique électorale ? Les considérations militaires ne viennent qu'après, et tiennent en quatre mots : « Faites exécuter l'armistice. » Tel est l'ordre de priorité qui semble s'être imposé à l'esprit politicien de Jules Favre.

\* \* \*

Quoi qu'il en soit, au moment où Bismarck et Jules Favre signaient l'armistice à Versailles, la situation en Franche-Comté des deux belligérants se présentait de la façon suivante :

Le général Clinchant avait installé son P.C. à Pontarlier et y rassemblait son armée, mais, cependant que le 14<sup>e</sup> A.K. pressait ses arrière-gardes sur le plateau de Maîche, le 7<sup>e</sup> A.K. avait occupé Salins et le 2<sup>e</sup> atteignait Champagnole. Il ne restait plus aux Français, pour échapper à l'alternative capitulation ou internement que le seul axe Pontarlier-Saint-Laurent, mais encore cette route secondaire, que devaient emprunter quelque 100.000 hommes et leurs convois, était fortement verglacée et, de droite et de gauche, flanquée de hautes murailles de neige. De surcroît, la température se maintenait aux environs de 18 degrés sous zéro.

Au cours de la journée du 29 janvier, le 7<sup>e</sup> A.K. parvenait en fin de journée devant Chaffois, soit à 7 kilomètres à l'ouest de Pontarlier. Plus



grave encore, au même moment, l'avant-garde de l'Armée de l'Est, aux ordres du général Cremer, se voyait coupée en deux par le 2<sup>e</sup> A.K. qui s'emparait de Foncine-le-Bas, sur la route de retraite prévue par le général Clinchant.

Dans ces deux cas, la résistance française avait été très faible. C'est aussi que la nouvelle de l'armistice, dans la forme que lui avait donnée Jules Favre, était parvenue au P.C. de Pontarlier, au cours de l'après-midi, et qu'elle s'était répandue parmi la troupe et parmi la population, à la vitesse d'un feu de poudre.

Freycinet, sur la foi de la dépêche qui lui était parvenue de Versailles, ayant prescrit au général Clinchant de suspendre immédiatement les hostilités et, à cet effet, de se mettre en rapport avec le commandant des forces ennemies, celui-ci transmit sans délai à ses subordonnés l'ordre du Délégué à la guerre, puis en présence de l'avance continue des Allemands qu'il attribuait à leur ignorance de l'armistice, il envoya un parlementaire au général von Manteuffel.

Quelle ne fut pas sa stupeur quand le 31 janvier vers deux heures du matin, il prit connaissance de la réponse — parfaitement courtoise à la vérité — que lui faisait tenir, par le retour de son parlementaire, le commandant en chef de l'Armée du Sud ! C'est alors seulement qu'il apprit que l'armistice du 28 janvier n'était pas applicable à son théâtre d'opérations, et, qu'en exécution des ordres reçus, son adversaire poursuivrait ses opérations jusqu'à la totale mise hors de cause de l'Armée de l'Est. Licence, toutefois, lui était laissée de capituler, ce qui épargnerait aux deux belligérants une effusion de sang désormais inutile.

Dans l'intervalle de la démarche française et de la réponse allemande, les événements avaient suivi leur cours. Le 14<sup>e</sup> A.K. tâtait les défenses de Besançon et franchissait la Loue, de sorte qu'on l'attendait incessamment à Morteau ; le 7<sup>e</sup> se trouvait aux abords immédiats de Pontarlier, mais surtout le 2<sup>e</sup> A.K., dans la soirée du 30, s'était emparé de Frasne, à la faveur de la désorganisation qui gagnait dans les rangs français ; l'annonce de l'armistice, effectivement, avait eu raison du peu de moral qui demeurait à l'Armée de l'Est. A telles enseignes qu'en dépit d'un ordre exprès du général Clinchant, le défilé de Vaux qui conduit de Frasne au lac Saint-Point fut laissé sans défense. Pour peu qu'ils eussent bourré, rien donc n'aurait pu empêcher les Allemands d'intercepter au carrefour de La Cluse-et-Mijoux, la route des Verrières et celle de Vallorbe, et de réaliser de la sorte un second Sedan autour de Pontarlier.

Au cours de la matinée du 31 janvier, un télégramme de Gambetta confirma à Clinchant ce qu'il soupçonnait déjà, à savoir que Manteuffel ne



l'avait pas trompé en lui affirmant que l'Armée de l'Est était exceptée de l'armistice :

En conséquence, concluait le ministre de la Guerre, vous avez à vous comporter comme un belligérant distinct et indépendant, et dès lors employer la voie de la force ou des négociations à votre appréciation et au mieux des intérêts et de l'honneur de votre Armée. <sup>25</sup>

Le commandant de l'Armée de l'Est se déroba à l'alternative de la « force » ou des « négociations » qui lui était proposée de Bordeaux, et à 12 h. 30, il remettait au lieutenant-colonel Chevals, son premier aide de camp, un ordre écrit lui prescrivant de se rendre aux Verrières et :

d'entrer immédiatement en relations avec le commandant des troupes suisses de la frontière, afin de s'entendre directement avec lui sur les mesures à prendre dans le cas où il deviendrait nécessaire que la première armée française passât sur le territoire de la Confédération helvétique. <sup>26</sup>

Comme on voit, cet ordre n'envisageait encore l'internement qu'à titre d'hypothèse. Dans la soirée du même jour, un conseil de guerre convoqué à Pontarlier, et auquel furent appelés à opiner tous les généraux de division, conclut qu'il fallait, sans tarder, passer de l'hypothèse à l'exécution, et priver ainsi les « Prussiens » de l'énorme butin sur lequel ils s'apprêtaient à faire main basse, étant bien entendu, toutefois, que les troupes qui conservaient la possibilité de gagner Morez par le chemin de la Chapelle-des-Bois, se soustrairaient à l'internement.

Ses ordres donnés dans ce sens, le général Clinchant se transporta avec son état-major aux Verrières-de-Joux où il installa son dernier P.C.

\* \* \*

Ecrivain de Neuchâtel à sa femme, le 3 février 1871, le colonel Aubert, commandant de la 3<sup>e</sup> Division, se répandait dans les termes les plus acerbes sur le compte de ces « Messieurs de Berne » qui, sous couleur d'économie, s'étaient refusés à prendre en temps utile les mesures de mobilisation qui s'imposaient dès l'instant où les hostilités se rapprochaient de notre frontière, ce qui, au surplus, avait imposé des efforts tout à fait déraisonnables aux troupes déjà sous les armes.

Et poursuivant sur sa lancée, il ne laissait pas d'écrire :

Je suis profondément dégoûté de voir combien le Conseil fédéral a fait preuve de négligence, d'impuissance et de mauvaise volonté à écouter les avis de ceux qui étaient à la brèche. Heureusement que la Providence nous vient en aide, car si c'était le Conseil fédéral qui dût sauver la Suisse, elle serait bien près d'être perdue. <sup>27</sup>



Remarquons à cet égard qu'Aubert n'était pas un ami du régime et que, le 8 octobre 1847, encore que major fédéral et instructeur en chef des Ecoles centrales de Thoune, il quittait Genève pour un voyage en Italie. A la veille de la guerre du Sonderbund, il n'entendait pas, comme il l'écrit en propres termes, être obligé de servir une cause qu'il « détestait. <sup>28</sup> ». Démissionnaire en 1848, il vit sa démission refusée par la Diète qui le fit rayer de la liste des officiers d'état-major général, et n'y fut réintégré qu'en 1854, grâce à la faveur du général Dufour qui, à juste titre, appréciait hautement ses éminentes capacités militaires.

Ses appréciations, au moins dans une certaine mesure, se ressentent donc de ce préjugé peu favorable aux radicaux qui, à cette époque, assumaient seuls les responsabilités du gouvernement fédéral. On n'en remarquera pas moins que le général Herzog ne se tenait pas pour plus satisfait de la situation qui lui avait été créée par l'autorité politique, et qu'en faisant à tête reposée l'histoire du service actif 1870-1871, les Secrétan (1894), les Jacky (1914), les Galiffe (1917) et les Paul-Edmond Martin (1921) <sup>29</sup> ont, chacun pour sa part, quoique en termes moins vifs que le colonel Aubert, relevé et incriminé la carence dont fit preuve le Conseil fédéral en cette occasion.

Le 19 janvier, le général Herzog reprenait son commandement et trouvait sous ses ordres la 3<sup>e</sup> Division, constituée de bric et de broc, ainsi qu'on a vu, et la 5<sup>e</sup> Division (colonel Meyer) mobilisée de la veille. En présence des quelque 120.000 Français et 40.000 Allemands au contact sur la Lisaine, il sollicita, tout aussitôt, du Conseil fédéral l'acheminement de la 5<sup>e</sup> Division sur Bâle, et la mise sur pied de la 4<sup>e</sup> Division (colonel Bontemps) qui serait dirigée sur Bienne.

Sa première demande fut satisfaite ; quant à la seconde, il fut invité à se contenter d'un bataillon de carabiniers et de deux batteries de montagne à mobiliser dans les Grisons. Sur de nouvelles instances de sa part auprès du chef du Département militaire fédéral, il finit par obtenir gain de cause. Mais on était déjà le 21 janvier, et le temps nécessaire à cette grande unité pour mobiliser et pour se rassembler sur les positions prévues, sa droite à Montfaucon et sa gauche à la Chaux-de-Fonds, et l'on serait déjà le 27 janvier.

Or ce jour-là et les suivants, il se précisa successivement que l'Armée de l'Est était coupée de ses communications avec le reste de la France, puis qu'elle retraitsait de Besançon sur Pontarlier, enfin qu'elle serait vraisemblablement acculée à la frontière suisse entre Morteau et Jougue. Le dispositif prévu par le général Herzog et qui s'étendait de Porrentruy à la Chaux-de-Fonds, ne répondait donc plus à l'évolution de la conjoncture stratégique.





O. Huguenin.

Cuirassier français et clocher de Bôle, par Oscar Huguenin (Planche tirée de l'album *Scènes de l'entrée des soldats de l'Armée de l'Est*, 1871. Bibliothèque centrale, Zurich).



Aussi bien, après avoir fait appel aux gouvernements des cantons de Neuchâtel et de Vaud pour qu'ils missent sur pied les bataillons ressortissant à leur autorité, le général Herzog, dans la nuit du 28 au 29 janvier, adopta-t-il les dispositions suivantes :

1<sup>o</sup> La 3<sup>e</sup> Division quittant l'Ajoie relèverait la 4<sup>e</sup> qui se déployait entre Montfaucon et la Chaux-de-Fonds.

2<sup>o</sup> La 4<sup>e</sup> Division se porterait sur le Locle, les Verrières et Sainte-Croix pour barrer les directions de Morteau et de Pontarlier.

3<sup>o</sup> La 5<sup>e</sup> Division qui, entre temps s'était portée dans les Franches-Montagnes, s'embarquerait à la Chaux-de-Fonds et à Bienne à destination d'Yverdon, d'Orbe et de Cossonay, avec la même mission au col de Jougne.

4<sup>o</sup> Le Q.G. de l'Armée s'installerait à Neuchâtel, le 29 janvier.

Toutes mesures judicieuses assurément, mais tardives en raison des lenteurs du Conseil fédéral, pourtant suffisamment renseigné sur l'évolution menaçante de la situation.

Elles allaient, de ce fait, imposer un rude effort aux troupes, particulièrement à celles de la 7<sup>e</sup> Brigade (3<sup>e</sup> Division) appelées à se porter de Porrentruy sur la Chaux-de-Fonds par Delémont, Glovelier et Saignelégier (89 km) sur des routes fortement enneigées. L'urgence de la situation engendra l'embouteillage des communications télégraphiques, cependant que le recours à la voie ferrée, parallèlement à celui de la route, provoqua souvent des dislocations de l'ordre de bataille normal au sein des divisions et même des brigades, ce qui ne simplifiait pas la tâche du commandement. Quoi qu'il en soit, le 31 janvier à minuit, au moment où le général Herzog débarquait aux Verrières, la 12<sup>e</sup> Brigade (colonel Rilliet) de la 4<sup>e</sup> Division, de concert avec les troupes cantonales, s'y trouvait installée depuis quelques heures. Il était temps...

\* \* \*

Dès le 28 janvier, d'ordre du général Herzog, le lieutenant-colonel Grandjean et le major de Guimps de son état-major avaient été envoyés à Pontarlier pour y recueillir au P.C. de l'Armée de l'Est tous renseignements concernant sa situation et ses intentions. Ils ne furent pas éconduits et purent de la sorte annoncer à leur chef qu'en entrant en Suisse, les Français ne feraient aucune difficulté pour déposer les armes.

Le surlendemain, vu l'incertitude où l'on était à Neuchâtel touchant l'inclusion de l'Armée de l'Est dans l'armistice de Versailles, le lieutenant-colonel Sieber, premier-adjutant du général Herzog, fut à son tour envoyé à Pontarlier pour éclaircir cette affaire. Il y reçut, de la bouche même du général Clinchant, tous les renseignements désirables, ainsi que l'assurance



que si les troupes françaises se présentaient à la frontière suisse, elles le feraient en amies.

Nous avons vu tout à l'heure l'ordre donné par Clinchant au lieutenant-colonel Chevals ; ce qui l'amena aux Verrières, le 31 janvier vers deux heures de l'après-midi. C'est sans doute cette démarche qui décida le commandant en chef suisse de se porter à la frontière. Il venait de s'installer dans la maison de M. Martin « commissionnaire », quand reparut Chevals se disant porteur d'ordres verbaux le chargeant de traiter du passage. Il lui fut répondu qu'on ne pouvait rien faire, à moins qu'il n'exhibât des pleins pouvoirs en bonne et due forme. La difficulté fut vite aplanie, puisque aussi bien Clinchant, en ce moment, se trouvait à deux pas.

C'est ainsi que le 1<sup>er</sup> février, vers 3 heures et demie du matin, le lieutenant-colonel Chevals s'asseyait à une table en compagnie de ses camarades suisses Sieber et de Guimps, et, sans autre discussion, tous trois prirent note de la convention d'internement que le général Herzog dicta debout.

Quelques minutes plus tard, aux Verrières de Joux, le général Clinchant apposa sa signature au bas des trois exemplaires de la convention, et, tout aussitôt, commença le triste défilé de 87.847 officiers, sous-officiers et soldats, de 11.800 chevaux, de 285 canons et mitrailleuses et de 1158 véhicules de l'Armée de l'Est, pénétrant sur sol suisse par les Verrières, Sainte-Croix, Vallorbe, Ballaigue et la vallée de Joux. Seules, les divisions Cremer et Aries avaient réussi, par Morez et les Rousses, à se soustraire à l'encerclement. Environ 20.000 hommes étaient venus grossir la garnison de Besançon et 15.000 étaient tombés aux mains du général von Manteuffel.

Les prisonniers de cette malheureuse armée eussent été beaucoup plus nombreux, et les opérations d'internement, peut-être rendues impossibles, si quelques bataillons du 18<sup>e</sup> C.A., s'appuyant sur les ouvrages du château de Joux, de la Cluse et du Larmont n'avaient pas, ce même 1<sup>er</sup> février, opposé une victorieuse résistance aux attaques de la Brigade Trossel (2<sup>e</sup> A.K.) qui débouchait de Pontarlier, de sorte que, quand les premières patrouilles allemandes parvinrent à la frontière suisse, elles n'y rencontrèrent aucun ennemi.

Il n'est pas de notre propos de traiter du séjour forcé que firent en Suisse les internés de l'Armée de l'Est. Qu'il nous suffise d'écrire qu'il prit fin à la suite de la signature des préliminaires de paix du 26 février 1871 qui, en leur article 6, prescrivaient la libération des prisonniers de guerre, dès leur ratification par l'empereur d'Allemagne et l'Assemblée nationale de Bordeaux. Quant aux frais de l'opération d'internement, évalués d'un commun accord à 12 millions de francs, ils nous avaient été intégralement réglés le 12 août 1872.



Faut-il conclure sur cet épisode d'histoire militaire franco-allemande et franco-suisse ? Nous le ferons en appliquant à cette armée de la République ce qu'en 1938, le colonel Charles de Gaulle écrivait des armées de Napoléon III :

« Pauvre troupe, dont les malheurs injustes demeurent comme une ineffaçable leçon dédiée à ceux qui gouvernent et à ceux qui commandent <sup>31</sup>. »

Eddy BAUER.

#### NOTES

<sup>1</sup> D'après LECOMTE, Ferdinand, colonel fédéral suisse, *Relation historique et critique de la guerre franco-allemande en 1870-1871*. Genève et Bâle, H. Georg, libraire-éditeur, 1874. t. IV, p. XXXII.

<sup>2</sup> D'après SECRÉTAN, colonel, *L'Armée de l'Est, 20 décembre 1870-1<sup>er</sup> février 1871*. Neuchâtel, Attinger Frères, éditeurs, 1894, p. 7.

<sup>3</sup> D'après SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 29.

<sup>4</sup> *Op. cit.*, pp. 259-260.

<sup>5</sup> *Op. cit.*, p. 261.

<sup>6</sup> DUTRAIT-CROZON, H., *Gambetta et la Défense nationale 1870-1871*. Paris, Editions du Siècle, 1934, pp. 246-247.

<sup>7</sup> *Op. cit.*, p. 225.

<sup>8</sup> LE GUILLOU, Louis, *La campagne d'été de 1870*. Paris, Charles-Lavauzelle & C<sup>ie</sup>, 1938, p. 35.

<sup>9</sup> NAPOLÉON I<sup>er</sup>, *Correspondance*. Paris, Imprimerie nationale, 1858, t. 29, p. 393.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> D'après SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 58.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 220.

<sup>14</sup> *Op. cit.*, p. 264.

<sup>15</sup> D'après SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 294.

<sup>16</sup> *Les « papiers » du colonel Aubert 1813-1888*. Genève, Alex. Jullien, 1953, p. 262.

<sup>17</sup> D'après SECRÉTAN, *op. cit.*, pp. 404-405.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 352.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 458.

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> *Op. cit.*, p. 333.

<sup>22</sup> D'après LECOMTE, *op. cit.*, p. 333.

<sup>23</sup> D'après SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 494.

<sup>24</sup> GUILLEMIN, H., *La capitulation*. Paris, N.R.F., Gallimard, 1960.

<sup>25</sup> D'après SECRÉTAN, *op. cit.*, p. 533.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 537.

<sup>27</sup> *Les « papiers », etc.*, p. 292.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>29</sup> JACKY, Ed., lieutenant-colonel, *L'occupation des frontières suisses en 1870-1871*. Neuchâtel, Delachaux & Niestlé, 1914.

GALIFFE, colonel-divisionnaire, *L'occupation des frontières par les troupes suisses en 1870-1871*. Genève, Atar, 1917.

MARTIN, Paul-Edmond, major, *L'Armée fédérale de 1815 à 1914*, dans *Histoire militaire de la Suisse*, t. IV. Berne, Commissariat central des guerres (Intendance des imprimés), 1921.

<sup>30</sup> D'après LECOMTE, *op. cit.*, pp. XLV-XLVI. Rappelons à ce propos qu'en 1946, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'événement, la Société suisse des officiers fit apposer une plaque, due au sculpteur P. Roethlisberger, sur la façade de la maison Martin.

<sup>31</sup> *La France et son Armée*. Paris, Plon, « Présences », 1938, p. 176.

N. B. : Pour plus de clarté, nous désignons les corps d'armée français par l'abréviation C.A. et les allemands par A.K. (Armee-Korps).



## LES AUTORITÉS NEUCHATELOISES ET LES ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871

C'est à Neuchâtel que la Société fédérale des officiers devait tenir, en 1870, son assemblée générale. Les dates réservées pour ces assises étaient les 16, 17 et 18 juillet. Cependant, dès l'ouverture de la fête que présidait le colonel Jules Philippin, il fut évident que de graves événements allaient en compromettre la réussite. Effectivement, l'après-midi du second jour déjà, Philippin déclarait la manifestation prématurément close, et les quelques officiers demeurés jusque-là à Neuchâtel hâtaient leur retour. Depuis l'avant-veille, l'état de guerre régnait entre l'empire de France et le royaume de Prusse. Le samedi 16, l'Assemblée fédérale réunie d'urgence avait accordé les pleins pouvoirs au Conseil fédéral, pour défendre la neutralité de la Suisse et l'intégrité de son territoire ; en même temps, elle approuvait les mesures d'urgence prises la veille par l'exécutif. Les cantons avaient été invités télégraphiquement à compléter les cadres de leurs contingents fédéraux, ainsi que le matériel de guerre contenu dans leurs arsenaux. Le 16 juillet, le Conseil fédéral mobilisait cinq divisions qui allaient être placées sous les ordres du colonel Hans Herzog, d'Aarau, élevé par l'Assemblée, le mardi 19 juillet, au rang de général en chef de l'armée suisse.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'à cette époque encore — nous sommes sous le régime instauré par la constitution de 1848, et régi par les lois militaires qui en découlent — l'armée fédérale était formée des contingents mis à la disposition de la Confédération par les cantons. C'étaient ces derniers qui instruisaient et armaient leurs propres milices, suivant des normes imposées par l'Etat central. Les compétences dévolues — ou plus exactement laissées — aux cantons étaient donc, en matière militaire, beaucoup plus étendues qu'aujourd'hui. Les différences d'un canton à l'autre, s'agissant de l'exécution des règlements fédéraux, n'étaient pas minces, en dépit des inspections régulières et obligatoires des officiers de la Confédération. Des conflits de compétence, entre organes fédéraux et cantonaux, s'élevaient fréquemment, et la mobilisation de 1870 — nous le verrons dans le cas neuchâtelois — allait en provoquer plusieurs.

Si les institutions militaires d'alors nous paraissent appartenir à un autre âge, la guerre de 1870 se révèle sous un autre angle, plus proche de nous par le recours, inconnu jusqu'alors, à certains moyens d'ordre technique : nous pensons au chemin de fer et au télégraphe électrique, qui joueront tous les deux un rôle non négligeable. C'est par le chemin de fer



que s'opère, partiellement, la concentration des troupes ; c'est par le télégraphe que le Département militaire fédéral ordonne aux cantons de mettre sur pied les unités qu'ils doivent fournir, et les ordres s'exécutent avant que ne parvienne au chef-lieu la confirmation écrite sous la forme d'un *office*, ou lettre officielle.

Dans la journée du 16 juillet, nous l'avons vu, est décidée la mobilisation partielle de l'armée suisse. Neuchâtel doit fournir quatre contingents : le bataillon d'infanterie 6, les compagnies de carabiniers 14 et 17, la compagnie de guides 6. Le Conseil d'Etat, qui siège dès lors presque chaque jour, charge aussitôt son département militaire des mesures d'exécution ; ce dernier est autorisé à faire l'acquisition du matériel nécessaire pour compléter l'équipement de ces corps, en imputant la dépense sur un crédit que le Conseil d'Etat demandera au Grand Conseil au cours de la session d'automne. Dans la même séance, l'exécutif décide la mise de piquet des autres troupes du contingent, non touchées par l'ordre de mobilisation.

Le Conseil d'Etat, dont nous allons suivre pendant près d'une année les actes de gouvernement, est, à la différence de celui que nous connaissons aujourd'hui, un collège de sept membres élu pour trois ans par le Grand Conseil, et comptant neuf départements. Issu des élections de 1868, il sera renouvelé en juin 1871, soit au terme des événements que nous retraçons. C'est alors que Numa Droz, au départ de sa fulgurante carrière politique, entrera à l'exécutif cantonal, où il remplacera Frédéric-Auguste Monnier. En attendant, il rédige à la Chaux-de-Fonds le *National suisse*, organe du parti radical, et prend une part déjà active aux débats du Grand Conseil. En fait, depuis la mort d'Alexis-Marie Piaget, le 1<sup>er</sup> juillet 1870, le Conseil d'Etat est réduit à six membres ; le siège libre sera occupé par Henri Touchon, élu (contre Edouard Perrochet) le 28 novembre, mais qui n'entrera en fonction qu'au mois de janvier 1871, à la tête du Département militaire. Pendant la vacance, c'est Eugène Borel — un futur conseiller fédéral lui aussi — qui occupe ce poste aux graves responsabilités, et de plus, fort exposé à la critique. Charge d'autant plus lourde qu'Eugène Borel assume en même temps la présidence du collège exécutif. C'est lui qui aurait dû, s'il n'avait été mobilisé lui-même, recevoir le serment des troupes neuchâtelaises partant en campagne. Cette cérémonie a lieu le 19 juillet, à Neuchâtel. Parties le matin de Colombier où elles ont mobilisé, les unités d'infanterie (les guides ont déjà gagné le quartier général de la II<sup>e</sup> division, à Bienne) se massent sur la place du Collège — la place du Gymnase comme on disait alors ; à 11 heures et demie, les membres du Conseil d'Etat pénètrent nu-tête au centre du carré formé par les troupes, et le vice-président, Georges Guillaume, fait lecture du serment fédéral. « Nous le jurons ! » répondent





République et Canton de Neuchâtel.

---

**DÉPARTEMENT MILITAIRE.**

---

**ORDRE DU JOUR.**

---

Tous les officiers, sous-officiers et soldats appartenant au bataillon n° 6, aux compagnies de carabiniers n° 14 et 17, reçoivent par la présente l'ordre de se présenter au Château de Colombier, porteurs des effets réglementaires, **lundi 18 juillet courant**, à 9 heures du matin. Ceux qui ne paraîtront pas, seront poursuivis comme déserteurs.

Neuchâtel, le 16 juillet 1870.

Le Chef du Département militaire,

**EUGÈNE BOREL.**



les hommes en se découvrant ; puis c'est le départ pour la frontière, aux postes assignés par le commandant de la II<sup>e</sup> division, colonel Jacques de Salis-Jenins.

\* \* \*

La mise sur pied de guerre de l'élite neuchâteloise allait poser de sérieux problèmes économiques aux familles des mobilisés. Conscient de cette situation, le Conseil d'Etat, par arrêté du 18 juillet déjà, décidait de mettre en application obligatoire un article de la loi militaire neuchâteloise de 1861, ainsi conçu : « A la demande de leurs ressortissants, qui se trouvent au service de campagne, les communes ou municipalités sont tenues de former un conseil pour soigner, sans rétribution, l'économie domestique de chacun d'eux, tant habitants que communiers indistinctement. » Programme généreux et vague tout à la fois, l'intervention de ces comités de bienfaisance dépendant à la fois des ressources des communes et de l'appréciation — bien subjective — des besoins particuliers. Le malheureux dualisme commune-municipalité, qui durera jusqu'en 1888, était source de litiges dans ce domaine aussi. Le 6 août 1870, après avoir pris contact avec la municipalité de la Chaux-de-Fonds, le Conseil d'Etat statua d'une façon générale que « l'article en question impose une charge aux municipalités (pour les localités, bien entendu, où elles existent ! ) ; que l'obligation de subvenir aux besoins des militaires en service actif doit être assimilée à un service public spécial et extraordinaire à la charge de la caisse municipale ; enfin que les municipalités peuvent légalement établir une taxe ou des centimes additionnels pour y subvenir, sans cependant qu'il leur soit interdit par là d'accepter les souscriptions volontaires qui seraient faites par des citoyens ». En même temps, le gouvernement cantonal entreprenait une démarche auprès de celui de Berne en vue d'obtenir, en faveur des donateurs neuchâtelois, la suppression des droits d'« ohmgeld » grevant les caisses et fûts de vin expédiés aux soldats stationnés dans le Jura : le succès n'en fut pas complet, car seuls les envois ne dépassant pas dix pots fédéraux (quinze litres) purent jouir de l'exemption des droits bernois.

Si, à la campagne, les travaux des champs pouvaient bénéficier de l'entraide bénévole des non mobilisés, il n'en allait pas de même dans les localités industrielles des Montagnes neuchâteloises. Là sévissait le marasme économique provoqué par la fermeture des frontières, le resserrement du crédit et l'insécurité du lendemain. Un groupe de négociants de la Chaux-de-Fonds, parmi lesquels se distinguait Arnold Grosjean, fabricant d'horlogerie (et futur conseiller national), projeta la fondation d'une Banque industrielle par actions qui, pendant une durée limitée, pourrait fournir



aux entreprises touchées par la crise les liquidités qui leur faisaient défaut, empêchant par là l'avilissement des prix des produits horlogers et le chômage. Le Conseil d'Etat, estimant sans doute que les établissements de crédit existants devaient faire face à la situation, refusa d'accorder sa sanction aux statuts de la banque, laquelle ne put voir le jour que beaucoup plus tard. Il n'accepta pas non plus, malgré certaines sollicitations, d'ordonner la suspension momentanée des actions judiciaires (poursuites), mesure, estimait-il, indigne d'un Etat de droit.

La crise, en fait, ne dura pas. Le trouble apporté par les hostilités dans la « fabrique » de Besançon, concurrente de l'industrie neuchâteloise, provoqua même, sur certains marchés, l'éviction des produits de l'industrie française. Et surtout, l'évolution rapide des événements militaires sur un théâtre d'opérations éloigné de nos frontières allait permettre au général de congédier une partie de ses troupes. Le 25 août, toutes les unités neuchâteloises avaient regagné le canton pour y être démobilisées. Les trois grandes municipalités réservèrent à leurs soldats une réception officielle : à Neuchâtel, sur la place des Halles ; à la Chaux-de-Fonds, dans le jardin de la Fleur-de-Lys ; au Locle, au cercle de l'Union républicaine. Des fanfares accueillaient sur le quai des gares les hommes rendus à la vie civile...

\* \* \*

Mais si la perspective de voir la Suisse mêlée au grand conflit semblait devenue illusoire, l'image même de la guerre se présentait alors aux Neuchâtelois sous une forme différente : celle des réfugiés. Le 13 août, Eugène Borel communiquait au Conseil d'Etat une dépêche du président de la Confédération, Jakob Dubs, annonçant l'expulsion de France des Allemands qui s'y trouvaient établis. Dans l'idée qu'une bonne partie d'entre eux traverserait le canton de Neuchâtel, il chargeait le Conseil des mesures nécessaires pour leur réception en Suisse et leur rapatriement. Le Gouvernement neuchâtelois était prié d'établir aux Verrières un commissariat à cet effet. Aussitôt, deux conseillers d'Etat, Eugène Borel et Louis-Constant Lambelet, furent délégués à la frontière, munis des instructions nécessaires. Les commissaires d'accueil furent choisis en la personne de Jérémie-Louis Martin, d'Alphonse Petitpierre et de Lambelet lui-même qui assurait la liaison avec le Conseil d'Etat. On allait assister alors à un incroyable défilé d'individus surpris par l'ordre d'expulsion, et transportés à la frontière suisse dans des conditions fort précaires. Dès le 15 août, Neuchâtel vit ainsi passer environ 13.000 personnes, la plupart dans un grand dénuement. Car les mesures prises par la France concernaient non seulement les sujets



des puissances hostiles, mais des Suisses également ; on vit même passer parmi les expulsés des Autrichiens, des Belges et des Italiens ! Avant même l'arrivée du gros des réfugiés, un centre d'accueil avait été organisé par les commissaires à Pontarlier, puis aux Verrières et à Neuchâtel où le plus grand nombre, arrivant par le train de minuit, étaient nourris et logés. Dans la semaine du 28 août au 4 septembre, il en passa 5700 : un seul convoi en comptait 1080 ! Un comité privé d'accueil, présidé par Etienne Born, professeur de langue allemande aux Ecoles industrielles de Neuchâtel (et plus tard à l'Académie), obtint du Conseil d'Etat une avance de fonds pour payer les frais d'hébergement dus au restaurateur Haller, tenancier du buffet de la Gare (26 août), la bienfaisance privée faisant le reste. Le total des sommes avancées par l'Etat de Neuchâtel pour les bons de transport, les viatiques, les frais d'entretien et autres s'éleva à 65.672 francs, somme que la Confédération lui remboursa dans la suite.

D'autres difficultés sollicitaient le pouvoir cantonal ; ainsi, le modeste corps professoral de l'Académie perdit, du fait de la guerre, deux de ses meilleurs éléments : Léonce Terrier, professeur de mathématiques supérieures, et Ferdinand Buisson, chargé de l'enseignement de la littérature comparée et de la philosophie. Le premier, mobilisé au début d'août, fut affecté à la défense des forts de Paris ; Buisson, pour sa part, attendit le 4 septembre pour se mettre à la disposition du gouvernement provisoire. Il ne reviendra plus à Neuchâtel, assumant après la guerre d'importantes tâches dans son pays d'origine, au contraire de Terrier qui, lui, tint à reprendre dans la suite son enseignement à l'Académie.

L'envergure et la durée inattendue du conflit donnaient lieu à toutes sortes d'inquiétudes qu'alimentaient, comme c'est le cas en pareilles circonstances, de faux bruits. Renseigné par ses préfets, le Conseil d'Etat s'efforçait à une juste appréciation des choses, évitant les mesures inopportunes ou tracassières. Il fallait pourtant tenir compte de la crainte éprouvée dans le pays qu'on en vînt à manquer de vivres. Le 28 août, informé que 1000 quintaux (!) de lard avaient été expédiés du Locle en France, il se décida à intervenir auprès du Conseil fédéral pour que ce dernier mît un frein à l'exportation du bétail et de la viande de boucherie. « On peut s'attendre, écrivait-il à Berne, à ce que d'autres envois du même genre... seront exportés de la Suisse pour les besoins de l'armée française ; nous allons ainsi nous trouver dans une position assez critique par suite de la défense faite par le gouvernement français de laisser sortir de l'Empire les céréales et le bétail. » L'exécutif fédéral, bien que sollicité dans le même sens d'autres côtés encore, ne jugea pas devoir prendre des mesures restrictives quant à l'exportation des denrées. Il fut répondu au Conseil d'Etat neuchâtelois,



cinq jours plus tard, qu'il y avait en Suisse pénurie de fourrages, alors que le cheptel bovin existait en quantité bien suffisante. Les mesures prohibitives de la France étaient provisoires ; cas échéant, on pourrait compter sur les Etats de l'Union douanière allemande pour assurer l'approvisionnement du pays. Il n'en reste pas moins que le commerce international pâtissait des événements. A la fin d'août, le Conseil d'Etat dut intervenir auprès des pouvoirs fédéraux en faveur d'un négociant de Neuchâtel, Alexandre Lambelet, dont les marchandises, commandées en France, avaient été mises sous séquestre à Pontarlier, en application d'un décret impérial prohibant la sortie des céréales et des farineux alimentaires. Or, les marchandises en question — des sacs d'avoine et des balles de riz — destinées à la consommation intérieure neuchâteloise, avaient été achetées et mises en route avant la promulgation du décret du 21 août.

\* \* \*

La Suisse, en proclamant sa neutralité aux belligérants, ainsi qu'à toutes les puissances garantes des traités de 1815, avait pris l'engagement, dès le début du conflit, de défendre l'intégrité de son territoire. Elle s'était déclarée prête, par l'organe du Conseil fédéral (note du 18 juillet), à observer « loyalement » cette position de neutralité que lui dictaient les traités européens, et qui répondait à ses propres besoins. Cet engagement supposait de la part des autorités une grande vigilance quant à l'application des mesures matérielles destinées à faire respecter cette neutralité : interdiction des exportations d'armes, du transit des mobilisés, confiscation des armes apportées sur territoire suisse par les réfugiés et les déserteurs, internement de ces derniers à une distance convenable de la frontière. Canton limitrophe de la France, celui de Neuchâtel était appelé à coopérer directement à ces mesures. En fait, jusqu'au 4 septembre, le gouvernement cantonal n'eut pas à intervenir. Le conflit restait lointain et l'opinion, dans sa majorité, peu encline à favoriser un des belligérants. Cependant, les grandes défaites de la France, à la fin d'août, avaient provoqué en Suisse une certaine fermentation des esprits. La situation apparut d'autant plus délicate au Conseil fédéral qu'une propagande étrangère s'efforçait de montrer que la Suisse n'observait pas correctement sa position neutre : pour les Allemands, sa population sympathisait avec la France, alors que dans ce dernier pays on disait la Suisse favorable à la cause prussienne. Il importait donc de couper court à ces bruits, susceptibles, s'ils prenaient corps, de compromettre la sécurité même de notre pays. Par circulaire du 20 août, le Conseil fédéral recommanda donc aux gouvernements cantonaux d'exercer une



surveillance active, pendant la durée de la guerre, sur les manifestations de l'opinion publique, et d'« intervenir avec énergie et immédiatement contre des tentatives de compromettre, soit verbalement, soit par écrit ... la neutralité de la Suisse ». On recommandait tout particulièrement aux cantons d'obtenir des organes de la presse de ne pas prendre parti ostensiblement pour l'un ou l'autre des belligérants, et de refuser l'insertion d'articles de source douteuse ou contenant des insinuations mensongères.

La révolution du 4 septembre et l'établissement à Paris d'un gouvernement provisoire républicain allaient provoquer dans le canton de Neuchâtel certaines répercussions d'ordre politique, et obliger le Conseil d'Etat à redoubler de vigilance et de diplomatie. Jusqu'alors, nous l'avons vu, les problèmes matériels du jour l'avaient emporté dans les esprits sur l'aspect politique du conflit. Dès le moment où l'Empire s'écroula, une fraction importante de l'opinion publique prit fait et cause pour la France républicaine envahie, et dénonça les ambitions conquérantes de son vainqueur. Cet état d'esprit était naturellement celui des milieux radicaux, alors que les conservateurs se plaisaient à dénoncer les signes de décomposition de la France et l'anarchie qui menaçait ce pays. Suivant un rapport du préfet de la Chaux-de-Fonds, Ulysse Joseph, un groupe d'exaltés de cette localité se déclara même disposé à faire passer des armes en France pour marquer sa sympathie à l'égard de ce pays. Le préfet fut alors chargé d'intervenir : cas échéant, il devait bien entendu arrêter les envois d'armes et empêcher toute manifestation trop visible, pouvant mettre en danger la neutralité suisse. Mais ces mesures seraient discrètes pour ne pas ébruiter les faits signalés en leur donnant plus de portée qu'ils n'en avaient réellement. Les auteurs des faits incriminés seraient convoqués au bureau du préfet qui attirerait leur attention sur les rigueurs de la loi en matière d'infraction au statut de neutralité, et les engagerait à plus de discrétion (10 septembre).

En revanche, à l'égard de *La Solidarité*, l'éphémère organe de la Fédération jurassienne, de tendance anarchiste, le Conseil d'Etat crut devoir agir plus énergiquement. Ce journal, rédigé à Neuchâtel par James Guillaume, publia le 5 septembre un appel aux « internationaux » allemands à venir au secours de leurs frères de France, en se soulevant contre la tyrannie prussienne. Il demandait aussi aux socialistes révolutionnaires suisses d'envoyer aux insurgés français de l'argent et des armes. « Internationaux du monde entier, concluait-il, ceci est l'aurore du jour nouveau, du jour de la justice qui se lève sur l'humanité. Vive la République sociale universelle ! » A peine le journal était-il diffusé que la préfecture de Neuchâtel, sur l'ordre du Conseil d'Etat, instruisait une enquête préliminaire à l'intention du Conseil fédéral, et faisait saisir les exemplaires non encore



vendus. Les paquets destinés à la France et à la Belgique furent arrêtés à temps, ainsi que les exemplaires qui devaient être vendus à Genève ; seuls échappèrent les paquets déjà partis pour Leipzig. Le Conseil fédéral étendit l'interdiction du journal à tout le territoire suisse, mais renonça, devant les mesures prises par le Conseil d'Etat neuchâtelois, à demander l'arrestation du rédacteur. Ce dernier n'était autre que le fils du conseiller d'Etat Georges Guillaume, chef du Département de l'Instruction publique et des Cultes ! En envoyant au Conseil fédéral les pièces du dossier, le Gouvernement neuchâtelois constatait avec satisfaction que l'appel de James Guillaume n'avait rencontré aucun écho dans la population. Quant à l'imprimeur, comme il avait pris l'engagement de ne plus se livrer, à l'avenir, à des actes de nature à porter atteinte à la neutralité suisse, il ne fut pas inquiété (7 septembre).

\* \* \*

On espérait beaucoup alors que l'abdication de Napoléon III allait amener rapidement la fin des hostilités. La Prusse et ses alliés ayant refusé de reconnaître le nouveau gouvernement de la France, qui lui offrait la paix, les combats se poursuivirent. Bientôt le théâtre de la lutte se rapprocha de la Suisse ; de nouvelles levées devinrent nécessaires. Le 4 novembre, la mobilisation du bataillon neuchâtelois 23 était décidée ; deux jours plus tard, les troupes prêtaient serment avec le même cérémonial et sur le même emplacement que le 19 juillet précédent, puis elles se rendirent à la gare pour être transportées par voie ferrée à la Chaux-de-Fonds. Ce service allait être plus long, et surtout plus pénible que le précédent, car on était au seuil de l'hiver. Pour le peuple neuchâtelois, une période mémorable commençait.

Elle s'ouvrit par un incident assez mortifiant. Le 22 novembre, le conseiller fédéral Welti, chef du Département militaire, écrivait au Conseil d'Etat neuchâtelois la lettre suivante :

Nous avons l'honneur de vous informer que l'éventualité d'événements survenant de l'autre côté de la frontière pourrait nécessiter également l'occupation d'une partie de la frontière de votre canton. En conséquence, le Conseil fédéral a décidé de faire occuper militairement la vallée de La Brévine, et nous avons ... invité le commandant de la VIII<sup>e</sup> brigade à détacher le N<sup>o</sup> 45 (Vaud) de sa brigade et à l'envoyer par Saignelégier et Le Locle à La Chaux-du-Milieu et à La Brévine...

Dans sa séance du lendemain, le Conseil d'Etat décida de demander des explications au Département militaire fédéral. En effet, il paraissait



évident que ces mesures étaient moins destinées à parer une violation, très improbable alors, du territoire national, qu'à prendre des sécurités d'ordre politique. Il n'ignorait pas les bruits fâcheux qui circulaient dans les milieux fédéraux touchant les sentiments germanophiles — ou plus exactement prussophiles — de quelques vallées des Montagnes neuchâtelaises où s'étaient recrutés les insurgés de 1856. Soupçons auxquels un article paru dans la *Revue militaire suisse* du 24 novembre, mais rédigé naturellement quelques jours plus tôt, sembla donner une sorte de consécration officielle. S'agissant des mouvements de troupes en question, l'auteur écrivait ceci : « [Ils] s'exécutent cette fois par les Montagnes de Neuchâtel, soit pour alléger la route de Bienne fort chargée tout cet été, soit pour montrer, dit-on, les couleurs fédérales à quelques populations neuchâtelaises se livrant à des manifestations prussiennes. On dit aussi que si ces manifestations se continuaient, le vallon de la Sagne et quelques autres localités seraient occupées par la 7<sup>e</sup> brigade et que le reste de la III<sup>e</sup> division serait mis sur pied. » Affirmations d'une crédibilité particulière — en dépit du prudent « on dit » — étant donné la personnalité du rédacteur de la *Revue*, le colonel-divisionnaire Ferdinand Lecomte, chef d'état-major de la II<sup>e</sup> division ! Ces lignes, reprises par le *National suisse* (26 novembre), devaient produire dans le canton de Neuchâtel une émotion considérable, et susciter une vive polémique qui trouva, en séance du Grand Conseil, un écho particulièrement sonore ! Mais avant même que la mesure annoncée fût rendue publique, Eugène Borel, député à Berne, y avait obtenu du président de la Confédération (Dubs) et du chef du Département militaire (Welti) les apaisements nécessaires : il pouvait assurer ses collègues du Conseil d'Etat que les mouvements de troupes incriminés étaient bien destinés à prévenir les faits de guerre pouvant surgir à la frontière, et, secondairement, à empêcher l'introduction clandestine du bétail français suspect de peste bovine. D'ailleurs, peu après, ces manœuvres furent annulées, et on rappela en toute hâte le bataillon vaudois qui s'était avancé jusqu'au Noirmont pour qu'il prenne position à la frontière sur territoire bâlois et soleurois. Le Conseil d'Etat n'en tint pas moins à exprimer fermement au Conseil fédéral son point de vue sur l'incident :

Le canton de Neuchâtel, écrivait-il le 26 novembre, se prêtera volontiers à toutes les mesures que le Conseil fédéral croira devoir prendre dans l'intérêt de notre neutralité et de la défense de notre territoire, ainsi que pour prévenir l'irruption des fléaux qui désolent les pays voisins. Quelle que soit la part qui lui soit assignée pour obtenir ce double but, il s'y soumettra sans observation, et les supportera avec joie. Aussi ne venons-nous pas réclamer contre l'occupation



de nos frontières ! Toutefois, nous ne pouvons vous laisser ignorer que cette mesure a été généralement mal accueillie dans notre canton par l'opinion publique. Le choix même des localités désignées comme devant être le centre de l'occupation, l'absence de belligérants dans toutes les régions avoisinantes, la position de La Brévine qui au point de vue militaire se prête moins à servir de poste d'observation que tout autre point de nos frontières, ont fait surgir irrésistiblement dans les esprits l'idée que la mesure décrétée par le Conseil fédéral avait son point de départ dans des préoccupations politiques, auxquelles les précédents rapports de notre pays avec la Prusse auraient donné naissance. Nous serions heureux que les esprits fussent rassurés à cet égard !

L'existence de manifestations d'opinion royaliste dans les vallées de la Sagne, de la Chaux-du-Milieu et de la Brévine n'est, certes, pas niable, mais il s'agissait de démonstrations toutes verbales, et c'était le fait d'individus isolés. Déjà, dans une lettre du 13 août, le Conseil administratif de la Sagne avait révélé au Conseil d'Etat trois incidents où des cris de « Vive le Roi ! » avaient été poussés par des inconscients, ou des exaltés, tout en affirmant que la partie saine de la population réprouvait ces manifestations intempestives. Des faits semblables semblent s'être passés, au début d'août, à la Chaux-du-Milieu ; ces incidents (vivats royalistes et présence sur des chars de foin de l'emblème prussien), rapportés avec une certaine malice par la rédaction du *National suisse* (5 août), valurent, paraît-il, quelques désagréments aux soldats du village mobilisés à la frontière. Une assemblée populaire prétendit alors exiger du journal chaux-de-fonnier qu'il révélât le nom de son informateur. Devant le refus qu'opposa Numa Droz, au nom de la liberté de la presse, les gens de la Chaux-du-Milieu s'adressèrent au Conseil d'Etat pour obtenir satisfaction. L'exécutif cantonal ne put y consentir, et les choses en restèrent là. En novembre cependant, les allées et venues dans le haut pays de l'ancien capitaine de pompiers, Jean-Louis Reiff, inquiéta certains officiers supérieurs de l'armée fédérale. Or, Reiff, négociant en vins, avait joué un rôle important dans l'exécution du coup d'Etat de septembre 1856. Le Conseil d'Etat, jugeant le personnage discrédité — ou trop vieilli pour être dangereux — n'estima pas nécessaire de prendre contre lui des mesures préventives. Il trouvait superflu, comme le dira plus tard Louis-Constant Lambelet, chef du Département de Police, « d'amener de nouvelles oies au Capitole ! ». Point de vue que ne partageait pas le colonel Philippin. Il est bien avéré, en effet, que cet officier supérieur déclencha tout l'incident que nous avons signalé plus haut, en transmettant directement au conseiller fédéral Welti, puis au président Dubs, le rapport d'un subordonné faisant état de menées subversives dans certaines localités des Montagnes. Sa double qualité de Neuchâtelois et d'adjudant général



du commandant en chef (il exerçait cette fonction depuis le 22 juillet) donnait un poids particulier à sa démarche !

\* \* \*

C'est alors précisément que débutait, sous la présidence de Constant Ribaux, député de Fleurier, la session ordinaire du Grand Conseil. Dès la séance d'ouverture, le 21 novembre, l'assemblée législative cantonale prit connaissance de deux pétitions : elles allaient donner lieu à des débats d'autant plus vifs qu'elles touchaient directement aux événements majeurs du temps, mettant en cause tout le système militaire en vigueur. L'une, celle qui fut le plus remarquée, émanait de dix-huit particuliers de la Chaux-de-Fonds, dont le commandant d'une compagnie de carabiniers, le capitaine Paul Vuille. Elle affirmait que les premières troupes envoyées par le canton de Neuchâtel à la frontière n'étaient pas convenablement équipées. La cause en était attribuée à la mauvaise tenue des rôles militaires, au manque d'ordre dans les arsenaux, à une certaine négligence dans l'examen du matériel expédié avec les troupes, au fait aussi que les officiers responsables ne tenaient pas suffisamment compte des directives reçues lors des inspections. Après avoir énuméré des manquements précis, les pétitionnaires invitaient le Conseil d'Etat à prendre d'urgence certaines mesures pour améliorer l'équipement et l'instruction, et à préparer une revision de la loi militaire cantonale. L'autre pétition émanait de la Société neuchâtoise d'artillerie : elle émettait certains vœux quant à l'amélioration de cette arme. Devant ce déluge de doléances, le chef du Département militaire réclama la nomination d'une commission spéciale chargée de rapporter, au cours même de la session, sur le bien-fondé des pétitions. L'enquête à laquelle se livrèrent les commissaires fut rondement menée : elle ne pouvait aboutir qu'à blanchir le Département militaire de tout soupçon de négligence. Il fut admis que certaines des lacunes constatées par les pétitionnaires étaient imputables à la précipitation avec laquelle avait dû s'effectuer la mobilisation de juillet ; mais sur le fond, la commission proposa au Grand Conseil de passer à l'ordre du jour. Ce qui fut fait. Pour couvrir les frais extraordinaires de la prise d'armes, le Conseil d'Etat reçut mandat de prélever les sommes nécessaires sur les crédits alloués au budget de 1870 pour les cours de répétition de l'infanterie, cours qu'on avait dû annuler (22 novembre).

L'encercllement de Paris, puis le siège de la capitale par les armées allemandes causaient dans le pays de vives inquiétudes : on craignait, et à juste titre, que la colonie helvétique demeurée sur place en dépit de



l'exode du mois d'août ne manquât de vivres. Le comité de la Société cantonale de secours aux blessés (la future Croix-Rouge) s'enquit auprès du Conseil d'Etat des mesures prises pour venir en aide à la colonie suisse de Paris. En transmettant au Conseil fédéral copie de cette requête, dans l'intention de donner au comité neuchâtelois une réponse autorisée, l'exécutif cantonal se disait persuadé que le ministre Kern avait reçu déjà les pouvoirs nécessaires pour secourir efficacement les Suisses de cette ville ; il estimait légitime cependant d'encourager les dons volontaires, venant des gouvernements cantonaux comme des particuliers, désireux de « donner une preuve de leur amour pour ces enfants de la mère patrie dans le moment critique qu'ils traversent » (10 janvier 1871). C'était bien là l'intention des pouvoirs fédéraux ; mais le blocus de Paris était devenu si étroit que les envois de vivres et d'argent ne purent, jusqu'à la fin du siège, parvenir à leur but. Encouragé par le Conseil d'Etat, le comité n'en poursuivit pas moins sa collecte de fonds, qui prit dans la suite un caractère officiel. Le 20 mars 1871, le Conseil d'Etat put annoncer à Berne que la souscription en faveur des Suisses de Paris avait réuni la somme de 48.764 francs, à quoi s'ajoutaient des dons envoyés directement au Conseil fédéral et au ministre de Suisse en France pour une valeur de 12.902 francs. Ces sommes, jointes aux dons récoltés dans les autres cantons, furent destinées à reconstituer le fonds de bienfaisance de la colonie suisse de Paris, épuisés pendant le siège.

\* \* \*

Les opérations engagées en janvier 1871 par l'Armée de l'Est pour débloquer Belfort, puis le reflux des Français sur le haut Jura allaient obliger les autorités suisses à prendre des mesures d'urgence sur la frontière du Doubs. Le 17 janvier, à la demande de l'exécutif fédéral, le Conseil d'Etat décidait en principe la mise sur pied de compagnies locales dans les districts frontaliers. Ces unités devaient être composées de troupes n'ayant pas fait encore de service ; on les renforcerait par l'engagement de quinze gendarmes. Dès le lendemain, le Département militaire cantonal fut chargé d'organiser cette division d'infanterie provisoire formée de deux compagnies : recrutée dans les districts du Val-de-Travers, du Locle et de la Chaux-de-Fonds, elle devait être prête à intervenir sur tout point menacé de la frontière. Quant aux gendarmes, ils avaient pour instruction de signaler immédiatement aux autorités locales voisines l'approche éventuelle des belligérants. Ces mesures furent approuvées formellement, le 23 janvier, par le Conseil fédéral qui se déclara prêt à prendre en charge les frais qui en résulteraient



pour le canton. Ce mince rideau de protection devait donner le temps aux troupes fédérales de prendre position le long du Doubs, pour faire face aux Français qui refluaient devant l'avance allemande. La situation de ces derniers n'apparaissant pas encore très distinctement, on s'étonnait dans le canton de la précipitation avec laquelle s'opérait l'occupation militaire du sol neuchâtelois, sans que les autorités locales en fussent même averties. Le Conseil d'Etat s'en plaignait auprès du Conseil fédéral :

Le gouvernement de Neuchâtel, écrivait-il le 24 janvier, n'a été prévenu par aucun avis quelconque de la concentration de troupes fédérales sur son territoire. Déjà précédemment il n'avait été nullement avisé des passages de troupes qui ont eu lieu dans notre canton. Comme il ne nous paraît pas possible qu'il soit dans la volonté du gouvernement fédéral que les choses se passent ainsi, et que nous voyons dans ce fait une simple omission des chancelleries que cela concerne, nous prenons la liberté d'attirer votre attention sur ce point, afin que vous puissiez, cas échéant, donner les ordres nécessaires pour que de semblables oublis ne se produisent plus.

Dans sa réponse (1<sup>er</sup> février), le Conseil fédéral faisait remarquer que les mouvements de l'armée suisse étaient du ressort du Grand Etat-Major général, et que ce dernier n'avait pas l'obligation de prévenir les gouvernements cantonaux du passage de troupes à travers leur territoire. Il était tenu seulement à avertir les communes concernées, ce qui avait été fait dans le cas présent. Le Conseil d'Etat neuchâtelois aurait pu rétorquer qu'une circulaire du Département militaire fédéral du 16 juillet précédent enjoignait aux autorités cantonales de s'informer mutuellement des étapes que devaient suivre leurs troupes pour gagner leur lieu de stationnement ; il eût donc été normal que la Confédération en usât de même vis-à-vis des cantons — et elle l'avait fait d'ailleurs pour les manœuvres envisagées à la fin de novembre 1870 !

\* \* \*

Mais l'heure n'était plus aux vaines polémiques. Le dimanche 29 janvier, le général Herzog avait déplacé son quartier général de Delémont à Neuchâtel. A son arrivée en ville, à 4 heures de l'après-midi, le chef de l'armée suisse fut reçu à la gare par une délégation du Conseil d'Etat, formée du nouveau responsable du Département militaire, Henri Touchon, et du vice-président du Gouvernement neuchâtelois, Georges Guillaume. Ces deux magistrats s'empressèrent de communiquer au général les nouvelles reçues le matin même par le télégraphe : un armistice venait d'être signé entre les belligérants. Le danger de voir la Suisse impliquée dans le



# SERVICE TELEGRAPHIQUE DE L'UNION LIBERALE

VENDREDI 3 FÉVRIER 1871.

## 2<sup>e</sup> BULLETIN

### Dépêches d'origine française

BORDEAUX, 3 février. *Dépêches communiquées.* Clinchant télégraphie : Je n'ai pas encore de réponse officielle du général Manteuffel, mais d'après une lettre apportée par le parlementaire prussien pendant une conférence, il paraît que Manteuffel ne voudrait pas reconnaître l'armistice pour l'armée de l'Est, disant qu'il ne concerne que les armées du Nord et de Paris.

Clinchant télégraphie des Verrières françaises, le 1<sup>er</sup> février, 2 heures : Tout ce que vous écrivez à Favre, je l'ai tenté inutilement auprès de Manteuffel ; il m'a même refusé une suspension d'armes de 36 heures, pour que le gouvernement puisse élucider la question. Les ennemis ayant continué les hostilités malgré ma protestation et menaçant de couper ma retraite, même vers la Suisse, ce qui entraînerait la perte de l'armée et de tout le matériel, j'ai dû me rendre à la dure nécessité de franchir la frontière. Le matériel a presque effectué son passage. Le général Billot couvre la retraite avec trois divisions du 18<sup>e</sup> corps. Je vous enverrai aujourd'hui le texte de la convention que j'ai conclue avec la Suisse.

BORDEAUX, 3 février. Jules Simon et Lavertujon sont arrivés.

Une dépêche de Gambetta à Favre signale les inconvénients de l'ajournement des effets de l'armistice pour Belfort et les départements du Doubs, du Jura et de la Côte-d'Or. La dépêche de Favre ne faisant aucune mention de cet ajournement, la délégation a ordonné l'exécution générale de l'armistice. Pendant que les généraux français, sur l'ordre de Gambetta, ont arrêté tous les mouvements généraux, les Prussiens poursuivent leurs opérations sans tenir compte de l'armistice.

Gambetta demande une prompt réponse.

### Dépêches d'origine allemande.

BRUXELLES, 3 février. L'Etoile mande de Calais, 2 février : L'arrivée des convois de vivres est très-difficile ; le premier train, chargé de farine, ne peut partir que demain matin. C'est surtout le manque de pain qui se fait extrêmement sentir à Paris.

A Lille, l'opinion est en faveur de la paix.





Bivouac des troupes du général Bourbaki aux Verrières. Peinture d'Edouard Castres  
(Musée des Beaux-Arts de Lucerne. Etude ayant servi au Panorama de Lucerne).  
(Propriété de la Fondation Gottfried Keller).



conflit semblait donc écarté. Les bureaux du Grand Etat-Major s'installèrent à l'hôtel de ville ; les états-majors de brigade à la maison des orphelins (hôtel communal actuel). Les troupes furent logées à la brasserie Zoller, à l'Evole, et le reste chez les particuliers, alors que 600 chevaux qui les accompagnaient étaient répartis dans les nombreuses écuries existant à cette époque, et dans les manèges. Les officiers furent hébergés, aux frais de la municipalité, dans les hôtels de la ville. Quant aux autorités locales, elles purent s'installer pour quelques jours dans la salle des séances du Grand Conseil (la salle des Etats) et les locaux adjacents.

Entre-temps, le Conseil fédéral avait accepté de recevoir en Suisse un certain nombre de malades et de blessés, bloqués dans la région de Pontarlier dans des conditions lamentables. Eugène Borel, mobilisé aux Verrières avec le grade de capitaine auditeur (IV<sup>e</sup> division), renseigna dès lors ses collègues du Conseil d'Etat sur les péripéties d'une situation très fluctuante. Le 31 janvier, il pouvait annoncer qu'une convention venait d'être conclue avec les autorités françaises pour l'évacuation des malades : ces derniers seraient examinés avant leur entrée sur le sol helvétique par un médecin suisse. Il était entendu que seuls les non contagieux seraient admis, et par les Verrières uniquement. Cependant, l'exclusion de l'Armée de l'Est des conventions d'armistice fut bientôt connue. Vu l'état d'épuisement des troupes françaises, leur internement en Suisse apparut dès lors inéluctable. Ce même jour, à 11 heures et demie du soir, le conseiller d'Etat Marcelin Jeanrenaud reçut du quartier général l'avis que l'armée Bourbaki, refoulée vers la frontière, s'appêtait à pénétrer en Suisse. Il fallait donc, en grande hâte, faire cuire du pain dans toutes les communes du canton, et le faire déposer dans les gares. Sans attendre la réunion du Conseil du lendemain, il transmit ces directives aux six préfets du canton, ainsi qu'aux communes et municipalités qu'il put atteindre par le télégraphe. Le lendemain, 1<sup>er</sup> février, le Conseil d'Etat prit connaissance de la convention d'internement qui venait d'être conclue, au petit matin, entre les généraux Herzog et Clinchant. Dès lors, et pendant près de trois semaines, le gouvernement neuchâtelois va siéger en permanence. Si les décisions touchant l'internement de l'armée française échappent à son autorité, il lui incombe d'en faciliter l'exécution en prenant d'urgence des mesures pratiques. Tâche qui ne va pas sans difficulté, vu la précipitation des événements, la rigueur de la saison, l'insuffisance des moyens de transport et des voies de communication. Ordres et contre-ordres se suivent, causant la perte d'un temps précieux. Ainsi en fut-il du pain réquisitionné dans la nuit du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février : il devait être stocké, primitivement, dans les gares du franco-suisse, puis acheminé aux Verrières, enfin réuni dans un



dépôt central, établi dans ce but à Neuchâtel. Il était prévu que le contingent d'internés attribué au canton de Neuchâtel, soit 1000 hommes (sur les 33.500 entrés aux Verrières) serait dirigé sur Colombier : à cet effet, on nomma un commandant de place en la personne du major Pierre Julmy, instructeur en chef des milices cantonales. Mais bientôt le chiffre annoncé se trouvant largement dépassé, il fallut trouver des cantonnements ailleurs. A Neuchâtel, l'encombrement était tel au soir du 1<sup>er</sup> février que le Conseil dut freiner la progression de la colonne en prescrivant aux commandants de gendarmerie de Rochefort et de Brot d'imposer des stations intermédiaires. Tout le long de la route du Val-de-Travers, les communes, surchargées de logements et souvent à cours de vivres, réclamaient l'intervention de l'autorité cantonale. Il fallait aussi assurer le déblaiement des neiges sur les principales routes des Montagnes, aussi bien que sur celle du Val-de-Travers, car d'importants contingents pénétraient en Suisse par le Locle et par la Chaux-de-Fonds, et il fallait maintenir la liaison avec Sainte-Croix, autre porte d'entrée des soldats français. Bientôt la fabrication du pain fut compromise par la disette de sel, denrée dont la Suisse était tributaire de la France. Le 2 février, le Conseil d'Etat réclama au Conseil fédéral son intervention auprès des représentants en Suisse des puissances belligérantes, afin que le pays pût faire face à ses nouvelles obligations. En effet, un convoi de 906 sacs de sel, commandé par l'Etat de Neuchâtel aux salines de Montmorot et de Salins, avait été arrêté par les Allemands sur la ligne de Lons-le-Saulnier à Mouchard, le reste étant réquisitionné à Pontarlier par l'armée française. Un commissaire du Département fédéral du commerce et des péages, le secrétaire Louis David, fut alors envoyé sur place pour tenter auprès des autorités prussiennes et françaises de faire restituer la précieuse marchandise au canton de Neuchâtel, ainsi qu'à d'autres cantons qui se trouvaient dans le même cas. Muni de lettres de recommandation des ministres des deux puissances, David se présenta au soir du 4 février au Conseil d'Etat neuchâtelois qui lui remit les instructions nécessaires. Avant de passer en France par les Verrières, il devait faire visiter par le personnel de la Maison Lambelet les bagages du général Clinchant, où se trouvait, au dire du général lui-même, une certaine quantité de sel. Le 20 février seulement, le Conseil fédéral put donner connaissance à Neuchâtel du résultat de cette mission. Le secrétaire David avait constaté dans les départements du Doubs et du Jura la carence complète des autorités civiles françaises, et l'impossibilité par conséquent de récupérer la marchandise séquestrée. Les autorités militaires allemandes lui avaient accordé les sauf-conduits nécessaires pour organiser de nouveaux convois de sel partant de l'usine de Montmorot, toute réclamation ultérieure auprès



des autorités françaises devant être ajournée jusqu'à la conclusion de la paix. En attendant, et pour parer au plus urgent, les gouvernements de Soleure, de Vaud, d'Argovie et de Berne furent priés par le Département militaire fédéral de livrer du sel au canton de Neuchâtel. Celui d'Argovie en remit aussitôt 100 quintaux, mais il fallut en assurer le transport de Rheinfelden à Neuchâtel. Dès le 6 février d'ailleurs, le commissaire général (lieutenant-colonel Jean-Jacques Schenk) faisait savoir au Conseil d'Etat que la fabrication du pain destiné au dépôt de Neuchâtel pouvait cesser.

Certains officiers français, et même des civils, profitant du désordre général, parcouraient le pays sans avoir reçu un laissez-passer. Le Conseil fédéral demanda au Gouvernement neuchâtelois de les faire arrêter par sa gendarmerie et de les expédier dans des dépôts de Suisse allemande assignés à ce but. En revanche, les Suisses engagés dans l'armée française internée devaient être licenciés immédiatement.

Le logement des chevaux causa bien des soucis au Gouvernement neuchâtelois. Le 3 février, il fut prié de prendre soin de 200 chevaux de l'armée Bourbaki : il devait veiller à leur acheminement vers un dépôt central et les loger aux conditions les moins onéreuses, le Commissariat central des guerres, à Berne, pourvoyant aux approvisionnements en fourrage dans les lieux d'étape. En fait, dès le lendemain, le commissaire cantonal des guerres, capitaine Jules-Henri Veuve, annonçait au Conseil l'arrivée à Colombier de 2559 chevaux français. Le chef du Département militaire dut se rendre en personne sur place pour trouver une solution à cet encombrement. Mais les montures parvenues — et dans quel état ! — à Colombier, ne représentaient qu'une partie seulement de l'effectif ayant franchi la frontière suisse à Meudon. Beaucoup de bêtes étaient mortes d'épuisement en route, et leurs cadavres, au Val-de-Travers surtout, jonchaient le sol. Le général, conscient de la gravité de la situation, chargea les autorités neuchâteloises de leur enfouissement rapide. Bien des chevaux devaient périr, à Colombier même, au cours des journées suivantes. Le Conseil administratif du village fut débordé. Malgré l'aide d'une compagnie de sapeurs, mise à sa disposition par le commandant de place, les ouvriers engagés ne parvenaient pas à creuser assez de fosses dans le sol gelé. Le 10 février, le Conseil d'Etat délégua à Colombier l'ingénieur Charles-Louis-Auguste Guinand, fonctionnaire au Département des travaux publics, avec ordre de réunir dans les villages voisins un nombre suffisant de bras, et de diriger lui-même les opérations d'enfouissement. On découvrait en même temps que des chevaux avaient été tout simplement volés au dépôt de Colombier et aux environs. Le préfet de Boudry fut chargé d'ouvrir une enquête, laquelle s'étendit bientôt au canton tout entier, chaque



écurie devant être visitée ! D'autres montures avaient été vendues par leurs cavaliers eux-mêmes : il fut impossible de les identifier toutes.

Les mesures sanitaires constituaient naturellement une des préoccupations majeures des autorités neuchâteloises. Dès le 3 février, ordre fut donné au médecin cantonal, François-Gustave de Pury, d'organiser au stand du Mail, à Neuchâtel, une ambulance pour les soldats français atteints de la petite vérole : les lits nécessaires furent prélevés à la caserne de Colombier. Mais leur nombre étant insuffisant, il fallut loger des contagieux à l'hôpital de la ville, puis dans d'autres édifices publics comme le collège des Terreaux et l'oratoire des Bercles (la Crèche actuelle), enfin dans des tentes édifiées dans le bois du Mail et alimentées par la cuisine du pénitencier voisin.

Au Val-de-Travers, beaucoup de malades gisaient dans les villages, intransportables. Le 4 février, la commune de Môtiers était autorisée à disposer de la grande salle des prisons pour y loger les varioleux. Mais il se révéla bientôt que la contagion avait fait plus de ravages déjà qu'il n'y paraissait au début, étant donné l'impossibilité de soumettre tous les internés à une visite médicale préalable. Le 9 février, le Dr de Pury annonçait au Conseil que le chef d'état-major Paravicini réclamait la disposition des stands de Fleurier, Couvet et Travers pour y monter des lazarets. De son côté, Eugène Borel fut chargé de trouver aux Verrières mêmes un local pour les varioleux ; il n'y parvint pas, tous les bâtiments publics étant occupés par l'autorité militaire. L'enterrement des victimes de l'épidémie, ou des blessures de guerre, se fit souvent dans des conditions anormales. Ainsi, au mois de juin, à la suite de certains rapports qui lui étaient parvenus, le Conseil d'Etat dut ouvrir une enquête au sujet de l'inhumation clandestine de sept soldats français qu'on avait portés en terre, aux Verrières, dans la même fosse et sans cercueil. On apprit alors qu'une ambulance française, après avoir franchi la frontière, s'était établie dans le temple sans autorisation, et avait procédé elle-même à l'inhumation de ses décédés.

La présence dans le canton de tant de contagieux constituait pour la population neuchâteloise non seulement une lourde charge, mais un danger permanent. Les victimes civiles furent nombreuses ; tout un quartier de Neuchâtel, celui des Bercles, fut contaminé par la fièvre typhoïde. Aussi s'efforçait-on au Conseil d'Etat d'obtenir de l'autorité fédérale certains allègements. Cela d'autant plus que de nouveaux malades, échappés des ambulances françaises et prétendant appartenir à l'armée Bourbaki, ne cessaient de passer clandestinement la frontière pour se faire soigner en Suisse. Après la libération de l'armée de Belfort (18 février), le danger apparut d'autant plus grand qu'on savait ces troupes contaminées par la



variole et le typhus. Le Conseil d'Etat réclama alors un renforcement des défenses de la frontière, de manière à former un cordon sanitaire efficace, tout en demandant que ce service fût confié à des hommes de langue française (21 février). Ce cordon sanitaire était destiné aussi à prévenir l'extension dans notre pays de la peste bovine qui se propageait rapidement outre-Jura. Le 15 février déjà, le vétérinaire Adolphe Stauffer télégraphiait de la frontière que la dangereuse épizootie était signalée aux Verrières françaises. Dès le lendemain, le Conseil d'Etat donna l'ordre aux conseils municipaux des localités-frontière de prendre les mesures de surveillance les plus rigoureuses, et interdit strictement toute importation de bétail français. Mais déjà la maladie, propagée par les équipages de l'armée française, faisait ses premiers ravages dans le haut Val-de-Travers. Le 17, le conseiller d'Etat Louis-Constant Lambelet, nommé commissaire spécial, reçut mission de surveiller aux Verrières toutes les mesures propres à lutter contre la peste bovine dans les districts du Val-de-Travers, du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Quatre jours plus tard, le séquestre était mis sur toutes les étables du canton : il durera jusqu'au 2 mai, se prolongeant même jusqu'au 6 juin pour les fermes infectées. Cent quarante têtes de bétail durent être abattues dans vingt-quatre étables contaminées.

\* \* \*

L'incident des francs-tireurs de Malpas occupa également les autorités cantonales neuchâteloises, quand bien même les faits incriminés fussent du ressort de la Confédération. Rappelons-les brièvement : le lendemain de l'internement, soit le 2 février, un capitaine de uhlans se présenta aux Verrières porteur d'un message pour le général Clinchant. On offrait de remettre à ce dernier 2000 fusils pris aux Français dans les derniers combats. La proposition fut acceptée, et il fut convenu que le transfert de ces armes se ferait le 5 février, au Col-des-Roches. Effectivement, un détachement prussien vint livrer les fusils sur sol suisse, avec le consentement des autorités militaires. Au retour, ce contingent fut surpris, près du hameau de Malpas, par des francs-tireurs placés en embuscade ; il y eut plusieurs victimes. Les survivants furent capturés, et ramenés au Col-des-Roches par les francs-tireurs. L'officier suisse qui commandait le poste libéra les Allemands et mit en état d'arrestation le chef des francs-tireurs, le capitaine Huot, et sept de ses compagnons. Les représailles ne devaient pas tarder : le 9 février, le préfet du Locle télégraphiait au Conseil d'Etat que les Prussiens saccageaient les Villers et incendiaient des fermes au Col-France. Deux d'entre elles appartenaient à Henri Matthey-Piaget, président

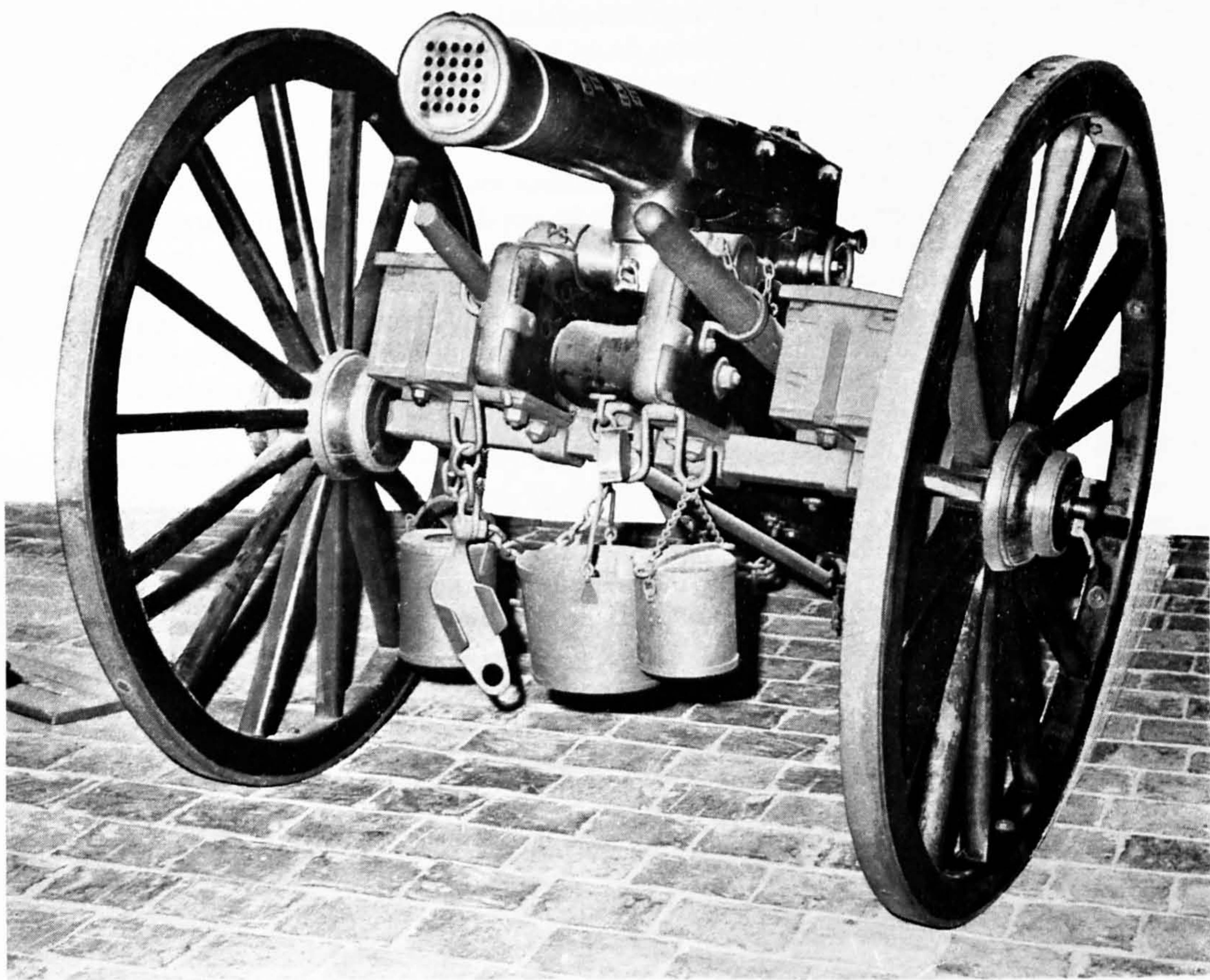


du Conseil administratif de la commune du Locle. Le Conseil fédéral fut prié d'engager des démarches auprès du Gouvernement prussien pour obtenir des dédommagements en sa faveur. Quant aux francs-tireurs, ils furent transférés aux prisons de Neuchâtel, puis au pénitencier. L'enquête, à laquelle collaborèrent les autorités judiciaires cantonales, sembla établir que le coup avait été monté en Suisse même, Huot et ses compagnons s'étant réfugiés aux Brenets lors de l'internement. Les prévenus furent déférés à un tribunal militaire, siégeant au château de Neuchâtel. Faute de preuve, ils furent acquittés le 15 mars, sentence qui provoqua quelques remous.

Un autre incident notable — et beaucoup plus meurtrier, celui-là — fut le déraillement de Colombier. Le 22 mars, dans le cadre des opérations de rapatriement, un train chargé d'un millier d'internés français heurta, en gare de Colombier, une rame de wagons de marchandises. On dénombra 72 blessés, et 22 morts qui furent inhumés au cimetière du village. Le Conseil d'Etat chargea l'ingénieur cantonal Charles Knab de mener une enquête administrative et technique pour établir les causes de l'accident, tandis que le tribunal du district de Boudry instruisait l'enquête judiciaire. Le dossier fut transmis au Conseil fédéral, le 12 avril, car il fallait décider si l'affaire serait soumise à une juridiction cantonale ou fédérale. Le canton de Soleure, auquel appartenaient les soldats de l'escorte — heureusement indemnes — avait insisté auprès de l'exécutif fédéral pour que toute lumière fût faite, et que des indemnités fussent versées aux victimes ou à leurs familles par la compagnie de chemin de fer. Le Conseil fédéral trancha en faveur de la justice neuchâteloise. Les trois inculpés — des employés de la gare — furent traduits en conséquence devant le jury criminel (cour d'assises) qui prononça leur acquittement, le 7 octobre.

L'état de guerre avait pris fin depuis plusieurs mois déjà. Dès la signature des préliminaires de paix, le Conseil fédéral leva la mise de piquet de l'armée, qui durait depuis le 16 juillet de l'année précédente (3 mars). Quelques jours plus tard — le 11 mars — le Conseil d'Etat en fit autant pour les troupes dites « cantonales » (landwehr), et nomma une commission d'experts chargée d'évaluer les dommages causés par le passage des internés. Mais l'évacuation du matériel de guerre français se prolongea de longues semaines encore. Sur la place d'armes de Planeyse s'alignait un parc d'artillerie de 222 bouches à feu, auxquelles s'ajoutaient des caissons, des forges de campagne et des voitures diverses. Faute de troupes à disposition, le Conseil fédéral proposa au gouvernement neuchâtelois d'en assurer la garde au moyen de la gendarmerie cantonale, renforcée, si besoin était, par des volontaires civils. Mais le Conseil d'Etat ne put y consentir, et





Canon à balles donné par la France après le départ des « Bourbakis », portant l'inscription :  
« *La République française à la République helvétique 1871* »  
(Musée militaire vaudois. Direction des arsenaux, Morges). Voir l'explication au verso.



## RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES DU CANON A BALLES

Le canon à balles que possède le Musée militaire vaudois, porte sur la bouche à feu l'inscription suivante :

« LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE A LA RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE 1871 »

*Ses caractéristiques principales sont les suivantes :*

Son origine peut être fixée vers 1864.

L'âme est formée d'un faisceau de 25 tubes en acier ayant un diamètre intérieur de 13 mm de forme extérieure carrée.

Le système percutant se compose de 25 « aiguilles » ou percuteurs plus un vingt-sixième percuteur dit de sécurité.

La manœuvre consistait à placer la culasse mobile garnie de ses 25 cartouches, dans la cage de culasse ; puis à l'aide de la vis de serrage située à l'arrière de la pièce on poussait le tout en avant en ayant soin au préalable d'avoir armé la plaque de déclenchement en tournant la manivelle de la vis de déclenchement de droite à gauche jusqu'à arrêt du mouvement. Les ressorts arrêtés par la plaque de déclenchement ainsi armée se bandaient et le coup (rafale des 25 cartouches) était prêt à partir en effaçant la plaque déclenchement par un mouvement de gauche à droite imprimé à la manivelle de la vis de déclenchement. Le coup parti, on desserrait la vis de serrage, le système de percussion était ramené en arrière, dégagant la culasse mobile qu'il n'y avait qu'à remplacer par une autre chargée à l'avance. Chaque pièce était munie de 4 culasses mobiles. Le coup tiré on portait la culasse sur le déchargeoir, appareil fixé sur la flèche de l'affût. Cet appareil est composé de 25 tiges de longueur inégale qu'on coiffait avec la culasse ; un levier appuyant sur cette dernière faisait sortir les douilles. Le couvercle du déchargeoir en forme de caisse était posé à terre, à droite de l'affût et servait de table pour le chargement des culasses.

Les caractéristiques balistiques du canon à balles étaient excellentes tant pour la portée que pour la précision : La balle ayant une vitesse initiale à la bouche du canon de 475 m/sec. avec une portée extrême de 3400 m ; sa portée utile était de 2800 m.

Le poids total de la pièce avec l'affût et accessoires est de 600 kg environ.

Le poids de la bouche à feu avec son support est de 341 kg.

Le Musée militaire vaudois.



proposa de lever à cet effet une compagnie de landwehr dont les sections se relayeraient tous les dix ou quinze jours. « Notre opinion, écrivait-il le 16 mai, est que ce parc doit continué à être gardé avec beaucoup de soins et par des militaires en nombre suffisant pour que le service ne soit pas trop pénible. » Le 22 août enfin, tout cet imposant matériel avait regagné la France, à part deux mitrailleuses qui furent laissées en cadeau à la Confédération.

\* \* \*

Il serait inéquitable de passer sous silence les prestations considérables fournies, au cours de ces événements, par les autorités locales. Communes et municipalités se dépensèrent sans compter, souvent jusqu'à l'épuisement de leurs ressources. Celles du Val-de-Travers, plus directement touchées par le passage des internés, les logements militaires et la fourniture des vivres, connurent des jours difficiles. Dans le Vignoble, ce furent Boudry et Colombier surtout qui supportèrent les charges de l'internement. Dans cette dernière localité cohabitèrent un certain temps 6000 militaires, suisses et français, et le ravitaillement de cette masse humaine arrivée inopinément causa de gros soucis aux pouvoirs locaux. A Neuchâtel, il fallut héberger les premiers jours jusqu'à 10.000 Français, dont le nombre s'ajoutait à l'effectif des troupes suisses. Les internés furent logés dans les collèges, le Temple du Bas, les remises de la poste (alors à la rue du Seyon), la Brasserie Vuille (rue du Seyon 34-38), le temple de Serrières, la galerie Léopold-Robert, les chapelles dissidentes, dans d'autres locaux encore dont il fallut assurer, plus tard, le nettoyage, la désinfection et souvent d'importantes réfections. Les services publics furent d'ailleurs largement épaulés par l'aide bénévole de la population.

En quittant Neuchâtel, le 15 février, le colonel Paravicini tint à adresser au Conseil municipal l'hommage de sa gratitude pour la collaboration compréhensive qu'il avait rencontrée auprès des pouvoirs publics : « Il y a cependant un autre point de vue, ajoutait-il, sur lequel nous ne pouvons nous refuser d'insister, c'est le spectacle vraiment sublime auquel nous avons assisté pendant tout ce temps, quand nous avons vu se dérouler devant nos yeux tant de misère et tant de sacrifices. En quittant [Neuchâtel], nous emporterons en même temps des sentiments de gratitude et d'estime pour une population où les vertus publiques et privées se pratiquent à un si haut degré ! »

Quant au général Herzog, il écrivait le lendemain au Conseil d'Etat neuchâtelois : « Les événements de la première quinzaine de février 1871



seront un des plus beaux épisodes dans l'histoire du canton de Neuchâtel, et vous devez être fiers, Messieurs les conseillers d'Etat, d'administrer un peuple qui devra faire l'admiration de la France, lorsqu'un jour celle-ci connaîtra la portée de tous les sacrifices consentis par lui avec tant d'empressement, et pour ainsi dire instinctivement, dans ces jours de détresse. »

Le « temps des Bourbakis » était passé désormais dans l'histoire !

Alfred SCHNEGG.



## SOUVENIRS DE LOUIS MARTIN \*

J'arrive à 1870, l'année mémorable, pendant laquelle je croyais ne devoir faire qu'un service, mais qui me voit sous les armes pendant une partie de l'année. Je suis appelé d'abord à une école d'officiers supérieurs à Thounne en avril-mai et j'en sors dans d'excellentes conditions ; aussi le commandant me dit que je ne serai plus appelé au service comme capitaine et ferai partie de la première promotion, mais les événements en disposent autrement.

Nous vivions dans une atmosphère de paix et je venais d'aller à Besançon, où j'avais pu visiter les arsenaux et entendre à cet égard les paroles les plus rassurantes, même dans les sphères militaires. Sans doute depuis la guerre de 1866, dans laquelle l'Autriche et la Bavière ont été écrasées à Kissingen (10 juillet) et à Sadowa, il existe en France de la méfiance envers la Prusse et la nouvelle Confédération du nord de l'Allemagne. Cette méfiance a été attisée par la question de Luxembourg en 1867, affaire qui n'était qu'un traquenard tendu par la Prusse à la France, afin d'éveiller la susceptibilité du peuple allemand. Mais dès lors les esprits se sont calmés, et au commencement de juillet 1870 personne, en dehors de la clique de Bismarck, ne croit à la possibilité d'une guerre à échéance rapprochée. Il faut, pour que cette catastrophe se produise, que Napoléon III tombe dans le nouveau piège que lui tend Bismarck, ce qu'il ne manque pas de faire.

Les 16 et 17 juillet, doit avoir lieu à Neuchâtel la fête fédérale des officiers, et quelques instants avant la réception des officiers par le colonel Philippin arrivent les télégrammes annonçant que la guerre est non seulement imminente, mais déclarée entre l'Allemagne et la France ; le colonel Philippin l'annonce aux officiers présents et c'est un sauve-qui-peut général ; tous se hâtent de rentrer à leur domicile. Le Conseil fédéral met de piquet l'armée, convoque l'Assemblée fédérale pour la nomination d'un général et met sur pied plusieurs divisions pour l'occupation des frontières du nord. En même temps, l'état-major général est désigné et tous ceux qui doivent en faire partie sont appelés par télégramme à se rendre immédiatement à Olten ; j'y suis aussi appelé, mais comme dans la répartition de l'armée, je suis désigné pour administrer une brigade d'artillerie de réserve, je suppose me trouver, non pas en présence d'une mise sur pied effective, mais être invité à assister à une réunion consultative d'officiers du commissariat dont il a été souvent question en cas d'événement grave, et je pars de suite



pour Olten en uniforme, mais sans effets, ni équipement. A mon arrivée, le chef de l'état-major, colonel Paravicini, surpris de me voir si peu équipé et pas monté, m'annonce que depuis deux jours, le 19, le Grand état-major est sur pied, que le lieutenant-colonel Pauli de Thoune a été désigné comme commissaire du quartier général et moi comme son adjudant, que cela a paru la veille, mais [qu'il] a annoncé ne pouvoir quitter Thoune et est reparti en proposant de me désigner en son lieu et place, garantissant que je suis à la hauteur des exigences. Je me trouve donc du coup bombardé commissaire du quartier général et je reçois un congé de vingt-quatre heures pour aller chercher mon équipement et ma monture. En rentrant, je trouve la plupart des officiers convoqués présents et installés, mais de la même manière qu'ils l'auraient fait à l'hôtel, les uns dans une direction, d'autres dans une autre, les chevaux et les domestiques placés au petit bonheur, percevant à droite et à gauche des rations de fourrage et de vivres pour lesquelles chaque officier se croit en droit de délivrer des bons militaires, de même que pour leur logement. Le lieutenant-colonel Pauli n'a laissé aucune instruction, aucune direction, de manière que je me trouve dès le début en présence d'un gâchis auquel, en deux ou trois semaines, j'ai peine à remédier, et cela pour la raison assez simple que, simple capitaine, je me vois obligé de m'approcher constamment et presque journellement au rapport d'officiers supérieurs, qui dans les cours d'instruction ont pris des habitudes, qui leur ont été tolérées, mais qui ne sont plus admissibles au service actif, sous l'empire absolu du règlement d'administration, inconnu de la plupart. A plusieurs reprises, pour ne pas éterniser les discussions au rapport, le général m'invite à passer à son bureau pour examiner le conflit, et jamais il ne m'a donné tort ; j'arrive avec mon règlement que je connais par le menu, et il ne me faut pas beaucoup de temps pour obtenir gain de cause et même son appui, tandis que la plupart des officiers supérieurs froissés sont loin de me faciliter ma tâche. La présence du lieutenant-colonel Pauli, depuis plusieurs années commissaire de la place de Thoune, connu de tous les officiers supérieurs, aurait aplani la plupart des difficultés auxquelles je me heurte, parce que simple capitaine, inconnu de tous et remplissant des fonctions qui devaient être attribuées à un lieutenant-colonel, je n'ai ni le prestige, ni l'autorité nécessaires pour discuter efficacement avec des colonels. Pendant la première quinzaine, jusqu'au moment où l'organisation de l'état-major est terminée, ma tâche en est singulièrement compliquée, et je me félicite des rapports que j'ai avec le général et avec le colonel Feiss, celui qui de tous les colonels connaît le mieux son service.

Outre les bureaux du général Herzog, du chef d'état-major colonel Paravicini, de l'adjudant-général colonel Philippin, l'état-major se compose



des sections suivantes :

| Section générale                    | Colonel Feiss |
|-------------------------------------|---------------|
| » d'opération                       | » Rothpletz   |
| » historique et statistique         | » Rüstow      |
| » topographique                     | » Siegfried   |
| » des chemins de fer et télégraphes | » Grandjean   |
| » génie                             | » Wolff       |
| » artillerie                        | » Burnand     |
| » cavalerie                         | » Quinclet    |
| » commissariat                      | » Denzler     |
| » justice                           | » Koch        |
| » sanitaire                         | » Lehmann     |
| » vétérinaire                       | » Zangger.    |

Soit en tout 95 officiers, qu'il s'agit d'installer dans des bureaux ; mais les locaux manquent à Olten, et il faut se résigner à occuper un bâtiment d'école en construction qui a des fenêtres, mais pas de portes, et dans lequel chaque section trouve à se loger plus ou moins convenablement. Je m'installe dans une chambre avec des chevalets et des planches et ne suis pas peu étonné le lendemain de mon arrivée, au moment où je sors pour aller souper, de recevoir sur un camion à deux chevaux un envoi d'espèces de 250.000 francs. Il est composé de sacs d'écus de 10.000 francs et d'une forte quantité de caissettes de 2000 francs chacune en pièces de 20 centimes. Les camionneurs veulent en être déchargés, et je ne sais où loger cet envoi ; aussi je m'adresse au commandant de place, lieutenant-colonel Bornand, pour avoir des gardes.

Il choisit dans la compagnie de guides 3 de Bâle-Ville attachée à l'état-major un certain nombre de banquiers millionnaires et leur donne l'ordre de coucher dans mon bureau, sur les sacs d'écus et les caisses, jusqu'au moment où je les licencierai le lendemain, après avoir fait conduire en dépôt, à ma disposition, à la succursale de la Banque cantonale, la somme reçue.

Le 27 juillet, un télégramme m'annonce la fin tragique du Père Fauguel ; pour la forme, je demande un congé pour assister à l'enterrement, mais il m'est naturellement refusé, car il n'est pas question de s'absenter dans un moment aussi grave.

Ma position me met en relation personnelle, non seulement avec chaque officier, mais aussi avec chacune des sections de l'état-major et avec nos officiers du génie, qui sont échelonnés sur les bords du Rhin pour préparer éventuellement des travaux de défense ; sous ce rapport elle est très agréable et surtout instructive, car elle me permet de juger et d'apprécier beaucoup de choses qui m'auraient échappé dans toutes autres positions.



Nous recevons à chaque instant les télégrammes indiquant la marche des armées, les combats, leur résultat, et chaque fois qu'un fait important est signalé, je le communique par télégramme à la maison. Ces communications qui, malheureusement, sont en contradiction avec les nouvelles données par la presse française, qui signale les défaites comme des victoires, sont très commentées aux Verrières et à Pontarlier. Aussi il s'établit avec cette dernière ville un va-et-vient de gens qui viennent au bureau en information.

Nous avons sur pied cinq divisions, la I<sup>re</sup>, colonel Egloff avec quartier général à Bâle, la II<sup>e</sup>, colonel Jacob von Salis avec quartier général à Delémont, la VI<sup>e</sup>, colonel Stadler, la VII<sup>e</sup>, colonel Johan. Isler, la IX<sup>e</sup>, colonel Schädler ; au milieu du mois d'août, la position se dessine nettement : c'est dans le nord de la France que se livrent les combats, et le général estime pouvoir décharger quelque peu les contrées occupées et les soldats d'occupation, en même temps que la caisse fédérale, et il se décide d'abord à faire la tournée d'inspection de ces divisions. Il s'attache à cet effet quelques officiers de l'état-major, desquels je fais partie, étant par ma position le quartier-maître de cet état-major. J'ai perdu le souvenir de l'ordre dans lequel ces divisions étaient inspectées ; je me souviens cependant que le 15 août, nous étions à Liestal et que le général m'a envoyé avec les deux guides qui me sont attachés (Laroche et von der Mühle) aviser la ville de Bâle de son arrivée le lendemain. Je suis conduit à l'hôtel des Trois-Rois, où le premier étage nous est destiné et que je répartis entre les officiers. L'Etat et la Ville de Bâle veulent préparer une réception grandiose, à laquelle, sur l'ordre de mon général, je les prie de renoncer tout à fait. Le lendemain 16 août, arrivée de l'état-major ; quelques brillants équipages bâlois viennent aux Trois-Rois, et j'y prends place avec le bourgmestre pour aller le recevoir à la gare, puis le loger. L'inspection a lieu le lendemain matin, puis je suis invité au Casino d'été ou d'hiver par mes deux guides. Au moment le plus agréable, je reçois l'ordre de partir de suite pour Laufon, où le général doit inspecter le lendemain une brigade. Le trajet excessivement pénible pour nos chevaux, que nous n'avons pas eu le temps de faire préparer, et pour nous qui l'avons été bien assez, nous paraît bien long, et nous arrivons tard, très tard. Le lendemain, j'ai des ennuis avec le maire, qui trouve la localité déjà bien assez encombrée de troupes et qui n'est pas disposé à me procurer des logements convenables, ni des écuries. Je dois le menacer de le faire encoffrer pour qu'il s'exécute. Le lendemain soir, répétition, c'est-à-dire même mission pour Delémont, où nous arrivons au milieu de la nuit. Comme je n'ai pour monture que notre Lisette, je me trouve heureux en route d'avoir de chaque côté l'un de mes guides, qui les deux ont des chevaux de prix et masquent le mien.



La II<sup>e</sup> division est dans la région et son Etat-major est à Delémont, où a lieu l'inspection. Puisque je parle de cette division, je crois devoir rappeler les faits la concernant au point de vue de sa subsistance ; ce sera l'illustration de l'organisation du commissariat à l'époque. Ce ne sont pas des souvenirs que quarante-deux ans ont pu modifier, comme cela se présente quelquefois, ce sont les termes d'une conférence militaire que je donnais à Sainte-Croix le 13 mars 1875 qui dépeignent la situation telle qu'elle était.

« L'administration militaire est régie par le règlement du 14 août 1845, qui a donc 25 ans d'âge et est antérieur à la guerre du Sonderbund. Il prescrit que les approvisionnements et la distribution de vivres et fourrages aux endroits désignés sont remis à des fournisseurs après soumission, et les transports effectués au moyen de réquisition de voitures, de chevaux et de conducteurs, fournis par les communes. » Au moment où la guerre éclate, le commissariat central se hâte de conclure des marchés pour la subsistance de l'armée, et les fournisseurs adjudicateurs sont : à Lausanne pour le pain, à Soleure pour la viande, à Berne pour les fourrages. Les livraisons pour la II<sup>e</sup> division sont faites à Bienne, où il est établi en toute hâte un magasin et d'où elles sont dirigées sur le Jura bernois. Il n'existe pas de chemin de fer dans cette région, et les transports se font par des attelages de réquisition, par des magasins intermédiaires improvisés à Courgenay, Moutier, Laufon, Delémont, d'où d'autres attelages réquisitionnés doivent les conduire aux unités.

La bonification réglementaire pour ces transports est ridicule ; elle est de 90 creutzers par cheval et par lieue (4800 mètres ou 5 kilomètres) pour la voiture, le cheval et l'homme (retour non indemnisé) ; aussi, après quelques jours, les chevaux disparaissent les uns après les autres, et dans la partie de la Suisse la plus riche en attelages, il faut recourir à la préfecture et à la gendarmerie pour en obtenir, les garder à vue pendant le chargement et pendant le trajet pour qu'ils ne s'échappent pas. Le pain, enfermé au départ de Lausanne dans des wagons fermés, arrive à Bienne déjà moisi, et ne s'améliore pas au-delà ; la viande souffre énormément des chaleurs et des insectes ; aussi la Confédération paye très cher la subsistance, et la troupe est très mal nourrie, quand elle l'est ! Car les transports deviennent chaque jour plus difficile. Pendant que les magasins sont encombrés, les troupes, dont les officiers sont intelligents, se procurent sur place le bétail, qui est à vil prix en raison de la sécheresse, et l'abattent pour leur usage ; elles sont servies, bien servies, et la Confédération fait une grosse économie sur le prix de cette subsistance. Pendant ce temps, il est impossible de se procurer des chevaux pour nourrir la troupe à la frontière, mais il se trouve près



de Moutier une batterie de train de parc en réserve, dont les chevaux sont complètement inoccupés. A une demande officieuse de les utiliser, il est répondu par un officier supérieur que l'artillerie n'est pas faite pour ce service. J'ai pu me convaincre, à mon passage à Delémont, que le commissaire de la II<sup>e</sup> division, le colonel Sulzer de Saint-Gall, s'est trouvé en présence de difficultés presque insurmontables, malgré l'excellent appui d'officiers de la valeur du capitaine Hegg.

Après cette campagne, il s'est formé un comité composé d'officiers du commissariat, qui a fondé un journal et si bien illustré la position dans laquelle se trouve l'armée, que les autorités ont enfin consenti à s'occuper de cette branche de l'administration. Petit à petit, elle est arrivée au point où elle se trouve actuellement, c'est-à-dire à posséder des compagnies d'ouvriers et un train de subsistances.

Après l'inspection de Delémont, où j'ai retrouvé des troupes neuchâtelaises (la compagnie de guides N<sup>o</sup> 6 de Neuchâtel, capitaine Ed. Barrelet), nous allons coucher à Moutier ; le général m'a fixé l'heure à laquelle je dois me trouver à sa chambre pour recevoir ses instructions ; je heurte à sa porte, l'entends se plaindre, mais ne recevant pas de réponse, j'entre et le trouve souffrant d'une crise hépatothique, ce qui ne l'empêche pas de se mettre en route, à cheval, le lendemain pour Saint-Joseph (Gänsbrunnen), le Weissenstein, Soleure, pour rentrer à Olten.

Le licenciement du Grand état-major se fait les derniers jours du mois d'août ; je quitte Olten le 1<sup>er</sup> septembre, passe encore quelques jours à Berne et suis définitivement licencié.

Pendant ce temps, l'armée française est prise comme dans une souricière à Sedan, y est battue, massacrée et faite prisonnière, ainsi que l'Empereur Napoléon III, par les Allemands.

C'est pour ce qui nous concerne la fin de l'occupation des frontières en été ; il ne reste sur pied que des effectifs plus réduits, mais les cinq divisions mises primitivement sur pied sont licenciées, ou à peu près.

Je rentre aux Verrières, où j'apprends que je suis accusé par une partie de la population de Pontarlier d'avoir donné de parti pris des nouvelles toujours favorables aux Prussiens, et quoique l'Empire soit renversé, la République proclamée, il existe pas mal d'animation contre moi pour les nouvelles que je donnais toujours de première main. Je dois me rendre un jour à Pontarlier pour commander des cuveaux et trouve, en sortant du train, M. Lobot, chef de gare, qui me voyant partir pour la ville, m'appelle dans son bureau et me défend d'en sortir, me disant que je risque d'être maltraité en ville si je suis reconnu par un impérialiste. Il fait venir mon tonnelier à son bureau pour que je lui donne mes ordres.



Je suis tranquille et puis m'occuper de mes affaires depuis les premiers jours de septembre jusqu'au milieu de novembre, après avoir fait toutes mes pesées de fromages ; mais à ce moment-là paraît dans la *Revue militaire suisse*, un article annonçant que, par suite des victoires prussiennes, les royalistes neuchâtelois relèvent la tête et qu'il pourrait y avoir des troubles dans la vallée de la Brévine, ou du Locle, etc. Le Conseil fédéral décide d'occuper militairement cette région, et je reçois l'ordre télégraphiquement de me rendre dans cette vallée pour préparer les logements et la subsistance de deux bataillons qui arrivent de Saignelégier.

Je connais l'absurdité des bruits reproduits par la *Revue militaire*, puisque depuis plusieurs semaines, je n'ai cessé de parcourir cette vallée et de voir la plupart des habitants. Néanmoins je dois obéir et je m'occupe de faire évacuer les maisons d'école à la Brévine, au Cerneux-Péquignot, à la Chaux-du-Milieu. Je fais marché pour le pain avec Louis Bonny à la Brévine, vais au Locle traiter avec Henri Konrad, boucher, pour la viande, fais malgré le froid une chevauchée dans la direction de Saignelégier, et en rentrant à la Brévine trouve un télégramme de Berne m'ordonnant de tout résilier, le Conseil fédéral, à la suite des démarches faites auprès de lui par le gouvernement de Neuchâtel, renonçant à cette opération. Au moyen de 500 francs payés comptant et à sa grande satisfaction, le marché de pain avec Louis Bonny est résilié ; j'offre la même somme à Henri Konrad, qui la refuse, préférant traiter avec Berne directement ; aussi ne réussit-il à obtenir qu'une partie de cette somme.

\* \* \*

La bataille de Sedan, la capture de l'empereur par l'ennemi, la reddition de Metz, la proclamation de la République n'ont pas fait cesser les hostilités. Le nouveau gouvernement provisoire continue la lutte, lève des troupes. Il se trouve à sa tête un homme de génie, qui n'était connu que comme le plus brillant orateur de l'opposition à l'impérialisme et qui est devenu pendant cinq mois l'incarnation la plus vivante de l'âme de la France et de la défense nationale : c'est Léon Gambetta. Né en 1838, âgé de 32 ans seulement, au milieu de la plus effroyable crise qu'un peuple puisse traverser, par son patriotisme et sa persévérance, il s'impose aux autorités ébranlées et aux armées ; il décrète la guerre nationale, le pays l'écoute et le suit ; il forme des corps d'armée, s'improvise le pilote dans la tempête, se proclame le sauveur de la France et exerce une dictature aussi étonnante qu'incontestée. Le gouvernement siège à Paris, lorsque cette ville est investie par les Allemands le 18 septembre, séparée du reste du monde, privée de toute



communication avec la province. Il ne peut supporter cet isolement et, le 7 octobre, à une époque où l'aviation est pour ainsi dire inconnue, il s'élance dans les airs dans la nacelle du ballon *Armand-Barbès*, parvient à franchir les lignes allemandes, arrive à Mondidier et le lendemain à Tours, où il établit le siège du gouvernement, et lance au peuple français des proclamations qui résonnent comme des appels de clairon.

Au milieu de décembre, c'est surtout dans le Nord, au centre et autour de Paris, que se livrent les combats. Dans la seconde quinzaine, le gouvernement décide de chercher à reporter le théâtre de la guerre dans l'Est pour couper les communications des Allemands et débloquer Belfort, qui est assiégé et défendu par le colonel Denfert-Rochereau.

Le commandement du corps d'armée qui doit remplir cette tâche est confié à l'un des officiers les plus distingués de l'époque, le général Bourbaki. Ce général, qui a à son actif de brillants faits d'armes, hésite parce qu'il prévoit une catastrophe, mais se résigne à contre cœur à obéir et à tenter une entreprise qu'il croit, non seulement destinée à échouer, mais même inopportune.

La guerre se rapproche donc de nos frontières, et peu après Nouvel-An le Conseil fédéral rappelle le général au service, avec un état-major général beaucoup moins nombreux que celui qui avait été mis sur pied en été. Le commissariat central reste à Berne, et il est nommé un commissaire des guerres ou chef de campagne (Oberfeldkriegskommissär), le colonel Schenk d'Uhwiesen, qui me réclame comme adjudant et Stellvertreter. Je reçois l'ordre de marche, m'empresse de me rendre à Berne pour exposer au Département que j'ai fait suffisamment de service depuis une année et que je demande à être remplacé. M. Welti, chef du Département, me laisse débiter mon boniment et se borne à me dire, « Vous avez reçu l'ordre d'être à 2 heures à Bâle, et je suis étonné que vous soyez ici ! La situation est assez grave pour que chacun fasse son devoir. » Je rentre en toute hâte à Neuchâtel, où je ne trouve pas de correspondance pour les Verrières, les trains ne pouvant pas circuler ce soir-là à cause de la neige. Le chasse-neige doit partir à 11 heures, j'en profite pour monter, passe une bonne partie de la nuit en route et arrive contre le matin figé à la maison, me hâte de me préparer et pars le soir même à destination de Bâle où je suis convoqué. En y arrivant le lendemain, j'apprends que le quartier général s'est déplacé à Porrentruy ; je m'y élance et arrive pour apprendre qu'il a rétrogradé à Delémont où je dois retourner, toujours bien entendu, à cheval.

J'y suis très bien reçu par le colonel Schenk, qui parle peu le français et qui m'attend avec impatience, et par le général, qui compte beaucoup sur moi pour la connaissance du pays et de ses populations limitrophes.



Le corps d'armée de Bourbaki, soit l'armée de l'Est, se rapproche et livre aux Allemands à Villersexel, le 9 janvier, un combat heureux ; c'est le seul, car dès lors elle est de plus en plus refoulée et se trouve bientôt presque désorganisée. Poursuivies et traquées par l'ennemi, décimées par les maladies, par la faim, car si les provisions ne manquent pas en magasin, elles ne parviennent pas à la troupe, faute de transports et à cause de la neige, les troupes se démoralisent ; elles trouvent rarement du secours chez les habitants qui conservent leurs provisions, soit pour eux-mêmes, soit pour les Allemands, pour les amadouer à leur arrivée. Les officiers eux-mêmes ne savent plus où les conduisent les marches et contre-marches qu'il faut exécuter. Aussi nos agents qui doivent nous renseigner sur les probabilités nous communiquent presque journellement à Delémont des renseignements en contradiction avec ceux que je reçois de la maison. Ces agents prévoient la marche sur Belfort et, en cas d'insuccès, la retraite en Suisse par Porrentruy, tandis que des Verrières on m'annonce la marche de l'armée de l'Est contre le Sud, dans la direction de Morteau et Pontarlier. Le général est très perplexe et me recommande de lui communiquer tous les renseignements que je pourrai obtenir, jusqu'au moment où le 28 janvier, au soir, il me fait part d'un télégramme qui lui parvient des Verrières, signé Jules Grandjean colonel, lui annonçant qu'il arrive de Pontarlier, où il a vu l'armée de l'Est, non seulement en retraite, mais presque en pleine déroute, harcelée par les Allemands et n'ayant probablement pas d'autre issue que l'entrée en Suisse. Je reçois l'ordre de préparer pour le lendemain matin les traîneaux nécessaires pour transporter à Bienne tout le quartier général ; la nuit se passe en préparatifs et en délibérations sur la situation. Le lendemain, nous arrivons à Bienne à 3 heures, et par le train à 4 heures à Neuchâtel. La gare est bondée de monde, il en est de même des abords ; le général est reçu par le Conseil d'Etat, qui lui annonce la signature de l'armistice et la cessation des hostilités ; mais comme aucun document officiel ne peut lui être remis à l'appui, il part pour les Verrières avec son premier adjudant, le lieutenant-colonel Sieber, pendant que j'installe l'état-major à Neuchâtel. J'ai avisé depuis Delémont la maison Martin de l'arrivée du général et il est reçu chez nous. Il envoie, le lendemain, le lieutenant-colonel Sieber, avec Albert Hegi pour l'accompagner, à Pontarlier, à l'effet de connaître les intentions du commandement du corps d'armée.

Ils apprennent que le malheureux général Bourbaki, ne pouvant résister aux malheurs qui l'accablent et ne voulant pas terminer sa brillante carrière par une capitulation, a tenté de se suicider à Besançon, mais n'a pas complètement réussi, et que le général Clinchant a été désigné pour le remplacer. Ils apprennent à ce dernier, que l'armistice ne concerne pas l'armée



de l'Est et que pour lui les hostilités vont continuer. Ils lui demandent aussi ce qu'il va faire.

Après avoir assuré vingt fois que sa retraite est assurée sur Lyon et qu'après avoir accordé deux jours de repos à sa troupe, il va la commencer, et après avoir entendu vingt fois la question que lui pose le lieutenant-colonel Sieber. « Mais si vous ne le pouvez pas que ferez-vous ? » Clinchant répond : « Colonel, si l'impossible devient possible et si je suis obligé de me réfugier en Suisse, j'irai avec mon armée me placer sous votre protection et chez des amis. »

Sur ce rapport rassurant, le général rentre le soir à Neuchâtel ; le lieutenant-colonel Sieber, retardé en route par un déraillement au Frambourg, le lendemain seulement. Mais le 31 janvier, le général est prévenu que la poussée des troupes françaises pour entrer en Suisse devient irrésistible, et que, de la part du général Clinchant, il s'est présenté un officier chargé de s'entendre pour l'entrée en Suisse de l'armée de l'Est. Il part de Neuchâtel avec son adjudant à 5 heures pour les Verrières, mais par suite de la désorganisation qui existe déjà sur la ligne, n'y arrive qu'à minuit et, après s'être renseigné, se couche chez nous. A peine au lit (dans le cabinet au-dessus du bureau), on vient heurter à la porte d'entrée de la maison ; Albert Hegi va ouvrir et reçoit le colonel Chevals, qui est introduit et annonce être chargé par le général Clinchant de faire une convention. Il n'a pas de pouvoirs écrits, et le général le renvoie pour s'en procurer auprès de Clinchant qui est aux Verrières de Joux dans la première maison au midi de la route. Mais les chemins, couverts de neige broyée par la circulation et réduite en cassonade, sont si mauvais qu'il lui faut des heures pour faire le trajet. A son retour, il frappe de nouveau à la porte d'entrée, et A. Hegi va prévenir le général couché de son arrivée, muni des pleins pouvoirs écrits.

Le général sort de son lit et dit à Albert Hegi : « Jetzt muss d'ufe, die Hagel wend inne », et se rendant avec ses adjudants, lieutenant-colonel Sieber, capitaine Le Roy et premier-lieutenant Roth dans la chambre voisine, au-dessus du corridor, où a été installé le bureau d'état-major, appelle le colonel Chevals, qui est accompagné du vice-consul français à Neuchâtel, et dicte la convention, dont chacun des officiers précités fait un double. Il en remet deux exemplaires au colonel Chevals pour aller les faire signer au général Clinchant, et tous partent pour la frontière. Mais le trajet est presque impossible, car depuis longtemps l'artillerie et la cavalerie en retraite circulent comme un torrent, qu'il est impossible d'arrêter ou même de modérer, parce qu'il subit la poussée de toute l'armée qui arrive derrière lui. Les soldats se précipitent sur territoire suisse, heureux d'être à l'abri de la mitraille et de pouvoir se débarrasser de leur armement et de



leur équipement. Mais aussi dans quel état sont-ils ! La plupart des officiers les ont abandonnés, ceux qui restent n'ont plus aucune autorité, ils sont en bandes comme des troupeaux de moutons ; personne ne s'occupe de son voisin, chacun pour soi, ce qui est compréhensible, car bon nombre de ces malheureux sont affamés, réduits à l'état de squelettes ambulants par les maladies qui les déciment : petite vérole, fièvres de toute nature, typhus ; aussi, lorsque l'un d'eux tombe, les camarades le poussent en dehors de la piste, l'abandonnant dans la neige, où il ne tarde pas à succomber. Il en est de même des chevaux : lorsque l'un tombe épuisé, vite les traits sont coupés et le cadavre abandonné.

Pendant que le général circule de Neuchâtel aux Verrières, je suis resté à Neuchâtel et, dans la soirée, nous recevons un télégramme nous annonçant que 85.000 hommes vont pénétrer en Suisse et qu'il faut songer à leur entretien. Je porte ce télégramme au colonel Schenk, qui, à sa lecture s'affaisse ; il faut courir chez le médecin pour le faire revenir à lui. Nous commandons du pain pour être dirigé sur les Verrières de toutes les localités des districts, de Neuchâtel, Bienne, Lausanne et Yverdon, mais comme chaque particulier s'est assuré une petite provision, les boulangeries sont vides. Avant la pointe du jour, un train part pour les Verrières avec le chef de l'état-major, l'adjutant général et leurs adjudants, dans lequel je prends place. Nous arrivons avant le jour à destination pour assister à ce lugubre et interminable défilé, entendre le canon et le crépitement des fusils de la dernière bataille, qui se livre près du fort de Joux. La nuit n'apporte aucun changement, c'est toujours le même torrent d'hommes, de chevaux, d'artillerie qui s'écoule sans arrêt, sous la poussée incessante de l'arrière. Jamais plume, ni pinceau ne pourra reproduire l'horreur de ce tableau ; c'est un spectacle affreux, inoubliable, que devraient avoir huit jours sous les yeux les souverains qui déchaînent la guerre. Il arrive des wagons de blessés qui sont arrêtés près de l'église pour y être débarqués, car le temple et la cure sont convertis hâtivement en ambulance. On n'y entend que des juréments, des vociférations, des hurlements de douleur, et la vue de ces malheureux est épouvantable !

Je distribue devant la maison de ville au passage le pain que nous avons pu obtenir. Il y en a de nombreux sacs, il en faudrait de nombreux wagons ! Le soir, je trouve un moment pour aller à mon ménage ; l'entrée du jardin est barrée par un cheval étendu mort. Je réalise que le colonel Philippin, son adjudant-major Meyer, sont logés chez moi, dans une même chambre, et qu'une autre est occupée par le général Pilatrie. Dans la soirée, arrive en gare un train complet de malades et blessés, qui devait filer directement sur Genève, mais qui se trouve arrêté jusqu'au lendemain matin. Le personnel



de l'ambulance comprend une comtesse qui devrait se résigner à passer la nuit à la salle d'attente, mais pris de pitié, le major Meyer lui offre sa chambre et son lit, car il n'est question pour aucun de nous de se coucher. Il l'amène à la maison, la présente à ma femme qui ne voit aucun inconvénient à cette substitution, et la comtesse se trouve logée. La maison est pleine de soldats étendus partout où il y a de la place, ils sont au moins abrités. Plus tard se présente un curé qui demande à s'étendre à la cuisine, ce qu'il s'empresse de faire.

Au milieu de la nuit, je passe devant la villa actuelle et j'aperçois une lumière à la grange, où je me rends pour trouver une trentaine de soldats français faisant le cercle autour d'un petit feu allumé sur le plancher pour se réchauffer !

En sortant, je rencontre le colonel Philippin avec plusieurs officiers qui m'arrêtent pour me dire que depuis trois heures, ils cherchent inutilement quelque chose à manger. Je les conduis chez moi où je n'ai pas de pain, mais du fromage en suffisance, et de quoi le mouiller. Pendant ce repas, ma femme vient me dire qu'elle a encore un petit morceau de roastbeef, mis de côté samedi parce qu'il était trop sec, et nous sommes au jeudi matin ! Elle l'apporte, et chacun s'en délecte, comme d'une friandise. On entend pleurer les enfants, qui ont dû se coucher sans lait et sans pain, car il n'y a plus rien à manger, tout a été distribué.

Le village est rempli de soldats français qui ne peuvent plus marcher, et ceux qui n'ont pu être abrités se sont réunis en petits groupes d'une vingtaine, formant le cercle, couchés dans la neige avec au milieu du cercle un petit feu formé de tout le bois qu'ils ont pu enlever aux barrières, aux contrevents des maisons et ailleurs.

Le 1<sup>er</sup> février dans la soirée, arrivent aux Verrières et se présentent au quartier général, un officier prussien, savoir un Rittmeister, accompagné d'un uhlan, qui arrivent éreintés par la vallée de la Brévine.

L'officier a pour mission de demander au général de servir d'intermédiaire entre le général allemand et le général Clinchant, pour annoncer à ce dernier, qu'une prise de fusils a été faite d'une manière irrégulière par les Allemands, et que ces derniers sont prêts à restituer cette prise. Le prétexte est cousu de fil blanc, et chacun comprend qu'il s'agit de tout autre chose, qu'ils ont été envoyés uniquement pour voir comment s'effectue le désarmement et l'internement de l'armée française.

Le Rittmeister envoie son uhlan se coucher avec ses chevaux à l'hôtel de ville et accepte un lit chez nous, à la chambre rouge, où se trouvent les adjudants du général.

En soupant, je suis étonné de l'entendre appeler Iordan. Je lui demande s'il ne serait pas d'origine neuchâteloise et si son nom n'est pas Jordan.



C'est effectivement la cas ; il est descendant d'un Jordan, qui était au service de Prusse, au bataillon des tirailleurs de la garde.

Le lendemain il repart avec la même escorte, par le même chemin.

La journée du 2 février 1871 n'est que la continuation de la précédente. Le torrent continue à marcher sans arrêt, et il entre aux Verrières 58.000 hommes qui sont expédiés à l'intérieur.

Après deux journées terribles passées aux Verrières, je suis rappelé à Neuchâtel, où s'est établi le quartier général, et là, jusqu'au 18 mars sauf erreur, nous sommes occupés à l'internement ; à ce moment l'évacuation des troupes françaises, qui ont séjourné environ sept semaines en Suisse, réparties dans tout le territoire, dans toutes les localités grandes et petites, est décidée, et il est organisé des trains de rapatriement qui cheminent de préférence de nuit, par Berne, Fribourg, Genève, par Neuchâtel-Genève, Neuchâtel-Verrières. L'un de ces trains, passant dans la nuit du 22 au 23 mars à Colombier, y déraille par suite d'une fausse aiguille. Combien de malheureux soldats qui, ayant échappé à la guerre, étaient heureux de revoir bientôt leur pays, y succombent, ou sont blessés grièvement : mes souvenirs ne me permettent pas de le préciser.

Il est évacué par les Verrières 15.000 hommes, par Genève, 69.000 et 5000 par le lac et Divonne, avec les colonnes de chevaux. Il était entré en Suisse 5000 blessés et malades, dont 1700 sont morts ; il en reste 1000 dans les hôpitaux, les autres se sont rétablis. Nous en avons eu aux Verrières un certain nombre restés depuis l'internement et après l'évacuation soignés à la maison d'école ; ils ont tous succombé. Le dernier train d'évacuation circule le 24 mars.

Licencié du quartier général, j'arrive à la maison, heureux d'être enfin quitte du service militaire et me hâte d'enlever et de mettre au clou mon uniforme que j'ai porté pendant six mois.

Ma jouissance est de courte durée. Avant la nuit, se présente un planton m'apportant un ordre du colonel Borgeaud de me rendre de suite à son bureau pour faire les fonctions de commissaire à l'état-major chargé de l'évacuation. Cet état-major vient d'arriver ; le colonel Borgeaud est logé chez M. L. A. Lambelet. Je reçois en logement le capitaine Couteau, de Genève. Je me hâte de me présenter, d'annoncer au colonel que j'obéis à son ordre et me mets à sa disposition, mais qu'il me permette de télégraphier à Berne pour demander, en raison de la longue durée du service que j'ai fait, à être remplacé immédiatement. Mais comme je connais la célérité avec laquelle ces questions sont réglées, j'installe chez moi le bureau d'état-major et je commence mes fonctions, tout en demandant à Berne l'envoi de 2000 francs pour effectuer les paiements. Quelques jours après, je reçois



l'avis de mon licenciement, aussitôt que mes remplaçants, le capitaine Bérard, de Vevey, et le lieutenant Eugène Piaget, de Neuchâtel, se seront présentés. Je m'empresse à leur arrivée de leur faire la remise et de leur abandonner les 2000 francs demandés, qui arrivent à l'instant.

Ils ne séjournent du reste que peu de temps aux Verrières, et plus tard je suis chargé de faire vendre aux enchères tous les débris abandonnés par l'armée française et de présider aux estimations pour dommages occasionnés au temple, à la cure, à la maison d'école et aux barrières du chemin de fer, qui sur tout le trajet, jusqu'à Neuchâtel, ont été utilisées par les Bourbakis pour se chauffer.

#### NOTE

\* Louis-Alexandre Martin, 1838-1913, de Sainte-Croix et des Verrières. Employé, puis directeur avec son beau-frère d'une maison de commerce en gros (fromages), fondée aux Verrières par son père, Jérémie-Louis Martin, l'auteur de ce texte parcourut dans la suite une carrière politique active : il fut, entre autres, député au Grand Conseil neuchâtelois (1889-1913), conseiller national (1878-1881 ; 1891-1913), conseiller aux Etats (1881-1883). Voir à son sujet : *In memoriam Louis Martin*, Neuchâtel, 1913, et Erich Gruner, *L'assemblée fédérale suisse, 1848-1920*, Berne, 1966, t. I, p. 909. Les pages que nous donnons ici sont extraites de Souvenirs manuscrits, écrits dans les derniers mois de sa vie, à l'intention de ses enfants.



## CARNETS D'ALFRED DUPASQUIER\*

*1<sup>er</sup> janvier 1871.* Dieu veuille pendant cette année épargner à notre Patrie les guerres que nous voyons autour de nous et donner pour cela de la prudence à nos gouvernements ! Qu'il Lui plaise de rétablir la Paix en Europe !...

*Samedi 28 janvier 1871.* Les événements de guerre s'accroissent à notre frontière, et elle est longée par une armée française que les Allemands ont battue et poursuivent. La Confédération a mis des troupes sur pied et elles occupent la Chaux-de-Fonds et les Verrières. Nous en aurons sans doute aussi prochainement à Fleurier, et cela me fait hâter mon retour qui a lieu ce matin par le train de 10 heures. Je retrouve mon monde en bon état et je passe agréablement ma journée en domicile. Au cercle, où je suis à 6 heures, on apprend que Paris a capitulé et qu'un armistice est conclu pour toute la France... Dieu en soit loué!... Après 8 heures, arrive chez moi M. E. Guillaume, mon voisin, disant que nous allons recevoir à Fleurier un bataillon confédéré du Valais ; il faut se préparer pour cela ; on fait des lits, on cuit de la soupe et après avoir longtemps attendu, à minuit, on voit arriver sept hommes portant un billet annonçant huit officiers à loger ; un d'eux n'est pas venu, un autre s'en est allé sans dire pourquoi ; je suppose qu'il n'a pas été satisfait de ce que je les aie introduits à la cuisine, et il m'en est resté six que j'ai répartis dans quatre lits. On leur a offert de la soupe, du pain et du fromage.

*Dimanche 29 janvier 1871.* Sermon de M. le pasteur de la paroisse sur Genèse 3 : 19 ; beau discours, piètre sermon ! Il paraît que les troupes qui occupent les Verrières et Fleurier sont arrivées à temps pour nous éviter une invasion française. On raconte qu'une partie de l'armée française en retraite est répandue autour de Pontarlier, que beaucoup de soldats sont entre Pontarlier et les Verrières, et qu'ils n'auraient pas mieux demandé que d'entrer en Suisse ; nos troupes les en ont empêchés.

*Lundi 30 janvier.* Plaid. Il n'y a pas eu d'affaires à traiter. Le tribunal s'est rassemblé au greffe, attendu que l'Hôtel de Ville est envahi par les soldats d'un bataillon qui est arrivé hier à Môtiers. Nos officiers sont en envie de voir une maison d'horlogerie, et quatre sont venus avec moi chez M. Grosclaude qui leur a montré des montres, puis il nous a offert un verre de vin ; ces messieurs ne boivent pas beaucoup.

*Mardi 31 janvier.* A 1 heure, nos soldats sont partis pour les Verrières sans savoir s'ils reviendraient. A 7 heures, on les a vus revenir avec plaisir.



Ils ont l'air content, et nous remercient beaucoup de l'accueil qu'on leur fait, à eux et à leurs camarades. L'un d'eux, le capitaine Carlen, m'a donné sa photographie. Un autre a dit qu'il voulait m'écrire. Je les ai priés de mettre leur nom à la fin de mon agenda. On a raconté les nouvelles les plus contradictoires de Pontarlier : les Allemands s'y battent contre les Français ; la ville est en flammes ; les Verrières brûlent. Ce soir il paraît que tout cela est inexact. Je veille jusqu'à 12 heures pour attendre deux officiers bernois qui arrivent en logement, le capitaine Larquin et le lieutenant Kermann.

*Mercredi 1<sup>er</sup> février.* Nos Valaisans sont partis ce matin ; on dit qu'on ne les reverra plus ; cependant à midi je les retrouve sur la place avec leur bataillon. Après dîner, ils doivent encore retourner aux Verrières. En sortant de la maison, on me dit que 12.000 hommes de l'armée française nous arrivent dessus, après avoir posé les armes à la frontière suisse. En effet, peu après, commence un défilé d'artillerie française, hommes, chevaux, caissons, canons, fourgons, chars, etc. ; il y en a à pied, il y en a à cheval. Ils ne me paraissent pas bien misérables. Chacun s'apitoie sur eux, on leur donne en passant du vin, du pain, de la soupe, des cigares. Ils n'ont pas l'air de s'en soucier beaucoup et remercient peu. Des hommes à qui je servais du vin vident le bon fond de leur verre sur la route. Plus tard, j'ai entendu un homme qui disait : « On en a assez de cette soupe ! » Le soir, ces distributions ont cessé ; il n'y a plus que nous qui les continuons, après l'avoir bien ménagée ce matin, et il y a des soldats qui en boivent avec reconnaissance, n'en ayant encore point eu. Il y a un mouvement inouï dans le village. Au milieu de cette armée française qui s'en va, circulent des bataillons suisses. Chacun est sur la rue ; il fait un beau temps d'hiver. Tout est blanc de neige. Il paraît que hier le général français Clinchant et le général suisse Herzog ont conclu aux Verrières une convention par laquelle l'armée française désarmée est reçue sur territoire suisse... Tout cela nous amènera-t-il des complications avec le nouvel empire allemand?...

*Jeudi 2 février.* Le passage de l'armée française en déroute continue. On a couché des soldats dans les maisons et dans les édifices publics ; chacun le fait par bonne volonté et sans ordre des autorités ; chez moi il y a eu deux officiers suisses dans la maison, et à la remise trois soldats et un brigadier français. Ces soldats sont indiscrets, et on a eu peine à s'en débarrasser. Pendant la nuit, il y a eu des scènes vives en Conseil municipal. Le juge de paix voulait faire réveiller la population, réquisitionner d'office vivres et fourrages pour gens et chevaux. Nos messieurs du village n'ont pourtant pas voulu, et on laisse à chacun le soin d'accueillir ces Français comme on veut. Chacun fait l'impossible et beaucoup trop ; les distributions



continuent sur la route et dans les maisons ; chez moi, on les fait avec modération sur la rue devant la maison. Nous n'avons eu personne à dîner. La nuit du 1<sup>er</sup> au 2, je devais loger un colonel valaisan ; il n'est pas venu. La nuit du 2 au 3, je devais recevoir le général Clinchant, commandant en chef de l'armée française. Il n'est pas venu non plus ; mais comme la municipalité savait que ces deux nuits je devais garder des lits pour des officiers supérieurs, on m'a laissé tranquille et on ne m'a pas imposé d'autres charges. Notre population est admirable de dévouement et d'hospitalité. Beaucoup trop ; ces Français ne le méritent pas, quelque misérables qu'ils soient. Il y a encore au village un bataillon valaisan et de l'artillerie fribourgeoise pour faire un peu de police.

*Vendredi 3 février.* Continuation, même bazar pendant la nuit dans le village et dans les maisons. Ce matin, le monde commence à se mécontenter contre ces Français ; on ne peut les faire partir ; on en voit qui reviennent sur leurs pas. Il y en a qui ont couché deux nuits au village ; à la cure, des officiers français sont restés au lit jusqu'après 9 heures. Les distributions ont à peu près cessé. Nous leur avons donné de la soupe qu'ils ont mangée avec avidité. Nous sommes envahis par des maladies dangereuses, typhus, variole. On ne sait où les mettre. Cela devient grave et Emma dit que nous aurons bien aussi notre part de la punition que Dieu inflige à nos voisins. Dans le village, on est bien mécontent de ces Français ; un officier a eu au cercle une altercation avec le vieux père Ledermann, et Ulysse Vaucher-Balthazar lui a dit : « Allez-vous en d'où vous venez, vous faire tuer, si vous en valez la peine ! » Chez les Guillaume, un Turco s'est fourré tout habillé dans un lit, d'autres ont volé un saucisson. Ce soir, à 8 heures, arrive chez moi le général Clinchant avec des officiers, quatre ont soupé, deux ont couché. Ce sont des gens bien frivoles et légers ! Ils ont reçu une dépêche du général prussien de Manteuffel... Monsieur de Manteffell, comme ils disent ! Et ils ont rédigé dans le salon la réponse, d'une manière divertissante, mais affligeante ; ils ont bien soupé, ils ont bu avec plaisir du vin de Neuchâtel, ils se sont couchés à 11 heures. Par contre, la remise est pleine de chevaux et de soldats français. Il y a des chevaux suisses à l'écurie, les chevaux et les hommes d'un colonel Couston sous le hangar, et un soldat suisse couche à la chambre à manger ; on m'en a adjugé six pour ce soir, mais heureusement ils sont au corps de garde.

*Samedi 4 février.* Ce matin, ma femme est dans une violente indignation. Nos officiers français ont fait demander du bois et leur café dans leur chambre ! On a refusé du bois et j'ai fait porter le café. Ils sont restés dans leur chambre jusqu'à 10 heures. Le général Clinchant et un de ses officiers, le colonel Varaigne, ont été un moment au salon ce matin pour prendre



congé d'Emma. Ils ont bu un verre de vin et mangé du biscôme. Le général a remercié de l'accueil gracieux qu'on lui avait fait, mais il ne s'est pas autrement allongé en remerciements. Après avoir commandé sa voiture pour 10 heures, il l'a fait attendre jusqu'après 1 heure et est enfin parti avec son colonel et ses chevaux, sans que je sois là. Dans la matinée, un officier français est venu dans ma cour me demander l'hospitalité : je lui ai répondu que je ne pouvais pas. Peu après, je l'ai trouvé dans le corridor qui déposait ses effets, tout en m'en demandant l'autorisation, et sans attendre ma réponse ; je lui dit qu'il nous faisait beaucoup d'encombrement. Là-dessus, il m'a fait une réponse irritée, à peu près comme suit : « Si nous avons l'honneur de vous recevoir chez nous, nous le ferions autrement. » Moi, de mon côté : « Monsieur, nous faisons ce que nous pouvons pour vous recevoir, vous et les vôtres, etc. », et pendant ce dialogue Emma lui a dit à peu près de même ; il a pris ses effets avec son ordonnance et, passant le seuil de la porte, il m'a salué poliment.

Les Guillaume ont hébergé beaucoup de soldats. Chez Louis Yersin, les ordonnances ont volé des linges de cuvette ; les officiers y font leur cuisine : des haricots au beurre en conserve, des poulets, des nappes fraîches. Louis Yersin est indigné ! On distribue encore de la soupe devant le cercle et chez les Andreae. Robelaz a logé et nourri des soldats pendant la nuit. Chez moi je fais cesser tout ça. Nous avons six soldats de Fribourg qu'on a admis à coucher sur des paillasses à la chambre à manger. Ils sont contents et gentils. Ce soir nous sommes assez tranquilles ; il y a des hommes et des chevaux à la remise.

*Dimanche 5 février.* Il n'y a naturellement pas eu de culte public, ni protestant ni catholique, les églises étant encombrées de soldats français. L'indignation contre les officiers français continue ; ils se procurent des habits civils pour prendre le large. On n'en voit presque plus dans les rues, tandis que les soldats circulent en masse ; il y en a un grand bivouac à Longereuse où je suis allé les voir ; on leur a donné du bois pour faire du feu, et ils cuisent leur fricot en se chauffant. On distribue encore de la soupe aux soldats, mais cela se fait administrativement. Le commissariat fédéral a pris en mains les mesures nécessaires pour faire partir tous ces soldats français ; il y en a eu encore ce soir dans le village, et six couchent à la remise. Les officiers valaisans du commencement de la semaine, bataillon N° 35, sont venus en quartier chez nous ce soir. Leur camarade M. de Torrenté était chez Jean Jequier, mais dans la soirée, il a dû partir pour Neuchâtel avec un convoi de malades. Aux avant-postes des Verrières, près de la frontière française, il a vu arriver des soldats prussiens et il s'en est allé comme un pleutre !



Les enfants sont dévergondés et inoccupés, on a de la peine à en faire façon ; je leur reproche surtout de ne pas nous aider dans tout le train de la maison, et au contraire de le compliquer par leur désordre. Hier, le colonel français Varaigne a causé gentiment avec Pierre et il a paru fort surpris de savoir qu'il apprenait le grec et le latin. Ces officiers nous croient-ils dans une position trop inférieure pour cela ?

*Lundi 6 février.* Je vais à Môtiers pour le plaid ; il n'y a pas eu d'affaire civile. Je vais aux prisons pour ce qui suit : dans le courant de la semaine passée, le juge de paix m'a avisé qu'il a ordonné l'arrestation du fils Vaucher, dit Piano, pour vol de chevaux français, et qu'il me ferait à ce sujet un rapport écrit...

On débarrasse avec activité les Français qui nous restent, et ce soir il n'y en a plus dans les maisons particulières ; il y en a encore qui sont logés dans les églises, et les malades sont reçus dans diverses ambulances installées au village. Ce soir, on héberge chez le bourgeois un bataillon vaudois et nous recevons pour notre part quatre officiers.

*Mardi 7 février.* Dans la journée, le juge de paix m'envoie des rapports sur des affaires survenues à l'occasion du passage des troupes ; il y en a qui me paraissent ressortir à l'autorité militaire ; mais cependant, pour ne pas être accusé de mauvaise volonté, j'en nantis le tribunal, et je fais venir le greffier et M. Fath, faisant les fonctions d'huissier, pour faire une enquête au sujet d'une malle enlevée à un capitaine Bieler et qui ne donne pas grand résultat.

Il n'y a plus guère de Français au village. Il nous est resté des malades à l'ambulance, et des médecins pour soigner les Français. On a encore des troupes suisses en occupation, et j'en suis bien aise ! On raconte que les maisons isolées dans les montagnes, les Raisses, la Mordettaz, sont remplies de soldats français et que des patrouilles les en font partir.

*Mercredi 8 février.* ... Ce soir arrivent deux nouveaux officiers vaudois en logement ; il en couche donc cinq chez nous.

*Jeudi 9 février.* On commence à respirer, à reprendre ses affaires et son train de vie accoutumé...

*Vendredi 10 février.* ... Dans les répartitions militaires, on donnait les colonels, les majors et les gros grades à Jean Jequier ; les Yersin prenaient les barons et les aristocrates ; le reste était pour moi. Ce matin, les officiers vaudois nous ont quittés en nous faisant beaucoup de remerciements.

*Samedi 11 février.* Jeudi un médecin militaire suisse, capitaine Bieler, est venu me demander la permission de mettre à la remise des chevaux français achetés par des officiers suisses ; je l'ai permis ; ce matin M. Leuba-Jequier en a emmené un, et pendant tout le jour, on m'en laisse un, sans



lui donner à manger ; il ronge de faim les barrières en bois. Après avoir insisté sans résultat auprès du capitaine Bieler pour m'en débarrasser, je m'adresse au colonel Chuard, commandant de place, et il fait enlever le cheval hier soir vers 6 heures. A cette occasion, je remarque dans ma remise un amoncellement de selles, harnais, etc., devant provenir de l'armée française ; j'en ai avisé par lettre le colonel Chuard, et ce matin, je reçois de sa part un avis de remettre ces objets au porteur, nommé Louis-Edouard Leuba, du Mont-de-Buttes ; c'est ce que j'ai fait, et peu après il est encore venu un Emile Vaucher, de Fleurier, avec des soldats, pour enlever tout cet entrain...

*Mardi 14 février.* ... Rédaction de trois rapports à la chambre des mises en accusation concernant les nombreuses affaires que le juge de paix a déferées au tribunal, à l'occasion du passage des troupes françaises.

*Mercredi 15 février.* Il nous reste beaucoup de malades militaires français dans une ambulance installée à la maison de commune ; il y règne le typhus et la petite vérole ; c'est dangereux pour le village ; il meurt beaucoup de ces pauvres gens. Une petite Rey, fille de...<sup>1</sup>, demeurant au Pâquier, est morte hier, à ce qu'on dit, du typhus ; cela effraie le monde au village, et il y a de quoi ! Dieu veuille nous épargner la propagation de ces maladies !...

*Dimanche 19 février.* Après deux dimanches d'interruption, le culte public a eu lieu de nouveau dans le temple. M. le pasteur a lu le trente-troisième psaume et sur ce texte un court sermon. De la déroute et du passage de l'armée française sur notre territoire, il a tiré des leçons à l'adresse de la France et des éloges pour la charité neuchâteloise. Comme d'habitude, ce sermon ne contenait rien de bien précis à l'adresse de la paroisse...

*Dimanche 12 mars.* ... Nous avons de nouveau des compagnies du bataillon 24 de Lucerne en occupation au village. On m'envoie deux officiers ; cette occupation paraît nécessitée par le passage de l'armée française que le chemin de fer transporte en partie sur la frontière française...

*Jeudi 23 mars.* ... On apprend ce matin qu'il y a eu hier soir un grave accident de chemin de fer à la gare de Colombier, survenu à un train qui conduisait des internés français. Vingt-deux soldats sont tués du coup ; une soixantaine sont blessés dangereusement...

*Mardi 28 mars.* Séance d'enquête. Le passage de l'armée française de l'Est au Val-de-Travers nous amène encore à présent beaucoup d'ouvrage au tribunal. Les citoyens ont acheté à cette armée du bétail en quantité et l'ont introduit de France en Suisse, ce qui était défendu par un arrêté du Conseil d'Etat ; en introduisant en Suisse ce bétail français, on a aussi



introduit la peste bovine dans le canton, et à ce sujet la préfecture a demandé au tribunal de nombreuses enquêtes. Le 21 février, le Conseil d'Etat a défendu la circulation du bétail dans le canton; de nombreuses contraventions à cet arrêté nécessitent des enquêtes. Les citoyens ont acheté des chevaux, selles, armes, provenant de soldats français; le général Herzog a ordonné de rendre tout cela aux autorités municipales; les autorités militaires prétendent que cet ordre n'est pas exécuté et demandent des enquêtes.

## NOTES

\* Charles-Alfred DuPasquier, 1826-1898, de Fleurier et Neuchâtel, président du Tribunal du district du Val-de-Travers, 1862-1871, juge à la Cour d'appel, 1871-1873.

<sup>1</sup> Angèle Rey, fille de Jean-François-Louis, née le 11 novembre 1857, décédée le 14 février 1871.



## SOUVENIRS DE ROSE HENRIOD\*

1870. Voici l'année de la guerre, cette guerre franco-allemande, voulue de Bismarck, puisqu'il falsifia la dépêche d'Ems pour rendre un accord impossible.

Quel sujet d'inquiétude pour notre mère ! Elle avait sa sœur mariée au Havre, son frère officier dans l'armée allemande ! Tante Isabelle était plus ardente Française d'opinion que son mari lui-même. Oncle Bernard, obligé de marcher contre le pays de ses pères, ne pouvait oublier qu'il était descendant de Huguenots ! Maman devait donner des nouvelles aux uns et aux autres. Louise était en séjour au Havre, chez tante Isabelle, quand la guerre éclata. Comment la faire revenir ? Il fut question de la faire passer en Angleterre, mais en définitive, elle s'embarqua pour Rotterdam et de là, pour Hambourg, où elle trouva à donner des leçons de français, tout en séjournant chez tante Sophie Barrelet. Elle ne put revenir à la maison qu'en mai 1871.

Les victoires allemandes, le siège de Paris, la Commune, tout cela nous bouleversait. La retraite lamentable de l'armée de Bourbaki acculée à la frontière suisse, obligée de déposer les armes aux Verrières, puis dirigée sur Rochefort et Colombier, nous a laissé une impression profonde, une véritable horreur de la guerre. Dès le 2 février 1871, par une neige humide et sale, on voyait cette malheureuse armée française, comme un fleuve très lent, descendre la route de Rochefort, passer à Bôle, puis s'arrêter à Colombier. Ici, ces pauvres soldats fatigués, mal vêtus, les pieds enveloppés de linges, eurent bientôt rempli la caserne, le temple, les salles d'école, les granges et même nombre de maisons particulières. Beaucoup d'entre eux avaient les pieds gelés. Les Zouaves et les Turcos avaient la tête enveloppée et paraissaient bien malheureux. Très vite, nos parents organisèrent des secours. On nous envoya dans les rues, porter de la soupe chaude, du café et du lait bien chaud à ces pauvres gens. Ils nous tendaient leurs gamelles en nous disant, à nous, petites filles : « Merci, mademoiselle », et avec la bonne humeur française : « Si ça vous fait plaisir, mademoiselle. » Cela dura trois jours et trois nuits. Notre mère ne se couchait plus. Un comité de secours s'était formé ; notre père en fut l'organisateur et le président ; ce fut chez nous qu'on apporta tous les bons, et c'était d'ici qu'on les distribuait, soit à l'infirmierie, soit dans les locaux où ces pauvres gens étaient installés. Notre mère fit des prodiges d'hospitalité : Outre les neuf soldats cantonnés



chez nous, elle trouva moyen d'héberger cinq officiers français ; l'un d'eux avait son ordonnance malade de la dysenterie ; maman lui fit de l'eau de riz et le soigna si bien qu'en peu de jours il fut remis.

• Après les hommes, ce furent les chevaux qui arrivèrent à Colombier en longues files, maigres à faire peur. Les pauvres bêtes n'avaient plus ni queue ni crinière, chacun avait rongé son voisin, ils avaient même rongé les roues des caissons ; on fit venir de Berne des wagons d'avoine et de foin ; il fallait caser ces pauvres bêtes, on les attacha aux arbres des Allées ; dès la première nuit ces chevaux affamés rongèrent tellement l'écorce des arbres, qu'il fallut plus tard abattre et replanter toute l'allée qui conduit à Auvernier, ainsi que l'allée du milieu.

Un parc d'artillerie fut installé à Planeyse et attira longtemps de nombreux visiteurs.

Parmi les officiers français que nos parents hébergeaient, il y en avait un, très galonné, probablement un général ; on le servait à part. Il envoyait des dépêches, parlait peu, avait l'air profondément triste. Quand il nous quitta, mon père lui parla avec beaucoup de cœur, puis il ajouta : « Me serait-il permis de savoir qui j'ai eu l'honneur d'avoir sous mon toit ? »... « Peu importe, Monsieur, peu importe ! Adieu et merci ! »

Le temple était plein de Français, couchés sur les bancs ou sur des sacs de paille étendus sur le plancher ; en conséquence, les cultes avaient été suspendus. Un dimanche, notre père voulut pourtant adresser quelques paroles de consolation à ces pauvres gens. Il prit avec lui ses quatre fillettes et une ou deux voisines qui avaient de bonnes voix ; notre cousine C. Brandt voulut bien venir jouer de l'harmonium ; pour monter à la galerie, il nous fallut presque enjamber les soldats, couchés dans les couloirs. Enfin debout autour de l'harmonium, nous chantâmes quelques cantiques, simples et beaux. Papa, monté en chaire, parla avec tant d'à-propos, tant de bonté, que plusieurs de ces pauvres Français en étaient tout émus !

L'internement dura deux mois. Mais d'autres émotions étaient réservées aux habitants de Colombier ! Une nuit, on sonne très fort à notre porte. Papa va ouvrir et revient dire à maman : « Tu comprends mieux que moi l'allemand suisse, pourrais-tu venir ? Un soldat très agité parle de morts et de blessés. » En effet, par la faute d'un aiguilleur, un train, reconduisant de nombreux soldats français dans leur patrie, était venu se jeter sur un train de marchandises, en gare de Colombier. Il y eut 22 morts et plus de 70 blessés ! Tandis que notre père courait à la gare et de là à l'infirmerie, notre mère nous avait réveillées et occupées à préparer des objets de pansement que l'on se hâta de porter à l'infirmerie.



Nos parents comprenaient le vrai sens de la vie qui est de vivre pour Dieu et de servir les autres. Ils nous ont donné plus d'un bel exemple de dévouement.

Après cette nuit mémorable, nous avons le souvenir d'un enterrement solennel, avec musique militaire, marche funèbre de Chopin, tambours voilés de crêpe, foule énorme, drapeaux ornés de crêpe. Le monument élevé au cimetière, à la mémoire des victimes de cet accident, porte des versets choisis par notre père.

#### NOTE

\* Rose-Bertha Henriod, 1858-1938, de Couvet et Neuchâtel, était une des filles du pasteur Louis-Constant Henriod. Ce dernier, après avoir exercé les fonctions de diacre au Locle et de pasteur à Valangin, s'était retiré à Colombier, en 1865, pour raison de santé. Il y dirigea dès lors, avec l'aide de ses filles, une pension florissante.



## SOUVENIRS DE MAGDELEINE DE PERREGAUX NÉE MONTMOLLIN \*

C'est à la fin de janvier 1871 que l'arrivée à Neuchâtel de milliers de soldats français bouleversa pendant quelques semaines notre paisible vie. Je ne raconterai de ce temps troublé que ce que j'ai vu moi-même. Nous suivions naturellement avec un intérêt intense, depuis l'été, les diverses phases de la terrible guerre franco-allemande, mais sans supposer que nous en pâtirions jamais directement. Cet été-là, M. le pasteur Nagel habitait la petite maison de l'Abbaye [de Fontaine-André], et ensemble nous lisions avec passion les journaux, faisant avancer et reculer sur les cartes du théâtre de la guerre des épingles à tête noire pour les Allemands, rouges pour les Français. Lorsque, en automne, le théâtre des hostilités se rapprochait de la Suisse, nous étions reconnaissants envers Dieu de ne plus appartenir à la Prusse, car alors nous aurions été « l'ennemi », et les Français se seraient peut-être vengés de leurs défaites sur notre pauvre petit pays. L'hiver était froid, lugubre, lorsque nous parvinrent les premières rumeurs de la déroute de l'armée de l'Est. C'était le 1<sup>er</sup> février 1871 ; il faisait un temps affreux, neige, gel et vent âpre, lorsqu'on apprit que l'armée de l'Est, commandée par le général Bourbaki, se sauvait en Suisse ; c'était lugubre et navrant de voir cette armée de près de 100.000 braves, exterminée, gelée, affamée, et devant se rendre à quelques bataillons suisses. Nous ne pouvions croire que ce fût vrai, mais on dut se rendre à l'évidence quand on vit arriver un à un dans nos rues de pauvres soldats en pantalons garance. Chacun s'apitoyait, les accueillait, les nourrissait, mais bientôt ils arrivèrent par bandes, par flots, et alors on les hébergea dans le Temple du Bas qui fut vite rempli. On amenait les malades dans les hôpitaux, et plusieurs collèges furent changés en ambulance. Pendant quinze jours à trois semaines, ce fut un vrai cauchemar ; toute vie de société cessa, toutes les écoles furent fermées aux écoliers, même la vie de famille fut oubliée pour courir au plus pressant. Nous étions tellement pressés, surchargés de besogne, que je ne savais plus quel jour je vivais. Je me souviens qu'un jour, en faisant les parts de nourriture au Collège latin pour nos hôtes de passage, j'eus une vraie détresse en entendant sonner les cloches et je dis à M. de Pierre-Morel : « Voilà le tocsin, il ne manquait plus qu'un incendie ! » « Mais Madame, me répondit-il en riant, c'est la cloche du culte à la Collégiale. » Je ne me rendais pas même compte que ce fût dimanche !

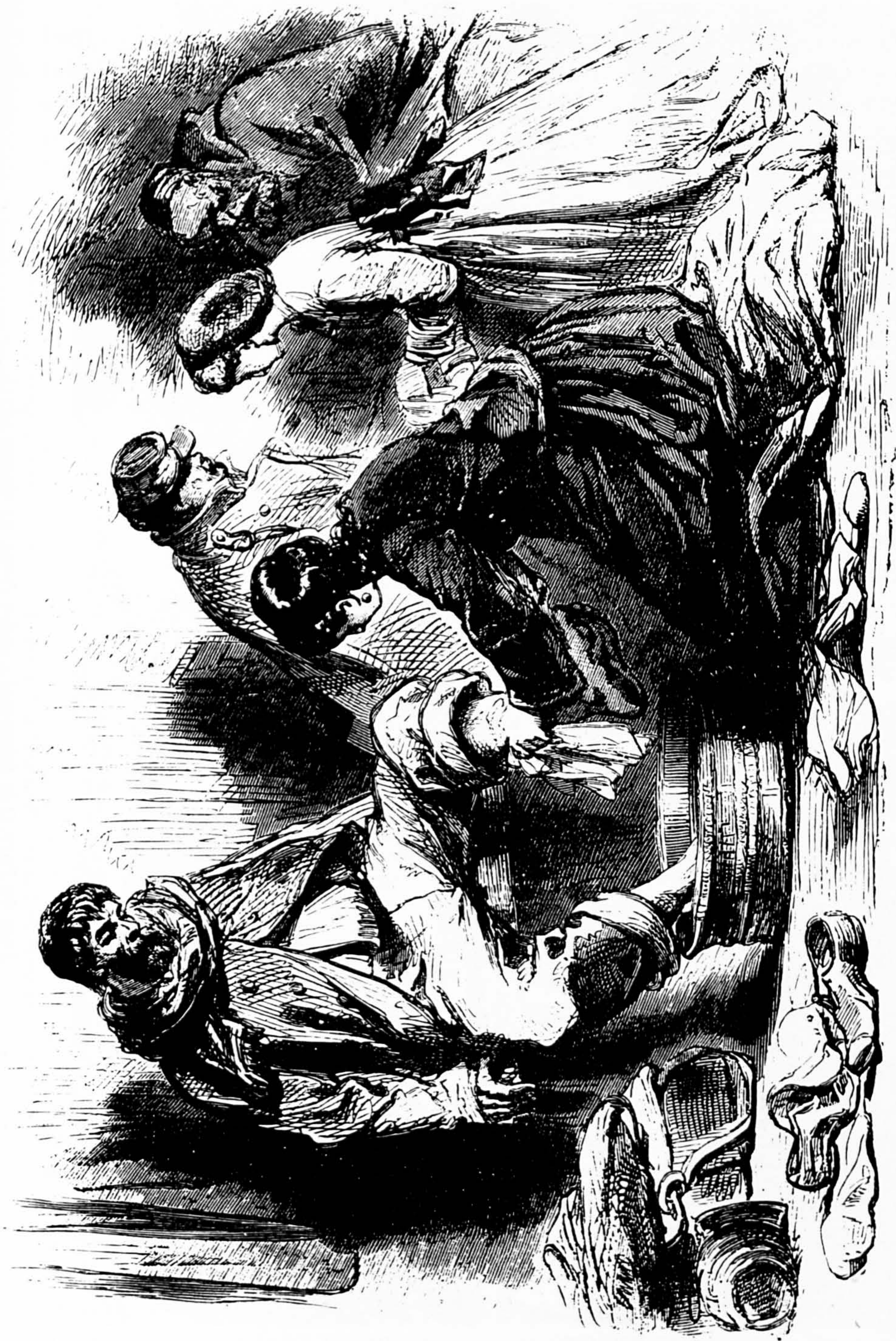


Pendant plusieurs jours, il y eut beaucoup plus de Français en ville que d'habitants. Nos autorités civiles et militaires étaient débordées. A mesure qu'il arrivait de nouveaux détachements, les hommes valides étaient dirigés sur la Suisse allemande où on les cantonnait ; les nombreux malades restaient à Neuchâtel. Aussi, dans le partage de l'armée qui fut fait entre cantons, notre part fut, outre l'invasion du commencement, tous les malades dont plusieurs restèrent longtemps à Neuchâtel et qui provoquèrent une épidémie de variole dont beaucoup des nôtres moururent. Les premiers jours, j'allais avec mes servantes porter du bouillon, du lait, de la tisane (car beaucoup de ces pauvres soldats avaient une toux déchirante), avec du pain et d'autre nourriture au Temple du Bas, rempli de troupes. La première fois, ne sachant pas de quel côté me diriger, je commençai à servir ceux qui étaient assis à ma place habituelle. Quand ils furent rassasiés, je leur dis pourquoi j'étais d'abord venue vers eux. Un sergent au bout du banc se leva et me remercia pour lui et ses camarades ; ceux-ci se levèrent comme un homme en me disant combien ils se sentaient honorés d'être à cette place. Un soldat me demanda dans quel bâtiment ils se trouvaient. Quand je lui dis que c'était une église, il parut stupéfait, et lorsque je lui expliquai que c'était un temple protestant, il le fut plus encore et me regardait avec une certaine inquiétude de la tête aux pieds ; c'est qu'il cherchait en vain les cornes, la queue et les pieds fourchus, puis se ressaisissant, il me dit : « Ce doit être pourtant une bien bonne religion qui fait de si bonnes gens ! »

Un autre, qui m'avait questionnée sur ma religion, me dit après ma réponse : « En êtes-vous bien sûre, vous n'avez pas de cornes ? », ce qui montre à quel point les prêtres abusent de l'ignorance de leurs ouailles pour leur donner l'horreur des protestants.

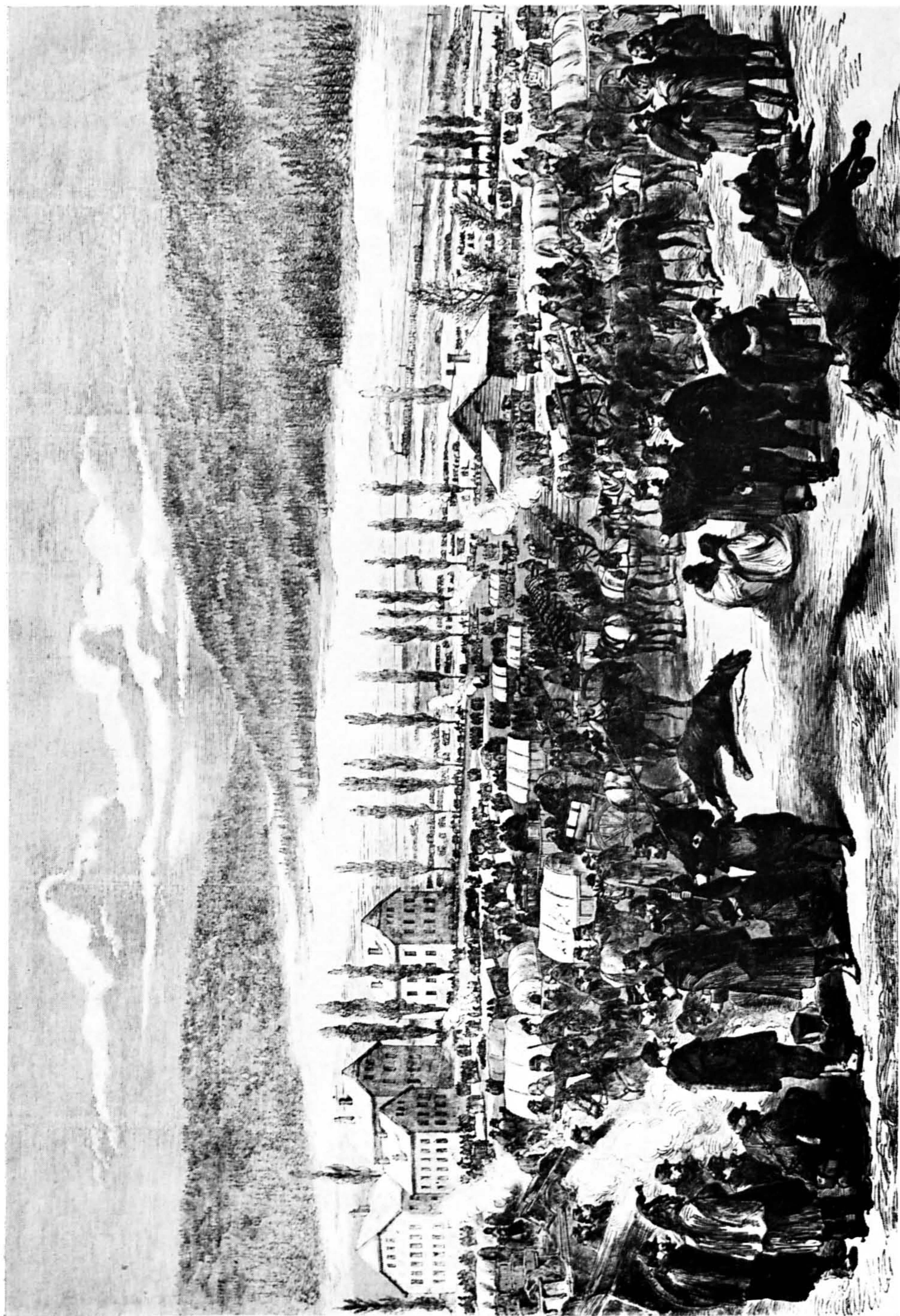
Au bout de quelques jours, il se fit un triage parmi ces épaves de la déroute ; les plus malades furent placés dans les hôpitaux, les cas moins graves au Collège des Terreaux, les plus valides en passage au Collège de la Promenade et au Collège latin. Mon mari en étant le directeur, c'est là que je concentrai mes efforts. Quoiqu'ils ne fussent pas comptés pour malades, beaucoup de ces pauvres gens avaient la dysenterie et des toux déchirantes, mais surtout une grande quantité d'entre eux avaient les pieds gelés. Au commencement, je les soignais sous les ordres de M<sup>me</sup> Landerset-Rougemont, mais j'y renonçai bientôt ; son chauvinisme français lui ôtait tout jugement et tout sentiment des convenances, et j'avais un peu honte de paraître penser comme elle. Par exemple, elle criait en entrant dans une salle : « Pieds gelés, pieds gelés ! » Et lorsqu'il s'en présentait plusieurs, elle disait : « Voyons, lequel est le plus joli garçon ? Il sera le numéro un » ; ou





Dames lavant les pieds des blessés à Neuchâtel, janvier 1871. Bois gravé d'après un dessin d'Auguste Bachelin (*L'Illustration*, 8 avril 1871).





Parc d'artillerie de l'armée Bourbaki à Travers. Gravure sur bois, d'après un dessin de Paul de Pury (*The Illustrated London News*, 25 février 1871).



bien : « Je commencerai par celui qui a tué le plus de Prussiens. » Une autre fois, leur montrant la sentinelle suisse qui montait la garde sur le quai, elle leur dit : « Comment vous, Français, vous laissez-vous emprisonner par ces Suisses ? Vous n'auriez qu'à sortir, ils ne pourraient vous en empêcher. » Les soldats eux-mêmes sentaient comme ces discours étaient déplacés ; une fois, l'un d'eux se leva et dit : « Madame, nous avons trop d'orgueil et le bon Dieu nous a punis », ce qui la calma pour ce jour-là.

Au bout de quelques jours, j'allai seule de salle en salle faire mes pansements, aidée par M<sup>lle</sup> Augusta d'Erlach (M<sup>me</sup> de Gonzenbach). Elle était encore très jeune et d'une beauté remarquable ; je voulus refuser son concours, craignant qu'au milieu de ces soldats elle n'entendît des propos désagréables ; mais elle me supplia d'essayer, et le fait que jamais ces pauvres gens n'eurent l'air de voir qu'elle était belle montre à quel point ils étaient déprimés et épuisés par les privations. Il m'arriva plusieurs fois, en voyant ces pauvres soldats, pâles, tristes et aux traits tirés et ridés, de leur parler avec intérêt de leur famille, demandant s'ils avaient dû laisser des enfants et de recevoir la réponse qu'ils avaient 20 ans et étaient recrues ! Cela fendait le cœur ! Peu à peu nous régularisâmes ces pansements, rassemblant à une certaine heure tous ceux qui souffraient de pieds gelés et les faisant asseoir à tour de rôle devant nous qui étions agenouillées pour les panser plus facilement. Nous étions tellement occupées à notre besogne que nous n'avions pas le temps de regarder à quelle figure appartenait le pied qu'on nous tendait. Parfois, quand nous avions à laver un pied par trop foncé, nous levions les yeux et voyions une tête brune de Turco ou de Zouave. C'est dans cette salle que m'arriva l'aventure qui mit fin à mes pansements. La mode était alors aux crinolines, et un jour où nous étions particulièrement pressées, une escouade de dames françaises en grande toilette passa par la salle, soit par curiosité, soit par intérêt pour leurs compatriotes. Comme l'espace était étroit, elles renversèrent avec leurs jupes ma boîte à pansements placée sur un tabouret à portée de ma main ; elles passaient très dignes et n'eurent pas l'air de s'en apercevoir. Je me hâtai de ramasser le tout, ayant surtout de la peine à remettre dans leur boîte une quantité de petites épingles sans remarquer dans ma hâte combien elles me piquaient. Le lendemain, mes bouts de doigts étaient couverts de grosses vessies douloureuses, pleines d'eau saumâtre en tout pareilles à celles des pauvres pieds gelés, et je dus renoncer à les soigner. Auparavant, nous avions été panser dans la salle d'arithmétique les pieds des cuirassiers ou dragons de l'impératrice ; ces hommes étaient si dignes et si accablés de tristesse que nous ne voulions pas les mélanger avec les troupes ordinaires. Pour leur faire plaisir, je leur dis combien nos enfants les avaient



admirés, n'ayant jamais vu d'aussi beaux soldats ; là-dessus, l'un d'eux ne put s'empêcher de pleurer en me répondant : « Hélas, nous ne sommes plus qu'une triste mascarade ; oh, si vous nous aviez vus défilant avant notre départ devant S. M. l'impératrice, et nos chevaux ! » Il est vrai que je n'ai jamais vu quelque chose d'aussi lamentable que leurs pauvres chevaux attachés derrière le Gymnase ; ils n'avaient plus de crinières, ni de crins à la queue, étant si affamés qu'ils se les étaient rongés les uns aux autres, ainsi que l'écorce de beaucoup de nos arbres. Ils faisaient vraiment encore plus mal à voir que leurs cavaliers ! Le lendemain matin nos beaux cuirassiers étaient partis, laissant sur le tableau noir de leur salle un quatrain reconnaissant que je regrette de n'avoir pas conservé.

Les pansements ne prenaient que deux ou trois heures de la journée ; le reste du temps je distribuais la nourriture ; chaque dame s'occupait d'une ou de deux chambrées ; plusieurs écrivaient des lettres pour les soldats. Mon domaine spécial était la grande salle de chant, au sud-ouest du rez-de-chaussée ; là, il y avait de la paille et des couvertures le long des murs, et des matelas pour les plus malades ; quand leur état devenait sérieux, on les emportait à une ambulance ; mais nous avions à frictionner, à droguer bien des pauvres rhumatisants et surtout beaucoup de pauvres gens atteints de toux dégénérant en pneumonie ou d'autres souffrant de cholérine ; et puis il fallait montrer notre intérêt à ces pauvres exilés, découragés, abattus et sans nouvelles de leurs familles. Un jour que nous étions débordés, je vois arriver avec joie deux infirmiers avec le brassard blanc à croix rouge : tout de suite je dis à l'un d'eux de s'occuper d'un pauvre Turco auquel le docteur avait ordonné un sinapisme sur la poitrine. « Madame, me répondit-il, ce n'est pas notre affaire, nous sommes tisaniers. » Je ne pus cacher mon étonnement ; là-dessus il reprit : « Vous savez, toute la nuit nous travaillions aux tranchées et de jour nous dormions ou circulions avec nos brassards », puis il ajouta : « Vous faites là un ouvrage qui n'est pas pour les dames. » « Il le faut bien, rétorquai-je, puisque les hommes dont c'est l'affaire ne le font pas ! » Là-dessus, ces deux hommes qui n'étaient pas méchants firent de leur mieux, mais on voyait bien que jamais ils ne s'étaient occupés de malades. Notre tâche était ingrate ; les dames qui avaient à soigner les malades au Collège des Terreaux ou aux Bercles pouvaient s'attacher à eux, leur être vraiment utiles et exercer sur eux une bonne influence, mais nos hommes ne faisaient qu'apparaître et disparaître, comme dans une lanterne magique ; il y en a peu qui restèrent deux ou trois jours. Dans ce nombre était un Turco arabe, vrai fils du désert, ne comprenant pas un mot de français et ayant une expression de bête fauve. Il était toujours enveloppé dans un grand manteau militaire avec le capuchon



rabattu sur les yeux. Comme je lui donnais sa nourriture, de la tisane et des pastilles pour sa toux, il me faisait ici et là de petits signes affectueux, mais vis-à-vis des gens qui passaient dans la salle, il avait l'air impassible et malheureux. Plusieurs personnes distribuaient des chaussettes, des mouchoirs, des fruits secs à nos soldats, et ce type exotique les intéressant, il était plus favorisé que d'autres. Un soir que je passais près de lui, il me tira par ma manche et comme je me retournais, il entrouvrit son manteau avec un sourire qui découvrait toutes ses dents blanches et me montra triomphalement un monceau de chaussettes, de boîtes de dattes, de cornets de figues, etc., puis, prompt comme l'éclair, il recouvrit le tout et tendit de nouveau la main aux passants avec l'air navré qui apitoyait chacun. Le lendemain il était parti en laissant pour moi au concierge un petit papier sur lequel il avait tracé au crayon deux amusants chameaux et quelques mots d'arabe. Je les montrai à un orientaliste et fus bien touchée de savoir que ce pauvre Turco avait écrit là, pour moi, les plus belles bénédictions du Coran.

Il y avait aussi dans le Gymnase latin quelques officiers, mais si exigeants et grossiers que nous ne voulions rien avoir à faire avec eux. Ils étaient, outre cela, d'une ignorance incroyable ; l'un ne voulait pas croire qu'il fût en Suisse, parce qu'on parlait français, et un autre certifiait que le lac était la mer ; il est vrai qu'ils étaient presque tous officiers de mobiles ; les officiers des troupes de ligne avaient pour la plupart trouvé moyen de rentrer en France par les bois, une fois désarmés. Le général Chanzy qui vint à Neuchâtel ne laissa pas un très bon souvenir, le prenant de haut avec nos autorités, leur reprochant par exemple de loger les troupes pêle-mêle, sans séparer les corps. Aussi lui répondit-on qu'on les avait placées dans l'ordre où il les avait envoyées.

Les soldats français avaient beaucoup plus d'amertume contre leurs chefs que contre les ennemis ; ils nous racontaient comment leurs officiers faisaient de fins soupers tandis qu'ils mouraient de faim. L'un d'eux me demanda si je savais la différence entre les officiers français et les officiers allemands ? Comme je ne savais que répondre il me dit : « Les officiers français se mettent derrière nous et nous ordonnent d'avancer ; les Allemands vont en avant et crient à leurs soldats : Suivez-moi, mes enfants ! »

J'ai été extrêmement frappée comme le peuple français, agriculteurs, petits artisans et simples bourgeois, valait mieux que le nôtre. Presque tous les soldats avec lesquels j'ai eu affaire étaient des campagnards, et j'étais toujours à nouveau touchée par leur vraie distinction, leur humilité, leur tact, leur droiture, leur piété et leur reconnaissance pour les moindres choses, et je les comparais avec humiliation à mes compatriotes ; il est vrai



que dans nos campagnes il y en a encore qui rappellent ces troupiers français, mais quelle immense majorité de notre peuple fait fi des ressources religieuses et intellectuelles qu'il a à sa portée et qui manquent aux populations si intéressantes de la France ! Malgré leur ignorance et leurs superstitions, elles me paraissent supérieures aux nôtres, tellement contaminées par l'esprit moderne. Dieu veuille que bientôt toute la France puisse être évangélisée, et alors que ne deviendra pas ce peuple ? Naturellement je ne parle pas de la masse des athées, des anarchistes et des jouisseurs, quoique Dieu puisse les convertir aussi.

Tandis que j'étais au Gymnase et mon mari à l'Hôtel de Ville, nos pauvres enfants étaient bien négligés. Nos deux gamins de 10 et 11 ans couraient après les soldats pour obtenir la poudre de leurs cartouches ; aussi Jean eut-il une oreille percée d'un éclat de verre projeté par une bouteille de poudre allumée, et Samuel les cils et sourcils brûlés par une flambée de poudre aussi ; mais ces petits accidents étaient moins graves que leur oisiveté forcée par la suite de la fermeture des écoles, le manque complet de surveillance et les mauvaises compagnies dans lesquelles ils se trouvaient et où ils entendaient de pernicieuses conversations ; nous ne l'avons malheureusement réalisé que plus tard. Pendant ce temps notre bonne allemande, Catherine Grüniger, me demanda un jour d'aller voir ses compatriotes, 70 soldats de landwehr qui, étant prisonniers des Français, avaient suivi les destinées de l'armée de l'Est et étaient arrivés avec eux à Neuchâtel où on les cantonna dans la chapelle de la place d'Armes. Tous les Allemands de la ville les visitaient et leur apportaient à qui mieux mieux des douceurs et des cigares. C'étaient des hommes de 30 à 40 ans, presque tous pères de famille. Catherine alla donc aussi les voir avec la petite Rachel dans ses bras. L'un des soldats fut tout ému en voyant un enfant qui ne poussait pas les hauts cris comme les petits Français auxquels on faisait croire que sous tous les casques à pointe il y avait des diables. Il avait laissé chez lui une fillette de cet âge et demanda comme une faveur de l'embrasser. Catherine y consentit, et là-dessus les 70 réservistes voulurent faire de même, ils se passaient la petite de bras en bras et plusieurs pleuraient. Rachel avait alors 15 mois et ne s'en souvient pas, naturellement.

Pendant le passage des troupes françaises, nous fûmes mêlés à deux épisodes avec des familles allemandes qui nous firent comprendre encore quelques souffrances de plus, résultant de ces luttes fratricides. Mon frère Henri de Montmollin était alors comme docteur dans les ambulances allemandes de la Croix-Rouge en France, d'abord à Remilly, puis à Orléans. Il habitait avant son départ la petite maison Knöry, route de la Gare. Son nom y était en grandes lettres sur la sonnette et frappa une diaconesse



allemande, M<sup>lle</sup> de Lemke, qui descendait de la gare et ne savait où s'adresser pour aller trouver un frère blessé à la frontière française. Comme elle avait travaillé sous ses ordres à Remilly, elle alla à la recherche de mon père et se réclama de mon frère. On put lui procurer les renseignements et les recommandations nécessaires, mais non sans peine, car elle dut loger quelques jours chez nous. Quelques temps après, nous la vîmes à la gare, tout heureuse de ramener son frère convalescent dans un convoi de blessés.

Un autre cas du même genre finit moins heureusement. Le 1<sup>er</sup> mars, mon père était absent, passant tous les ans cet anniversaire, triste pour lui, chez son cousin et ami M. Fritz de Pourtalès à la Mettlen. J'étais auprès de ma mère, malade d'une fièvre typhoïde, lorsque arrivèrent une dame Clève de Widemeyer et son neveu Mr. Vondertode. La pauvre femme avait pour mon père une lettre de recommandation de M. Guillaume de Pourtalès, de Berlin. Elle allait voir un fils mourant à Champagnole. M<sup>me</sup> Clève avait cinq fils dont quatre blessés à ce moment-là, dont un très grièvement qu'on lui avait ramené chez elle. Celui qui était en France avait reçu à l'occiput la dernière balle tirée avant l'armistice. Cette pauvre mère me disait en pleurant comme elle était fière de la haute taille de son fils et que s'il eût eu deux centimètres de moins, il eût été sauf. Elle le trouva vivant encore, mais sans connaissance et sans espoir de guérison. Elle dut le quitter pour aller soigner son frère qui avait eu le bas-ventre labouré d'un boulet, et qui ne se remit jamais ; il était un pauvre invalide encore il y a peu d'années. L'année suivante, M<sup>me</sup> Clève revint pour s'occuper de la tombe de Champagnole. Chose curieuse, deux autres de ses fils avaient été blessés le même jour à deux engagements, à plus de cent lieues de distance l'un de l'autre, et avaient identiquement la même blessure : une balle leur avait fracassé aux deux la même phalange de l'annulaire de la main gauche !

Que n'aurais-je pas à raconter encore de ce triste temps, mais ces pages sont déjà bien longues. Il me faut pourtant mentionner encore une visite que j'ai faite à Colombier au camp où l'on avait rassemblé les restes du train d'artillerie du corps d'armée de l'Est. Jamais je ne vis quelque chose de plus pitoyable ; une quantité de caissons et de roues avaient été tellement rongés par les pauvres chevaux affamés que beaucoup des rayons des roues manquaient presque complètement. Neuchâtel aurait désiré garder au moins un affût de canon ainsi rongé pour notre Musée historique, en souvenir de cette terrible année, mais les Français ne le permirent pas et reprirent chez eux ces témoins lamentables de leurs défaites. En allant voir ce triste camp d'artillerie, on nous montrait aussi dans la caserne de Colombier deux mitrailleuses que les connaisseurs admiraient beaucoup



et qui étaient alors le dernier cri des armes perfectionnées ! Que de chemin a été fait dès lors dans l'art d'exterminer son prochain ! Cela a au moins l'avantage de faire redouter toujours plus la guerre, quoique les puissances multiplient leurs armements et dépensent plus pour cela que pour diminuer la misère ou développer ce qui peut contribuer au vrai bien des nations.

## NOTE

\* M<sup>me</sup> Frédéric de Perregaux, née Magdeleine de Montmollin, 1838-1919, était la fille du géologue Auguste de Montmollin, et l'épouse du directeur des Ecoles secondaires de Neuchâtel. Ses *Souvenirs*, rédigés au début de ce siècle à l'intention de ses enfants, furent multipliés à un nombre restreint d'exemplaires par son neveu Ernest de Montmollin.



## SOUVENIRS D'EDMOND RÖTHLISBERGER\*

La guerre de soixante-dix survint, et notre maison fut envahie par nos amis de Paris qui avaient fui devant l'ennemi. Ma mère en logea quelques-uns à Thielle et d'autres, tant bien que mal, dans le voisinage. Tout ce qu'il y avait dans le pays de logements libres, de galetas vacants, de réduits innocupés se peupla de fuyards. Ces braves gens, partis de Paris dans la panique générale qui s'était produite au commencement de septembre par les mauvaises nouvelles du théâtre de la guerre, n'avaient emporté pêle-mêle que des objets de première nécessité, abandonnant le reste à la rapacité de l'envahisseur. La rapidité, l'imprévu des mouvements de l'armée allemande les avaient terrorisés. Tant qu'ils avaient été sur le sol français, ils avaient vécu dans des transes folles, voyant des Prussiens et des espions partout.

On pourrait croire qu'ils nous amenaient la désolation du vaincu et l'abattement de l'émigré chassé de son foyer. Eh bien ! non. Une fois en territoire suisse, certains d'avoir échappé au danger, ils reprirent goût à l'existence et ne pensèrent plus qu'à arranger leur vie aussi confortablement que le permettaient les circonstances. Ainsi tandis que, par delà le Jura, le canon tonnait sans trêve, que la mitraille fauchait les hommes par milliers, à Thielle, nous passions un automne délicieux en parties de plaisir, dîners, soupers, excursions, charades, jeux et sauteriers. De temps à autre surgissait un retardataire venant du théâtre de la guerre qui nous racontait avec des épithètes plus ou moins ronflantes ses aventures personnelles.

Thielle était devenu une espèce de ruche. Il y avait là mon oncle Louis Wimmer, M. et M<sup>me</sup> Rott-Thorens, M. Paul Girardet et sa fille (plus tard M<sup>me</sup> Eugène Burnand). A la ferme logeaient le vieux M. Monnier et sa fille, de Paris, et à Epagnier, chez Charles Sandoz, M<sup>me</sup> Paul Girardet et ses cinq fils. Tout ce monde se rencontrait chez nous. Pendant les vendanges, les invités habituels : les cousins de Walkringen, M<sup>lle</sup> Vuichoud, artiste peintre, M<sup>me</sup> Thorens, mère de M<sup>me</sup> Rott, grande amie de ma mère, et Edouard Rott fils, vinrent augmenter le nombre de nos hôtes. Pour coucher tout ce monde, on avait tiré des galetas tous les vieux lits, canapés et sofas disponibles. Un dortoir pour la jeunesse avait été aménagé dans la chambre à repasser (l'atelier de William Röthlisberger) et un autre, pour la jeunesse féminine, dans la pièce voisine. Au demeurant, nos hôtes n'étaient pas difficiles. On leur disait d'emblée : « A la guerre comme à la guerre ! » Toutefois, quand vint la mi-novembre, nos pauvres réfugiés se récitaient en grelottant



la fable de la cigale et de la fourmi. A Thielle, le mal n'était pas grand ; la maison était confortable et se chauffait bien, mais, à Epagnier, Charles Sandoz trouvait que le séjour de ses neveux se prolongeait trop. « Tous ces gamins, artistes en herbe, disait-il, mangent comme des ogres et ne gagnent pas le sou. Si on pouvait au moins les employer aux champs ! » Quant à ma mère, elle s'était réinstallée en ville, dans ses quartiers d'hiver, et m'avait envoyé au collège. Ce qui ne m'empêchait pas de retourner à Thielle à toutes occasions.

Un dimanche soir, en rentrant de Thielle en voiture, nous rencontrâmes une colonne de blessés qui se traînait lamentablement. Nous en chargeâmes quelques-uns des plus éclopés pour les conduire à l'hôpital, tandis que nous rentrions à pied. Depuis les vendanges, l'effectif de ma classe s'était augmenté d'un certain nombre de jeunes Français, plus préoccupés encore que nous des péripéties de la guerre. Eux aussi ne cessaient de suivre les dernières nouvelles. Et quelles nouvelles : « Bismarck assassiné ! Guillaume prisonnier ! La prise de Berlin par la flotte française ! » A la lecture de ces bourdes, ils reprenaient courage et espoir. Etrange mentalité, si différente de la nôtre ! Quant à nous, en classe, nous nous passions des coupures de journaux que nous lisions sous les tables. Parfois le professeur, nous prenant sur le fait, confisquait le journal et le posait à côté de lui sur son pupitre. Un moment après, nous nous apercevions qu'il n'était plus à son affaire et que, lui aussi, lisait avidement le journal !

C'était le temps où l'on consacrait ses soirées à faire de la charpie pour les blessés. Toutes les vieilles loques poussiéreuses tachées, déchirées, salies ou moisies étaient soigneusement effilées et envoyées aux ambulances. On se réunissait autour d'une table ou au coin du feu et l'on travaillait avec des élans de pitié et de tendresse pour les blessés. Que de milliers de malheureux n'avons-nous pas empoisonnés avec cette funeste charpie !

A Noël, on apprit l'entrée en campagne de l'armée de l'Est et ses premiers succès. Belfort allait être débloqué et Bourbaki remonter vers le nord, couper de sa base d'opération la grande armée allemande qui assiégeait Paris et la faire mourir de faim. On était bien loin du compte. Cependant entre Besançon et Montbéliard, l'armée de Bourbaki était aux prises avec le corps de Werder, numériquement beaucoup plus faible, et semblait gagner du terrain. Des sommets du Jura, on entendait, paraît-il, gronder sans cesse les gros canons de Montbéliard et de Belfort. Les journaux français parlaient des soldats de Bourbaki comme des héros d'Homère, racontaient leurs exploits, distribuaient du génie à leurs généraux, comme on distribue de la verdure dans un tir fédéral. Les réfugiés français assiégeaient les boutiques des marchands de journaux (sauf erreur il n'y en avait qu'une à cette



époque). Mais notre population ne croyait plus à ces succès. On lui avait déjà trop servi de cette musique !

Cependant il fallut bien se rendre à l'évidence : Bourbaki avançait. Toutefois, plus il refoulait le corps de Werder, plus la situation devenait périlleuse, non seulement pour lui, mais surtout pour nous, car en cas d'échec, il pouvait être rejeté sur la Suisse et tenter de violer notre neutralité pour sauver son armée. L'état-major suisse avait donc à garder solidement tous les passages du Jura, car il s'agissait d'une armée qu'on estimait alors à 150.000 hommes. C'est cette opération qui amena à Neuchâtel un va-et-vient presque ininterrompu de troupes pendant le mois de janvier. Tantôt c'était de l'artillerie, tantôt des fantassins, tantôt de la cavalerie ou du train. Ces soldats arrivaient en général dans l'après-midi. On leur distribuait des billets de logement et on les licenciait. Le lendemain, ils repartaient de bon matin. Chaque fois, c'était pour nous une petite fête. Nous accompagnions les militaires pour leur indiquer où se trouvaient leurs cantonnements, et le soir, lorsque la musique parcourait les rues en jouant la retraite, nous lui emboîtions le pas en allongeant nos guiboles pour ne pas perdre du terrain. Alexandre, César et Napoléon n'ont jamais fait de plus beaux rêves de gloire que Gyger<sup>1</sup>, William et moi derrière une musique militaire. La retraite terminée, les musiciens entraient presque toujours chez nous, car maman avait la spécialité de loger la musique. Avant d'aller se coucher, ils donnaient encore un petit concert à la cuisine. On leur servait quelques bouteilles de vin qu'ils payaient en égrenant en notre honneur les meilleurs morceaux de leur répertoire.

Cette vie d'opéra-comique durait depuis près d'un mois lorsque se répandit tout à coup la nouvelle que le général Bourbaki avait tenté de se suicider d'un coup de pistolet, qu'il était mourant et que le général Clinchant avait pris le commandement.

Manifestement son armée avait subi des revers, mais on était si bien habitué à chanter des victoires qu'on chercha à son geste d'autres explications : Bourbaki s'était vendu aux Prussiens, il était subitement devenu fou de fatigue ; il avait été assassiné par des émissaires de Bismarck, etc. Mais bientôt on apprit presque simultanément que le général Manteuffel, avec un corps d'armée venant du nord, s'était présenté sur les derrières de l'Armée de l'Est, avait coupé ses lignes de ravitaillement et qu'il était en train de l'embouteiller, tandis que l'armée elle-même quittait ses positions, abandonnant Belfort et Montbéliard, et se retirait en toute hâte dans le Jura sur Besançon et Pontarlier. Ces nouvelles qui, pour les réfugiés français, étaient le coup de massue final furent pour nos autorités un coup de trique.



Partout il y eut recrudescence d'activité. Le commandant de place de Neuchâtel (colonel de Perrot) s'agitait énormément ; certains médecins faisaient leurs visites en uniforme ; au Conseil d'Etat, on s'inquiétait. Les vieux d'alors déclaraient la situation très grave. « Nous sommes à un tournant de l'histoire » disaient-ils. Pour nous, les gamins, nous passions notre temps à la gare où se concentrait le mouvement, tandis que la ville restait déserte, les troupes ne s'y arrêtant plus, repartant pour la frontière en train. D'autre part, les trains de Pontarlier amenaient toutes sortes de marchandises de circonstance, et surtout un étrange public de familles en fuite, de déserteurs en loques, de malades, d'officiers et de soldats français. Par-ci, par-là, une lorette égarée, vêtue de nippes innommables. Ce monde battait la semelle sur le quai en quête d'un logement, d'un hôtel, d'un hôpital ou d'une famille de la ville. En attendant, il causait gentiment, racontait des aventures toujours sinistres ; des loustics lançaient des calembours, tandis que les désespérés pleuraient à chaudes larmes. Nous les aidions de notre mieux, portant leurs bagages, puis survenait tout à coup un train militaire. La gare était envahie par des officiers et des soldats suisses en quête de mangeailles, de boissons et de nouvelles. C'est ainsi qu'un soir nous vîmes descendre du train le général Herzog et son état-major. Quelques instants, il s'entretint avec les délégués de nos autorités, puis repartit pour Pontarlier dans son wagon spécial.

A la fin de janvier, on apprit que l'Armée de l'Est, refoulée de toutes parts, s'était massée à Pontarlier, acculée à la Suisse, et se trouvait dans un dénuement complet.

Une députation du Conseil d'Etat, à laquelle mon frère aîné, Max<sup>2</sup>, avait réussi à se joindre, partit pour Pontarlier. Elle devait négocier l'évacuation des blessés sur la Suisse et prendre d'autres mesures utiles à l'armée en déroute. Tous les délégués furent pour le moins choqués par l'attitude fanfaronne du général en chef, et navrés du spectacle épouvantable qu'ils avaient eu sous les yeux. Sous un mètre de neige poussiéreuse, par 18 degrés de froid, Pontarlier était encombré de soldats de toutes armes, de chevaux, de chars, de canons, de caissons et de voitures, dans un tohu-bohu indescriptible. Chacun se démenait désespérément pour conserver ce qui lui restait de vie. Des soldats sans souliers piétinaient dans la neige ou s'y couchaient épuisés. Les chevaux se rongeaient mutuellement la crinière et la queue ; beaucoup s'abattaient et crevaient sur place. La faim, le froid, la petite vérole, les fluxions de poitrine, la vermine, le manque de soins aux blessés, les membres gelés et les privations de toutes sortes minaient ces pauvres gens qui ressemblaient bien plus à des bêtes traquées qu'à des êtres humains.



Tandis que cette inconcevable misère s'étalait partout, le général en chef, assis au coin du feu dans une petite chambre surchauffée, recevait les délégués neuchâtelois, les remerciant de leur sollicitude dont il prétendait n'avoir pas besoin. Aimable, mais le prenant de très haut, il leur dit cette phrase typique qui resta si bien gravée dans leur mémoire que, plus de vingt ans après, l'un d'eux me la répétait : « Oui l'armée est un peu fatiguée par cette dure campagne, mais elle ne manque de rien, et quand demain nous conduirons nos hommes au feu, vous verrez, ce sont des lions ! »

Le soir, au moment où nos délégués quittaient Pontarlier, ils entendirent les canons prussiens ouvrir le feu sur cette horde en détresse. Deux ou trois jours plus tard, le général en chef parut cependant avoir fait de mauvaises expériences avec « ses lions », car il demanda à négocier. C'est alors que le général Herzog avec son état-major passa à Neuchâtel pour se rendre à Pontarlier. A ce moment-là, un premier convoi de blessés et de malades était déjà arrivé en gare, un soir, entre 5 et 6 heures. Un certain nombre de personnes charitables avaient apporté des vêtements et des chaussures. Mon ami, Paul-E. Humbert, tenait à la main un panier bourré de souliers. D'autres, comme nous, les gamins, étaient venus en simples curieux. Quand les premiers blessés descendirent de wagon, pâles, défaits, vêtus de loques et se traînant avec peine, ce fut un cri général : « Oh ! les pauvres gens ! » Les derniers étaient dans un état pire encore. Il y en avait qu'il fallait soutenir et même porter. Le lamentable cortège descendit les Terreaux pour se diriger vers le Temple du Bas. Je sentis alors le besoin d'avertir ma mère. Prenant mon courage à deux mains, car cette effroyable misère me faisait peur, je dépassai la colonne et courus jusqu'à la rue du Musée. Une demi-heure plus tard, maman et moi entrions au Temple du Bas avec deux grands bidons de soupe chaude. Grâce aux bidons, les sentinelles nous laissèrent passer.

Les bancs avaient été remplacés par une épaisse couche de paille. Auprès des blessés, des personnes charitables circulaient lentement, distribuant du linge, des vêtements chauds, des souliers, des savates, de la mangeaille. Dans un coin, assis sur une gerbe, un Zofingien écrivait une lettre pour un « moblot » couché à ses côtés. Des médecins en uniforme, assistés d'infirmiers, examinaient les hommes et en faisaient un triage sommaire, car il eût été dangereux de les laisser pêle-mêle comme ils étaient arrivés. Aux portes, des fantassins suisses montaient la garde.

Couchés à même le sol, il y avait là une centaine d'hommes dont la vie était compromise ; leurs infirmiers occasionnels y jouaient eux-mêmes leur vie, ou du moins leur santé. L'épidémie flottait dans l'air, car ces pauvres soldats étaient moins des blessés que des malades atteints de tous les maux



qu'engendrent le froid, la faim et les privations : membres gelés, bronchites, fluxions de poitrine, petite vérole, fièvre typhoïde, dysenterie. Notre potage fit merveille. Nous n'en avons pas terminé la distribution lorsqu'un soldat, après avoir vidé son bol, fit claquer sa langue et me demanda à brûle-pourpoint : « Mon petit ami, vous n'avez pas par hasard un peu de tabac, rien que la valeur d'une petite cigarette ? » Je rougis jusque derrière les oreilles, car j'avais bien du tabac, parbleu, et je ne demandais qu'à le lui donner, mais il y avait maman ! Heureusement, sans le savoir, c'est elle qui me tira de peine : « Tiens, voilà cent sous, va vite acheter des grandsons ! ».

Dès le lendemain, les troupes arrivèrent, d'abord par petits paquets, puis par colonnes de plus en plus fortes. Le matin à 8 heures, comme j'entrais au collège, un copain me héla : « Hein, ça marche ! — Qu'est-ce qui marche ? — Tu ne vois pas : on engrange de la paille. — Pourquoi faire ? — Pourquoi faire ? Quel idiot ! pour les militaires qui arrivent, pardi ! »

En effet, le concierge survint et nous dit : « Vous pourrez rester à la maison ; le collège est réquisitionné pour la troupe et vous avez congé jusqu'à nouvel ordre. » — « Hourra c'est le bouquet ! » m'écriai-je.

La matinée se passa en vaine attente ; enfin un peloton survint, puis un second, un troisième, et toute une colonne. Le spectacle se corsait. Il en arrivait de partout, de Serrières, du Vauseyon, de la gare. Encadrés de militaires suisses rouges et joufflus, ils avançaient en clopinant, s'arrêtaient dans le voisinage des collèges et attendaient, grelottant et tapant de la semelle, qu'on les fît entrer. Ces pauvres gens n'avaient plus face humaine ; c'était plutôt des maillots que des soldats, tant ils s'étaient affublés de toutes les loques possibles pour se préserver du froid. Toutes les armes étaient mélangées, et les uniformes méconnaissables. Sous la capote d'un lignard apparaissait un pantalon de zouave, un manteau de cuirassier enveloppait un turco, un artilleur émergeait d'une couverture de cheval. Bref, nos militaires suisses semblaient, à côté d'eux, des Prussiens à la parade. L'artillerie et la majeure partie du train étaient dirigés sur Colombier, le matériel parké à Planeyse, et les chevaux encore valides dans les Allées. Les autres étaient abattus sur place.

A Neuchâtel, les chevaux étaient parkés à la grande Promenade, d'abord sur deux rangs ; mais il y en eut bientôt partout. Ces bêtes avaient un tic qui nous coûta les arbres de cette promenade et ceux des Allées de Colombier. Faute de nourriture, elles rongeaient tout ce qui leur tombait sous les dents, timons, roues, charronnerie des voitures. Leurs crinières et leurs queues y avaient passé jusqu'à fleur de peau ; elles s'en prenaient même aux barrières. C'était navrant, et on ne pouvait leur en vouloir : elles étaient encore plus misérables que les hommes ! Chaque nuit, il en crevait un certain



nombre, aussitôt remplacées par de nouveaux arrivants. Tant qu'il y eut de la place pour gens et bêtes, tout alla bien ; mais ensuite, ces pauvres gens firent parfois le pied de grue dans la rue pendant des heures. Ainsi, je me souviens de certain soir de neige où une colonne qui tenait toute la rue du Musée jusqu'au port pataugea dans 50 cm de neige de 10 heures et demie à 1 heure du matin. La neige tombait sans cesse et il gelait à pierre fendre. On leur offrait du bouillon... Mais que peut faire une cuisinière contre un bataillon ?

De pareilles misères, les circonstances seules étaient responsables. Cette armée de 80.000 hommes était entrée en Suisse d'un seul bloc, avec l'ennemi sur les talons. Au Val-de-Travers et à Vallorbe, les vivres manquaient, de sorte que, pour ne pas mourir de faim, les soldats avaient continué leur chemin et s'étaient rués sur Neuchâtel et sur Lausanne.

L'hygiène exigeait qu'on les y retînt assez longtemps pour leur permettre de se reposer et de se restaurer. De plus, si l'on ne voulait pas contaminer toute la Suisse avec les épidémies qui ravageaient cette armée, il fallait laisser aux médecins le temps de séparer les malades des bien-portants, d'isoler les premiers, de leur donner les soins nécessaires. C'est à ce moment-là qu'apparut le général Clinchant. Il visita le collège latin et eut la présomption de faire des observations à un conseiller communal : « C'est bien sale ici », dit-il en désignant un corridor. « Vous avez bien raison, mon général, lui fut-il répondu, mais nous les avons pris comme vous nous les avez donnés ! »

Quant à nous, les gamins, dans cette tourmente, nous étions un peu comme de petits oiseaux qui planent au-dessus du cataclysme. Confortablement installés chez nos parents, bien nourris, à l'abri du danger, sans devoirs ni soucis, nous vivions à notre fantaisie. Chez nous, il n'y avait jamais personne. Maman passait ses journées au collège et ne rentrait que pour les repas. Mon frère Max était au bureau et n'en sortait que pour aller au manège voir sa nouvelle acquisition : un étalon arabe acheté pour rien à un officier français. Nous étions libres comme l'air, sauf que, de temps en temps, je devais aller au collège pour couper du pain et porter de l'eau, tandis que Will avait mission de distribuer des cigares aux soldats, ce qui l'obligeait à trimbaler partout une petite valise pleine de grandsons.

Dès le début, Gyger, Will et moi, avons formé une petite association d'excursionnistes en quête des curiosités du moment. Nous tenions la ville et les faubourgs ; au besoin, nous attelions Gris-Gris et partions pour Saint-Blaise ; plus souvent pour Colombier et Planeyse, où nous attirait l'artillerie. A la pitié que nous avons ressentie au premier moment pour tant de malheureux, succédait maintenant la curiosité. Leur misère ne nous faisait plus peur, et puis, nous avions tant de choses à demander à ces soldats



qui répondaient obligeamment à nos questions ! Ce qui nous intriguait surtout, c'étaient les uniformes. Grâce à nos soldats de plomb, nous connaissions les lignards, les zouaves, les turcos, les cuirassiers. Mais il y en avait de tant de sortes, et ils étaient si peu à l'ordonnance qu'il fallait aller aux renseignements. On s'approchait du soldat en question, on tournait autour de lui, on le regardait du haut en bas. Parfois, interloqué, il nous demandait : « Qu'est-ce que vous me voulez, mes amis ? » Alors Will, ouvrant sa valise, disait au bonhomme : « M'sieu, voulez-vous un cigare ? » La glace était rompue, on causait un peu, et puis venait la grande question : « Pardon, M'sieu, qu'est-ce que vous êtes ? » — « Moi, ce que je suis ? Vous voulez savoir mon nom ? » — « Non, votre uniforme ! » — « Eh bien ! », et il nous donnait le renseignement avec des commentaires qui parfois faisaient pitié. « Je suis artilleur, mais mon manteau est emprunté à un cuirassier mort ; j'avais plus froid que lui ! » La conversation se terminait en général par une lettre que l'homme nous demandait d'écrire, ou par des journaux qu'il fallait lui lire, car ces pauvres gens étaient en général complètement illettrés. Pour les lettres, ils nous donnaient les adresses, et nous écrivions le soir, à la maison, d'après un cliché :

Monsieur, Votre fils a beaucoup souffert du mauvais temps, mais, depuis quelques jours, il est interné en Suisse, à l'abri du danger et du besoin. Il se porte bien (ou mal), et vous fera parvenir de ses nouvelles chaque fois qu'il pourra. Pour le moment, il est à Neuchâtel et vous embrasse tendrement.

Bien à vous.

Quant aux lectures, elles avaient un intérêt spécial car, dès qu'on lisait des nouvelles de la guerre, l'auditoire frémissait. Les soupirs étouffés, les jurons en sourdine, les gros mots à voix basse et toute une mimique tragique trahissaient la mentalité dangereuse, prête à tout, féroce de l'auditoire. Ma faiblesse, mon impuissance au milieu de ces passions violentes me faisaient peur. Une fois la lecture terminée, les colères éclataient en imprécations sonores et ronflantes ; le drame apparaissait au grand jour et mon angoisse se dissipait à l'ouïe des épithètes qui crépitaient comme une fusillade bien nourrie. « Quand je te disais que nous étions trahis ! Ces cochons de Prussiens ! Sale Bismarck ! Bougre de Freycinet ! Canaille de Bazaine ! Tous vendus ! Tous, tous ! Vendus à Guillaume ! Tous des traîtres, depuis Badinguet jusqu'à Bourbaki ! »

La trahison ! C'était leur litanie.



Après la question des uniformes, celle des grades nous préoccupait. Dès qu'un officier se montrait, il fallait reconnaître son grade et compter ses galons. Chez les subalternes, ce n'était pas difficile, mais les supérieurs étaient si chamarrés que l'opération se compliquait. Un jour, voyant sortir du collège latin un officier particulièrement engallonné, je m'écrie : « Tiens ! Une grosse nuque ! Allons voir son grade ! » Et nous voilà courant à travers la place, Gyger en tête, moi derrière et Will, avec sa valise à grands sons. L'officier causait avec un monsieur de la ville en gesticulant beaucoup. Quel bougillon ! Impossible de compter ses galons ! On arrivait à cinq, on arrivait à six ; il tournait la tête et tout était à recommencer. Enfin Will qui avait plus de toupet que ses aînés, sa casquette à la main, accoste l'officier : « Pardon, M'sieu, quel grade est-ce que vous avez, s'il vous plaît ? — Général, mon petit ami, je suis le général Clinchant. » — « Merci beaucoup, M'sieu ! » dit Will en remettant sa casquette, et il s'en revint tout glorieux : « Tu vois, il me l'a dit ! »

Nous nous promenions dans la ville. Nous rencontrions des camarades, et l'on causait : « As-tu été aux varioleux ? — A la gare, il y a une chic batterie d'artillerie fin battante neuve ! — As-tu vu les Prussiens ? — Peut-on entrer chez les varioleux ? — Non, mais les carreaux sont cassés. Du dehors, on peut voir dedans ! — Quelle blague ! » Alors venait l'histoire du docteur chargé d'inspecter la vieille bicoque du Mail que l'on venait de remettre à neuf et de munir de bonnes fenêtres. Le médecin en uniforme était survenu, humant l'air. « Ça sent le moisi ici ! » avait-il déclaré. Et, tirant son sabre, il en avait abattu toutes les fenêtres. Puis, fier de son exploit, il était reparti. « Maintenant les malades peuvent entrer ! »

Un jour, descendant de la gare, nous nous trouvâmes nez à nez avec le vieux colonel très droit, entre deux officiers prussiens qui devaient « avoir chargé pour Soleure », car ils balançaient passablement et tenaient tout le trottoir. Ce vieux colonel était une silhouette typique du Neuchâtel d'alors. Officier en retraite de l'armée prussienne, très fier de son grade, de sa carrière militaire et de ses décorations, il était resté aristocrate dans l'âme et irrédûctiblement attaché à l'ancien régime. Pour lui, le gouvernement républicain ne comptait pas ; il lui payait ses impôts comme on donne ses gages à un laquais. Il s'était retiré à Neuchâtel parce qu'il y avait une nombreuse parenté, mais sa vie et son âme appartenaient au roi de Prusse. La campagne franco-allemande, il l'avait faite, comme tant d'autres observateurs, mentalement, dans son cabinet.

Il faut croire que le jour où nous rencontrâmes le colonel et les deux officiers était la journée des Prussiens, car, en arrivant devant le collège latin, nous nous heurtâmes à la compagnie de Poméraniens qui avaient



séjourné une quinzaine dans nos murs. Ils étaient entrés en Suisse comme prisonniers de l'Armée de l'Est et étaient arrivés à Neuchâtel sans se douter que, jusqu'en 1848, c'était le chef-lieu d'une principauté prussienne. Ils se tenaient au port d'arme, alignés comme au cordeau, attendant le commandement pour se mettre en marche entre une haie de miliciens suisses. Très grands, bien découplés, d'allure martiale et d'une discipline quasi mécanique, ils nous frappèrent par le prestige, la force qui se dégagait de leur troupe. Les uniformes sans doute étaient râpés, mais c'étaient encore des uniformes et, pendant les jours passés à Neuchâtel, les hommes les avaient rapiécés et ravaudés de leur mieux. Et ces hommes ! Quel contraste avec les petits soldats français si débraillés ! Et cependant les Prussiens avaient souffert tout autant que les autres, davantage peut-être !

Le lieutenant suisse cria : « Vorwärts marsch ! », et la colonne s'ébranla comme un seul homme au pas de parade. Postés aux fenêtres du collège, les soldats français qui les regardaient depuis longtemps les huèrent, leur crièrent les injures les plus malsonnantes. Pas un seul ne détourna la tête. Quant à nos miliciens qui portaient beau et qui avaient bonne façon à côté des troupes françaises, ils paraissaient clopiner comme des potaches, s'efforçant de ne pas rester en arrière.

Au reste, ces Poméraniens eurent de quoi s'étonner de la sollicitude dont, à Neuchâtel, ils se virent entourés. A cette époque-là, les partisans de l'ancien régime étaient encore très nombreux dans l'aristocratie. Beaucoup d'entre eux saisirent cette occasion pour donner libre cours à leurs sympathies prussiennes en soignant, en gavant et en pomponnant ces pauvres diables. Le vieux colonel leur portait journallement des paniers de bouteilles et y passait la majeure partie de son temps. Quelques vieux messieurs, des dames charitables, un certain nombre de vieilles filles rivalisaient de zèle et remettaient aux prisonniers toutes sortes de friandises. On parla de pâtés de foie gras, de pâtisseries et de petits fours. De bonnes âmes leur distribuèrent même des brochures religieuses. La jalousie s'en mêla. Au bout d'une quinzaine, les Poméraniens quittèrent Neuchâtel bien repus et tout à fait en forme.

Leur départ marqua le commencement de la fin. Les collèges se vidaient peu à peu. On ne voyait plus de soldats que par petits groupes. C'étaient le plus souvent des malades guéris, sortis des hôpitaux et qui s'en allaient rejoindre leur corps dans un cantonnement, ou des officiers, prisonniers sur parole, traînant leur désœuvrement. La température alors se releva, le dégel survint, le printemps s'annonça. Tant que la neige fraîche avait recouvert les détritiques des *Bourbakis*, comme on les appelait, une blancheur immaculée donnait l'illusion de la propreté. Le jour où elle fondit, le sol



apparut couvert d'une couche compacte de restes infects, et qui puaien. Un nettoyage général, une désinfection complète s'imposaient. Les collègues restèrent aux mains des balayeurs, et nos vacances se prolongèrent pour notre plus grande joie !

## NOTES

\* Jean-Gustave-Edmond Röthlisberger, 1858-1919, de Berthoud (Berne), professeur de musique à Neuchâtel, directeur de la Société chorale de cette ville, président de la Société des musiciens suisses, musicographe.

<sup>1</sup> Albert Gyger, grand ami d'Edmond Röthlisberger. Leur amour de la musique les avait rapprochés.

<sup>2</sup> Agé d'environ 17 ans.



## LETTRE DU LIEUTENANT HENRI FURRER \*

Fahy près Porrentruy, le 27 nov. 1870  
Au Conseil d'Etat du Canton de  
Neuchâtel.

Monsieur le Président et Messieurs !

Le soussigné prend la liberté de vous adresser ces quelques lignes pour vous prier de bien vouloir le remplacer en qualité d'officier du bataillon 23 actuellement ici à la frontière.

Avant la mise sur pied de ce bataillon, je n'en faisais pas partie, j'étais incorporé dans le bataillon 115.

L'ordre de remplacer un officier dans le bataillon 23 m'est parvenu dans un moment inattendu et il ne me restait pas 24 heures pour préparer mon départ.

Monsieur le Président et Messieurs ! Je pense qu'il n'est pas nécessaire de vous rappeler la position d'un homme d'affaires. Le départ si subit était pour moi terrible, surtout dans le moment où je m'approchais du temps le plus occupé pour nous.

Néanmoins, je pensais remplir honorablement mon devoir et je suivais l'ordre dans l'espérance que le Conseil d'Etat pourvoirait plus tard à mon remplacement, d'autant plus qu'il y a beaucoup d'officiers qui, ensuite des temps ou du moment, ne demanderaient pas mieux que d'être appelés au service militaire.

Profitant de ces lignes je ne peux vous donner que les meilleurs renseignements sur notre bataillon 23. Il a reçu hier par le colonel fédéral Grand des compliments sur la manière comme il fait son service de garde dans la position la plus difficile qu'il occupe. Les soldats sont aimés par les habitants, par leur conduite et par la protection sous laquelle la population se trouve. Car ces habitants avaient bien peur du pillage des francs-tireurs ou des garibaldiens.

La population se montre admirablement vis-à-vis de notre troupe.

Quant à la situation militaire, il y a beaucoup d'exagération dans les journaux ; nous avons déjà souvent (presque tous les jours) entendu des canonnades du côté de la France, à une lieue ou deux de distance, mais jusqu'aujourd'hui, nous n'avons pas encore vu ni soldats français, ni prussiens.



La pétition de la Chaux-de-Fonds concernant la Direction militaire a beaucoup occupé notre bataillon, et en opposition de l'idée des pétitionnaires, les soldats se félicitent d'avoir reçu ces sacs, suivant la nouvelle ordonnance, à Neuchâtel (où la Direction militaire les a fait transformer), au lieu d'avoir les misères de transformation ici, comme les Vaudois et Genevois qui ne sont pas encore prêts, parce qu'ils manquent de tout ici, des ouvriers selliers, des outils, etc.

Espérant que le Conseil d'Etat me donnera bientôt une réponse favorable à ma demande, agréez, Monsieur le Président et Messieurs, ma considération distinguée.

H. Furrer

Lieutenant de la 1<sup>re</sup> Compagnie du Centre  
du bat. 23.

#### NOTE

\* Henri Furrer, 1838-1895, de Bauma (Zurich), lithographe à Neuchâtel. La langue française n'étant apparemment pas très familière à cet alémanique, nous nous sommes permis d'introduire dans ce texte quelques menues corrections. La pièce que nous publions est conservée dans le fonds de la correspondance du Conseil d'Etat.



**RAPPORT DU CONSEIL ADMINISTRATIF \***  
**A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**DE LA COMMUNE D'AUVERNIER, DU 29 JANVIER 1872**

La position géographique de notre petit Auvernier, point de bifurcation qui permettait seul de transporter promptement des troupes sur le théâtre où les événements avaient pris naissance, son voisinage de Colombier, étape vers laquelle la grande partie de l'armée internée se dirigeait avant d'être disséminée, n'avaient pas échappé aux yeux de l'état-major fédéral, alors sur pied, qui en sut tirer tout le parti exigé par les circonstances.

Le 30 janvier dans la journée, le Conseil administratif recevait une première dépêche lui annonçant que la localité d'Auvernier aurait à loger, le lendemain 31, un demi-bataillon d'Argovie. Il se réunit, après s'être adjoint quelques personnes habitant la localité, pour préparer les billets de logement qui furent distribués le lendemain à l'arrivée de la troupe. Ce demi-bataillon partit le 2 février. C'était le N° 15 d'Argovie, qui fut remplacé dans la même journée par un demi-bataillon N° 10, de Vaud. Celui-ci partit le 3 au matin pour faire place à un demi-bataillon N° 14, de Thurgovie, qui prit ses cantonnements dans nos murs jusqu'au 8 février, jour de son départ. La visite du demi-bataillon N° 20, de Genève, nous était réservée pour terminer cette journée. Le jour de son départ, 10 février, il fut remplacé par deux compagnies du bataillon N° 9, de Zurich, qui partirent le 15 février. Enfin, un demi-bataillon de Lucerne vint clore cette longue occupation militaire, coûteuse pour les particuliers appelés à loger des soldats, qui l'ont cependant supportée, disons-le à leur louange, avec patience, patriotisme et d'une manière tout à fait désintéressée, aidant aussi le comité des logements militaires dans sa pénible tâche, car il est toujours pénible de demander à ses concitoyens de faire des sacrifices lorsque l'on sait d'avance que l'on ne pourra rien leur offrir en retour.

Si nous avons été chargés peut-être outre mesure de logements militaires de nos compatriotes appelés à un service des plus pénibles, nous n'avons en revanche eu la visite que d'un nombre relativement très petit d'internés français. Une centaine environ ont passé une nuit seulement dans le temple. Une ambulance, composée d'environ 40 hommes et d'une trentaine de mulets, fut logée dans deux salles du château qui avaient été mises à notre disposition ; les mulets passèrent la nuit à la corde, aux Epancheurs. Ces deux escouades d'internés furent généreusement, abondamment nourries par la population de la localité, à laquelle il avait suffi de signaler leur arrivée et qui a droit à nos remerciements...



*Dépenses*

## Chap. III. Logements et réquisitions militaires

|         |         |           |
|---------|---------|-----------|
| Budget  | 50.—    | En plus : |
| Dépensé | 1527,95 | 1477,95   |

## Paragraphe 2. Equipements militaires

|         |       |            |
|---------|-------|------------|
| Budget  | 100.— | En moins : |
| Dépensé | 30,75 | 69,25      |

## NOTE

\* Extrait d'un cahier, non signé, appartenant au fonds Lardy-Lambelet, déposé aux Archives de l'Etat.





LÉON MONTANDON †

1884-1971



## LÉON MONTANDON 1884-1971

Le 11 mars de cette année s'éteignait, après quelques semaines de maladie, le doyen de notre comité de rédaction et son secrétaire : Léon Montandon. Une longue et féconde carrière vouée au service de la cité, à la connaissance du passé et au bien du prochain s'achevait discrètement, à la manière de l'homme qu'il fut toujours.

Le *Musée neuchâtelois* perd en Léon Montandon un artisan fidèle ; sa collaboration de cinquante-six années (le premier article signé de son nom parut dans notre revue en 1915) en témoigne assez, comme le nombre exceptionnel des études qu'il rédigea de sa plume féconde sur les sujets les plus divers, sans jamais céder pour cela aux tentations de la facilité. Car, sévère à l'égard des autres lorsqu'il s'agissait de défendre la vérité historique ou de blâmer la superficialité, notre ami vénéré ne craignait pas de s'attaquer lui-même aux sujets les plus austères, réunissant soigneusement ses preuves avant de rien avancer. Il était aidé en cela par une mémoire étonnante, mise au service d'un sens critique toujours en éveil. La célébration, en 1964, du quatre-vingtième anniversaire de son secrétaire de rédaction donna l'occasion au comité du *Musée neuchâtelois* de l'honorer en lui consacrant un numéro spécial (pp. 145 à 220) : une étude vouée à l'œuvre et à la carrière de Léon Montandon parut alors sous la signature de M. Eddy Bauer. Nous y renvoyons le lecteur pour nous borner, dans les lignes qui suivent, à rappeler les dates principales de cette riche existence, et à en souligner certaines étapes.

\* \* \*

Henri-Léon Montandon naquit le 8 décembre 1884, à Neuchâtel, où son père, descendu de la Chaux-du-Milieu, tenait à la rue des Parcs boutique d'épicier. Notons que le père de ce dernier, Charles-Henri Montandon-Gander, orfèvre à Fribourg, puis à la Brévine, était venu au monde, lui, en 1774 déjà, si bien que par l'effet conjugué de mariages tardifs et de la longévité, près de deux siècles séparent la naissance du grand-père du décès de son petit-fils ! Il serait hasardeux, certes, d'attribuer à ce contact intime



de Léon Montandon avec un passé pour nous lointain déjà le goût qu'il manifesta un jour pour les choses de l'histoire. Ce goût était bien marqué pourtant puisqu'il l'engagea, sitôt terminé un apprentissage de photographeur (1909), à quitter l'artisanat pour entrer dans un service de l'administration cantonale où ses aptitudes personnelles pussent se développer plus fructueusement : les Archives de l'Etat. L'influence et l'exemple de Louis Thévenaz, son aîné d'un an et qui appartenait au personnel des Archives depuis 1903, expliquent cette décision que devait singulièrement légitimer le succès de sa carrière. Nommé aide-archiviste à titre provisoire, par arrêté du Conseil d'Etat daté du 31 décembre 1909, il débuta dans ses fonctions l'année suivante et fut confirmé dans son poste le 1<sup>er</sup> juillet 1910. C'est avec Arthur Piaget, alors archiviste de l'Etat, et avec son adjoint Louis Thévenaz qu'il s'initia aux tâches du service ; le moins qu'on puisse dire de cette équipe réduite est qu'elle accomplit, au cours d'une génération, un travail considérable, dont bénéficient aujourd'hui encore ses successeurs. Le développement pris alors par les Archives de l'Etat a été évoqué à plus d'une reprise dans cette revue, et particulièrement dans les nécrologies dédiées à la mémoire d'Arthur Piaget (1952, p. 173) et de Louis Thévenaz (1960, p. 156). Aussi n'y reviendrons-nous pas, sinon pour souligner l'intérêt très particulier que porta Léon Montandon, dès le début de son activité, aux recherches généalogiques, donc aux instruments de travail que peut offrir aux chercheurs un dépôt d'archives tel que le nôtre. De nombreux répertoires alphabétiques sur fiches, rédigés de sa main, des notes de travail, des esquisses généalogiques et des tableaux achevés témoignent de ce patient labeur. Dans le domaine de l'héraldique, proche parent de la généalogie, ses compétences étaient reconnues également, et l'*Armorial neuchâtelois*, publié de 1939 à 1944, bénéficia largement de ses conseils, et de la connaissance intime qu'il avait acquise des ressources du dépôt neuchâtelois. La retraite de Louis Thévenaz le fit accéder, par nomination du 24 avril 1948, au poste d'archiviste de l'Etat, mais la limite d'âge devait arrêter son activité au début de 1950 déjà. Retraite active d'ailleurs, puisqu'il put accepter, quelque temps plus tard, de remplacer un collègue arrêté par la maladie et entreprendre alors, libéré des soucis administratifs, certains travaux de classement. Des communes également firent appel à ses services pour mettre de l'ordre dans leurs propres dépôts. A l'occasion de sa retraite, l'Université de Neuchâtel lui conféra le grade de docteur *honoris causa*, « en raison de ses travaux consacrés à l'histoire neuchâteloise et de son activité aux Archives de l'Etat ».



Parallèlement à ce labeur professionnel, Léon Montandon voua une part importante de son temps et de ses intérêts au Musée d'histoire de la Ville de Neuchâtel, et particulièrement à son médaillier. Disons ici que son goût pour la numismatique et l'expérience solide acquise dans cette science par ses lectures comme par les contacts entretenus avec les spécialistes de Suisse et de l'étranger avaient fait de Léon Montandon le connaisseur sans rival de la monnaie neuchâteloise. Il présenta plusieurs communications aux assemblées de la Société suisse de numismatique et publia dans sa *Revue*. La Société française de numismatique le nomma, en 1921, membre correspondant ; en 1924, il organisa à Neuchâtel l'assemblée générale de la Société suisse. A cette occasion fut présentée par ses soins aux congressistes une série presque complète des monnaies neuchâteloises, allant du denier du comte Louis aux derniers cruzers frappés en 1818. Une conférence sur l'histoire monétaire de Neuchâtel, prononcée alors devant les numismates suisses, préfigure l'important ouvrage auquel il travaillait, mais qui ne put paraître qu'en 1939.

Reprenons quelques dates de cette activité moins connue de Léon Montandon. Membre, dès 1918, de la commission du Musée historique, il succède l'année suivante à Frédéric Baur-Borel en tant que conservateur du cabinet de numismatique. En 1923, il est trésorier du Musée et, dès 1924, conservateur adjoint. Six ans plus tard, l'autorité communale lui confère la responsabilité des automates Jaquet-Droz, dont s'occupait jusqu'alors Charles-Alfred Michel. Dès lors, et pendant quarante ans (!), c'est lui qui va organiser ces séances publiques mensuelles, où jeunes et moins jeunes se pressent au Musée pour voir à l'œuvre les androïdes du génial horloger chaux-de-fonnier. La maladie, puis la mort (1964) de Paul de Pury, conservateur en titre du Musée, lui imposèrent la responsabilité complète des collections ; il s'en occupait encore au moment où les forces l'abandonnèrent.

\* \* \*

De nombreuses sociétés bénéficièrent de son concours actif. La fidélité qu'il mettait en toute chose faisait de lui un collaborateur précieux, ne ménageant ni son temps ni ses peines — ses soirées y passèrent bien souvent — pour œuvrer utilement au service des autres. Qu'on fît appel à lui comme secrétaire, comme trésorier, comme président ou comme rédacteur d'une publication jubilaire, on pouvait compter sur le concours qu'il acceptait d'assumer. La Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, où il était entré en 1910 sous la présidence du Dr Châtelain, eut sans doute ses préférences. Membre du comité dès 1922, il fonctionna



comme secrétaire de 1923 à 1935, puis de 1938 à 1956. Dans l'intervalle, ses trois années de présidence (1935 à 1938) furent marquées, entre autres manifestations, par le centenaire de la mort de Léopold Robert et la célébration du soixante-dixième anniversaire d'Arthur Piaget (1935). La Société le nomma membre honoraire le 8 mai 1948. Montandon prit une part active aussi aux séances de la section de Neuchâtel, reconstituée en 1915, et devant laquelle il présenta de nombreuses communications parues, la plupart, dans le *Musée neuchâtelois*. La Société d'histoire de la Suisse romande et la Société générale suisse d'histoire le virent assister longtemps à leurs assemblées, la première surtout : il y était entré en 1916 et appartint à son comité de 1946 à 1969. En 1966, il en reçut le titre de « membre émérite », pour cinquante ans de sociétariat. Nous avons cité plus haut la Société suisse de numismatique et souligné l'intérêt actif qu'il y voua. Membre dès 1919, il fut attaché à son comité directeur de 1924 à 1955. S'il ne manifesta pas, au sein de la Société suisse d'héraldique (où il était entré en 1920) d'activité particulière, celle d'études généalogiques, fondée en 1933, bénéficia de sa collaboration et de son dévouement. Il fit partie du premier comité, rédigea, de 1941 à 1943, *Le généalogiste suisse* pour sa partie de langue française et présida pendant une année (1954) la section locale de cette association, dont il fut, en 1938, un des initiateurs. L'Institut neuchâtelois fit appel à ses services comme trésorier ; il appartint à son Conseil jusqu'en 1963.

On aura garde d'omettre dans cette énumération l'activité déployée par Léon Montandon au sein de groupements professionnels : ainsi l'Association des archivistes suisses qu'il contribua, avec les collègues de sa génération, à créer ; et surtout la Société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel, où il était entré en 1912, et qu'il présida de 1930 à 1942, après en avoir été, de 1922 à 1930, le secrétaire. Il a décrit lui-même, dans deux brochures, l'histoire de cette société qui lui décerna le titre de membre honoraire. La préoccupation qu'il avait du bien d'autrui trouva à se manifester, discrètement, dans certaines œuvres à caractère social, comme la Caisse-maladie fraternelle de prévoyance et la Fondation d'aide aux chômeurs nécessiteux. Quant au Secours suisse d'hiver, dont il avait créé avec le conseiller d'Etat Ernest Béguin, en 1941, la section neuchâteloise, il en était encore, au moment de sa mort, le secrétaire cantonal.

\* \* \*

Si nous nous sommes étendu quelque peu sur cet aspect de la vie de Léon Montandon, c'est dans l'intention de montrer que l'œuvre de l'histo-



rien — on l'a relevé à ses obsèques — n'a point nui, chez lui, aux relations humaines, et que les besognes les plus obscures, mais combien utiles, occupèrent dans les loisirs de l'érudit qu'il était avant tout une place importante.

Depuis la publication, en 1965, de la *Table générale* de notre revue, les lecteurs du *Musée neuchâtelois* peuvent apprécier mieux la richesse et la diversité de sa collaboration. Mais si nous lui devons un nombre respectable d'études et d'articles de toute dimension, nous n'oublierons pas les précieux services que rendit Léon Montandon à la revue neuchâteloise d'histoire, en assumant son secrétariat de rédaction dès la fin de 1949 : c'est alors en effet qu'Arthur Piaget, désirant se décharger d'un fardeau devenu trop lourd, proposa lui-même de le confier aux forces plus jeunes de cet ancien collègue, formé jadis à ses méthodes de travail. Pendant vingt ans, il soigna la confection de nos cahiers, assurant, dans la mesure du possible, et jusqu'à un âge avancé, la régularité de leur parution et leur bienfaisance.

\* \* \*

L'existence de la *Table* citée nous dispensera de donner ici l'énumération complète des travaux de Montandon parus dans le *Musée*. Nous ne mentionnerons ici que les articles publiés dans la troisième série de notre revue, ainsi que les ouvrages et articles parus ailleurs. Tout incomplète qu'elle doive rester, cette liste, établie dans un ordre chronologique, rendra peut-être quelques services. Nous n'y incluons pas les articles parus dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*, à la rédaction duquel le défunt fut attaché pendant plusieurs années comme secrétaire de langue française. La plupart des notices d'intérêt neuchâtelois sont signées de ses initiales : L. M. Rappelons également, dans ce chapitre, que Léon Montandon rédigea le *Véritable Messager boiteux de Neuchâtel*, de 1937 à 1957.

*Autour de la Révolution de 1848. Plaquette offerte à tous ses membres, internes et externes, par le Cercle National de Neuchâtel à l'occasion de son LXXV<sup>me</sup> anniversaire. 1848-1923.* Neuchâtel, 1923, 15 pp.

*La famille d'Abram-Louis Breguet*, dans *Journal suisse d'horlogerie et de bijouterie*, numéro spécial *Le centenaire de Breguet* [Neuchâtel, 1923], pp. 1-6.

*Un écho de l'année du cher temps*, dans *Nouvelles Etrennes neuchâteloises pour 1926*, Neuchâtel, 1925, pp. 67-74.

*Une rectification*, dans *Revue suisse de numismatique*, vol. 24, Berne [1928], pp. 451-454.



*Société des Magistrats et Fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel 1904-1929. Notice rédigée à l'occasion du 25<sup>me</sup> anniversaire de la Société par Léon Montandon, secrétaire, Neuchâtel, 1930, 39 pp.*

*Une médaille de Jonas-Pierre Thiébaud, dans Revue suisse de numismatique, vol. 25, Berne, [1933], pp. 393-400.*

*Le rachat de l'avouerie de Morteau, dans Nouvelles Etrennes neuchâteloises pour 1933, Neuchâtel, 1933, pp. 70-77.*

*Quelques creuzers neuchâtelois de la maison d'Orléans-Longueville, dans Revue suisse de numismatique, vol. 26, Berne, [1934], pp. 37-47.*

*Charles-Alfred Michel, 1854-1935, dans Bulletin [de la] Société neuchâteloise des sciences naturelles, tome 60, année 1935, Neuchâtel, [1936], pp. 241-242 (avec portrait hors-texte).*

*Bibliographie des travaux de M. Jules Jeanjaquet publiée à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire. Extrait revu et complété du Musée neuchâtelois. Janvier-février 1937, Neuchâtel, 1937, 7 pp.*

*Les surnoms des familles neuchâteloises, dans Le généalogiste suisse, Berne, 1938, pp. 49-52, 65-69, 85-90.*

*Bourgeoisies neuchâteloises, dans Le généalogiste suisse, Berne, 1940, pp. 72-75.*

*Le Généalogiste peut-il être utile à l'Historien? dans Familienforschung. Etudes généalogiques. Herausgegeben von der Schweizerischen Gesellschaft für Familienforschung (SGFF). Société suisse d'études généalogiques, Bâle, 1944, pp. 10-12.*

*La famille Petitpierre, originaire de Couvet, dans Le généalogiste suisse, Berne, 1950, pp. 54-56.*

*Société fraternelle de prévoyance du canton de Neuchâtel. Un siècle d'activité 1851-1951, Saint-Martin, 1951, 62 pp., ill.*

*Cinquantenaire de la Société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel 1904-1954, Neuchâtel, 1954, 24 pp.*

*Les deux premières églises catholiques de la Chaux-de-Fonds, dans Musée neuchâtelois, 1964, pp. 21-29.*

*Les attaques de l'évêque de Bâle et ses alliés contre le Landeron, dans Musée neuchâtelois, 1964, pp. 43-46.*

*Paul de Pury, dans Musée neuchâtelois, 1965, pp. 42-43 (avec portrait hors-texte).*

*Un siècle d'activité du Musée neuchâtelois et de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, 1864-1964, dans Musée neuchâtelois, 1965, pp. 97-150. [Etude parue également comme N° 2 des Cahiers de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, Neuchâtel, 1966, 56 pp., ill.]*

*Chronique. En quelle année mourut Claude d'Arberg, seigneur de Valangin?, dans Musée neuchâtelois, 1966, p. 94.*



*Bibliographie.* Alfred GUYE, *Le bataillon de Neuchâtel dit des Canaris au service de Napoléon, 1807-1814*, dans *Musée neuchâtelois*, 1966, pp. 95-96.

*Quelques remarques à propos du temple de la Sagne*, dans *Musée neuchâtelois*, 1967, pp. 23-28.

*Bibliographie.* Olivier CLOTTU, *Chronique de la famille Clottu bourgeoise de Neuchâtel. Du moyen âge à la Renaissance. 1360-1560*, dans *Musée neuchâtelois*, 1968, pp. 95-96.

*Bibliographie.* Eric-André KLAUSER, *L'Hôpital de Fleurier 1868-1968*, dans *Musée neuchâtelois*, 1970, pp. 54-46.

En collaboration :

Frédéric-J. MONTANDON, *Les Montandon, Origine, Histoire, Généalogie. 1310-1910*. Avec la collaboration de H.-Léon Montandon, aide-archiviste de l'État à Neuchâtel, Genève, 1913, XXXII, 276 pp.

Alfred CHAPUIS, *Histoire de la pendulerie neuchâteloise (Horlogerie de gros et de moyen volume)*. Avec la collaboration de Léon Montandon, Marius Fallet, Alfred Buhler [et divers]. Préface de Paul Robert. Publié sous les auspices du département de l'Industrie du canton de Neuchâtel, de la Société neuchâteloise d'histoire et d'archéologie et de l'Œuvre, Société d'art et d'industrie. Paris, Neuchâtel, [1917], XII, 490 pp., ill.

*La Famille Barrelet 1424-1912. Neuf tableaux généalogiques dressés par Léon Montandon avec la collaboration de Georges Wavre et Jules Barrelet*. Neuchâtel, 1920, 8 pp., 9 tableaux.

*Notice généalogique sur la famille Du Boz dit Du Bois. Supplément complétant la branche de Jehan fils de Claude Du Boz par Léon Montandon et Georges C. Du Bois*, Neuchâtel, 1936, 75 pp., XXIX planches hors-texte et 5 tableaux généalogiques.

Eugène DEMOLE et William WAVRE, *Histoire monétaire de Neuchâtel. Revue et publiée par Léon Montandon, conservateur du Cabinet de numismatique au Musée d'histoire de Neuchâtel*. Publications de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel. Nouvelle série. Tome troisième. Neuchâtel, 1939, 354 pp., XVI planches hors-texte.

*Compagnie des chemins de fer des Montagnes neuchâteloises CMN. Plaquette publiée à l'occasion de l'électrification des lignes la Chaux-de-Fonds - les Ponts-de-Martel, le Locle - les Brenets en 1950*. La Chaux-de-Fonds, 1951, 62 pp., ill. [Léon Montandon est l'auteur de la partie historique.]

*Neuchâtel et la Suisse. Ouvrage publié par le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération*. Neuchâtel, 1969, 442 pp., ill., 6 hors-texte, 4 dépliants. [Léon Montandon est l'auteur du chapitre *Les premiers siècles*, pp. 11-41.]

Alfred SCHNEGG.



**JOSEPH JACOT GUILLARMOD (1603-1698)  
LIEUTENANT-COLONEL  
AU SERVICE DE DANEMARK**

Si les historiens connaissent peu la carrière de cet officier neuchâtelois au service étranger, il n'en est pas de même de la famille Jacot Guillarmod chez laquelle le souvenir des prouesses de ce brillant militaire est encore vivant après bientôt trois siècles. La destinée de Joseph Jacot Guillarmod a été décrite moins de cent ans après sa mort par son arrière-petit-neveu, le notaire (secrétaire) Guillaume Jacot Guillarmod du Bas-Monsieur (1712-1804). Il y a probablement des exagérations et des embellissements dans ce récit dont le manuscrit est conservé dans les archives familiales. Les aventures lointaines et les succès honorifiques et matériels d'un des leurs devaient avoir un éclat merveilleux pour des montagnards jurassiens de ce temps. Même si les faits avancés par le « secrétaire » Guillaume Jacot Guillarmod ne peuvent être tous confirmés par des sources contemporaines, nous avons estimé juste de les mentionner, car ils contiennent certainement une part notable de vérité, leur narrateur n'étant né que quatorze ans après le trépas du lieutenant-colonel. L'important Fonds Jacot Guillarmod déposé aux Archives de l'Etat à Neuchâtel conserve de nombreux documents concernant notre personnage ; les Archives royales de Danemark, à Copenhague, possèdent 42 lettres et mémoires de Jacot Guillarmod, datées de 1662 à 1675 ; nous avons également relevé plusieurs actes utiles dans les minutes des notaires de Renan et de Sonvilier qui se trouvent aux Archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy<sup>1</sup>.

**LES ANCÊTRES**

La généalogie de la famille débute par Pierre Jacob vivant à la Sagne dans le premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle et mort avant 1528. Guillaume, son fils, épouse Anthoina Simonin, veuve de Pierre JeanRichard. Il procède, en 1541, à un accord avec les trois enfants du premier lit de sa femme<sup>2</sup>. Anthoina Simonin lui a donné un fils unique Jean qui reconnaît ses biens en 1554. Jean Jacob obtient de la comtesse Isabelle de Challant et de Jean-Frédéric de Madrutz, son mari, le 7 octobre 1570, pour la somme de 25 écus d'or, des lettres d'affranchissement et de réception à la bourgeoisie de Valangin<sup>3</sup>. Abraham, fils dudit Jean Jacob, quitte la Sagne avec Guillaume





Fig. 1. Joseph Jacot Guillarmod (1603-1698), lieutenant-colonel au service de Danemark. - Portrait appartenant à M. Claude Jacot Guillarmod, château de Boiron, par Astaffort (Lot-et-Garonne).



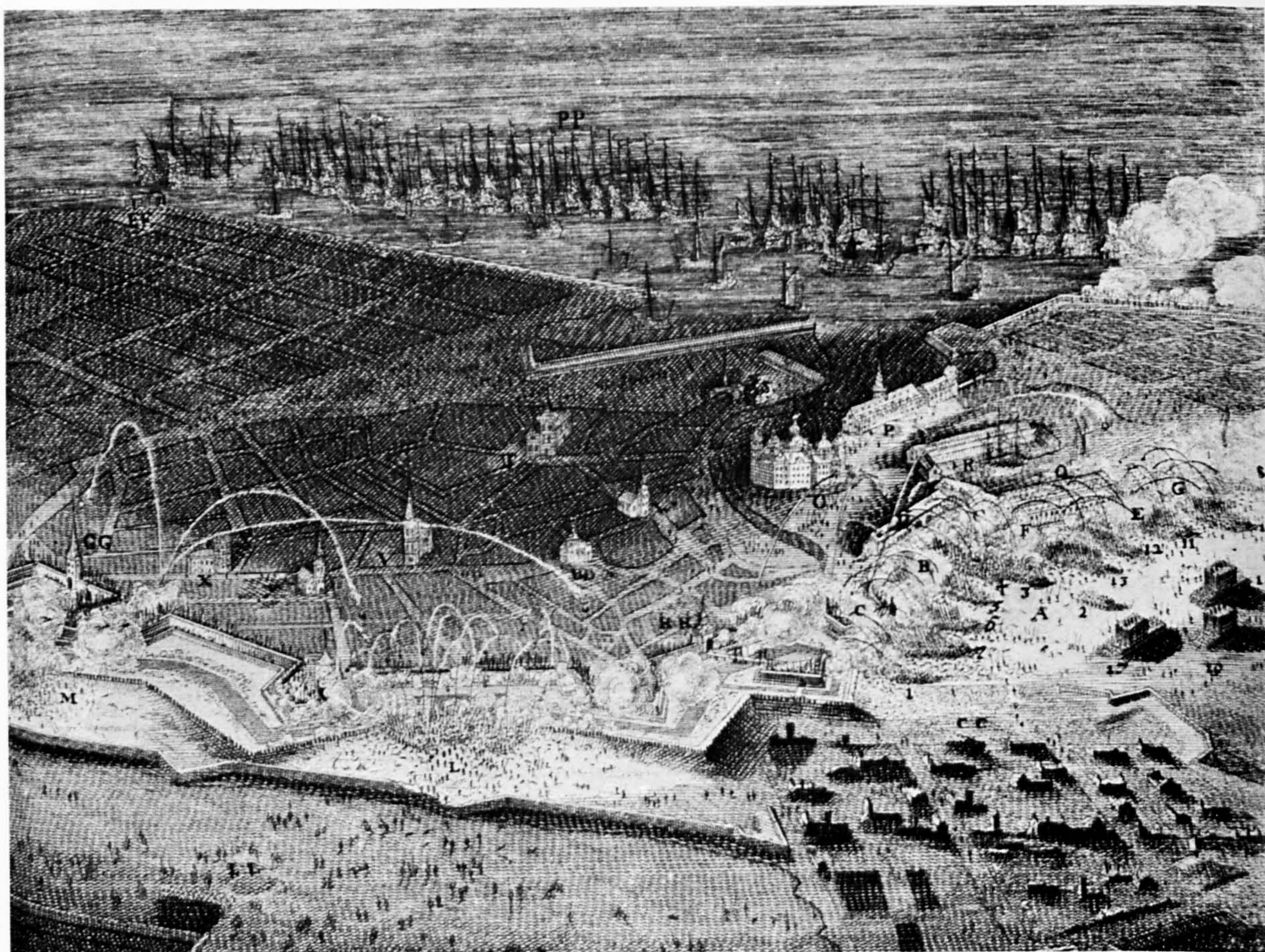


Fig. 2. Attaque nocturne de Copenhague par les Suédois, en février 1659. Jacot Guillarmod se trouve à l'endroit marqué par la lettre C. Gravure d'Erik Dahlberg extraite de Samuelis DE PUFFENDORF, *De rebus a Caroli Gustavo ... gestis libri septem*, Nuremberg, 1696.



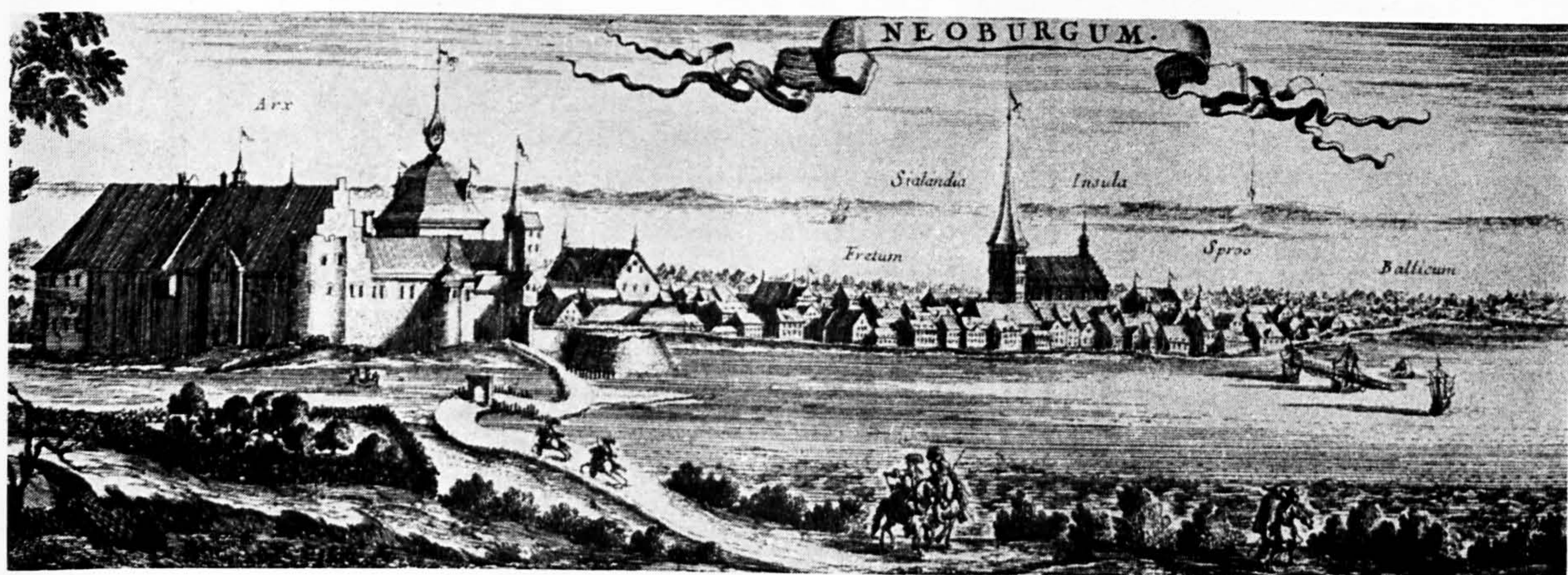


Fig. 3. Vue de Nyborg. Gravure extraite de l'œuvre de Puffendorf, 1696.





4



5



6

Fig. 4. Sceau du major Joseph Jacot Guillarmod, 1662.

Fig. 5. Sceau du major Joseph Jacot Guillarmod, dès 1664.

Fig. 6. Armoiries peintes sur le portrait du lieutenant-colonel Joseph Jacot Guillarmod, après 1671.



et Pierre, ses frères, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et s'établit sur les terres de l'évêque de Bâle. Les trois frères acquièrent des domaines à Clermont, sur la Montagne du Droit de Renan, aux confins de la frontière du comté de Neuchâtel, que l'évêque Christophe Blarer leur inféode en 1597. Ils sont dits Jacob dit Guilliamodz ou simplement Guilliamodz ; ce rappel du prénom de l'ancêtre permet de distinguer cette branche de la famille Jacob de celles existant à la Sagne ou au Locle. Abraham Guilliamodz a trois fils dont deux, Josué et Abraham, habitent Clermont comme lui<sup>4</sup>. Pour trois écus d'or, Abraham, le fils, est reçu en 1617 paroissien de Saint-Imier, condition sociale de la majorité des Neuchâtelois établis dans cette partie de la seigneurie d'Erguel<sup>5</sup>. Le 5 juin 1661, le gouverneur de Neuchâtel Jacques de Stavay-Mollondin lui accorde, comme à tous les descendants de Jean Jacob, son aïeul, contre paiement de la somme de 202 livres et demie faibles, « affranchissement et concession de franc bourgeois de Valangin ... pour remédier à la défectuosité de l'affranchissement du 7 octobre 1570 »<sup>6</sup>. La fille du lieutenant Sandoz du Locle donne à Abraham cinq fils et six filles ; Joseph, l'objet de cette étude, est l'aîné de ces enfants<sup>7</sup>.

#### JEUNESSE ET PREMIÈRE CARRIÈRE MILITAIRE (FRANCE ET VENISE)

Joseph est né en 1603 dans la maison de Clermont (fig. 9).

Quoy qu'extrêmement agreste et sans grande éducation, son Père Abram Guillarmod le fesant aller à une Ecole dans le voisinage, son maitre voulu le bâtre pour quelques mutineries, il se défendit chassa le maitre et ses écoliers de l'Ecole ; Il avoit a peine quatorze ans, sachant qu'il avoit un Père qui n'entendoit pas badinage, et qui avoit été instruit par le maitre de son cas, Il n'osa retourner chez lui, il erra une couple de jours et de nuits par la campagne jusqu'il passe un recruteur qui conduisoit une quinzaine de recrues, Il offrit d'aller avec eux pour le service de France ; Il étoit Grand fort et robuste et il prométoit bonne crüe, en effet il devin un des plus Grand et Gros homme de son tems.

C'est en ces termes que le secrétaire Guillaume Jacot Guillarmod (appelé J. G. dans la suite) décrit le départ du jeune soldat qui, comme le montre son portrait ultérieur, était un gaillard solidement charpenté. Nous ignorons tout de sa carrière militaire jusqu'au 12 août 1645, date à laquelle la régente Anne d'Autriche, au nom du roi Louis XIV, accorde « à nostre cher et bien amé le capp<sup>ne</sup> Joseph Jacob », officier au régiment d'infanterie allemande de la Rocque-Bouillac, une des huit nouvelles compagnies dudit régiment (ce régiment, qui comptait jusqu'alors douze compagnies, en aura dorénavant vingt). L'an suivant, Jean de la Rocque-Bouillac, son colonel, promet de lui rendre les vingt-cinq hommes qu'il a empruntés à sa compagnie<sup>8</sup>.



Il s'aquit bien de la réputation et de la Gloire pendant cette Guerre. Et dès que la paix fut faite, il négocia son Poste vint avec congé honorable faire une visite a ses Parrants...

C'est vraisemblablement à l'occasion de ce congé que le capitaine Joseph Jacob, âgé de 48 ans, se marie. En date du 15 octobre 1651, son père donne consentement à son union avec Catherine, l'une des filles de prudent Horry Paillet, de Montbéliard, et se fait représenter « pour l'accomplissement et perfection du mariage » par discret Abraham Sandoz, son beau-frère. Le contrat est passé le 24 octobre. Joseph Jacob, « natif de Clérimont en la Seigneurie de Valangin », est reçu bourgeois de Montbéliard le 16 juin 1652 et inscrit au Livre rouge de la ville<sup>9</sup>.

Marié, notre officier repart en campagne.

La Guerre s'étant allumé entre les Vénitiens et le Turc, il fut appelé à servir chez les premiers, ou il fit conster de sa capacité militaire et d'Intrépidité par des traits de Courage et d'ardiesse presque incroyables.

Aucune pièce d'archive, aucun récit contemporain ne donne d'indications sur les campagnes et les prouesses de Jacot Guillarmod au service de la République Sérénissime ; aussi devons-nous nous contenter du récit bien élogieux du secrétaire. En 1648, Zurich et Berne levèrent un régiment de dix compagnies pour le service de Venise sous les ordres du colonel Jean-Rodolphe Werdmüller. Un autre régiment avait également été levé par le colonel Escher quelques années auparavant. Ces régiments d'infanterie firent campagne au Péloponnèse et en Crète. Peut-être Jacot Guillarmod servit-il dans l'un d'eux ?

#### AU SERVICE DE DANEMARK

La paix faite entre les Vénitiens et le Turc et n'aimant point être oisif, les Gaires du Nord s'étant allumées entre la Suède et le Danemark, il avoit fait connaissance intime avec un officier de Distinction (Mr de Diesbache de Berne)<sup>10</sup>. Ils s'en furent a Copenhague avec bonne renommée et connoissance de ses exploits militaires.

La Suède et le Danemark, ennemis traditionnels, furent en conflits fréquents. La guerre dite de Tortensson, épisode de la guerre de Trente ans, se termina en 1645 par le Traité de Brömsebro très défavorable pour le Danemark qui dut abandonner à la Suède la province de Halland pour une durée de trente ans. Les deux guerres qui suivirent sont dénommées, au Danemark, guerres de Charles-Gustave. Frédéric III, roi de Danemark et



de Norvège<sup>11</sup>, décidé à reconquérir les terres perdues, met sur pied ses troupes et recrute des officiers. Joseph Jacot Guillarmod entre à son service en 1657 ; il est incorporé comme capitaine au régiment de dragons de Gyldenløve, régiment désigné dès 1658 sous le nom de régiment des gardes de la Reine<sup>12</sup>. En raison de son origine suisse, Jacot Guillarmod est généralement appelé Schwitzer.

La première guerre débute le 1<sup>er</sup> juin 1657 et dure presque huit mois. Elle est déclenchée par Frédéric III, profitant de l'éloignement du roi de Suède Charles X-Gustave qui guerroye en Pologne. Le régiment de Gyldenløve remporte au début des succès appréciables en Scanie. Charles-Gustave, revenu en hâte, s'empare de la forteresse de Frederiksodde (aujourd'hui Fredericia), puis, en octobre, se rend maître de tout le Jutland. Grâce à un hiver très rigoureux, il peut franchir avec ses troupes les Belts recouverts de glace et, passant d'une île à l'autre, occupe successivement la Fionie, Lolland et le Seeland. Le 26 février 1658, à Roskilde, la Suède dicte un traité de paix très dur pour le Royaume de Danemark et Norvège, qui est contraint de lui céder les trois provinces scaniennes de Skane, Halland et Bleking, l'île de Bornholm ainsi que la province de Bohus et le diocèse de Trondhjem en Norvège.

L'existence même du Danemark fut mise en péril par la seconde guerre (6 août 1658 - 26 mai 1660). Sans avertissement, le roi Charles-Gustave débarque à Korsør sur le Grand Belt et, en quelques jours, investit Copenhague. La ville se défend farouchement, encouragée par Frédéric III auquel on prête la déclaration : « Je mourrai dans mon nid<sup>13</sup> ». Le roi, ayant promis aux bourgeois leur parité avec la noblesse, obtient leur soutien total. Les troupes qui défendent Copenhague, fortes d'environ six mille hommes<sup>14</sup>, sont placées sous le commandement de Hans Schack qui est aussi gouverneur de la ville<sup>15</sup>. Les assiégés font plusieurs sorties heureuses de la forteresse. Nous savons par les documents de l'époque que le capitaine Jacot Guillarmod prend part avec son régiment à deux sorties réussies de la citadelle, les 13 et 23 août 1658. La flotte hollandaise, sous les ordres de l'amiral Opdam, vient à la rescousse, bat la flotte suédoise dans le Sund et ravitaille la ville. Décidé à en finir, Charles-Gustave renforce considérablement ses troupes et, dans la nuit du 10 au 11 février 1659, ordonne un assaut général de la forteresse. Cette attaque, événement capital de l'histoire scandinave, est repoussée ; mais le siège n'est pas levé pour autant. Jacot Guillarmod était placé dans une importante position avancée, en avant du rempart et du bastion de Gyldenløve sur laquelle les Suédois avaient concentré leurs principaux efforts (fig. 2, lettre C)<sup>16</sup>. Toutefois, de sa bravoure personnelle, rien n'a été transmis officiellement.



Le secrétaire J. G. comble cette lacune avec une fantaisie empanachée :

Il fut choisit pour être l'Emule de la Reine au métier des armes, laquelle devint une véritable amazone à la Tête d'un Régiment des Dragons de la Reine dont elle fit son Lieutenant-Colonel. Les Dannois eurent cependant du dessous au commencement de cette Guerre au point que la Capitale fut assiégée en 1662 (en réalité, 1658), quelle fut presque réduite en sendre et a se rendre, sauf que le Roy et la Reine protestèrent qu'ils préféreroient de mourir les armes a la main plutôt que de se rendre a leurs Ennemis. Ce fut dans cette furieuse crise que le Roi commandant d'un coté et la Reine avec son Emule d'un autre coté qui l'avoit rendüe tellement hardie et aguérie quelle fit des prodiges, les Suédois furent repoussés...

La reine Sophie-Amélie montait effectivement à cheval et fit preuve de courage lors du siège de Copenhague <sup>17</sup>. Le rôle joué par Jacot Guillarmod auprès d'elle paraît inventé de toutes pièces, sinon nettement exagéré. Ni le roi ni la reine, d'ailleurs, ne commandèrent les troupes danoises qui furent exclusivement sous les ordres de Schack <sup>18</sup>.

Le Jutland et la Fionie furent libérés durant l'année 1659 par des troupes brandebourgeoises et polonaises venues au secours du Danemark, et qui remportèrent une victoire importante près de Nyborg. Les puissances occidentales offrirent leur médiation. Les négociations furent laborieuses et aboutirent le 26 mai 1660 à la conclusion de la paix de Copenhague, le roi Charles-Gustave étant mort trois mois auparavant. Seuls le diocèse de Trondhjem et l'île de Bornholm sont rendus au Danemark.

Copenhague étant délivrée et la paix signée, le régiment des dragons de la Reine est mis en garnison, en partie au puissant château de Kronborg, en partie à la forteresse de Nyborg. Joseph Jacot Guillarmod, cantonné à Kronborg, est promu en 1661 au rang de major (chef d'escadron).

#### NYBORG

Le roi Frédéric III, voulant relever son pays dévasté par les guerres, commence par assurer ses moyens de défense et répare citadelles et forteresses.

L'un des plus anciens châteaux et bourgs royaux scandinaves, Nyborg en Fionie, bénéficiant d'un port sûr et d'une situation centrale sur le Grand Belt face au Seeland, fut le siège du Parlement danois de 1200 à 1413. La bourgade devint l'une des principales forteresses du royaume (fig. 3). Après 1660, elle fut restaurée, agrandie ; de nouveaux remparts furent élevés, une puissante porte fortifiée construite (la plus considérable du Danemark), des fossés creusés.



Durant douze ans, Joseph Jacot Guillarmod commanda en fait la forteresse de Nyborg, le colonel de son régiment, le comte de Holik, gouverneur des forteresses de Kronborg, lui faisant confiance. Les chefs effectifs de Jacot Guillarmod pour Nyborg étaient le Grand conseil de la Guerre à Copenhague et, surtout, le président de celui-ci, le général en chef de l'armée Hans Schack. La tâche de notre Suisse n'était certes pas facile. Ne sachant pas écrire, ne parlant ni l'allemand ni le danois, il dépendait entièrement de secrétaires et d'interprètes. Organisant les travaux de fortification, responsable de la garnison, il avait à lutter à la fois contre les lenteurs de l'administration, l'hostilité de son commissaire et l'obstruction égoïste des habitants de la ville. C'est le soutien sans réserve de « Monseigneur Schack, Comte et Chevalier des Ordres, Grand Connestable pour Sa Majesté le Roy de Dennemarc et Norweg, seigneur de Megeltundern (Mogeltonder) et Gramme (Gram), son bon patron », qui lui permet d'accomplir sa tâche. Aussi lui fait-il écrire souvent pour lui communiquer ses difficultés et demander aide et conseil. Nous connaissons vingt-sept de ses lettres, dont dix-sept datent de 1663, année de grande activité des chantiers ; elles sont écrites en allemand pour la plus grande partie, en danois ou en français. Nous tenterons, en analysant ces textes, de dépeindre la complexité de l'activité d'un commandant de forteresse au XVII<sup>e</sup> siècle.

Joseph Jacot Guillarmod arrive à Nyborg le 17 janvier 1662. Après trois semaines déjà, désemparé, il demande du secours car ses pauvres soldats n'ont reçu qu'une solde insuffisante pour vivre par ces temps chers. Les domaines des nobles de l'endroit pourraient fournir la subsistance nécessaire à la garnison, mais les propriétaires ne sont autorisés à livrer leurs denrées qu'au commissaire local, et non à la troupe. Dans cette ville, on ne peut rien obtenir, ni même emprunter.

La situation ne paraît guère améliorée en octobre. Notre commandant dicte à son scribe la missive suivante :

Après avoir très humblement salué vostre excillense, je lui demande escuse si je prend la liberté de lui escrire ceille si pour suplié bien humblement quelle haye la bonsté de nous voulloir tous assister touschan nos quartyé de Neibourg parceque nos soldat son for mal losgé, vostre excillense saura que tous les eschevins de la ville ou Rathsheire nont aucun officié ni soldat dans leurs maison et encore beaucoup daustre maison qui tienne franche, et si tous estoit esquallement logé, les pauvre ne seroit pas incommodé comme ils sont ; et sela assisteroit beaucoup les soldat et mesment nous autres nous somme si estroitement logé que nous navons pas de lieux ou nous pouvions meistre aucun grains ou provision que nous devons apressant recevoir pournous et nos soldat. Sai pourquoi jai rescours a vostre excillense, atandant les bonne grasse de vostre excillense, je pirai Dieu pour la prospérité de toute la maison et sil plaisoit a vostre excillense quelle hait



la bonté de se souvenir du reiste du paymant de nos soldat touchant le travail, si faire se peut, nos soldat auroit un peu plus de courage qui nont pour achever se quil on commansé. Finisant je supli dereschef vostre excillense quelle demeure toujours mon bon patron comme sui et demeurerai touste ma vie de vostre excillense le plus ou austan obeissant serviteur et fidele officié.

Josep Jacop S M

Comme rien n'avait changé un mois plus tard, le major s'adresse au Grand Conseil de la Guerre, réclamant de meilleurs quartiers pour ses soldats qui sont obligés de loger à 6 ou 8 dans les maisonnettes des pauvres, alors que les bonnes maisons ne sont pas réquisitionnées. Un tiers seulement des hommes peut dormir dans un lit. Une part de la solde due à la troupe, s'élevant à 662 Reichstaler, n'est toujours pas arrivée. Les 33 chevaux utilisés pour les travaux de fortification n'ont que du foin comme nourriture, ce qui les débilité ; de l'avoine les remettrait sur pied. Enfin, le commissaire refusant d'accorder du bois de feu sans ordre supérieur, il serait urgent que le nécessaire soit fait car l'hiver est là.

En janvier 1663, le reste de la solde destinée à la garnison est enfin parvenu. Les travaux de fortification s'organisent. Le pont de bateaux prévu pourra être terminé dans quinze jours, si le temps le permet ; 150 arbres ont déjà été abattus pour fournir le bois nécessaire. Il faudra faire venir du fer de Copenhague, car on n'en trouve pas sur place. Il n'y a pas non plus de charbon pour forger les outils, le commissaire n'en voulant pas faire brûler sans ordre du ministère. Jacot Guillarmod fait dresser l'inventaire du matériel à disposition. Sur 272 bêches, 42 sont neuves, 135 utilisables, 95 irrécupérables ; des 542 pelles, 111 sont neuves, 378 utilisables et 53 irrécupérables ; des 389 pioches, 126 sont neuves, 252 utilisables et 11 irrécupérables ; 36 tombereaux et 392 brouettes sont à réparer entièrement.

Le mois suivant, le commissaire, malgré les ordres reçus, fait la mauvaise tête et refuse de livrer des véhicules. Les chevaux militaires, n'ayant ni harnais ni chars, ne sont guère utilisés ; les gens de l'endroit ont heureusement prêté dans une certaine mesure ce qui fait défaut. On ne trouve plus de paysans pour préparer le bois de charpente nécessaire. L'artillerie de campagne est bien arrivée.

D'autres préoccupations surviennent : le major-général Fuchs a une maîtresse qui a ordonné aux hommes stationnés à Nyborg de vendre le bétail et les chevaux pour se faire de l'argent. Jacot Guillarmod l'interdit absolument à moins que des instructions ne viennent du Conseil de la



Guerre. Puis, alors qu'il se rendait à Slipshavn pour examiner le pont, son cheval ayant glissé sur la glace, Jacot est précipité à terre, sa vieille plaie à la jambe s'est rouverte et le fait cruellement souffrir. Beaucoup de soldats sont d'ailleurs malades. La solde des hommes n'est de nouveau pas parvenue.

Les travaux se poursuivent. Le maître-charpentier s'est déplacé à Rygaard pour choisir les bois à abattre. On répare et confectionne nombre de brouettes, mais le millier prévu ne peut être exécuté en un an. Les soldats préparent des fascines mieux et davantage que les paysans. Les chevaux ont transporté plus de 120 troncs de bois pour baliser le canal. Le fumier nécessaire à la confection des digues est amené sur place. Il a fallu interrompre le pompage des eaux ; un système de pompage plus efficace, actionné par un moulin à vent, devrait être installé. Il faut également approfondir les fossés.

Deux nouvelles compagnies devant venir travailler aux fortifications, le maire de Nyborg écrit au major Schwitzer pour le prier de les loger hors de la ville, entre les murs de celle-ci et les bastions, aucune maison n'étant libre dans la cité. Les habitants seront ainsi préservés des ennuis provoqués par cette horde de gens de toutes espèces qui ne manqueraient pas de faire durant la nuit des dégâts aux propriétés des bourgeois. Il y aurait, d'autre part, de la place dans le château si la major-générale n'avait pas rempli les chambres de ses sacs de blé ; de même, dans les caves est entreposé du bois dont la moitié n'est bonne qu'à être jetée. Estimant que bon nombre de maisons de conseillers peuvent offrir un logement à ses soldats, le major refuse de donner suite à cette demande.

En décembre 1663, Jacot Guillarmod, fatigué et souffrant d'un bras, sollicite un congé de trois ou quatre mois pour se rendre dans sa patrie. Avant son départ pour la Suisse, il ira visiter son colonel à Kronborg pour s'entretenir avec lui. Il promet de revenir au Danemark. N'ayant pas obtenu satisfaction malgré l'appui du général Schack, il demande alors la permission de consulter un médecin à Copenhague pour son bras droit blessé depuis trois mois. Fait inattendu, notre major se trouve le 8 avril 1664 chez le notaire Borle à Renan où il passe convention avec son frère Guillaume au sujet des biens de leur frère Jean, absent du pays depuis dix-huit ans sans avoir donné de nouvelles. Il a donc finalement obtenu son congé.

De retour à Copenhague, le 24 octobre 1664, « Joseph Jacobsen Svisse, sergent-colonel du régiment des gardes à pied de la Reine » demande au roi qu'il porte sa pension au montant de celle d'un lieutenant-colonel jusqu'au moment où il obtiendra ce grade. Le roi accorde cette faveur le jour même. Après la mort de Frédéric III en 1670, son fils et successeur Christian V confirme la décision.



Abraham Jacot Guillarmod, le père, étant décédé en 1667, Joseph écrit à son frère Guillaume à Clermont :

Ayant ren[con]tré la commidité d'anvoyer le neveu Abreham (Gagnebin) au pay, je nay voulu manquer de vous escrire ce mot pour vous dirre que je suy esté fort mary lors que jay appris la mor de mon Père dont je prie Dieu journallement quil luy plaise avoir son âme, et aussi que navé en rien recogneut ma fille car je suis fort estonné pourquoy je n'auray pas heu mon lesgitisme non plus que les aultre car je ne suis pas un bastard, ces pourquoy j'espère dans peu de tems aller au pays, la ou estant je verré si le droict esté de me deheriter n'en ayant aucune occasion que ce soit nonobstant que je suis plus riche que vous tous grace a Dieu mais je veux avoir mon droit car vous avez bien voulu avoir le vostre. En astand je ne laisseray que de vous donner avis des guerre qui se sont passé entre les Hollandois et les Anglois dont la paix en esté faicte aprésent non pas a nostre desavantage ny a celuy des Hollandois mais bien a celuy des Anglois car la dernier fois quil se sont battu il ont perdu plusieurs batteau et mesme de monde, et de plus leur ville de Londre qui a esté la plus grande partie brullé dont le nombre esté de 85 église et trente maison de guilde et de maîtrise et vingt mille maison ou habitoit plus de cinquante mille famille et lesglise de Saint Paul que lon tenoit pour lune des plus grande que ce puisse treuver sus la Chretiené avec les boutique les plus riche et les magasin les plus pourveux que ce puisse treuver en toute l'Angleterre. Enfin cet embrasement a esté si grand que de 98 parroisse quil y avoit dans la ville il ny en a heu que 12 qui ne soit esté touché du feut et qui nen naye resenti ses triste effet. Et l'on tient que cent million de livre sterllin ne suffiroit pas a la perte qui en a esté faicte. Vous feré mes humble baisemain a la sœur vostre femme et au petit Joseph et je demeureray tousiour vostre affectionné frère et serviteur.

Josep Jacop S M

Joseph Jacot Guillarmod est promu lieutenant-colonel au début de l'année 1671. Il se pourrait que ce soit à cette occasion que, selon le secrétaire J. G.,

la Reine lui faire son Porterait en Grand (4 ½ pied sur 3 de large) pour l'envoyer à ses Parens (fig. 1) ... et s'ensuit la copie d'un sonnet en acrostiche que la Reine fit pour etre imprimé a Copenhague et mis a son Porterait :

**J**acot est cet heros, dont les exploit de Guerres  
**O**n souvant repoussé la fureur des Suédois  
**S**outenant leurs assauts, mis leurs soldat par terre  
**E**t bravé la valleur du plus Grand de leurs Rois  
**P**ercé de mille coup, ainsi que devant Romme  
**H**orace arresta seul l'effort des ennemis  
**J**acot rempli de cœur, dans le siècle que nous sommes  
**A**rresta les Suédois et en fuite les mis  
**C**openhague, Neubourg et toute la province  
**O**beissante au loix de Christian leur prince  
**B**enirent a jamais son illustre memoyre



Le Roy le regarda blessé de toute part  
 Combattre en Alexandre au dessus des rempart  
 Domt il luy fit honeur et le combla de Gloire <sup>19</sup>.

Ces louanges hyperboliques durent faire rougir le vieux soldat qu'elles célébraient.

Désirant revoir sa femme et sa fille avant de mourir, Jacot Guillarmod demande au roi un congé en janvier 1671 pour se rendre auprès de sa famille. En juin, il n'est pas encore parti et s'apprête à faire une cure de bains pour sa santé, comme il le fait chaque année, et à conférer avec le général-major Holik, son colonel, à Kronborg. En novembre, il est arrivé chez lui en Suisse. Plaçant au mieux ses économies, il achète deux domaines, l'un sis à Clermont, d'un de ses cousins, l'autre, plus important, sis à la Chau d'Abel, de sa sœur Marie, veuve de Samuel Gagnebin. Marie possédait avec ses enfants un grand « bien, maix et place, arrible et non arrible, Ensemble avec la maison et grenier sus assis, estant et gisant sur la Montagne du droit de Sonvillier, contenant environ 70 faux » qu'elle vend à son frère pour la somme de « trois mille éscus foyble monnoye de bon or en ducats de juste poids » <sup>20</sup>. Ce domaine portera dorénavant et jusqu'à aujourd'hui le nom de son nouveau propriétaire : Chez le Coronel, puis, la Coronelle <sup>21</sup>.

A Francfort le 8 mars 1672, sur le chemin du retour au Danemark, Jacot Guillarmod manque la poste de Cassel et doit attendre huit jours celle qui suivra ; il s'en excuse auprès de son colonel. A fin mars, venant de Hambourg, il est arrivé à Nyborg. Epuisé par le voyage, il est obligé de se reposer quelques jours avant de pouvoir se rendre à Copenhague auprès du comte Schack auquel il apporte divers documents.

Une nouvelle guerre contre la Suède se prépare pour tenter de reprendre les provinces perdues. Le régiment des dragons de la Reine va être mobilisé. Jacot Guillarmod ne se sent plus la force de faire une campagne et écrit au comte Schack le 18 octobre 1674 :

Monseigneur, Les grande foiblesse et desbilité ou je me treuve a present m'oblige a me donner l'honneur a escrire ce mot pour le donner a cognoistre a vostre Excell. et le prier me faire la grace de considérer dans l'aage ou je suis a present de septante ans ou jen ay consumé dishuict au service de Sa Majesté ... je suis foible et incommodé et il mest du tout impossible de souffrir les incommodité qui me pourroit survenir en campagne dans laage ou je suis et dans les foiblesse ou je me treuve, car depuis que vostre Excell. est passé icy je suis tombé dans une foiblesse fort grande dont j'en tien le ly encorre a present et m'est du tout impossible de me pouvoir tenir a pied ou a cheval. Et de plus jay perdu plus des deux tier de la veu et de l'ouyr, ces pourquoy jay voulu humblement prier vostre Excell. me faire la grace sil esté possible, pourveux quil plaise a Sa Majestez,



de m'exenter de cette marche ou bien d'ordonner en ma place dans le Régiment un autre Lieutenant Colonel qui puisse mieux faire le service que moy car je nen nay aucunement les forces, ou sil plaict a sa Majestez et a vostre Excell. commander autre part ou je puisse celon mes forces, je le feray jusque a la dernier goutte de mon sanc...

Au début de décembre, Jacot Guillarmod, toujours alité, a été obligé de remettre sa charge de lieutenant-colonel et sa compagnie à un autre officier. Dès que sa santé le lui permettra, il s'établira à Copenhague comme le roi le lui a proposé. De 1675 à 1677, il habite effectivement Copenhague ; son souci essentiel est d'obtenir les soldes arriérées qui lui sont dues, et dont il a grand besoin pour vivre. Pensionné pour raison d'âge, il quitte le Danemark le 28 avril 1677.

Les armoiries portées par Joseph Jacot Guillarmod illustrent bien les charges qu'il a remplies. Le premier sceau qu'il ait utilisé date de 1662 (Josep Jacop Schwitzer Major) ; il porte un dragon passant, à la tête brochant sur une dague posée en barre ; cimier : une étoile à six rais (fig. 4). Dès l'année 1664, il se sert d'un cachet à l'écu au dextrochère mouvant d'un nuage et tenant un badelaire ; cimier analogue au précédent (fig. 5). On connaît encore un troisième sceau aux initiales I.I.S., appliqué sur dix lettres en 1662 et 1663, dont la signification nous échappe : l'écu à la bordure porte un rosier fleuri de trois roses, planté sur un mont de cinq coupeaux ; cimier : deux proboscides. Le grand portrait de notre officier a été décoré de ses armes formées en combinant ses deux sceaux ; elles sont : d'azur au dextrochère mouvant d'un nuage et tenant un badelaire, le tout d'argent ; cimier : une étoile d'argent à six rais ; supports : deux dragons au naturel (fig. 6). Les inscriptions qui accompagnent cette composition ont été ajoutées ultérieurement ; elles sont inexactes car, en 1660, Joseph Jacob Schwitzer, âgé de 57 ans, n'est que capitaine <sup>22</sup>.

#### RETOUR AU PAYS

Revenu à Clermont, Joseph Jacot Guillarmod vit durant plus d'une année dans le ménage de ses frère Guillaume et neveu Joseph qui l'ont « nourry en pain et vin, viande et autres choses..., ont soutenu entièrement la despance de ses chevaux en foin et avoyne..., soutenu les frais de divers visites que gens d'honneur m'ont souvent rendus avec leurs chevaux et entretenus les gens de métier qu'il a heu de besoing..., ont blanchi ses linges, l'ont couchez, entretenus, gouvernez et servy en bon frère et neveu ». Très content de ses frère et neveu, il leur fait divers présents : une cuiller d'argent, un collet de buffle sans manches, une épée ayant la poignée et la



garde d'argent, un mousqueton de cavalier, un pistolet rompu et une paire de fourreaux. Considérant que son frère Guillaume est resté au foyer paternel, a bien travaillé, supporté les frais, peines et travaux de la maison, qu'il a soulagé son père durant sa vieillesse, il ratifie le testament de son père qui avait favorisé Guillaume et renonce à toutes autres prétentions<sup>23</sup>.

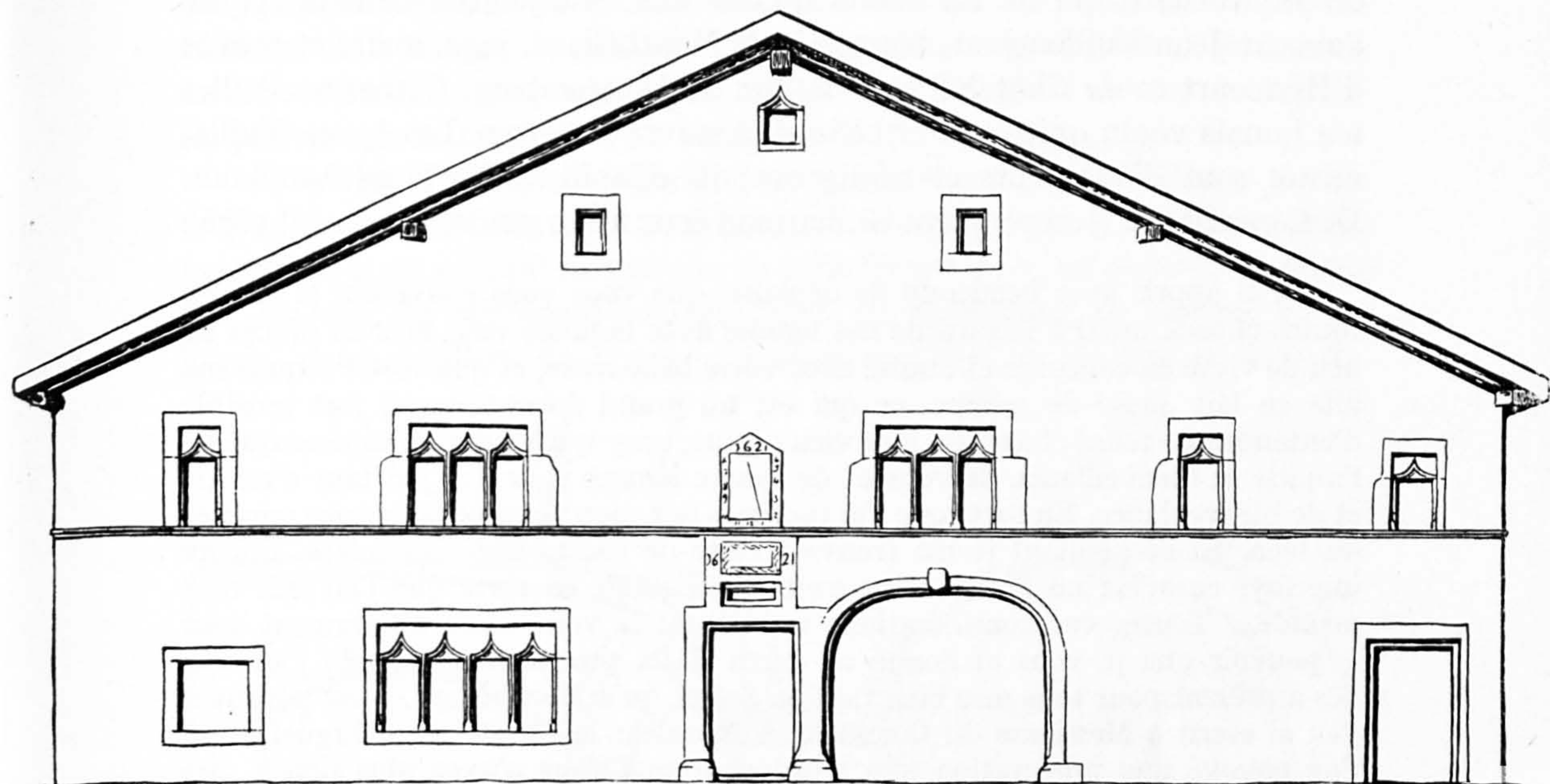


Fig. 7. La Coronelle, à la Chaux d'Abel.

Le lieutenant-colonel afferme en 1678 le rural de son domaine de la Chaux d'Abel avec « establerie, grenier et forge », avec les terres qui en dépendent, à Abraham Calame<sup>24</sup>. Il transforme complètement la maison d'habitation. Le maçon et tailleur de pierre Pierre Brandt dit Gruerin, de Renan, ouvre de nombreuses fenêtres à meneaux et accolades gothiques dans la façade, déjà percée d'une porte datée de 1621 et surmontée d'un cadran solaire (fig. 7). Il construit une nouvelle cuisine dallée dont les voûtes sont portées par deux puissants piliers de roc (fig. 8). Les menuisiers Matthey et Jeanneret, du Locle, garnissent les chambres de lambris et dotent la grande salle du poêle d'un beau plafond à caissons aux panneaux marquetés. La ferme jurassienne est devenue le manoir d'un officier confortablement pensionné. Joseph Jacot Guillarmod y vivra une vingtaine d'années, recevant les notabilités du voisinage, châtelains d'Erguel, maires



de Courtelary ou de Saint-Imier, ou des amis fidèles comme son frère Guillaume, de Clermont, et sa famille, son neveu, le chirurgien Abraham Gagnebin ou le pasteur Samuel d'Aubigné, de Renan.

Les soucis familiaux assombrissent, hélas, la vieillesse du lieutenant-colonel. Comme nous l'avons dit, il s'était marié tard avec Catherine Paillet de Montbéliard qui ne lui donna qu'une fille, Marguerite. Celle-ci épouse l'avocat Jean Vuillemenot, bourgeois de Montbéliard, juge, maire et prévôt d'Héricourt et de Châtelot pour le duc de Wurtemberg. Catherine Paillet n'a jamais voulu quitter Montbéliard et suivre son mari. Les époux Vuillemenot sont dissipateurs et négligents ; ils dilapident les biens familiaux. De Copenhague, Joseph Jacot Guillarmod écrit à son gendre le 10 avril 1676 :

J'ai appris avec beaucoup de déplaisir que vous vous gouvernez si mal en toutes choses, aussi à l'égard de ma femme avec laquelle vous êtes en procès au lieu de vivre en concorde et amitié avec votre belle-mère, et que votre femme ma fille en fait aussy de mesme, ce qui est un grand crève-cœur et fort sensible d'entendre de telles choses en mes vieux jours, moy qui ne devois espérer que de l'amitié et bienveillance de vous et de votre femme pour qui j'ai tant d'amitié et de bienveillance. En sorte que j'ai toujours fait mon possible pour vous amasser du bien. Et ce pendant je me trouve frustré de toutes mes espérances. Encore une fois ce m'est un grand crève-cœur et m'afflige en sorte que j'en suis tout malade... Toutes ces considérations m'obligent a vous oster absolument tout le pouvoir que je vous ai donné en vertu de la procuration laquelle j'annule dès à présent pour tous mes bien tant en Suisse qu'à Montbéliard. C'est pourquoi j'en ai escrit à Messieurs du Conseil et à Monsieur le Chastelain d'Erguel à qui j'ay envoyé une procuration afin d'ordonner que vous n'avez plus rien à dire ni à tourmenter ceux qui sont sur mes biens car vous n'y avez plus à faire. Et comme c'est du bien que j'ai gagné et qui ne me provient ni de père ni de mère j'en peux disposer comme il me plaist sans crainte de blâme. Cependant par une grâce paternelle je vous laisse la jouissance de la demeure de ma petite maison de Montbéliard, à condition que vous y ferez les réparations nécessaires. Pour ce qui est de mon coffre si vous en avez ôté quelque chose, soit pièces d'or, argenterie ou autres nippes, je veux et entend que vous les rendiez à ma femme pour les remettre dans le coffre. Et je vous laisse aussi, aussi longtemps que je serai absent du pays, le tiers du revenu et dîme de Mandeurre et le tiers de la vendange des vignes que j'ay en Bourgogne, à condition que vous payerez le tiers de tout ce qui est nécessaire dans lesdites vignes et j'ordonne à ma femme qu'au cas ou vous ne le payeriez pas de retenir autant de vendange qu'il sera nécessaire pour se rembourser.

Le messenger qui est venu me trouver a été en chemin exactement trois mois. Il a du faire beaucoup de détours et a mesme été en Angleterre. Mais je savais déjà votre mauvaise conduite. J'ai reçu les lettres que vous m'avez écrites depuis un an ; elles sont arrivées toutes ensemble. Je partirai pour le pays d'abord que les chemins seront libres. A présent les chemins sont fort difficiles à cause des troupes et des troubles. Il faudra que j'aille d'icy en Hollande et de là en Angleterre pour rentrer au pays et cela à cause des guerres d'Allemagne...



Le même jour, Joseph « Jacob de Guillimo » donne procuration devant messire Hugues de Terlon, ambassadeur extraordinaire du Roi de France en Danemark, à Jean-Henry Thellung de Courtelary, châtelain d'Erguel, pour retirer tous ses biens sis en Erguel des mains de sa femme, de sa fille et de son gendre, et pour désigner un administrateur qui, en cas de mort de Jacot Guillarmod ou de ses enfants, remettra ses biens à ses petits-enfants ou, à défaut de ceux-ci, aux descendants de son frère Guillaume ou de ses sœurs. Le revenu de sa métairie de Clermont servira à assister les pauvres de sa famille ou du voisinage <sup>25</sup>.

Catherine Paillet, toujours endettée, remet en gage, à Pierre Borle, de Renan, le 25 février 1678, pour garantir les 47 écus qu'elle lui doit, de la vaisselle d'étain portant sa marque ou celle de son père, un gobelet d'argent à la marque du lieutenant-colonel Jacot, de la batterie de cuisine, de la literie, deux oreillers de bonne plume avec taies de futaine garnies de

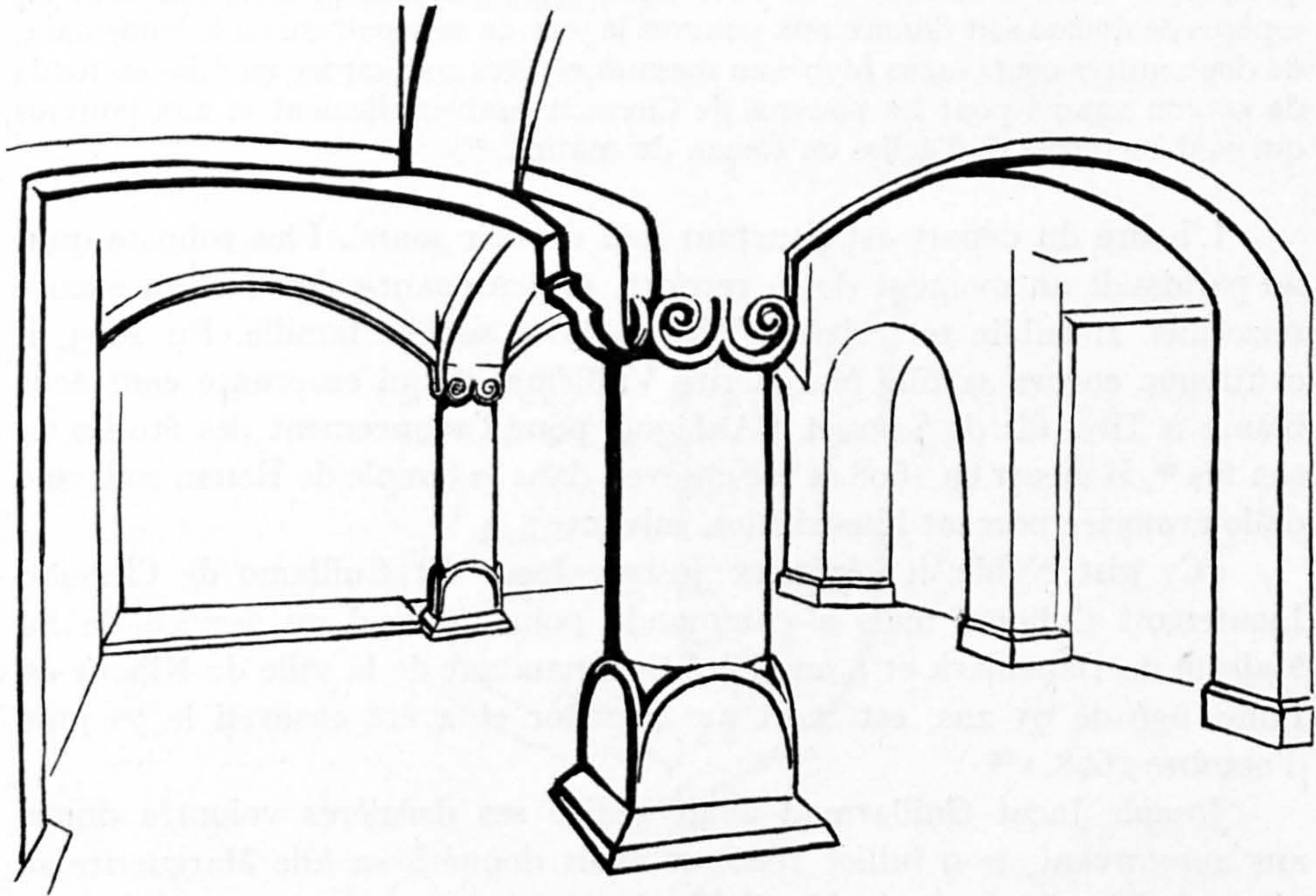


Fig. 8. Cuisine de la Coronelle.

Limoges et un coffre en noyer <sup>26</sup>. Elle va même jusqu'à assigner son mari en cour de justice épiscopale le 22 novembre de la même année, lui réclamant sa part des acquêts conjugaux depuis 1651. Elle est déboutée vertement par la Cour, car sa dot de 500 francs fixée par contrat de mariage n'a jamais été payée. Le Conseil de Montbéliard atteste l'imperfection de sa vie et sa



prodigalité pendant l'absence de son mari en guerre en pays étrangers, dissipant non seulement ses propres biens, mais aussi ceux de son époux provenant de son épargne militaire ; elle a engagé sa vaisselle d'argent et autres meubles à elle confiés par son mari. La sentence stipule que Catherine n'aura pas droit aux acquêts faits par le lieutenant-colonel en guerre au péril de sa vie et auxquels elle n'a nullement contribué ; elle rendra à son mari la maison et le verger de Montbéliard qu'il avait achetés à sa belle-mère ; elle restituera enfin les objets engagés, si cela est possible. Son époux lui versera une pension annuelle de trois pistoles et de quatorze quarts de blé, cela aussi longtemps qu'elle se conduira bien.

Les années passent. Vieillard moralement seul, Joseph Jacot Guillarmod, songeant à la mort, ordonne en 1682, en présence de son ami le pasteur Samuel d'Aubigné,

qu'après son décès la somme de cent escus foybles existante dans son coffre en espèces de ducats soit donnée aux pauvres le jour de sa sépulture ou le lendemain, de deux autres cents escus foyble en mesmes espèces soit gardée en mise en fonds de revenu annuel pour les pauvres de Clermont universellement et aux pauvres qui sont membres de l'église de Renan du matin...<sup>27</sup>

L'heure du départ est pourtant loin d'avoir sonné. Plus robuste qu'il ne paraissait au moment de sa retraite, le lieutenant-colonel vivra encore seize ans. Il oublie ses griefs à l'égard de sa proche famille. En 1693, il cautionne encore sa fille Marguerite Vuillemenot qui emprunte cent écus blancs à Tite, fils de Samuel d'Aubigné, pour l'avancement des études de son fils<sup>28</sup>. Il meurt en 1698 et est enseveli dans le temple de Renan sous une dalle armoriée portant l'inscription suivante :

« Cy gist Noble et généreux Joseph Jacot dit Guillamo de Clermon Lieutenant Collonel mais a commandé pour Collonel au service de Sa Majesté de Danemark et a aussi été Commandant de la ville de Nibour en Fune, âgé de 95 ans, est mort au Seigneur et a été enseveli le 7<sup>e</sup> jour d'octobre 1698. »<sup>29</sup>

Joseph Jacot Guillarmod avait rédigé ses dernières volontés douze ans auparavant, le 9 juillet 1686, et avait donné à sa fille Marguerite sa vigne de Mandeurre, près Montbéliard, contenant environ 25 ouvriers ; à ses petites-filles, Anne-Judith, Marie-Marguerite et Catherine-Elisabeth Vuillemenot, son verger proche la porte Saint-Pierre appelé le Gravier, un jardin à Neufville et une chenevière gisant au bord du Costoy, le tout « rière » Montbéliard, ainsi qu'une tasse d'argent ; à Jean-Georges Vuillemenot, son petit-fils, ses dîmes, des vêtements et une boutonnière d'argent neuve ; à son frère Guillaume Jacot Guillarmod, un gobelet d'argent avec



ses armes qui devra rester dans la famille, être hérité de père en fils « pour mémoire à perpétuité » ; au maire Béguelin, de Courtelary, son cheval ; au maire Beynon, de Saint-Imier, son « moulin d'horloge » ; à David Dumond, son valet, quatre écus blancs ; à Madeleine Perrelet et à sa nièce Marguerite Gagnebin, ses servantes, à chacune 100 écus faibles, etc. Il institue sa fille Marguerite, son gendre Jean Vuillemenot et leurs enfants, ses héritiers universels<sup>30</sup>.

Au moment de sa mort, le lieutenant-colonel Jacot Guillarmod ne possédait plus grand chose. Il avait dû hypothéquer tous ses biens pour payer les dettes des Vuillemenot. Nous concluerons cette étude en citant son petit-neveu, le secrétaire, auquel nous avons déjà emprunté plusieurs récits :

Il vint mourir dans sa patrie chargé de richesse, d'honneur et de gloire, n'ayant eu qu'une fille qui se noya dans le faste et engloutit les richesses de son digne père qui en vit la fin radicalement.

Olivier CLOTTU.

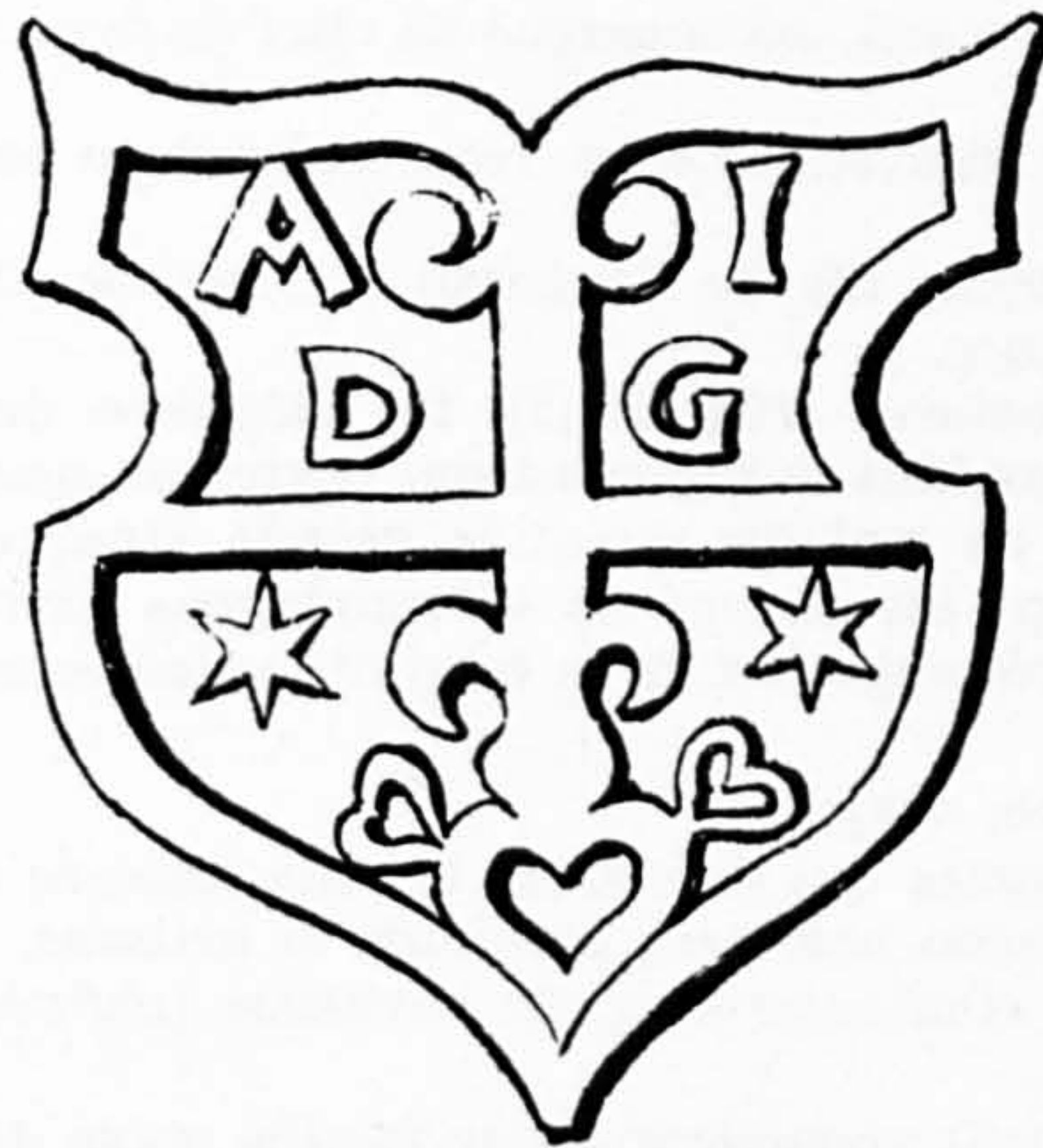


Fig. 9. Ecu sur la clé d'arc de la porte de grange de la maison de Clermont. Abraham Jacob dit Guilliamodz. Début du XVII<sup>e</sup> siècle.



## NOTES

<sup>1</sup> Nous tenons à honorer la mémoire de feu M. Henry Bruun, directeur des Archives royales de Danemark, à Copenhague, auquel nous devons les renseignements sur les guerres qui opposèrent le Danemark à la Suède et, surtout, ceux qui concernent la carrière de Jacot Guillarmod au Danemark. Il nous a adressé les xérocopies des documents qui sont à la base de cette étude et les photographies des gravures et sceaux qui l'illustrent. Nos remerciements pour leur aide bienveillante vont également à MM. Alfred Schnegg, archiviste de l'Etat à Neuchâtel, instigateur de ce travail, et André Rais, directeur des Archives de l'ancien Evêché de Bâle à Porrentruy.

<sup>2</sup> Archives de l'Etat, Neuchâtel. Amey Gallon, not., vol. III, fol. 216.

<sup>3</sup> Fonds Jacot Guillarmod, Archives de l'Etat, Neuchâtel.

<sup>4</sup> Le troisième fils, David, retourné à la Sagne, est le père de David, ébéniste connu établi à Serrières.

<sup>5</sup> Fonds Jacot Guillarmod.

<sup>6</sup> *Ibid.* Les lettres de 1570 étaient contestées en raison de l'illégitimité de la souveraineté des Madrutz. Ces concessions furent par ailleurs, aussi bien en 1570 qu'en 1661, une intéressante source de revenus pour le prince. Les généalogies des bénéficiaires de l'affranchissement se trouvent dans le recueil intitulé *Les Descendances des nouvelles Bourgeoisies. 1660-1661*, dressé par Abraham Robert et déposé aux Archives de l'Etat, à Neuchâtel (fonds de la bourgeoisie de Valangin).

<sup>7</sup> Parmi les fils, Abraham et Daniel meurent jeunes sans postérité, Jean quitte le pays en 1637, Guillaume, seul, a une descendance nombreuse ; des filles, Marie et Judith épousent Samuel et Moyse Gagnebin (ce dernier, aïeul des médecins et naturalistes connus). Eve est la femme de Jean Jacot, Blaisa, de Jacob Robert, Madeleine, d'Isaac Rassine et Pernon, de Jacques Sagne.

<sup>8</sup> Fonds Jacot Guillarmod. Brevet original signé par Michel Le Tellier. Lettre autographe de Jean de la Rocque-Bouillac.

<sup>9</sup> *Ibid.* Procuration établie le 15 octobre 1651 par le greffier David Pétremand de Sonvilier. La famille Paillet, originaire du val de Montreux, actuellement territoire de Belfort, avait été reçue bourgeoise de Montbéliard en 1507. Le sceau de Horry Paillet porte un cœur brochant sur une flèche mise en pal, accompagné en chef de deux roses et en pointe de trois étoiles.

<sup>10</sup> Peut-être Nicolas de Diesbach, né en 1610, colonel au service de France, mort en Hollande.

<sup>11</sup> Frédéric III (1609-1670), fils de Christian IV, roi de Danemark, épouse Sophie-Amélie de Brunswick-Lunebourg.

<sup>12</sup> Ulrik Christian Gyldenløve (1630-1658), fils illégitime du roi Christian IV, officier de cavalerie méritant, commandant le régiment qui porte son nom, prend part à la défense de Copenhague, mais meurt de maladie avant la grande attaque de la capitale. Après sa mort, le nom de son régiment est changé en « Dronningens Livreregiment » (régiment des Gardes de la Reine), pour le récompenser de sa conduite valeureuse durant le siège de Copenhague.

<sup>13</sup> Parole du Livre de Job, chap. 29.

<sup>14</sup> La composition des forces qui défendent la ville assiégée est approximativement la suivante : milice bourgeoise, 2000 hommes ; étudiants et artisans, 1000 ; cavalerie (garde du roi), 600 ; dragons, mélange d'infanterie et de cavalerie (régiment de Gyldenløve), 400 ; infanterie, 2000.

<sup>15</sup> Hans Schack (1609-1676) appartient à une famille noble du Slesvig.

<sup>16</sup> Protocole de l'époque publié dans *Nythistorisk Tidschrift*, vol. 5, 1854, p. 278 : « Dans le demi-boulevard était le major Schwitzer avec une compagnie de dragons. »

<sup>17</sup> Sophie-Amélie de Brunswick-Lunebourg (1628-1685) épouse en 1643 le roi Frédéric III. Elle a laissé un mauvais souvenir, malgré son attitude courageuse durant le siège de Copenhague. On lui reproche son ambition, son goût du faste et sa cruauté envers Léonora-Christine, demi-sœur de son époux.

<sup>18</sup> Tout est inexact dans ce que son imagination mythomane fait écrire au secrétaire J. G. : « Le général commandant l'armée danoise fut emporté d'un coup de canon, il lui fut ordonné (à Joseph J. G.) de commender l'armée qui Remporta la victoire complète, ensuite de quoi le Roy ajouta le Bâton de commandant dans l'écusson de nos Armes. »



<sup>19</sup> Le manuscrit de ce sonnet est tracé d'une écriture contemporaine du portrait, très parente de celle de Jacob Borle, de Renan, le notaire du lieutenant-colonel dès 1671. Ce tabellion a-t-il recopié le sonnet, ou en est-il l'auteur ?

<sup>20</sup> Archives de l'ancien Evêché de Bâle, Porrentruy. Jacob Borle, not., 15<sup>e</sup> minutaire, actes des 15 et 18 novembre 1671.

<sup>21</sup> L'histoire de la Coronelle et de ses propriétaires successifs a été publiée par Marius Fallet dans les *Actes de la Société jurassienne d'Emulation*, 1939, pp. 77 à 94.

<sup>22</sup> Olivier CLOTTU, *Armoiries d'un officier suisse au service de Danemark. Archivum heraldicum*, 1969, p. 76. Le sceptre posé en pal à côté du dextrochère armé n'apparaît dans les armoiries Jacot Guillarmod qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>23</sup> Archives de l'ancien Evêché de Bâle, Porrentruy. Jacob Borle, not., 20<sup>e</sup> min., acte du 11 juin 1679. L'épée à poignée d'argent est encore conservée dans la famille Jacot Guillarmod.

<sup>24</sup> *Ibid.* 20<sup>e</sup> min., acte du 10 décembre 1678.

<sup>25</sup> Fonds Jacot Guillarmod. Lettre de procuration signée à Copenhague par Terlon et Jacot Guillarmod, qui apposent leurs cachets, et par les témoins qui sont Jean Mahon, marchand français, Claude Pettermand, natif de Neuchâtel, Jonas Borle, natif de Renan. Le dernier témoin, David Gagnebin, de Renan, a déclaré ne savoir signer ; il est vraisemblablement le neveu du lieutenant-colonel.

<sup>26</sup> Jacob Borle, not., 20<sup>e</sup> min.

<sup>27</sup> *Ibid.* 22<sup>e</sup> min., acte du 7 juin 1682.

<sup>28</sup> *Ibid.* 27<sup>e</sup> min., acte du 28 août 1693.

<sup>29</sup> Fonds Jacot Guillarmod. Relevé de l'épithaphe fait par le notaire A. L. Borle le 20 janvier 1797. La pierre tombale n'existe plus aujourd'hui.

<sup>30</sup> Nous n'avons pu retrouver l'original de ce testament reçu par le notaire Jean-François Beynon, de Saint-Imier, et transcrit par Marius Fallet dans son histoire de la Coronelle. D'après le secrétaire J. G., Jean-Georges Vuilleminot devint avocat, et ses sœurs vécurent à la cour de Stuttgart.



n° 091'228 - n

## LA CAPITULATION DU RÉGIMENT SUISSE DU PASQUIER AU SERVICE DE LA SARDAIGNE (1733-1737)

M. Max-F. Schafroth a publié en 1960 dans le *Musée neuchâtelois* un article sur le régiment Du Pasquier<sup>1</sup>. Nous avons eu la chance de mettre la main sur la copie de la capitulation, dont nous donnons ci-après le texte<sup>2</sup>. Nous apportons également quelques précisions sur la proche famille du colonel Jean-Jacques Du Pasquier.

La capitulation est datée de Pizzighetone, le 20 novembre 1733. On y trouve d'abord la composition et la rémunération du régiment. La capitulation renvoie pour les détails à celle du régiment d'Hacbrett (1709).

L'article 18 décrit l'uniforme : justaucorps de drap bleu avec parements rouges. Ce sont les couleurs de l'uniforme des milices neuchâteloises, mais il s'agit sans doute d'une coïncidence. La couleur de la veste, de la culotte et des bas n'est pas précisée. M. Ernesto Chiappa, spécialiste des uniformes italiens nous a dessiné une reconstitution de cet uniforme, bien qu'il n'existe aucune gravure d'époque. Il pense que la veste et la culotte étaient également rouges, et les bas blancs. La description aimablement donnée par M. Roland Petitmermet est semblable à un détail près : la couleur des bas qui auraient été rouges<sup>3</sup>.

Selon M. Louis Mühlemann, le drapeau de la compagnie colonnelle était d'azur à l'aigle chargée de l'écu de Savoie (croix blanche sur fond rouge), et surmontée de la couronne royale.

Le Conseil d'Etat de Neuchâtel accepta que Jean-Jacques Du Pasquier lève ce régiment, à condition que les officiers soient bourgeois de Neuchâtel. L'article 34 de la capitulation précise seulement que le colonel, les capitaines et autres officiers neuchâtelois ne pourront être remplacés que par d'autres Neuchâtelois.

Jean-Jacques Du Pasquier bénéficiait au Conseil d'Etat de l'appui du maire de Neuchâtel Brun d'Oleyres, parent de sa femme Salomé Bedaulx, fille d'Isaac Bedaulx et Isabelle Brun. Ce fut le maire Brun d'Oleyres qui se vit confier les fonctions de châtelain de Thielle pendant l'absence de Jean-Jacques Du Pasquier.

M. Schafroth se demande pour quelle raison le colonel Jean-Jacques Du Pasquier fut amené à lever un régiment au service de Sardaigne-Piémont. Peut-être faut-il en chercher la cause dans le fait que son beau-frère Jean-Jacques Long, était banquier à Turin<sup>4</sup>. Fils de Jacques Long,





*Reg<sup>t</sup>. Suisse Du Pasquier  
1733-37*

(Reconstitution par Ernesto Chiappa)



d'Yverdon, marchand, bourgeois de Genève, et de Constance Béranger, il avait épousé par contrat du 24 juin 1717<sup>5</sup> Marie-Marguerite Du Pasquier, sœur de Jean-Jacques. Ce mariage semble avoir été célébré à Grenzach, près de Bâle, malgré la défense du Conseil d'Etat de Neuchâtel, et les oppositions soulevées par une demoiselle Rognon<sup>6</sup>.

Cette branche de la famille avait d'autres attaches avec Genève : C'est le 17 novembre 1737 que Jean Du Pasquier, frère de Jean-Jacques, épousa au temple de la Madeleine à Genève<sup>7</sup>, Marguerite Planchet (ou Planchut), fille de Jacques Planchet, de Marsillargues, capitaine d'infanterie du régiment de Vendôme, et de Marguerite Danglas. Quant au lieutenant-colonel Abraham Du Pasquier, il avait épousé, avant 1723, Françoise Danglas, sûrement parente de Marguerite Planchet. Il eut au moins dix enfants, baptisés à Neuchâtel de 1723 à 1740. Un des fils, qui était proposant, se tua accidentellement en voulant décharger un pistolet, et fut enterré le 3 août 1747 à Neuchâtel<sup>8</sup>. Les autres enfants semblent morts jeunes, à l'exception d'Abraham Du Pasquier, baptisé le 27 septembre 1723, à Neuchâtel.

Cet Abraham Du Pasquier faisait en 1751 du recrutement d'hommes pour la Nouvelle-Ecosse<sup>9</sup>. C'est probablement lui que nous retrouvons major sous la légion prussienne du colonel Quintus Julius, marié avec Louise, fille de Samuel Chaillet, de Chiètres, et de Jeanne Marie Bourgeois, et qui a une fille baptisée le 15 décembre 1761 à Minden, en Westphalie. Il est possible qu'Abraham ne fasse qu'un avec le personnage suivant : Charles-Abraham Du Pasquier, né à Neuchâtel vers 1723, colonel, mort le 23 août 1793 à Clèves, âgé de 70 ans. Il avait épousé le 1<sup>er</sup> juillet 1793 à Clèves, Jeanne Suzanne Rapin, de la Haye, qui retourna à la Haye en 1813<sup>10</sup>.

Le dernier frère de Jean-Jacques, Emer Du Pasquier, était lieutenant aux gardes du Roi de Pologne en 1726<sup>11</sup>. Après le licenciement du Régiment Du Pasquier, il passa au service des Provinces-Unies, et fut nommé le 1<sup>er</sup> février 1748 lieutenant-colonel du régiment de Villagas<sup>12</sup>. Il fut enterré âgé de 60 ans le 22 décembre 1758, à Neuchâtel, neuf jours après avoir signé son contrat de mariage avec Rose, fille de Samuel Gallandre<sup>13</sup>.

Le colonel Jean-Jacques Du Pasquier eut trois fils au service étranger. Abraham (1725-1747) fut tué au siège de Berg-op-Zoom. Frédéric Du Pasquier, baptisé le 30 novembre 1733 à Neuchâtel, mourut le 10 décembre 1808, à Oosterhout près de Breda, en Hollande. Il était en 1763 lieutenant au service de Hollande<sup>14</sup>, fut nommé capitaine au régiment d'infanterie de Lindtman Bylandt le 17 août 1766, et major le 16 mars 1782. Il figure sur la liste des pensionnaires en 1797. Il fut l'exécuteur testamentaire de son oncle Jean-Henri de Bedaulx (1713-1802), lieutenant-général



au service de Hollande, qui lui lèguait 2000 florins par son testament de 1798<sup>15</sup>.

Il épousa, après annonces du 29 juin 1775 à Berg-op-Zoom, Martha Margeretha de Pitsch; ils furent les parents de Sophie-Henriette Du Pasquier, qui vivait encore en 1859 à la Haye.

François Du Pasquier (1745-1812), troisième fils du colonel Jean-Jacques Du Pasquier, fut capitaine au régiment suisse de Bocard, supprimé en 1782, et chevalier du Mérite militaire<sup>16</sup>. Il fut ensuite capitaine au régiment de Salis-Samaden jusqu'à la Révolution<sup>17</sup>. Le 13 thermidor an III, qualifié de bourgeois de Paris, il donnait une procuration à Jean-Frédéric Perregaux<sup>18</sup>. Il mourut le 6 septembre 1812 à Neuchâtel.

Nous n'avons pu rattacher les deux autres Du Pasquier qui furent officiers du régiment. Nous ne savons rien de l'enseigne Henri Du Pasquier mort le 9 avril 1737 à Alessandria. Par contre Jean-Jacques Du Pasquier, ci-devant capitaine-lieutenant au régiment du Pasquier, suisse au service du roi de Sardaigne, natif de Neuchâtel en Suisse, demeurant à Metz, rue Cambout, eut de sa femme, Catherine-Barbe Geiger, un fils Joseph-Xavier du Pasquier, baptisé dans la religion catholique le 10 juillet 1750, à l'église Saint-Martin de Metz<sup>19</sup>.

Ces éléments généalogiques confirment le point de vue de M. Schafroth; le régiment Du Pasquier fut réellement une affaire de famille. Le colonel Jean-Jacques Du Pasquier prit ses trois frères et ses deux beaux-frères Bedaulx, ainsi que d'autres cousins, bourgeois de Neuchâtel, dans un régiment dont le financement fut probablement en partie assuré par son beau-frère Jean-Jacques Long, banquier à Turin.

J. Thierry DU PASQUIER.

Capitulation faite entre M<sup>r</sup> Le Marquis Fontana Ministre d'Etat, et Premier Secrétaire de Guerre de S.M. et Jean (Jean) Jaques Du Pasquier de Neuchâtel Conseiller d'Etat, et Chattellain de Tielle pour La Levée d'un Regiment suisse, partagé en deux Battaillons, comme ci après, au service de S.M. Le Roy de Sardaigne.

1. Ledit M<sup>r</sup> Jean Jaque Du Pasquier de Neuchâtel s'oblige de lever un Regiment suisse au service de sa d<sup>e</sup> M<sup>te</sup> composé de 8. compagnies- savoir 6. de 200 hommes chacune, et 2. de 100 faissant en tout 1400. hommes partagés en deux Battaillons de 700. chacun, et de les donner complets, armés, et équipés, savoir un Battaillon six mois après la date de la presente Capitulation, et l'autre a la fin de la Campagne de l'année prochaine dans les États de S.M., tous de nation suisse, Grisonne, ou allemande, et tous gens de service, les quels devront être présentés a l'office General du Solde pour être



reconnus s'ils sont tels, et capables, et ensuite assentés par leur nom, surnom, et lieu de naissance.

2. Le dit Regiment suisse sera commandé par le dit M<sup>r</sup> Jean Jaque Du Pasquier, de Neuchatel, en qualité de Colonel du même, au quel S.M. aura la bonté de faire expedier les Patentés necessaires en la d<sup>e</sup> qualité, et le dit Regiment portera en suite son nom.
3. L'Etat Major d'yceluy sera sur le même pied, qu'il à été du tems de M<sup>r</sup> D'Hac-brett, et les Officiers auront la paye, comme ci après, laquelle sera leurs comptée par le Tresorier de Milice moyenant la Livrance de l'Office General du Solde suivant l'accoutumé des autres Battaillons suisses au service de sa d<sup>e</sup> Me, bien entendu qu'il ne sera pas leur permis qu'une seule personne puisse exercer deux Emplois differens dans le même tems.

|                                  |         |
|----------------------------------|---------|
| Le Colonel aura par an . . . . . | £ 6000. |
| Le Lieutenant Colonel . . . . .  | 1400.   |
| Le Major . . . . .               | 1000.   |

L'Aide Major, L'Aumonier, Le Gran juge, Le Chirurgien major, Tambour major et Archers jouiront de la même paye selon qu'il estoit porté par la Capitulation qui feut faite avec le dit M<sup>r</sup> D'Hacbrett, et le Colonel, Lieutenant Colonel, et Major en jouiront du jour de l'expedition de leur Patentés, et les autres depuis leur assentement.

4. Le d<sup>t</sup> M<sup>r</sup> Du Pasquier en qualité de Colonel aura pour la premiere fois la nomination des officiers, desquels devra être composé le dit Regiment, et ensuite il en fera de même la proposition pour en avoir l'agreement de S.M., et seront tous brevetés selon l'accoutumé devant être de la d<sup>e</sup> nation, et des Personnes capables pour le service, auquel ils seront destinés.
5. Chacunne des dites six Compagnies sera composée de 200. hommes comme dessous savoir

|                                 |    |    |
|---------------------------------|----|----|
| Capitaine . . . . .             | No | 1. |
| Capitaine Lieutenant . . . . .  | No | 1. |
| Lieutenant . . . . .            | »  | 1. |
| sous Lieutenant . . . . .       | »  | 1. |
| Enseigne . . . . .              | »  | 1. |
| Trabans . . . . .               | »  | 3. |
| Sergens . . . . .               | »  | 4. |
| Bass Officiers savoir . . . . . | »  | 4. |

1. Chirurgien  
1. Fourier  
1. Ecrivain  
1. Port Enseigne

|                     |   |                               |
|---------------------|---|-------------------------------|
| Caporaux . . . . .  | » | 6.                            |
| appointés . . . . . | » | 12                            |
| Fiffre . . . . .    | » | 1.                            |
| Façoners . . . . .  |   | 162. y compris les Grenadiers |



La Compagnie Colonelle aura 4 Trabans, et les Factioners de la même ne seront que 161 ; Les d<sup>ts</sup> et autres Trabans devront être de bons hommes de service ; passer en revue armés de leur fusils, ou mosquettons, comme font les Fouriers des autres Regimens, et abillés d'uniforme different de celuy des Soldats, et devront servir partout, ou les Officiers seront.

6. Les deux Compagnies de 100. hommes seront composées de trois officiers, savoir

|                              |    |    |
|------------------------------|----|----|
| Capitaine . . . . .          | No | 1. |
| Lieutenant . . . . .         | »  | 1. |
| Enseigne . . . . .           | »  | 1. |
| Trabans . . . . .            | »  | 3. |
| Sergens . . . . .            | »  | 2. |
| Bas officiers . . . . .      | »  | 3. |
| Caporaux . . . . .           | »  | 3. |
| Apointés . . . . .           | »  | 6. |
| Tambour, et Fiffre . . . . . | »  | 2. |
| Factioners . . . . .         | »  | 78 |

7. Chaque Compagnie aura un nombre des Grenadiers suffissant pour former une Compagnie à chaque Battaillon, l'haute paye desquels, armemens, bonets, et autres provisions necessaires seront à charge des Capitaines.
8. Outre la paye de l'Etat Major dessus spécifiée S.M. fera payer par chacune des Places effectives la somme de 18 livres de Piemont par mois y compris le pain, qui sera fourni à raison d'une ration chaque Place par jour du même poid, et qualité que l'on à fait donner jusqu'à present aux autres Troupes de S.M., et du d<sup>t</sup> Pain l'on en fera la retention sur dits 18 livres sur le pied de 2 s. par ration.
9. Moyennant la susd<sup>e</sup> paye le d<sup>t</sup> Colonel M<sup>r</sup> Du Pasquier sera obligé de donner aux officiers, Bas officiers, et Factioners de chaque Compagnie la même paye que le d<sup>t</sup> M<sup>r</sup> D'Hacbrett leur donnoit et que l'on donne a present aux Bass officiers, et Soldats du Regiment de Rietman.
10. Si le cas arrivoit, qu'il y eut des hommes dans les d<sup>ts</sup> 6. Compagnies au dela du complet de 200. S.M. les fera payer a la dite proportion jusqu'au nombre de 8. par Compagnie, y étant effectifs, et des susd<sup>ts</sup> nations, et a proportion aussi pour les autres deux Compagnies de 100. hommes.
11. Outre la d<sup>e</sup> paye S.M. fera fournir les Casernes, et lits aux Soldats effectifs de la maniere que l'on le pratique pour les autres Troupes de S. de M<sup>te</sup>.
12. Le payement se fera à la raison de douze mois dans l'année, la paye des Compagnies se donnera de mois en mois, et celle de l'Etat major de quartier en quartier quinze jours après qu'ils seront echeus, et l'on fera tenir l'argent sur le poste, ou le Regiment se trouvera, sans que les frais du port soyent



a sa charge, et quant au pret le payement se fera de 10 en dix jours par avance entre les mains du Major, ou de celuy que le Colonel proposera, lequel sera tenu de le donner aux Officiers qui devront le compter aux soldats de 5. en 5. jours.

13. Pour la Levée des Bas Officiers, et Factioners du dit Regiment S.M. fera payer 70 livres monoye de Piemont par homme au dit M<sup>r</sup> Du Pasquier en trois payemens savoir un tierz par avance, l'autre tierz étant le Regim<sup>t</sup> au nombre d'un tierz, et le reste quand il y en aura deux tierz, moyenant que le meme s'oblige de donner completee chacune des d<sup>es</sup> Compagnies savoir un Battaillon dans six mois prochains, et l'autre a la fin de la Campagne de l'année suivante, et les soldats bien abillés, équipés, et armés le tout uniforme, sauf le fusil et la bayonette qui leurs seront pourvëus pour la premiere fois par l'Arzenal de sa d<sup>e</sup> M<sup>e</sup>, et dans la suite ils seront à charge du Regiment de les entretenir, et pourvoir du meme calibre, et de la meme façon, et mesure, et les centurons, et gibsiers d'iceux devront être de beufle, le tout uniforme, et quant aux epées ils en seront pourveüs au grez du Colonel.
14. Les d<sup>ts</sup> hommes pour la levée du dit Regiment, comm'aussi les Recrües jouiront ensuite de la paye, et du pret del jour qu'ils entreront dans les Etats de S.M., moyennant un certificat de l'Officier du Solde, qui sera plus voisin à leur Entrée, et pourveü qu'ils soyent ensuite acceptée a l'Office General du Solde.
15. La Reveüe au dit Regiment se donnera avec le Rolle selon que l'on le pratique avec les autres Troupes de S.M., et on expediera la livrance sur le pied de la Reveüe avec l'augmentation du 10 pour cent, que S.M. accorde de gratification au dit Regiment, et les deserteurs étant consignés à l'Office seront compris jusqu'au jour de leur desertion, comme l'on le pratique avec les autres Troupes Etrangeres.
16. L'on fera sur toutes les payes du Regiment, aussi bien que sur celles de l'Etat Major la deduction accoutumé du dennier pour livre, et du deux pour cent.
17. L'abilliment du Regiment sera en tout tems à charge du Colonel, et devra se renouveler toute fois qu'il y en aura besoin, et le Colonel sera obligé de l'entretenir, et faire entretenir toujours en bon Etât sans rien pretendre de S.M. outre de la d<sup>e</sup> paye.
18. Le dit abillement sera composé du justcorps de bon drap bleu avec les apparemens rouges, une veste du même drap, ou autre etouffe equivalant avec les cullottes, bas souliers, chapeaux, et linges, de sorte que les Soldats soyent toujours bien équipés de tout ce qui leurs est necessaire.
19. Les Etoffes pour le dit abillement seront pourveues du magazin de l'Office General du Solde au même prix, qu'aux autres Troupes de S.M., laissant cependant le Colonel en liberté de s'en pourvoir à droiture ou bon luy semblera pour



la première fois seulement, et ensuite aux Fabriques établies dans le Païs en remettant une note des maîtres d'ycelles, qu'ils en chargeront.

20. Pour les hommes de la levée du dit Regiment S.M. leur fera fournir de l'entrée dans ses Etats jusqu'au Quartier d'assemblée qui a été établie à Valence des Etappes sur le même pied qu'à ses autres Troupes, quand elles seront en marche sans aucune retention, ni payement ce que l'on pratiquera de même ensuite pour les Soldats de Recrue destinés à remplacer les morts, reformés, ou desertés, et au quelles Recrues l'on fera de plus donner 8. jours de paye gratis pour les fraix du voyage, moyennant quoy les autres fraix pour les dites Recrues seront en tout tems à la charge du Regiment.
21. Les Bas Officiers, et Soldats du Regiment, qui se seront rendus Invalides au service de S.M., et auront servi le tems porté par les ordonnances du Roy seront receus, et traités de la même manière, que ceux des Troupes nationales de S.M.
22. Les Colonel, ou le Commandant du Regiment ne pourront congédier aucun officier sans la permission de S.M.
23. Le Roy accordera des congés aux Officiers, Bas Officiers, et soldats pour le nombre qu'il jugera à propos pour aller en Recrue, aussi bien que pour les semestres.
24. En cas de gain de Bataille, ou le Regiment aura été, S.M. luy accorde un mois de paye gratis, aussi bien qu'à l'Etat major.
25. Si dans une Bataille, au siege le Regiment fit quelque perte considerable, les Capitaines auront deux mois de tems pour Recruter leur compagnies, pendant lesquels ils seront payés sur le pied de la Reveue, qui aura precedé l'action.
26. Les Officiers, e Soldats malades seront receus, et traités dans les Hopitaux Generaux, quand il y en aura des établis de la manière, et aux conditions que ceux des autres Troupes de S.M.
27. S.M. accorde un Boucher pour tout le Regiment, et un vivandier à chaque Compagnie et au cas que les Bataillons se trouvassent séparés, ils peuvent avoir chacun un Boucher, bien entendu que ni les uns, ni les autres pourront servir di Trabant, ni de Soldat.
28. Les Exemptions du droit à l'égard du vin, ou de la viande necessaire pour le dit Regiment seront réglées, et fixées à un demy pôt par homme, et par jour quant au vin, lorsqu'il se trouvera dans la ville de Turin, puisque l'on ne paye point de droit ailleurs pour le vin, et sur le pied de dix onces aussi par homme, et par jour quant à la viande partout ou le Regim<sup>t</sup> sera de garnison à condition pourtant que les d<sup>ts</sup> Bochers devront payer le droit des cuirs du bettails, qu'ils tueront pour le service du d<sup>t</sup> Corps, sans que leurs soit permis de distribuer de la viande à qui que soit hors du même.



29. Le Regiment aura sa justice a part, et il tiendra ses conseils de Guerre suivant l'accoutumé et les lois de leur Païs, ayant recours à celles de S.M., dans les cas que leurs ni pourvoyent point, et dans les cas mixtes, qui pourront arriver entre les Soldats, et les Bourgeois, ou autres Personnes, les informations en seront prises, et les procès formés conjointement par l'auditeur des Guerres de S.M., et les Officiers de Justice du dit Regiment, ensuite de quoy les uns, et les autres donneront leur sentences séparées les derniers pour les Soldats du Regiment, et les auditeurs de Guerre de S.M. pour les autres, et quand le Regiment devra faire faire quelque execution, il sera tenu d'informer auparavant l'Officier General, ou le Gouverneur de l'Endroit, et de l'heure qu'elle se devra faire.
30. Lors pourtant que le dit Regiment sera en Campagne et fera corps avec des autres Troupes de S.M. il sera obligé d'exécuter les bans, Reglemens, et ordres que l'Officier General qui commandera les Troupes fera publier comme aussi ceux des Gouverneurs des Places concernans la politique ou le service des memes.
31. Le dit Regiment sera obligé d'observer les ordonnances de S.M. et autres constitutions qui regardent l'Office General du Solde en ce qui ne seront point contraires au contenu dans la presente Capitulation.
32. Le Susd<sup>t</sup> Regiment devra servir envers tous et contre tous sauf contre la Patrie.
33. Les Officiers, et Soldats protestans, qui seront receus dans ce Regiment ne pourront êtres inquietés, ni molestés dans leur Religion, et l'exercice d'ycelle leur sera permis dans leur quartier, ou chez un officier du Regiment, bien entendu pourtant que cela se fasse sans publicité, et que l'on ne puisse y admettre aucun Etranger.
34. Comme le dit Colonel fera avoüer le dit Regiment qui doit lever par le Magistrat de la Ville de Neuchâtel, ainsi il a été convenu que les Compagnies vacantes du d<sup>t</sup> Etat ne pourront être remplacés que par des officiers de l'Etat de Neuchatel, non plus que le Regiment s'il vint à vaquer, en consideration de quoy S.M. accorde au dit M<sup>r</sup> Du Pasquier trois mille livres de Piemont de Pention par an payables de même que les 6000 livres attachées a la charge de Colonel.
35. Le dit Regiment sera conservé sur le pied pendant dix années, sans qu'il puisse être reformé avant le dit terme.

Les susd<sup>ts</sup> articles ci dessus ont été convenus, et arretés entre Nous Marquis Jean Jaque Fontane Ministre d'Etat et Premier secretaire des Guerres de S.M., et Jean Jaque Du Pasquier de Neufchatel le tout sous l'agreement, et bon plaisir de S.M., en foy de quoy nous les avons signés, et scellés du cachet à nos armes, Fait au Camp de Mallé devant Pissighitton ce 20 :9<sup>mbre</sup> 1733.

Signés et scellés

Jean Jaque FONTANA

Jean Jaque DU PASQUIER



## LE ROY DE SARDAIGNE DE CHIPRE ET DE JERUSALEM

Aiant oui le rapport qui nous à été fait de la Capitulation qui a été stipulée ce aujourdhy entre le Marquis Fontane nôtre Ministre d'Etat et premier secretaire des Guerres soussigné d[']une part et le S<sup>r</sup> Jean Jaques De Pasquier de Neufchatel conseiller d'Etat, et Chatelain de Thielle par laquelle celui-ci s'est engagé de Lever un Regiment à nôtre service composé de deux Battaillons de quatre Compagnies chacun. savoir trois de deux cens, et l'autre de cent hommes de nation suisses, Grisons, et allemans, et de les donner sur pied un Battaillon six mois après la date de la d<sup>e</sup> Capitulation, et l'autre à la fin de la Campagne de l'année prochaine. L'avons approuvée, et l'approuvons dans tous ses points clauses, et articles dont nous sommes pleinement informés[,] voulant qu'Elle soit observée, et executée de part et d'autre. Car tel est nôtre bon plaisir fait au Camp devant Pissiguiton ce 20. 9<sup>mbre</sup> 1733.

Signé C. Emanuel  
Fontana

## NOTES

<sup>1</sup> M.-F. SCHAFFROTH, *Service étranger sans panache. Le régiment Dupasquier au service du roi de Sardaigne-Piémont, 1733-1737*, dans le *Musée neuchâtelois*, 1960, pp. 6 ss.

<sup>2</sup> Archives de l'Etat, Turin, Section IV (Guerre et Marine), série « Ordini generali misti », année 1733.

<sup>3</sup> R. PETITMERMET, *Quelques notes sur les uniformes des Suisses au service du Royaume de Sardaigne*, dans *Armi Antiche*, bulletin de l'Académie de S. Marciانو, Turin, 1968. Voir aussi l'article de M.-F. SCHAFFROTH dans le même bulletin: *Les troupes suisses au service du Royaume de Sardaigne*.

<sup>4</sup> Jean Jacques Long, banquier à Turin, reçoit le 28 février 1738, procuration pour encaisser les pensions que le roi de Sardaigne avait accordées à Jean-Jacques Du Pasquier, ancien colonel, Abraham Du Pasquier, lieutenant colonel (1666 livres de Piémont, 13 sols, 4 deniers), Jean-Henri Bedaulx, capitaine lieutenant de la compagnie colonelle (400 livres de Piémont), et Isaac Bedaulx, lieutenant (320 livres), tous deux beaux-frères de Jean-Jacques. Jean-Jacques Long reçoit encore, le 11 mars 1738, procuration d'Abraham Rosselet, bourgeois de Neuchâtel, enseigne, pour toucher sa pension de 240 livres, et le 7 avril 1738 de Charles-Louis Chaillet, sous-lieutenant, pour toucher la même somme. Enfin le 12 avril 1741, Frédéric de Pierre, conseiller d'Etat et interprète du Roi, tuteur des enfants du Colonel Jean-Jacques Du Pasquier, mort depuis peu, donne procuration à Jean-Jacques Long pour encaisser le reste de la pension. (Philibert Perroud, notaire à Neuchâtel.)

<sup>5</sup> G<sup>d</sup> Reclau, notaire à Genève.

<sup>6</sup> Lettre du Conseil d'Etat à LL. EE. de Berne le 12 avril 1718, Missives, vol. 17, pp. 439 ss.

<sup>7</sup> Contrat de mariage, 8 novembre 1737, J. J. Choisy, notaire.

<sup>8</sup> *Manuel du Conseil d'Etat*, 3 août 1747.

<sup>9</sup> Samuel Veiron, notaire, vol. III, fol. 130. Cet acte, comme beaucoup d'autres nous a été signalé par le D<sup>r</sup> Olivier Clottu.

<sup>10</sup> Fiches de la Bibliothèque wallonne, de Leyde.

<sup>11</sup> Abraham Joseph Lambelet, notaire, Actes perpétuels, vol. I, fol. 78.

<sup>12</sup> Fiche de la Bibliothèque wallonne.

<sup>13</sup> A. J. Lambelet, notaire, vol. I, fol. 464.

<sup>14</sup> *Idem*, fol. 541.

<sup>15</sup> Jacques PETITPIERRE, *Patrie neuchâteloise*, vol. I, p. 287 (1937).

<sup>16</sup> *Intermédiaire des chercheurs et curieux*, col. 767, 1955.

<sup>17</sup> M. Robert Du Pasquier, à Paris, possède un congé militaire délivré le 26 décembre 1782 à un soldat de la compagnie Du Pasquier du régiment de Salis-Samaden, daté de Calais.

<sup>18</sup> Dépôt de procuration, Gobin, notaire à Paris, étude X.

<sup>19</sup> Abbé POIRIER, *Metz. Documents généalogiques*, Paris, 1899.



## ENQUÊTE SUR LES BATEAUX DE TRANSPORT NEUCHATELOIS, EN 1815

Au moment où, sous le coup des craintes suscitées par le retour de Napoléon en France et par sa fulgurante avance, les Suisses mobilisaient des troupes en toute hâte, Nicolas de Bachmann, général en chef des troupes de la Confédération, demanda à toutes fins utiles un recensement des bateaux existant sur le lac de Neuchâtel, le 4 mai 1815. Par arrêt du lendemain, le Conseil d'Etat de la principauté ordonna aux officiers des juridictions bordant le lac et la Thielle, de faire dresser un état des bateaux et des bateliers, d'estimer la valeur des embarcations et d'obéir aux réquisitions de l'officier d'état-major chargé du contrôle. Le général prévoyait l'utilisation de ces bateaux pour des transports, voire leur destruction en cas d'une avance rapide de l'ennemi, ce qui donne une idée du pessimisme engendré par le retour de Napoléon. Peu après, Bachmann chargeait le comte Louis de Pourtalès, lieutenant-colonel d'artillerie — et conseiller d'Etat neuchâtelois — d'organiser et d'inspecter la police de la navigation sur les lacs de Neuchâtel, de Bienne et de Morat.

Très inégales à tous points de vue, les réponses des autorités neuchâteloises, échelonnées du 5 au 8 mai, donnent un aperçu fort intéressant, quoique incomplet, de l'hétérogène flottille disponible<sup>1</sup>. A Vaumarcus, Henri-Louis Nicoud, le secrétaire de commune, déclare par retour du courrier qu'il n'existe pas de bateau. Dans la juridiction de Gorgier, deux personnes, outre le greffier et le charpentier Abraham Choux choisi pour expert, dénombrent treize bateaux, en évaluent le prix et la charge, puis nomment les bateliers. Grâce à leur travail, on peut dresser le tableau de la page suivante :

<sup>1</sup> Archives de l'Etat, *Manuel du Conseil d'Etat*, vol. I, p. 405, 5 mai 1815. *Correspondance de la Suisse*, vol. I, pp. 99, 109, 4, 6 mai 1815. Série Militaire, événements de 1815. *Tableau des vocations et professions* (par juridictions) pour 1816.

N. B. Un poids en laiton de David-Louis Yersin, « artiste » au Locle, composé de 17 onces du poids de marc, pesant 520 grammes 1 milligramme fut reconnu « pour la vraie livre dite de fer ou de Neuchatel » (*Manuel du Conseil d'Etat*, vol. 152, p. 402, 24 avril 1804). Au moment où les plus importants cantons suisses alignèrent leur livre (Pfund) sur le demi-kilo français, le commissaire général Marval établit un tableau où il précisa que 100 livres de Neuchâtel égalaient 104 livres deux centièmes de Suisse ou de Vaud (Série Poids et mesures, 8 janvier 1838). Le quintal de 100 livres valait donc 52 kilos.



| <i>Lieu</i>  | <i>Type de bateau</i> | <i>Charge en quintaux</i> | <i>Valeur</i>      | <i>Equipage et remarques</i>  |
|--------------|-----------------------|---------------------------|--------------------|---|
| Sauges       | ordinaire             | 35                        | 3 louis            | François-Louis et Albert Devenoge, David, fils de Charles Pierrehumbert.        |
| Saint-Aubin  | ordinaire             | 35                        | 10 gros écus       | David Matthey et François Colomb. Prêté par David Nicoud demeurant à Auvernier. |
| —            | petit ou loquette     | 3                         | 16 liv.<br>16 sols | David Matthey.  |
| —            | ordinaire             | 40                        | 3 louis            | M <sup>r</sup> [le Colonel Louis-Georges-François] Pillichody.                  |
| —            | ordinaire             | 40                        | 10 gros écus       | Ferdinand Fontaine et Jean Devenoge   |
| —            | ordinaire             | 45                        | 4 louis et demi    | François Devenoge et Jonas Maret  |
| —            | gros                  | 200                       | 12 louis           | François Devenoge son propriétaire  |
| Chez-le-Bart | gros                  | 300                       | 16 louis           | François et Henry Roy   |
| —            | gros                  | 300                       | 18 louis           | Charles Maccabez  |
| —            | ordinaire             | 35                        | 10 gros écus       | Samuel Maccabez   |
| —            | gros                  | 300                       | 15 louis           | Frères François et Abraham-Henri Lambert  |
| —            | ordinaire             | 35                        | 5 louis            | appartenant à M <sup>r</sup> [James-Alexandre] de Pourtalès                     |
| —            | petit                 | 3                         | 2 gros écus        | Henri Bart et François Lambert — bateau hors service                            |

Pour sa part, le lieutenant Abraham-Henri Ribaux, de Bevaix, annonce un seul petit bateau à la Tuilière, valant 10 gros écus, propriété de maître Jean Fauguel — tuilier — qui le conduit avec son fils et son domestique. Boudry ne possède aucun bateau proprement dit, mais trois « loquettes » contenant trois à quatre adultes. Ces embarcations de pêche, à fond plat, sont la propriété de M<sup>mes</sup> de Pierre, de la famille du capitaine Bovet et de Daniel Verdan, fixé à Grandchamp. « Les conducteurs de ces faibles



esquifs sont des demoiselles et des enfants qui n'en font d'autres usages que pour leur récréation, en se promenant sur la rivière de la Reuze dans des moments et en des endroits où elle n'a peu ou point de courant. » Ces propos du lieutenant Abraham-Louis Grellet, évocateurs de loisirs champêtres, font décidément oublier les vives alarmes suscitées par le retour de l'Aigle. Pareille absence de bateaux à Cortailod et à proximité des fabriques d'indiennes — la plupart fermées, il est vrai — étonne. Dans la petite juridiction de Colombier, il a fallu trois jours au maire César d'Ivernois pour découvrir un « seul bateau nommé barquillon », valant 3 louis ; il n'existe « aucun batelier de profession ». La situation se présente bien sûr tout différemment à Auvernier, où le greffier Pierre-Louis Girardet, deux jurés et les charpentiers Henri Roth et David Nicoud dressent un tableau fort bien fait, dont voici un extrait :

| <i>Noms des propriétaires de bateaux</i>            | <i>Nombre d'hommes pour conduire le bateau</i> | <i>Prix du bateau avec les rames et la voile</i> | <i>Combien il peut porter d'hommes non compris les bateliers</i> | <i>Port en poids (quintaux)</i> |
|---|--|--|--|---------------------------------|
| Henry Jeanneret, David Masson et François Cruchaud  | 5  | L.176  | 120  | 240                             |
| Frédrich Moulin, François Galland et Henry Cruchaud | 5  | L.117.12   | 100  | 200                             |
| Frédrich Perrudet                                   | 4  | L.84   | 80   | 160                             |
| Jacob Schmoll                                       | 3  | L.33.12  | 15   | 34                              |
| Félix Perrochet                                     | 3  | L.37.16  | 12   | 30                              |
| Daniel Mouchet, Jean-Jacques Junod et Louis Junod   | 3  | L.39.18  | 12   | 30                              |
| Frédrich Beaujon                                    | 3  | L.25.4   | 12   | 30                              |
| François Beaujon                                    | 3  | L.50.8   | 12   | 30                              |

« Outre les bateliers sus nommés, il en existe encore dix-sept autres dont M<sup>r</sup> Aimé Robert, ordonnateur de la navigation, a pris l'état nominatif », est-il écrit au bas du tableau. Or les 14 bateliers nommés et les 17 autres simplement dénombrés, au total 31 personnes, sont de toute manière plus



nombreux que les 6 bateliers et les 22 pêcheurs recensés en 1816, dont le nombre n'avait guère varié depuis 1799 (voir : *Musée neuchâtelois*, 1958, p. 138). Faut-il déduire des aides et ne retenir que 8 patrons de barque pour retrouver une équivalence? L'enquête de 1815 ne fait apparemment pas de différence entre les bateliers et les pêcheurs, pourvu que les bateaux soient aptes à un transport.

Messieurs les Quatre Ministraux de Neuchâtel ont-ils choisi une autre voie pour répondre, ou ont-ils objecté quelque privilège pour échapper au recensement dans une ville où vivent peu de bateliers? Leur réponse fait malheureusement défaut, comme celle du Landeron — peut-être point questionné en raison de son site. En revanche, le lieutenant Louis Péters dresse pour son supérieur, le conseiller d'Etat et châtelain de Thielle Samuel-Henri de Merveilleux, le sommaire suivant :

|                 | <i>Bateaux</i> | <i>Estimés<br/>(louis)</i> | <i>Noms des bateliers</i>                                |
|-----------------|----------------|----------------------------|--|
| Montruz         | 1 dit          | $-\frac{3}{4}$             | les 2 fils à Jean Reinhard                               |
| au dit lieu     | 2 dits         | $1\frac{3}{4}$             |  |
| Favarge         | 1 dit          | 1—                         | George et Jean Jaques Favarger                           |
| Champréveire    | 1 dit          | $1\frac{1}{4}$             | Jean Pierre Coinnillon                                   |
| Hauterive       | 1 dit          | 1—                         | Samuel Coinnillon  |
| au dit lieu     | 1 dit          | 4—                         | Jean Petter et David Perrotet                            |
| St Blaise       | 1 dit          | 1—                         | Jean Jaques Bernier                                      |
| au dit lieu     | 1 dit          | $-\frac{5}{8}$             | Daniel Gallandre   |
| au dit lieu     | 1 dit          | $-\frac{2}{4}$             | M <sup>r</sup> [Ferdinand-Louis] Gagnebin<br>instituteur |
| Maison Rouge    | 2 loquettes    | 1—                         | Jacob Javet et Jean Jaques Dépa-<br>gnier                |
| Pont de Thielle | 1 dite         | $-\frac{2}{4}$             | M <sup>r</sup> [Abraham-Henri] Favarger<br>receveur      |

Bateaux 13; louis  $13, \frac{1}{4}, \frac{1}{8}$ ; bateliers 14, compris Messieurs Favarger receveur et Gagnebin instituteur.

Ajoutons qu'un billet annexé au tableau précise les prénoms des fils de Jean Reinhard, Frédéric et Samuel, et l'existence d'un bateau de pêcheur valant 5 écus, d'une « loquette » de 2 écus et d'un troisième esquif pourri, de nulle valeur.

A une époque comme la nôtre où, en 1967, la batellerie dispersait 2760 petits bateaux neuchâtelois sur le lac, sans compter les unités de la



Société de navigation et 28 péniches transporteuses de sable, de gravier ou de pierres, nous avons du mal à imaginer la flotte si réduite de 1815. Certes, il faut ajouter les pêcheurs et tous les navigateurs fribourgeois et vaudois, mais le total des bateaux et des gens vivant du lac reste faible. De toute façon, le tableau des professions pour 1815 (1816, entre parenthèses) donne des chiffres différents de ceux déjà cités pour les bateliers. Voici ceux qui sont donnés pour les juridictions où ils apparaissent : paroisse de Saint-Aubin 13 (12), Bejaix 3 (0), Cortaillod 3 (3), Auvernier 6 (6), Neuchâtel 2 (3), Thielle 5 (1), le Landeron 0 (3), soit au total 28 (32). On voit des fluctuations non négligeables se produire d'une année à l'autre. Quant aux pêcheurs, pour les mêmes années, ils sont confondus avec les poissonniers et apparaissent dans les juridictions suivantes : paroisse de Saint-Aubin 6 (2), Bevaix 3 (1), Cortaillod 6 (8), Boudry 4 (4), Auvernier 28 (22), Neuchâtel 5 (4), Thielle 5 (11), le Landeron 6 (8). Il ressort de ces derniers chiffres, que l'enquête de 1815 a certainement négligé une partie des embarcations de pêche jugées trop petites. La charge maximum de 120 hommes et 12,4 tonnes à Auvernier, et de 15,6 tonnes à la Béroche, prend tout son sens, si on compare ces chiffres à ceux aimablement communiqués par la Société de navigation pour ses bateaux actuels. Le *Neuchâtel* déplace 155 tonnes, reçoit 41 tonnes de charge et compte 550 places ; le *Ville d'Yverdon* déplace 174 tonnes, en reçoit 48 de charge et dispose de 560 places ; les deux bateaux du type *Cygne* et *Mouette*, semblables, comptent 74 et 20 tonnes, et 250 places chacun.

Les alarmes des Suisses sur leur frontière occidentale, soigneusement entretenues par leurs voisins mal défendus, aboutirent, on le sait, à une lamentable équipée en Franche-Comté. Le poids de la guerre s'était déplacé au nord de la France, rendant vaines toutes les dispositions prises pour la flottille du lac de Neuchâtel.

Jean COURVOISIER.



## CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES 1969-1970

ARCHIVES DE L'ÉTAT. — Dans son rapport sur l'exercice 1970, l'archiviste cantonal A. Schnegg note que les répertoires des registres paroissiaux ont été établis pour les baptêmes célébrés dans six paroisses : Auvernier (1640-1823), les Bayards (1788-1823), Coffrane (1678-1838), la Côte-aux-Fées (1657-1823), Dombresson-Savagnier (1729-1823), Fleurier (1710-1805).

Le service a mis sur fiches les minutes des actes de naturalisation de 1958 à 1967, le *Livre de remarques* du notaire Elie Bugnot (1668-1682) et les procès-verbaux du Landeron jusqu'à 1848.

Des recherches ont été entreprises sur la famille Devins, de Vaumarcus-Vernéaz ; Augustin Perret (1810-1900), fabricant d'horlogerie au Locle ; Alphonse Petitpierre (1812-1888), pasteur, historien, directeur des écoles municipales de Neuchâtel ; la famille Thiébaud, de Brot et Rochefort ; le terme de « ville » désignant la commune de La Chaux-de-Fonds.

Le service a fait un tableau de la descendance neuchâteloise de François de Roulet-Mézerac (1768-1845), de Neuchâtel et des Ponts-de-Martel.

Le fonds du registre des familles s'est accru de 1791 enveloppes et 4582 pièces.

MONUMENTS ET SITES. — En matière de restauration, le conservateur R. Vionnet énumère les subsides versés en 1970, dont les plus importants :  
— Tours de la Collégiale de Neuchâtel, soldes cantonal 20.000 francs, fédéral 5.000 francs.  
— Temple de Fontaines, solde cantonal 19.500 francs, deuxième acompte fédéral 17.500 francs.  
— Eplatures-Grises, Fondation du Musée paysan et artisanal (siège à la Chaux-de-Fonds), deuxième acompte cantonal 10.000 francs.

ARCHÉOLOGIE. — M. Michel Egloff, archéologue cantonal et conservateur du Musée, signale que les objets découverts dans l'Entre-deux-Lacs lors des fouilles de la deuxième correction des eaux du Jura — objets en restauration dans les laboratoires fribourgeois de M<sup>lle</sup> H. Schwab — gagneront bientôt Neuchâtel par centaines.



Les services du Musée cantonal d'archéologie ont poursuivi en 1970 la remise en état de la céramique néolithique découverte à Auvernier sur l'emplacement de la future route nationale 5.

L'exposition « Histoire et Préhistoire de l'Entre-deux-Lacs », présentée à Marin en mai 1970, a accueilli plus de dix mille visiteurs en trois semaines.

En ce qui concerne les fouilles, les plongeurs du Service d'archéologie de la ville de Zurich ont exploré la station du bronze final d'Auvernier, du 11 février au 5 mars 1970, avec l'aide des plongeurs du canton. A Paradis-Plage (Colombier), on a repéré et sondé en décembre, avec les plongeurs du Locle, une station de l'âge du bronze final signalée par Paul Vouga en 1933. A Saint-Blaise, on a redécouvert et fouillé en partie un site intact du néolithique final (environ 2200 av. J.-C.), condamné par des remblayages. Du 26 juillet au 28 août 1970, des recherches subaquatiques ont abouti à de nombreuses trouvailles : céramique, haches, os et bois de cerf travaillés, objets de cuivre.

UNIVERSITÉ. — Le Grand Conseil a pris acte, le 9 mars 1970, du rapport du 10 février sur l'organisation de l'Université, ses relations extérieures, son plan de développement et son financement. Le recteur a envoyé au Château, en juin, un projet de réforme qui renforcerait l'autorité rectoriale, ferait participer les corps intermédiaires et les étudiants aux autorités universitaires, resserrerait les liens entre l'Université et la ville.

Le Conseil d'Etat a sanctionné le nouveau règlement de la bibliothèque universitaire, à la direction de laquelle M. Alain Jeanneret a été nommé le 6 novembre 1970. La commission avait demandé que l'on instituât un poste de directeur à titre permanent. Le nouveau règlement en est le cahier des charges : administration de la bibliothèque centrale, gestion technique des bibliothèques de facultés, instituts et séminaires, alors que leur gestion scientifique demeure entre les mains des professeurs.

La commission de la recherche scientifique a octroyé des subsides à quinze débutants (203.450 francs). Sur les dix bourses de trois ans accordées pour toute la Suisse, quatre sont allées à des jeunes chercheurs avancés de Neuchâtel (441.760 francs). Divers membres du corps enseignant ont obtenu des crédits pour acquérir des appareils ou du matériel, rémunérer des assistants ou des collaborateurs techniques (1.828.900 francs).

Le chapitre relatif à la Faculté des lettres contient une remarque importante : « Les licences des Universités romandes sont désormais reconnues comme équivalant à la maîtrise française et permettent par conséquent à nos licenciés de préparer une thèse de doctorat en France. » Relevons



aussi qu'« une soixantaine de thèses sont actuellement inscrites à notre Faculté ».

Le 7 juin 1970, l'Université a perdu le professeur Georges Méautis, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

Originaire de Neuchâtel et du Châtelard-Montreux, il est né à Montreux le 24 octobre 1890. « Entré à l'Université comme privat-docent en 1918, il avait été nommé professeur de langue et de littérature grecques en 1920. De 1939 à 1941, il avait été recteur de l'Université. Professeur honoraire, il était resté très attaché à l'Université, qui gardera de lui le meilleur souvenir. » G. Méautis était membre correspondant de l'Institut de France. Le *Musée neuchâtelois* a publié une douzaine de communications du savant (voir la *Table générale des années 1864-1963*, par E. Buser).

Le professeur L.-E. Roulet, délégué du Conseil fédéral au XIII<sup>e</sup> Congrès international des sciences historiques, a présidé la division « Histoire des continents », à Moscou, du 15 au 23 août 1970.

Les annexes du rapport mentionnent les thèses de doctorat, dont celle de M. Philippe Gern, *Aspects des relations franco-suisse au temps de Louis XVI ; diplomatie - économie - finances*, Imprimerie Paul Attinger S. A., Neuchâtel, 1970. Cette dernière a paru simultanément en librairie dans la collection *Le passé présent*, la Baconnière, Neuchâtel, 1970.

Le régime définitif de l'aide aux Universités (loi fédérale du 28 juin, ordonnance d'exécution du 16 décembre 1968) est entré pour la première fois dans les faits en 1970. Le canton a reçu au total 4.194.360 francs (subvention de base 2.184.499 francs, subvention d'investissement 2.009.860 francs).

Saluons la naissance d'une nouvelle publication universitaire : *Annales 1969-1970*. Ce copieux fascicule de 255 pages, présenté par le vice-recteur J.-J. von Allmen, vise à resserrer les liens de l'*alma mater* avec la cité. On y trouve notamment le discours du recteur W. Sörensen, installé le 6 novembre 1969, *Réflexions sur l'enseignement et la recherche en mathématiques*, trois leçons inaugurales, les quatre conférences de 1970 sur *La vigne et le vin*, les rapports des facultés, un état de la coordination universitaire en Suisse romande, le rapport du comité de la Société académique pour l'année 1969-1970 (qui paraissait dans son *Bulletin*, désormais inutile et supprimé), la présentation des thèses de doctorat.

#### BIBLIOTHÈQUES ET MUSÉES.

##### *La Chaux-de-Fonds :*

Dans son rapport sur l'exercice 1969-1970, le bibliothécaire F. Donzé note qu'après la *Bibliographie des Montagnes neuchâteloises 1967*, celle de



1968 a été publiée. Cet instrument de travail est utile aux chercheurs. Grâce à la richesse du Fonds Edmond Privat, une exposition *Gandhi, 1869-1969* fut présentée par la Bibliothèque de la Ville au collège des Forges, du 19 septembre au 19 octobre 1969.

*Neuchâtel :*

En 1970, la Bibliothèque de la Ville a reçu en don une dizaine de dossiers contenant des manuscrits de l'écrivain neuchâtelois J.-P. Porret (1913-1969). Elle a prêté son concours à deux expositions : *La Revue neuchâteloise, 1957-1970, cinquante numéros* (18 avril-2 mai) ; *Rousseau naturaliste*, initiative des Amis (Musée Rousseau à Môtiers, mai-septembre).

Le moment est venu de signaler, dans le recueil de rapports *Ville de Neuchâtel, Bibliothèques et Musées, 1969*, l'étude de M. A. A. Quartier, conservateur du Musée d'histoire naturelle, sur *Les australopithèques du Villafranchien*. L'auteur rompt à dessein avec la tradition d'un article annuel sur la faune indigène. « Pour reprendre conscience de nos véritables rapports avec la nature, il semble qu'une petite excursion dans la préhistoire humaine est un des meilleurs moyens. » Ces vingt-deux pages, consacrées « aux plus anciens préhumains connus à ce jour », se présentent comme un guide où M. Quartier définit avec clarté les termes techniques, les noms zoologiques et géographiques. « Une certaine familiarité avec nos humbles précurseurs me paraît être une branche importante de la culture générale, propre à nous faire réfléchir sur toutes sortes de problèmes et à nous intégrer par la pensée non plus à notre « histoire » dérisoire, faite de siècles ou au plus de millénaires, mais à toute la longue, la lente, la grande aventure humaine. Grâce à la préhistoire, on peut répondre dans une certaine mesure aux questions célèbres : Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ? et se demander si la troisième question : Où allons-nous ? peut être non pas résolue, mais quelque peu approchée. » Voilà l'essentiel de la préface ; voici les titres des chapitres : Quelques définitions ; Introduction zoologique ; Nomenclature, liste des trouvailles ; Chronologie ; Différences entre singes et hommes ; Aspect physique, relations systématiques ; Outils et restes fossiles ; Typologie ; Milieu ambiant, mode de vie et culture des australopithèques ; L'apport des australopithèques.

Pour le même exercice 1969, on ne s'étonnera pas de trouver pour la première fois dans le recueil de la Ville le rapport de M. Michel Egloff, directeur du Musée cantonal d'archéologie, « institution cantonale, rattachée au département des Travaux publics, située dans un bâtiment qui demeure propriété de la Ville et qui abrite des collections dont une partie appartient à la Ville de Neuchâtel, l'autre à l'Etat », précise l'auteur. On fera



naturellement un lien entre le rapport ainsi présenté et les indications succinctes de celui du département des Travaux publics, dont nous avons donné l'essentiel plus haut, touchant l'année 1970. Ici, l'archéologue cantonal, successeur de feu Jean-Pierre Jéquier dès le mois d'avril 1969, fait un historique de l'institution, décrit les métamorphoses du bâtiment, analyse les collections. « Leur richesse s'explique par la présence, sur notre petit territoire, de vestiges de toutes les civilisations qui se sont succédé en Suisse occidentale. Rappelons aussi que ce sont des sites neuchâtelois qui sont à l'origine des appellations mondialement connues de *Civilisation de Cortaillod*, d'*Epoque de La Tène*. » Quant aux travaux de restauration, M. Egloff écrit : « Entrée en fonction en 1968 », M<sup>lle</sup> Rose-Marie Lehmann, préparatrice, « restaure la céramique néolithique découverte en 1964 et en 1965 à Auvernier, au lieu-dit « la Saunerie », lors des fouilles effectuées sur le tracé de la future route nationale 5. Une infinie patience alliée à une méthode rigoureuse lui a permis de reconstituer à l'heure qu'il est dix-neuf profils complets d'une céramique dont l'état de conservation était déplorable. Ce long travail s'avère indispensable si l'on veut connaître de manière approfondie une civilisation de la fin du troisième millénaire à laquelle d'aucuns donnent déjà le nom de *Civilisation d'Auvernier*. Une première monographie consacrée à ce site préhistorique paraîtra prochainement ». Enfin, parmi les projets du chargé de cours à l'Université, notons celui-ci : « L'enseignement universitaire de la préhistoire pourra bientôt, nous l'espérons, se donner au Musée. Un séminaire établi dans le bâtiment même permettra aux étudiants d'examiner sur place les collections archéologiques et contribuera à faire du Musée ce qu'il devrait être : une institution vivante au service de chacun. »

En une cinquantaine de pages illustrées de seize photographies très suggestives, le professeur Jean Gabus fait le tour de l'activité du Musée d'ethnographie et de l'Institut d'ethnologie en 1969. Devant les besoins d'un public nouveau, présent et à venir, « notre réponse, écrit le directeur, n'est pas celle d'une démocratisation de l'art et de la culture — termes à la mode et qui trahissent l'Art et la Culture — mais plutôt d'une quête des élites là où elles se trouvent ». Preuve en est, par exemple, le soin mis à préparer l'exposition *Japon : théâtre millénaire vivant* (14 juin-31 décembre 1969), sur la genèse et l'organisation de laquelle le directeur Gabus consacre quatorze pages. Pour mener l'entreprise à terme il fallait obtenir du mécénat un complément de 138.000 francs. Le muséologue a raison de rappeler plus loin que « les rapports entre écoles et musées font partie des obligations éducatives de nos institutions ». « Un musée d'histoire naturelle évoque bien entendu une faune régionale ou étrangère, mais également



l'écologie ; un musée d'art, la sensibilité esthétique d'un groupe, ses particularismes, ses écoles, son style et souvent la « calligraphie » d'une période d'histoire, son tempérament ; un musée d'histoire ou d'archéologie est constitué par les références, les témoins dont les manuels scolaires ne peuvent rendre compte que par des reproductions. Quant aux musées d'ethnographie, ils intéressent la géographie, l'histoire, la technologie, l'art. Ils évoquent la composition culturelle d'une société étrangère, les traits qui marquent sa vocation spirituelle. Enfin, ils ouvrent des portes sur un monde qui se rétrécit chaque jour, grâce à la multiplicité des moyens de transport, des communications de toutes sortes et signifient que l'Afrique, l'Asie et l'Amérique sont déjà de proches voisins et les interlocuteurs directs de la génération de demain. »

En raison de l'importance des études originales et des renseignements que peut contenir le recueil annuel *Ville de Neuchâtel, Bibliothèques et Musées*, cette publication élaguera les rapports administratifs, dès 1970. L'organe a atteint sa vingt-deuxième année avec l'exercice 1969.

AMIS DE J.-J. ROUSSEAU. — Le N° 11, printemps 1970, du *Bulletin* contient un compte rendu, par le président F. Matthey, de la conférence faite le 8 novembre 1969 devant l'assemblée générale : M. Eigeldinger, *Le mythe du peuple dans les premières œuvres de Jean-Jacques Rousseau*. Les œuvres suivantes sont notamment présentées dans la bibliographie : Ch. Guyot, *De Rousseau à Marcel Proust*, Ides et Calendes, 1968 ; Ph. Favarger, *Un juste parmi nous, Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève* (Genève, Impression Sérigraphique Barth, 1969).

Le N° 12, automne 1970, analyse deux lettres de Rousseau acquises pour la Bibliothèque de Neuchâtel : à De Luc, 13 décembre 1754 ; à l'abbé Germanes, 21 septembre 1770. M. F. Matthey rend compte de l'activité du Musée Rousseau à Môtiers et de l'exposition « Rousseau naturaliste », inaugurée le 29 juin 1970. La bibliographie présente le N° 51, été 1970, de la *Revue neuchâteloise*, où sont reproduites les cartes à jouer, et analyse les tomes IX-XII, 1969-1970, de la *Correspondance complète*, édition critique, due à R. A. Leigh.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES. — Les 222 pages du tome 93 (1970) du *Bulletin* contiennent, outre les procès-verbaux des séances de l'année 1969-1970, les quatre contributions suivantes : L. Zeltner, *Recherches de biosystématique sur les genres BLACKSTONIA Huds. et CENTAURIUM Hill* (ce travail a obtenu le Prix de la Société neuchâteloise des Sciences naturelles) ; K. L. Huynh, *Quelques caractères cytologiques, anatomiques et*



*embryologiques distinctifs du genre TROPAEOLUM et du genre IMPATIENS, et position taxonomique de la famille des Balsaminacées*; M. Wenger-Razine, *Contribution à l'étude cytotaxonomique du genre GYPSOPHILA L*; E. Mayor, *Etude expérimentale de PERONOSPORA GALLIGENA Blumer*.

M. J.-L. Richard, président de la Commission scientifique neuchâtoise pour la protection de la nature, exercice 1969, nous apprend que le Club jurassien et la Commission ont travaillé à mettre au point le décret cantonal du 7 octobre 1969 concernant la protection des biotopes. Il est donc « désormais interdit de porter atteinte aux biotopes suivants » (qui s'ajoutent aux grandes réserves naturelles existantes), biotopes dont il reste à définir le périmètre exact et à fixer les bornes :

a) *Superficie provisoire en hectares :*

Les Saignoles (38 ha), le marais de la Joux-du-Plâne (4,5 ha), le Bois-du-Clos (2,3 ha), les Roches-de-Châtoillon (123 ha), les Joûmes sur le Landeron (9,4 ha), Rond-Buisson/la Brévine (11 ha), la Roche-Devant (17 ha), la Vieille-Areuse (0,8 ha), les Bochats (5,2 ha), la Ronde à Biaufond (2 ha), les Râpes sur Hauterive (15 ha), les Goudebas/les Brenets (10 ha).

b) Les Roussotes (mare), les cibleries de Cornaux (pré maigre), embouchure de la Broye (réserve ornithologique, roselière), les Entre-deux-Monts (mare), Derrière-Tête-de-Ran (mare), les Petites-Crosettes (mare), la Joux-du-Plâne (mare), l'étang du Moulin/Lignièrès, Plan-du-Bois (deux mares), la glacièrè des Sagnettes.

Dans ses *Observations météorologiques faites en 1969 à l'Observatoire cantonal de Neuchâtel*, M. W. Schuler écrit :

L'année 1969 a été tout à fait normale en ce qui concerne le bilan thermique et les précipitations. L'insolation par contre a été insuffisante : elle n'occupe que le huitième rang parmi les dix dernières années. Des quatre saisons, seul l'automne mérite d'être mentionné. Chaud et bien ensoleillé, il a partiellement compensé les lacunes des saisons précédentes. ... L'automne est la seule saison à bilan thermique positif. Sa température moyenne de 10,7° dépasse de 1,3° la valeur normale et occupe le troisième rang des vingt dernières années (1961 : 11,3°, 1963 : 10,8°). ... La température maximale de l'année : 30,8° a été enregistrée les 17 et 24 juillet. Le minimum de -9,2° date du 6 décembre. Température moyenne annuelle : 9,1°.

Ayant sous les yeux le *Rapport annuel* du directeur J. Bonanomi sur l'exercice 1970, nous y relevons que cette année-là a été...

normale avec toutefois une insolation légèrement déficitaire de 10% par rapport à la moyenne. ... Depuis 1864, jamais encore un mois de février n'a été aussi pluvieux : 224,6 mm de précipitations à comparer à la moyenne de 65 mm pour les mois de février depuis 1864. A Neuchâtel même, cela ne s'est pas traduit par



une couche de neige particulièrement forte (25 cm au maximum) ; par contre, le haut du canton n'avait, de mémoire d'homme, jamais reçu autant de neige qu'en 1970.

Le même rapport nous apprend que M. Walter Schuler, docteur ès sciences et chef du service astronomique, a remis sa démission pour le 30 septembre, après avoir accepté un poste dans l'enseignement gymnasial. M. Schuler était au service de l'Observatoire depuis 1951 comme assistant, puis dès 1956 comme directeur-adjoint.

VITICULTURE. — Dans le rapport du département de l'Agriculture, exercice 1970, la Station d'essais viticoles (Auvernier) constate que le temps fut favorable à la vigne depuis fin mai et pendant l'été, très favorable en septembre. Le retard du printemps, trois semaines environ, ne put être comblé. L'insolation est déficitaire depuis plusieurs années.

La sortie de raisins fut bonne dans l'ensemble, sauf parfois dans les « gobelets ». La floraison se fit au début de juillet et passa normalement. Par conséquent, la récolte fut quantitativement bonne, exception faite pour quelques vignobles en gobelets à Cornaux, Cressier, le Landeron et aussi à la Béroche.

Le chapitre *Rendement du vignoble en 1970* (rapport du département) fournit de précieuses indications, ainsi résumées :

Surface totale : 58.945,70 ares, ou 16.745,93 ouvriers (1 ouvrier : 352 m<sup>2</sup>). Blanc : 45.120,05 ares, ou 12.818,19 ouvriers. Rouge : 13.825,65 ares, ou 3.927,74 ouvriers.

Production en gerles (1 gerle : 107 kg), blanc : 37.274,31 gerles ; rouge : 9.514,81 gerles.

Rendement en gerles par ouvrier : blanc, 2,91 gerles à l'ouvrier ; rouge, 2,42 gerles à l'ouvrier.

Rendement en litres de moût par are : blanc (1 gerle : 85 litres de moût), 31.683 hectolitres de moût, 70,21 litres à l'are ; rouge (1 gerle : 75 litres de moût), 7.136 hectolitres de moût, 51,61 litres à l'are.

Valeur de la récolte :

1969, blanc 3.380.580 francs ; rouge 1.218.360 francs.

1970, blanc 7.082.060 francs ; rouge 2.188.450 francs.

CHRONOMÉTRIE ET RECHERCHES HORLOGÈRES. — Le dernier fascicule du volume V, 1969, du *Bulletin annuel* de la Société suisse de chronométrie et du Laboratoire suisse de recherches horlogères publie un hommage à la mémoire de Léopold Defossez (Spa, 12 novembre 1878 ; Versoix, 31 octobre 1969), directeur de l'École d'horlogerie du Locle en 1919, membre fondateur du L.S.R.H., de la S.S.C. en 1924, directeur des laboratoires des Fabriques de spiraux réunies à Genève de 1926 à 1946. De 1946 à sa mort,



L. Defossez fut rédacteur technique du *Journal suisse des horlogers*. Auteur en particulier d'un célèbre ouvrage sur *Les savants du XVII<sup>e</sup> siècle et la mesure du temps*, avec une préface d'Adrien Jaquerod (Lausanne, 1946), et d'une *Théorie générale de l'horlogerie*, préface d'A. Jaquerod (Neuchâtel, 1950-1951), L. Defossez était membre d'honneur de la S.S.C. et docteur h. c. de l'Université de Neuchâtel.

Dans le même numéro du *Bulletin*, M. Paul Dinichert, directeur du L.S.R.H., signale que le volume des contrats de recherche ou de développement continue à augmenter. En outre, le Laboratoire a contribué comme de coutume à la formation des ingénieurs horlogers à la Faculté des sciences de Neuchâtel. Ce type d'études mènera dès 1970 à un diplôme d'ingénieur en microtechnique.

Le premier fascicule du volume VI, 1970, du *Bulletin annuel* reproduit les vingt et une communications présentées au 45<sup>e</sup> Congrès de la S.S.C. à Lucerne les 3 et 4 octobre 1970.

FONDATION ADRIEN GUÉBHARD-SÉVERINE. — Le numéro unique de la quarante-sixième année, 1970, des *Annales Guébard* publie les études suivantes : A. Stoyko, *La variation séculaire de la rotation de la Terre et les problèmes connexes* ; H. Besson et P. Huguenin, *Construction géométrique des spineurs de Weyl et Dirac* ; J.-F. Reber, *Nouvel aspect de la photographie : La photosolubilisation des halogénures d'argent*. Parmi les comptes rendus d'ouvrages reçus, notons : W. Rivier, *De l'imaginaire au réel*, Editions du Griffon, 1969 ; J. Rossel, avec la collaboration d'E. Jeannet, *Physique générale*, nouvelle édition, Editions du Griffon, 1970.

ÉTUDES GÉNÉALOGIQUES. — Le N<sup>o</sup> 10-12, décembre 1970, du *Généalogiste suisse* contient une étude de M. P.-A. Borel (la Chaux-de-Fonds) : *Comment quatre grands musiciens de l'époque romantique épousèrent des femmes d'ascendance suisse*.

RECENSEMENT 1970. — Le rapport du département de l'Intérieur publie le tableau du recensement de la population du canton de Neuchâtel en décembre 1970 (p. 109). Voici quelques résultats :

Canton : 168.238 (+1457).

Communes : Neuchâtel 38 025 (+1340), la Chaux-de-Fonds 42.701 (-239), le Locle 14.585 (-351).

La population a augmenté dans les districts de Neuchâtel, de Boudry et du Val-de-Ruz, diminué dans ceux du Val-de-Travers, du Locle et de la Chaux-de-Fonds.

Eric BERTHOUD.



1'325'404-26

# Les noms de lieux de Bôle

ESSAI DE TOPONYMIE

par Jean-Pierre Michaud

*Préface d'Ernest Schüle*



Si ce n'est un croquis du temple de Bôle en 1830, exécuté par Baumann et reproduit par Ed. Quartier-La-Tente (*Le canton de Neuchâtel, Le district de Boudry*, p. 539), il n'existe pas, à notre connaissance, de vue du village de Bôle dessinée par un des artistes, tels Baumann, Moritz ou Lory, qui nous laissèrent tant de charmantes gravures de notre pays au début du XIX<sup>e</sup> siècle.

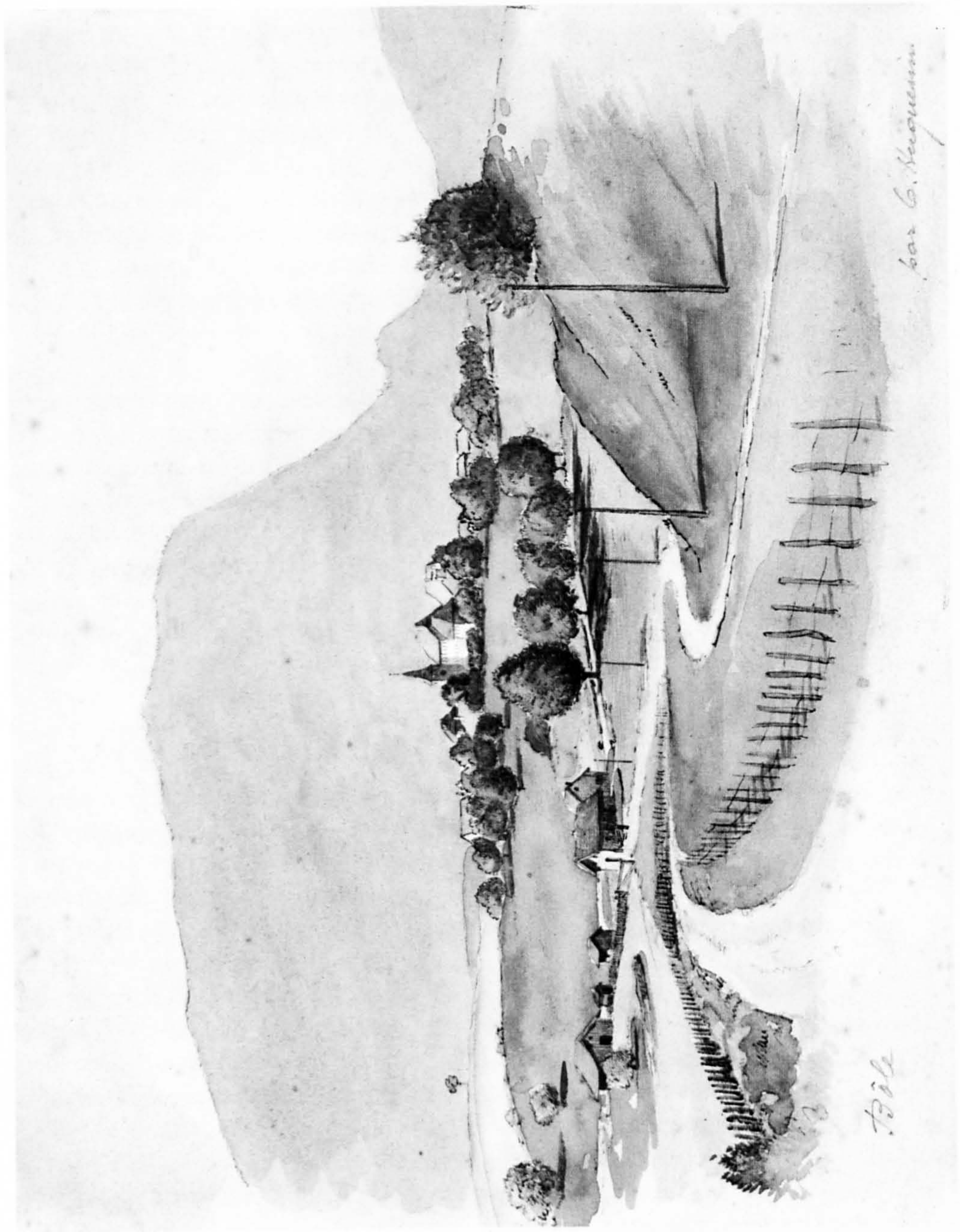
L'aquarelle ci-contre est postérieure. Bien que non signée, elle est vraisemblablement l'œuvre d'Oscar Huguenin. On y reconnaît sa technique et son coloris. Ce n'est pas sans raison qu'une main anonyme a inscrit : « Bôle, par O. Huguenin ».

La vue date de l'époque de la construction du chemin de fer Franco-Suisse, vers 1860. Au premier plan apparaissent le tablier de la voie, sans les rails, les poteaux télégraphiques, sans les fils, la barrière du passage à niveau et les bâtiments très sommaires de la gare de Colombier. Ce tableau a-t-il été peint pendant l'exécution des travaux, avant leur achèvement, ou n'est-il pas terminé? Nous penchons pour cette seconde solution. La ligne de chemin de fer Neuchâtel-Vaumarcus fut ouverte à l'exploitation en 1859. Oscar Huguenin ne vint que l'année suivante à Bôle, où il fut instituteur de 1860 à 1871. Cela expliquerait aussi l'absence de signature, car Oscar Huguenin signait généralement ses œuvres.

Malgré ses imperfections, le tableau est intéressant parce qu'il montre l'ancien village sur sa colline, tel qu'il se présentait jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avant la construction, dès 1900, des nombreuses maisons qui en modifièrent la physionomie. On y aperçoit nettement le grand bâtiment dénommé la Citadelle, incendié en 1925, qui dépassait de un ou deux étages les autres maisons. Devant le village s'étendent les champs et vergers, lieux-dits La Prairie et Sous le Pré, à gauche les vignes des Chapons Marions dominées par l'Arbre de la Liberté au haut du vignoble de la Croix. A l'arrière-plan, on reconnaît la Montagne de Boudry, un peu trop haute, avec le contrefort de Treymont et l'entrée du Val-de-Travers dite le Trou de Bourgogne. A droite, la terre fraîchement remuée démontre que les travaux de construction de la voie étaient récents.

J.-P. M.





Bâle vers 1860





Bôle vers 1860



## Préface

Ce recueil des noms de lieux de Bôle ne manquera pas d'intéresser l'historien et le dialectologue. Pour des raisons diverses, il est vrai. L'historien cherche dans la toponymie des éclaircissements sur le peuplement, la mise en culture, les particularités d'une région, que les documents écrits ne lui apportent que rarement. Quant au dialectologue, les noms de lieux, éléments de langue en grande partie pétrifiés, le renseignent sur le parler local d'autrefois, sur les mots et formes qui y ont été en usage et sur les changements qui l'ont transformé au cours des siècles.

La base de toute étude sérieuse de toponymie est une documentation aussi détaillée que possible, qui doit comprendre notamment, pour chaque nom de lieu :

- 1° la forme moderne, officielle, c'est-à-dire celle qu'adoptent le cadastre, les publications communales, les cartes géographiques, etc. ;
- 2° la tradition écrite, c'est-à-dire les mentions anciennes qu'on peut tirer des documents d'archives ou d'autres sources historiques ;
- 3° la tradition orale, c'est-à-dire la manière de prononcer et d'employer un nom de lieu dans le patois (s'il est encore pratiqué) et dans le français des gens de l'endroit ;
- 4° la description du terrain : sa configuration, la végétation qu'on y trouve, sa situation par rapport à d'autres lieux-dits, ses particularités.

L'explication d'un nom de lieu ne peut être tenue pour assurée que si elle tient compte de toutes ces données ; en outre, l'interprétation des formes et graphies historiques doit se faire non pas avec notre sentiment linguistique d'hommes du XX<sup>e</sup> siècle, mais dans le cadre de la langue de l'époque. C'est bien parce qu'il enfreint trop souvent l'une ou l'autre de ces règles méthodologiques que le livre de Henri Jaccard (*Essai de toponymie*, Lausanne 1906) — essai de synthèse prématurée — doit être utilisé avec la plus grande prudence.

Il faut féliciter M. Michaud d'avoir patiemment réuni sa documentation de base. Ses explications de l'origine des noms en ont grandement bénéficié. Il a su éviter, en effet, les habituels courts-circuits étymologiques, tels que l'identification d'un toponyme avec un terme assonant du français moderne (voir un bel exemple sous *Merloses*, où les attestations des XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles nous orientent dans une direction inattendue) ou la reconstruction d'un étymon latin pour des toponymes de formation beaucoup plus récente (par exemple *Goutte d'Or*). Grâce à sa connaissance intime des



lieux, qu'on sent à chaque page, M. Michaud a souvent pu trancher en faveur d'une des explications possibles, rejetant des hypothèses qui n'auraient pas cadré avec les conditions locales ou avec les données historiques (voir par exemple *Bois Coinchiez* et *Coinchonna*, *Lucbe*, *Marnières*, *Tombet*, *Domaine de Pierre*).

Malgré toutes ses recherches, un petit nombre de noms a résisté à l'explication étymologique. Faut-il s'étonner de voir figurer parmi eux le nom même de *Bôle*? Certes non, puisque la plupart des noms de commune appartiennent à une couche très ancienne, donc particulièrement malaisée à éclaircir. A cela s'ajoute, dans notre cas, une autre difficulté : le nom de *Bôle* apparaît pour la première fois en 1339 seulement, et déjà sous une forme assez proche du nom actuel, ce qui ne facilite pas la recherche d'une étymologie convaincante. Pour résoudre de tels problèmes, l'étude conjointe de noms analogues d'autres régions est indispensable ; elle doit se baser sur un matériel comparatif étendu, dont l'auteur d'une monographie locale ne peut guère disposer.

\* \* \*

Une telle documentation toponymique est riche d'enseignements. Dans le domaine de l'histoire locale d'abord. Les attestations anciennes des lieux-dits prouvent que l'organisation actuelle du territoire de *Bôle* était déjà en place, dans ses grandes lignes, au XV<sup>e</sup> siècle. Les défrichements et la mise en culture du sol sont donc antérieurs à cette époque. On peut en voir un dernier reflet dans certains noms tirés de noms de plantes : les champs des *Grasselières* ont été gagnés sur des terrains recouverts de genévriers ; au *Biollet*, il dut y avoir autrefois des bouleaux, et dans la combe de *Foutey*, un hêtre marquant ou un groupe de hêtres.

Si l'on reporte sur une carte les toponymes qui très probablement contiennent un nom de personne ou de famille, on s'étonne de les voir se grouper dans deux secteurs du territoire communal, l'un se situant au sud du village (N<sup>os</sup> 18, 19, 21, 28 et 36), l'autre à l'est (N<sup>os</sup> 54 et 56). Comme ils désignent presque tous des champs ou des vignes, on est tenté d'y voir le souvenir des personnes qui ont défriché ou mis en valeur ces parcelles.

Un exemple d'un changement de culture : on ne se souvient plus d'avoir planté du chanvre dans les actuels jardins des *Cheneviers*, mais telle a bien été leur destination première, comme le nom l'indique clairement.

\* \* \*



Venons maintenant au domaine de la langue locale. Pour comprendre la formation de certains noms, il faut considérer leur situation sur le terrain. *Cimetière* (N° 50 de la carte) et *Sous le Cimetière* (51) sont voisins ; il est évident que le second dérive du premier. Malgré la différence des termes, on peut envisager un rapport analogue entre la *Prairie* (30) et *Sous le Pré* (29), entre *Pasquier* (20) et *Paquerat* (23), entre le *Bois Coinchiez* (9) et la *Forêt* (7), mais non entre *Rue* (40) et *Ruettes* (8), *Vignier* (39) et *Sorvignier* (60).

Si le patois de Bôle est éteint aujourd'hui, quelques traces au moins s'en sont conservées dans les noms de lieux : des détails typiques de prononciation (sous *Coinchonna*, *Corcelette*, *Pierre à Sisier*, *Rosseltat*, etc.), quelques termes bien francoprovençaux (*Biollet*, *Bugnon*, *Draise*, *Rafour*, etc.). Dès le moyen âge, le patois neuchâtelois a eu à se défendre contre un concurrent redoutable, le français. A Bôle, comme ailleurs, les transformations qu'ont subies les noms locaux témoignent clairement de l'implantation progressive du français. Deux exemples suffiront : le *Tertre* apparaît encore en 1339 sous la forme francoprovençale *Terdo*, mais depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, on ne rencontre plus que la forme française ; la traduction de *Bois Coinchiez* en *Bois Sali*, au contraire, ne s'est faite dans l'usage parlé qu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Enfin, tous les noms de formation récente sont naturellement français : *Carrière*, *Loge*, *Marnières*.

Toutes ces constatations n'auraient pas été possibles si M. Michaud n'avait pas rassemblé une si riche documentation de base. Les étymologistes passent — et avec eux parfois les étymologies — mais les chercheurs de toutes les disciplines auront dorénavant à leur disposition une mine de renseignements sur cette petite commune du vignoble neuchâtelois, mine exploitée avec patience et amour par un excellent connaisseur de l'endroit.

Décembre 1970.

Ernest SCHÜLE,  
rédacteur en chef du  
*Glossaire des patois de la Suisse romande.*



## Bôle

Le vieux village est situé sur une éminence dominant à l'ouest le vallon du Merdasson, à l'est la Combe aux Femmes, actuellement combe de Foutey, et au sud le plateau de Planeyse. Plan N° 43.

CITATIONS ANCIENNES : a Boulo, in villa de Boulo, 1339. — par devers la ville et finaige de Boule vont les limitacions... jusques au Mardascon par les charrieres de Boule... au pendant du tertre de la vy Bouleresse, 1346 (Matile, p. 587). — es commons de la ville de Buloz... tendant le contrevall vers Buloz... les dictes villes de Columbier, de Bulo et de Crouse, 1356 (Matile, p. 752). — la charriere per laquele lon vait des Montmollin a Bulo, 1356 (Matile, p. 750). — es comungs de la ville de Collombier, de la ville de Boule et de la ville de Creuse, 1356, cop. 1560. — sur la ville de Bullo, 1372 (Du Chesne, p. 308). — au Grebollet de Buloz, 1419. — in finagio de Bullo, 1420. — au vignoble de Buloz, 1429. — au lieu de Boules, 1432. — au vignoble de Bulloz, en la fin de Buloz, les habitans de Boule, au fenage de Boule, le fourt de Boule, au territoire de Bulle, 1441. — Jehan Thiebault de Boule, derriere Boule, 1481. — Loys Baillet et Guillaume Genesvelet gouverneurs et sindiques de la communaltey de Boule, 1512. — au dessus de Boule, Sagnie de Boule, 1530. — territoire de Boule, closel a Bolle, 1545. — Gérard Grybollet gouverneur et Pierre Monyn de Boule, 1544. — Philibert Petavel et Jehan du Valdereux gouverneurs de Bolle, 1550. — la communauté du village de Bosle, 1551. — au dit Bolle, a Bosle, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — au dict Bosle, au village du dict Bolle, en la fin dessoubz Boule, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — la Preslerie du dict lieu de Bousle, 1600.

FORMES MODERNES : A Bôle (cadastre, 1874). — Bôle (carte Siegfried, 1882). — par le chemin de la Boilleresse (Oscar Huguenin, *L'armurier de Boudry*, 1895).

USAGE PARLÉ : patois de Montalchez et de Travers : a Boûlo. — français : à Bôle.

ORIGINE : L'étymologie du nom de Bôle est difficile à déterminer. Gatschet (pp. 60 et 61) déclare que Boulo, Bollo, Bullos peuvent être des dérivés du vieux mot latin butum, la fin, la frontière, le bout, le but. Il admet d'autre part (pp. 271 et 272) que Bouloz, Bolle, Bôle, Bosle peuvent venir de bola, boletum, le pays non bâti, le pays de bruyères.

Jaccard (p. 40) partage cette opinion. Le nom viendrait du bas-latin bola, boletum, du vieux haut allemand bol, terrain inculte, lande.



D'après Quartier-La-Tente (p. 511) le nom de Bôle devrait son origine à la colline (Boule) sur laquelle le village est construit.

Von Wartburg (I p. 607), au mot bulla, indique les dérivés bola, bôle, boula, signifiant boule, corps sphérique. Voir aussi le même auteur I pp. 427 et 429 ; XXI p. 14.

Chessex (p. 21) tire ce mot d'un nom d'arbre provenant du gaulois betullos, en latin betulla, devenu en latin vulgaire betullus qui donna en vieux français boul dont bouleau est un dérivé.

Le *Glossaire des patois de la Suisse romande* (II p. 632) attribue aussi aux mots boule, bulo, bulloz le sens de bouleau. Il cite des noms de lieux genevois Boule, et un substantif masculin bulo, bulloz, attesté à Fribourg au XV<sup>e</sup> siècle. Il rapproche ces formes de l'ancien français boul, substantif masculin dérivé du gallo-latin betullus signifiant bouleau.

Les opinions de Gatschet et de Jaccard sont insoutenables. Bôle, situé sur une voie romaine importante, n'était pas un Finistère. Sa terre fertile ne pouvait pas apparaître comme une lande.

En revanche, le rapport avec une boule ou un corps sphérique est tentant parce que le vieux village est construit sur une éminence. Il est toutefois discutable, car les textes anciens et les formes patoises montrent que le terme est masculin à l'origine.

On admettrait plus volontiers le rattachement à betullus, au sens de bouleau, qui paraît trouver son appui dans les formes boule, bulo, bulloz, indiquées par le *Glossaire*. Cependant, un doute subsiste du fait que les noms indigènes du bouleau sont en biol-, non en boul-, comme nous le verrons plus loin au mot Biollet. Il reste en outre à expliquer la terminaison -o, caractéristique pour les formes les plus anciennes, les moins francisées, et encore pour la prononciation patoise du début du XX<sup>e</sup> siècle ; elle ne s'accorde pas avec un descendant de betullus.

### Baillottes

Vignes plates. Plan N<sup>o</sup> 19.

CITATIONS ANCIENNES : le pré Bailliot, au prel Baillot, 1596 (Reconnaissances de Boudry). — un morcel de vigne nommé la Baillote, 1688. — au milieu du vignoble à la Baillotte, 1716 (acte J. J. Pettavel). — un morcel es Champs Baillot, 1722 (acte J. J. Pettavel).

FORME MODERNE : Les Baillottes (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Aux Baillottes.

ORIGINE : Ce mot vient du patronyme Baillot, vieille famille de Bôle, citée en 1441 déjà.



### Barques

Champs humides, dans la partie est de la combe de Foutey. Plan N° 57.

CITATIONS ANCIENNES : au lieu dit en Berque, 1566, cop. 1681. — sur la pièce de Berque, la dite parcelle de Berque était en closel, 1681. — jardins nommés la Barque, 1771 (acte Borrel). — la Barque, 1779, cop. 1800. — le terrain défriché et en culture dit des Barques, 1842.

FORME MODERNE : Les Barques (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Aux Barques, féminin.

ORIGINE : Ce nom, écrit anciennement Berque, provient du latin barca « bateau à fond plat » et correspond au français barque. Cette explication est conforme à la topographie de l'endroit, situé dans la combe de Foutey, qui peut ressembler à une grande barque.

### Bas les Vaux

Champs et vignes plats dans le fond du vallon du Merdasson. Plan N° 6.

CITATIONS ANCIENNES : un morcel de vigne gisant au Bas Laivaux, 1700 (acte Jo. Pettavel). — une vigne au lieu dit au Bas les Vaux, 1711 (acte J. J. Pettavel).

FORME MODERNE : Les Bas les Vaux (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Aux Bas les Vaux.

ORIGINE : Ce nom est dérivé du latin vallis « val, vallée ». Il a donné en français val, au pluriel vaux, signifiant vallée.

### Biollet

Champs en pente douce à Treyvaux, à l'ouest du vallon du Merdasson. Plan N° 15.

CITATIONS ANCIENNES : le Biolet ou Blolet pres de Trevau, pose de terre gesant au Blollet, jouxte le Blollet ou Champ dou Biollet, 1530. — au Biollet, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — au Biolet, au Biollet, au Byollet, 1600 (Reconnaisances de Colombier).

FORMES MODERNES : néant.

USAGE PARLÉ : le nom est oublié.



ORIGINE : Ce nom vient du gallo-latin *betulla* qui a donné en patois *biola* et *biolé* « le bouleau ». Le radical est complété par le suffixe *-etum* indiquant le lieu où croissent les arbres et qui a formé les terminaisons en *-et*, *-ay*, que l'on retrouve dans les noms de Chanet, Tremblay, Tombet. Il est également possible que ce toponyme vienne de *biolet* « petit bouleau ».

### Bois Coinchiez

Petite forêt dans le versant ouest du vallon du Merdasson. Plan N° 9.

CITATIONS ANCIENNES : en Conchié Bussom, 1342. — au Coinchiez Bosson, 1545. — Bois Conchié, au Boz Coinchié, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — un morcel de champ au Bois Coincher, 1703 (acte Jo. Pettavel). — un morcel de champ es Bois Coinchié, 1734 (acte J. J. Pettavel).

FORME MODERNE : Le Bois Coinchiez (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Au Bois Coinchié ; les habitants l'appellent généralement le Bois Sali.

ORIGINE : Ce nom est dérivé du francoprovençal *concher* ou *conchier* « salir, souiller ». La situation géographique du lieu, dans le vallon du Merdasson, marécageux et boueux, justifie cette étymologie.

### Bois Devant

Grande forêt au nord du village. Plan N° 70.

CITATIONS ANCIENNES : foretier au Bois de Vent ou Cottendard, fossé fait au Bois Devant, 1769. — la forêt du Bois Devant, 1809. — faire un défilé au Bois Devant, 1820.

FORMES MODERNES : Le Bois Devant, Les Bois Devant (cadastre, 1874). — Les Bois devant (carte Siegfried, 1882).

USAGE PARLÉ : Au Bois Devant.

ORIGINE : Ce bois étant situé au milieu d'une vaste forêt, on ne comprend pas devant quoi il serait placé. Il faut chercher son origine ailleurs. En termes forestiers, les *devens* étaient des forêts soumises à certaines restrictions, telles que l'interdiction d'y abattre du bois ou d'y laisser pâturer le bétail. On trouve fréquemment le terme de *devens* ou *devins* dans les textes anciens pour désigner des forêts de ce genre. On rencontre ce nom ailleurs sous la forme plus caractéristique de *defends* ou *defens*, provenant



sans doute du latin *defensus* (*locus*) « lieu défendu ». Le lieu-dit de Bôle tire son origine de la charte du 26 janvier 1357 par laquelle le comte Louis de Neuchâtel octroyait aux communiens de Colombier, Bôle et Areuse des forêts au nord du village en se réservant certains droits (Matile, p. 752).

### Bornel

Champs, vergers et vignes à l'est et à l'ouest du chemin conduisant du village au pont du Merdasson, au lieu dit actuellement La Fontaine les Vaux, près de la grande fontaine de la buanderie communale. Plan N° 37.

CITATION ANCIENNE : Barbely Philippin se rendait vers le Bornel, 1611 (procès de sorcellerie).

FORME MODERNE : en descendant le chemin de Bornel-ès-Vaux (Oscar Huguenin, *Les aventures de Jacques Gribolet*, 1888).

USAGE PARLÉ : Aux Bornélévaux, masculin.

ORIGINE : Le radical de ce nom, répandu en Suisse romande, est d'origine prélatine. En patois neuchâtelois, bornel désigne un tuyau destiné à conduire l'eau à une fontaine, puis la fontaine elle-même. Ce toponyme s'appliquait à la grande fontaine de la buanderie communale, située dans la vaux du Merdasson. Il a donné son nom aux champs et vergers qui se trouvaient aux alentours. Le terme de Bornélévaux est resté dans le langage pour désigner la route conduisant du village au pont du Merdasson. Dans les actes, ce lieu-dit est appelé plus couramment Fontaine les Vaux.

### Bugnon

Ruelle sans issue, dans le village, conduisant à un puits. Plan N° 31.

CITATIONS ANCIENNES : au Buygnon juxta fontem, subtus le Buygnon in prato de Boulo, in prato dou Buygnon, 1339. — morcellum prati situm au Boignon, 1420. — faulx de pray sesant au Bugnyon de Boule decousté la fontaine du Boignyon dever joran, ung chesaulx sesant au Bugnyon, a l'esert du Boygnyon, 1441. — le praz du Bugnyon joste le Bugnyon devert joran, 1468. — tres fossorate vinee site au Bugnyon, 1480. — la ruelle dou Bugnon, 1530. — le grant prel du Bugnon, 1540. — l'andin du Bugnon, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — en Suchié jouxte la rue du Bugnon, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — Jehanne Baillet avait effrayé une femme qui était allée puiser de l'eau au Bugnon, 1623 (procès de sorcellerie). — une place au lieu dit Vers le Bugnon, 1656 (Reconnaisances de Bôle).



FORME MODERNE : Ruelle du Bugnon (nom de rue, 1960).

USAGE PARLÉ : Au Bugnon.

ORIGINE : Ce nom est très répandu en Suisse romande. Il signifie en patois un puits, une source jaillissant à fleur de terre que l'on ne peut utiliser comme fontaine. Cette étymologie concorde avec la réalité : le puits existe encore à cet endroit. Bien que non inscrit au cadastre, le nom est resté dans le langage pour désigner la ruelle à l'extrémité de laquelle se trouve le puits.

### Carrière

Maison d'habitation et verger dans une carrière désaffectée, ouverte lors de la construction du chemin de fer Franco-Suisse vers 1850-1860. Plan N° 61.

CITATIONS ANCIENNES : Néant.

FORMES MODERNES : La Carrière (cadastre, 1874). — La Carrière (carte Siegfried, 1882). — Chemin de la Carrière (nom de rue, 1960).

USAGE PARLÉ : A la Carrière.

ORIGINE : Ce mot se passe de commentaire.

### Cerf

C'était le nom de la fontaine se trouvant sur la place du village, au carrefour de la route cantonale et de la rue du Temple. Son bassin portait la date de 1846. Elle a été enlevée en 1967. Plan N° 45.

CITATIONS ANCIENNES : néant.

FORME MODERNE : Fontaine du Cerf (plaque du service des eaux, 1910)

USAGE PARLÉ : A la fontaine du Cerf.

ORIGINE : Ce nom est sans rapport avec le Creux du Cerf dont il sera question un peu plus loin. Il provient de celui de l'hôtel, à l'enseigne du Cerf, actuellement désaffecté, à côté duquel se trouvait la fontaine.

### Chamblet

Petit verger humide, dans le flanc est du vallon du Merdasson. Plan N° 36.



CITATIONS ANCIENNES : in Chambelet, 1339. — en Champs Bellet, 1441. — closel gesant a Bolle au lieu dit le Champ Bellet, 1545. — le Champ Bellet, Chambellet pres de la Fontaine, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — a Chambelet au dit vignoble de Bosle, 1688.

FORME MODERNE : Chamblet (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Au Chamblet.

ORIGINE : Ce terme provient vraisemblablement du mot latin campus « champ », et d'un nom propre Bellet ou Belet. Il faut remarquer toutefois que le nom de Bellet ou Belet n'apparaît, dans les actes, qu'en 1677 à Neuchâtel et en 1739 à Colombier.

### Champ Matthie

Champ plat. Plan N° 54.

CITATIONS ANCIENNES : a la Sagne dit a Champ Mathiez, 1681 (Reconnaisances de Bôle). — le Champ Matthié, 1691 (Reconnaisances de Bôle). — le Champ Matié, le Champ Mathié, 1700 (Reconnaisances de Bôle). — le droit de ceux de Bôle sur le Champ Mathié, 1770.

FORME MODERNE : Champ Matthie (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Au Champ Matié.

ORIGINE : Matthié était en patois le nom de Matthieu ; le Champ Matthie n'est autre qu'un Champ Matthieu.

### Champ Rond

Champ plat de forme arrondie, entouré de forêt de trois côtés. Plan N° 71.

CITATIONS ANCIENNES : un morcel de champ lieudit le Champ Rond, 1703 (acte Jo. Pettavel). — des quartiers labourables tels que sont les Champs Ronds, 1771 (acte Borrel). — fin de Pierra Sesie presentement dit Champ Rond, 1790.

FORME MODERNE : Le Champ Rond (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Au Champ Rond.

ORIGINE : Ce nom justifie son existence par la forme arrondie du terrain auquel il s'applique.



### Chanet

Grande forêt et coteau en nature de champ ; autrefois il s'y trouvait quelques vignes. Plan N° 59.

CITATIONS ANCIENNES : la combe dou Chanet, 1441. — le champ dou Chagnet, 1452. — ou Chasnet alias a la Combe es Femmes, 1530. — la comba du Chasnet, 1545. — leurs boys de ban appelez le Chasnet, 1564. — champ du Chanet, la comba du Chasnet, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — morcel de prez gisant es prises du Chanet, es prises du Chasnet, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — boines plantées par le bas du Chesnet, 1663. — forêt du Chanet de Sa Majesté, 1790.

FORMES MODERNES : Le Chanet (cadastre, 1874). — Le Chanet (carte Siegfried, 1882). — Rue du Chanet (nom de rue, 1960).

USAGE PARLÉ : Au Chanet.

ORIGINE : Le radical de ce mot a une ascendance celtique, comme de nombreux noms du domaine végétal. Le celte cassanos, devenu en latin cassanus « chêne », a donné en vieux français chasne, chaisne, chêne. Ainsi que nous l'avons dit au mot Biollet, le suffixe -etum, joint au nom de l'arbre, indique l'endroit où cette essence est fréquente.

### Chapons Marions

Vignoble en pente orienté à l'est. Plan N° 28.

CITATIONS ANCIENNES : pose de terre anciennement en vigne estant au Champ Marion jouxte le chemin publique tirant a Reuse devers le vent, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — un morcel de vigne lieudit aux Chapons dessous de la vigne du village, 1703 (acte Jo. Pettavel). — un morcel de vigne situé au lieu dit les Chapons Marion, 1712 (acte J. J. Pettavel). — on a mis les vignes des Chapons Marion dans le ban, 1725. — Champ Marion, 1764 (plan de la Recette de Boudry).

FORME MODERNE : Les Chapons Marions (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Aux Chapons Marion, masculin.

ORIGINE : Ce nom vient peut-être du bas-latin capponem « chapon ». Dans le vieux langage viticole, un chapon est un jeune plant de vigne qui n'a pas encore porté de fruits. Marion est un nom propre. Mais Chapons Marions pourrait aussi n'être qu'une déformation de Champ Marion.



### Chatelard

Petit vignoble entouré de champs, sur le flanc sud d'un tertre. Plan N° 12.

CITATIONS ANCIENNES : en Trevaul decousté le Chastellar dever l'ouberriere, 1441. — pose de terre gesant au lieu dit au Merdasson aultrement au Chastellard, 1530. — poses de terre gisant au lieudict a Besenette aultrement au Chastellard, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — joûte par sa vigne du Chatelard de bize, 1699 (acte Jo. Pettavel). — on a mis toutes les vignes de Bosle dans le ban à l'exception des Chatelard qu'on laisse privilégiées, 1725.

FORMES MODERNES : Les Chatelard (cadastre, 1874). — Le Chatelard (carte Siegfried, 1882).

USAGE PARLÉ : Au Chatelâr.

ORIGINE : Ce nom vient du bas-latin castellare qui a pris non seulement le sens de château ou de champ retranché, mais aussi celui d'éminence, de colline, de hauteur.

### Chenaux

Champs plats dans le fond du vallon du Merdasson. Plan N° 32.

CITATIONS ANCIENNES : a Chenaul, 1339. — a Chenaux une pose de terre, ou champs de Chenaul, en la fin de Chenaul decousté le Merdasson dever vent, 1441. — morsel de terre gesant es combes de Chinaulx a present reduit en vigne, 1530. — ung homme de vigne au lieudict en Chenaux, en la combe du Merdasson au lieudict a Chenaux, 1600 (Reconnaisances de Colombier).

FORME MODERNE : A Chenaux (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : A Chenau, masculin.

ORIGINE : Ce terme dérive du latin canalis « canal, aqueduc, fossé ». Etant donné sa situation, le lieu peut être considéré comme un grand canal.

### Cheneviers

Petits jardins dans le fond de la combe de Foutey. Plan N° 58.

CITATIONS ANCIENNES : le champ de la Cheneviere, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — au dit Foutey derrière les Chenevières, 1714 (acte J. J. Pettavel).



FORME MODERNE : Les Cheneviers (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Aux Cheneviers, masculin.

ORIGINE : Ce nom est très répandu pour désigner aujourd'hui des jardins. On le rencontre dans nombre de communes. Il vient du latin cannabis « chanvre » élargi par le suffixe -aria/-arius, indiquant l'endroit. Il était donné à des terrains dans lesquels on cultivait le chanvre.

### Chilliettes

Vignes plates. Plan N° 21.

CITATIONS ANCIENNES : in Chulet, 1339. — pose de terre sesant desoubz les vignes de Boule au lieudit en Chillet, 1441. — des enquil au font du Mardasson tirant au Chillet par le haut de Planeses, 1523. — deux hommes de vigne gesant au vignoble du dit Bolle au lieudit a la Chiellette, 1566. — la coste du Chillet aultrement es Plantees, 1596 (Reconnaisances de Boudry).

FORME MODERNE : Les Chilliettes (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Aux Chiyettes, féminin.

ORIGINE : Cet endroit porte sans doute le nom de la famille Chillet connue à Neuchâtel dès 1353, ou peut-être celui de la famille Chaillet attestée à Auvernier et à La Coudre dès le XIV<sup>e</sup> siècle.

### Cimetière

Ancien cimetière, créé en 1795, désaffecté en 1927 ; actuellement zone de constructions, immeubles Rue du Lac N°s 11 et 15. Plan N° 50.

CITATION ANCIENNE : à Foutey Dessous une pièce de terre limitée par le Cimetière d'uberre, 1830 (acte Clerc).

FORME MODERNE : Le Cimetière (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Au Cimetière.

ORIGINE : C'est le nom de l'ancien cimetière qui se trouvait à cet endroit.

### Coinchonna

Vigne en pente douce dans le versant est du vallon du Merdasson, comprenant la partie sud du lieu-dit actuel de Vignier. Le terrain est riche en sources. Plan N° 39.



CITATIONS ANCIENNES : un morcel de vigne dit la Coinchonna, 1718 (acte Jo. Pettavel). — à la Coinchonna, 1748 (plan de la Recette de Colombier).

FORMES MODERNES : néant.

USAGE PARLÉ : la Cointchonne.

ORIGINE : Ce nom a le même sens que le Bois Coinchiez auquel nous renvoyons le lecteur. L'usage parlé actuel Cointchonne perpétue la prononciation patoise dans laquelle -tch- correspond régulièrement au français -ch-.

### Collièses

Forêts et champs en pente douce, dont la partie ouest forme une petite combe. Plan N° 69.

CITATIONS ANCIENNES : venant avant jusques au lieu de la Cuilleysa, 1602. — une portion de bois es Colleises, 1737 (acte J. J. Pettavel). — aux Colleises, aux Colleyses, 1756, 1768, 1771. — leurs pasquiers des Coilleyses, 1771 (acte Borrel). — les Colleyses jouxte les champs de Sorvigné en bize, 1772 (acte Borrel). — cinq pauses des Colleyses pour y labourer, 1777. — aux champs des Colleyses, le haut du cret des Colaises, 1779. — 27 poses de terres avec marnière aux Colleyses, 1813.

FORMES MODERNES : Les Collièses (cadastre, 1874). — Les Collièses (carte Siegfried, 1882).

USAGE PARLÉ : Aux Collièzes, féminin.

ORIGINE : Ce nom est peut-être une variante patoise de coulisse, encore utilisée de nos jours dans le sens de canal, aqueduc, rigole, cassis, couloir.

### Combe

Champs plats dans le fond du vallon du Merdasson. Plan N° 10.

CITATIONS ANCIENNES : ou Comba, in la Comba, 1339. — poses de terre en la Combe du Merdasson, 1441. — tercium unius pose terre situm en la Combaz, 1480. — la Combe, 1530. — a la Comba de la forest, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — en la dite Combe du Merdasson, 1600 (Reconnaisances de Colombier).

FORMES MODERNES : La Combe (cadastre, 1874). — La Combe (carte Siegfried, 1882).



USAGE PARLÉ : A la Combe.

ORIGINE : Il s'agit d'un mot français qui correspond bien à la topographie de l'endroit.

### Corcelette, Corsalette

Ce nom était donné jadis à la rue actuelle de la Goutte d'Or, ainsi qu'aux vignes, vergers et champs qui la jouxtent, indiqués au cadastre sous le nom de La Rue. Plan N° 41.

CITATIONS ANCIENNES : le pray de Corcellettes, 1441. — vignie gesant au territoire de Boule au lieudit a Corsallettes, morcel de prel appelé de Corsallettes, au Vigny jouxte le prel de Corsellettes devers l'ouberre, la rue de Corsallettes, 1530. — la ruie de Corsalete devers joran, 1539. — la rue de Corsalete, 1593. — a Corcellettes, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — vigne et pré estant a Bosle dict anciennement a Corsalette aultrement a la Verriere, en Corcellettes, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — la ruaz de Corcelettes, 1674.

FORMES MODERNES : néant.

USAGE PARLÉ : le nom est oublié.

ORIGINE : Nous sommes en présence d'un des nombreux noms issus du bas-latin corte qui a désigné tout d'abord une cour, puis a pris le sens de ferme ou de domaine agricole, et enfin de hameau, village, bourg. On le trouve dans les toponymes commençant ou se terminant par cor ou cour. Un diminutif corticella est devenu Corcelles, dont Corcelette est encore un dérivé.

### Crêt

Ce nom désigne la fontaine portant la date de 1762, située au point culminant du vieux village. Plan N° 44.

CITATIONS ANCIENNES : au lieu appelé au bas du Crêt, 1708 (acte J. J. Pettavel). — tâcher de faire venir une fontaine sur le Crêt, 5 mai 1719 (archives communales). — achat d'un bassin pour le mettre à la fontaine du Crêt, 29 novembre 1761 (archives communales). — mettre à ban le grand bassin de sur le Crêt, 27 mai 1762 (archives communales).

FORME MODERNE : Fontaine du Crêt (plaque du service des eaux, 1910).

USAGE PARLÉ : A la fontaine du Crêt.



ORIGINE : Ce mot du patois et du français neuchâtelois est bien connu de chacun pour désigner une éminence ou une pente raide. C'est un doublet masculin de crête. Il a donné son nom à la fontaine placée au point le plus élevé du vieux village, d'où descend une rue en forte déclivité.

### Creux du Cerf

Champs en pente raide, formant une sorte de cuvette. Plan N° 64.

CITATIONS ANCIENNES : au Sas, 1339. — au Sex, pose de terre sesant au Cruel du Saz decousté le bois des Rapes, 1441. — pose de terre estant au Creul du Sac, 1545. — au Creuz du Saz, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — au Creuz du Cerf, 1598. — vers le Creux du Cerf, 1735. — et dès ledit Preimmond tirant au Creux du Sart, au Creux du Cerf, 1735. — le Creux du Sar, 1771. — leurs pasquiers du Creux du Saar, 1771 (acte Borrel).

FORMES MODERNES : Le Creux du Cerf (cadastre, 1874). — Le Creux du Cerf (carte Siegfried, 1882).

USAGE PARLÉ : Au Creux du Cerf.

ORIGINE : Ce nom est sans rapport avec les gracieux animaux, parés de grands bois, qui vivaient jadis dans nos forêts et venaient brouter dans les environs du village. Comme le montrent les mentions les plus anciennes, sas, saz, sex, il tire son origine du latin saxum « rocher ». Topographiquement, ce nom se justifie par l'existence d'une roche à proximité.

### Croix

Coteau couvert de vignes. Plan N° 24.

CITATIONS ANCIENNES : in la Crueyz, 1339. — au lieu de Bouilles derriere la Croix, 1432. — au vignoble de Bulloz au lieu dit a la Crois, vigne sesant dessous la Croix de Boule, en champs de la Croys, 1441. — vigne gesant dessoub la Croix, a la piece de la Croix, au champ de la Croix, 1530. — decousté le chemin de la Croix, 1545. — par en Croix, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — les champs de la Croix, 1598. — en Planeyse pres de la Croix, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — une autre place estant sur la Croix, 1656 (Reconnaisances de Bôle). — deux hommes de vigne a la Croix, 1688.

FORMES MODERNES : Les Croix (cadastre, 1874). — La Croix (carte nationale, 1956). — Rue des Croix (nom de rue, 1960).



USAGE PARLÉ : A la Croix, Aux Croix.

ORIGINE : On rencontre fréquemment ce mot comme nom de lieu pour désigner soit une croisée de routes, soit une croix chrétienne. Il est vraisemblable qu'une telle croix ait existé jadis, jusqu'à la Réforme, sur le belvédère naturel dominant ce vignoble, monticule où se dresse actuellement le tilleul appelé « arbre de la liberté ».

### Deur

Ce nom désignait un endroit, dans le vallon du Merdasson, où jaillit une source importante. Plan N° 33.

CITATION ANCIENNE : la Deur en dessus du dit Bôle, 1771 (acte Borrel).

FORMES MODERNES : néant.

USAGE PARLÉ : le nom est oublié.

ORIGINE : Ce nom vient d'un mot patois deur ou doue qui s'applique soit à des sources de rivières ou de ruisseaux, soit à des canalisations. Il appartient à la famille du latin ducere.

### Domaine de Pierre

Champs plats. Plan N° 11.

CITATIONS ANCIENNES : néant.

FORME MODERNE : Le Domaine de Pierre (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Au Domaine de Pierre.

ORIGINE : Il s'agit des terres formant les dépendances du petit manoir de Trois-Rods, sur territoire de Boudry, ayant appartenu à la famille de Pierre.

### Draise

Champs plats. Plan N° 48.

CITATIONS ANCIENNES : in Derayse juxta viam, 1339. — en Deraise quatre poses de terre, a la Derraise, champs de la Deraise, 1441. — au lieu dit a la Doraise, champs de la Deraise, 1441. — au lieu dit a la Doraise, champ de la Doraise, a la Doraise anciennement dit a la Condemine, 1530. — a la Draise, en Draize aultrement a la Loverelle, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — pose de terre gesante au lieudict a la Doraise anciennement a Macherel, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — la fin de Draise, 1771.



FORME MODERNE : A Draize (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : A Draize, féminin.

ORIGINE : En francoprovençal et en patois neuchâtelois, une draise ou deraise est une porte à claire-voie, une grille, une barrière, un clédar. Ce mot est fréquent dans les chartes. On rencontre de tels lieux-dits à maints endroits dans le canton de Neuchâtel.

### Fontaine les Vaux

Champs et vergers dans le vallon du Merdasson, près de la grande fontaine de la buanderie communale. Plan N° 35.

CITATIONS ANCIENNES : une place adgesante vers la Fontaine du dict Bosle de la part devers vent du dict village, 19 janvier 1564 (accensement de Léonor d'Orléans). — Chambellet pres de la Fontaine, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — Costa Chillet ou es Plantees etant pres de la Fontaine, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — pres de la Fontaine du villaige, dessus la Fontaine du dict Bosle, 1600 (Reconnaisances de Colombier).

FORME MODERNE : A la Fontaine les Vaux (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : A la Fontaine les Vaux.

ORIGINE : Nous renvoyons aux explications données au nom Bas les Vaux.

### Forêt

Petit bois et champs à l'ouest du vallon du Merdasson. Plan N° 7.

CITATIONS ANCIENNES : Bois Conchié ou en la Foret, à la comba de la Forest, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — es prises de la Forest, au dit lieu de Lafforest, 1600 (Reconnaisances de Colombier).

FORME MODERNE : La Forêt (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : A la Forêt.

ORIGINE : Ce nom se passe de commentaire. On constate toutefois avec surprise qu'il est appliqué à un tout petit bois, isolé et éloigné des grandes forêts de la commune qui portent d'autres noms.

### Forgean

Forêt située entre la route conduisant de Bôle à Chambrelieu et le Merdasson, à l'endroit appelé actuellement les Marnières. Il s'y trouve la carrière du village, en exploitation depuis très longtemps. Plan N° 66.



CITATIONS ANCIENNES : les theyers (forêt de pins) de Forgean, 1712. — est venu à la communauté de Colombier desdits bois de theyers assavoir a Forjan la partie devers la bise, 1737. — une portion de bois à Forjean, 1737 (acte J. J. Pettavel). — chemin de Forgean, 1790 (plan Matthey et Franel).

FORMES MODERNES : néant.

USAGE PARLÉ : A Forjan.

ORIGINE : Ce nom dérive du français forge, en latin fabrica signifiant atelier ou forge. Dans l'ancien langage, le mot fabrique désignait un atelier, un chantier, un lieu de travail. La carrière communale, où l'on extrayait et façonnait la pierre nécessaire à la construction des maisons du village, formait un important chantier et pouvait être la fabrique dans le sens de jadis. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, il se trouvait aussi au bord du Merdasson des moulins, favarges (forges), raisses (scieries), bastieux (battoirs) et autres arnois (machines) qui peuvent être à l'origine du nom de lieu (archives communales, 26 octobre 1525 et 16 novembre 1618).

### Foutey

Combe en nature de champs. Plan N<sup>o</sup> 52.

CITATIONS ANCIENNES : en Fotey dues poses de terre, en Foutey, a la combe de Fotey, 1441. — en Fottey une piece de terre, en la Sagnietta de Boule au lieudit en Fautel, en la fin de Fottey, 1530. — en Fotey troys poses de terre, en Foutey, 1545. — en Foutey, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — pose de terre gesant en Fouté, au lieu dict en Foutel, la Sagne de Bolle autrement a Foutey, au champ de la Donna aultrement au champ du Fouté, la Grassiliere pres Foutei, en Fouttey, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — contre les champs de Foutey, 1664 (Reconnaisances de Bôle). — a Foutey, 1728. — les champs de Foutey, 1771. — les champs de Foutey d'uberre, 1772 (acte Borrel). — a Foutey vignes et closels, 1779, cop. 1800 env. — à Foutey Dessous une pièce de terre, 1830 (acte Clerc).

FORME MODERNE : A Foutey (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : A Foûté, masculin.

ORIGINE : Ce nom est issu du latin fagus « hêtre » qui a donné en ancien francoprovençal et en patois neuchâtelois fou ou fau, dont fotel, fotey est un dérivé.



### Goutte d'Or

Fontaine à l'ouest du village près de la cure, qui a donné son nom à la rue où elle se trouve. Le bassin actuel porte la date de 1897. Plan N° 42.

CITATION ANCIENNE : tâcher de faire venir une fontaine proche de la cure, 5 mai 1719 (archives communales).

FORME MODERNE : Rue de la Goutte d'Or (nom de rue, 1960).

USAGE PARLÉ : A la Goutte d'Or.

ORIGINE : Dans l'ancien parler neuchâtelois, une goutte était une petite source de surface. La fontaine de la Goutte d'Or doit sans doute son nom à la pureté de son eau.

### Grand' Vignes

Vignoble. Plan N° 25.

CITATIONS ANCIENNES : a la Grand Vigne dessoubz le Tombet, dessoubz le Tombet alias es Grandz Vignes, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — un petit morcel de vigne dit au Grand Vigne, 1706 (acte Jo. Pettavel). — un morcel de vigne aux Grands Vignes, 1731 (acte J. J. Pettavel).

FORMES MODERNES : Les Grand'Vignes (cadastre, 1874). — Les grands-Vignes (carte Siegfried, 1882).

USAGE PARLÉ : Aux Grand Vignes.

ORIGINE : Ce nom est donné d'après l'étendue et la nature des cultures qui s'y trouvent.

### Grasselières

Terrain plat à Foutey, autrefois en nature de champ, actuellement quartier de maisons familiales avec vergers. Rue du Chanet N°s 7, 9, 11 et 13. Plan N° 53.

CITATIONS ANCIENNES : au Merdasson decousté le Merdasson dever vent et les Grasselieres dever l'ouberriere, 1441 (à un autre endroit). — la Grassiliere pres Foutei, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — à la fin dessus du village lieudit à la Grasselier, 1699 (acte Jo. Pettavel). — un autre morcel de champ à la fin de Foutey dit la Grasselière, 1703 (acte Jo. Pettavel). — au Gresalier, 1748 (plan de la Recette de Colombier). — aux Grasselières une piece de terre limitée des côtés de bise et uberre par le chemin de Cottendart, 1830 (acte Clerc).



FORMES MODERNES : néant.

USAGE PARLÉ : le nom est oublié.

ORIGINE : Ce nom est dérivé du mot patois *grassi* désignant le genévrier. Il est élargi par le suffixe *-aria* qui a formé les mots se terminant par *-ière* pour indiquer le lieu. Il désigne donc un terrain couvert de genévriers. Oscar Huguenin, dans *L'armurier de Boudry*, parle de « la Gracellire à Boudry, pente ainsi nommée à cause des gracils ou genévriers qui y croissent en abondance ».

### Lavaux

Ravin boisé et rocheux où coule le Merdasson. Plan N° 16.

CITATIONS ANCIENNES : pose de terre sesant en la Vaul dou Merdasson, en Pierre Sesy decousté la Vaul du Merdasson, 1441. — tendant amont le Vaulx du Merdasson jusques a Chambrellain, 1487, cop. 1546. — la combe de la Vaulx, 1530. — en Treyaulx jouxte la Vaulx du Merdasson devers la byse, 1530. — la Vaux du Merdasson desoubz Chambrellin, 1545. — a la Vaux dessoubz la roche jouxte le rapt de Merdasson, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — la Vaux du Merdasson, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — pièces de terre a la Vaux du Merdasson, 1741. — vignoble de la Vaux, 1870.

FORMES MODERNES : A Lavaux (cadastre, 1874). — La Vaux (carte Siegfried, 1882).

USAGE PARLÉ : A Lavaux, féminin.

ORIGINE : Autrefois ce nom s'écrivait généralement en deux mots : La Vaux. Le terme français Val ou Vaux était primitivement féminin. Pour son origine, nous renvoyons au commentaire du toponyme Bas les Vaux.

### Loge

Vignes en pente dans le côté est du vallon du Merdasson. Plan N° 5.

CITATIONS ANCIENNES : un morcel de vigne au lieu dit à la Loge, 1699 (acte Jo. Pettavel). — deux hommes de vigne es Loges, 1719 (acte J. J. Pettavel). — a la Loge, 1748 (plan de la Recette de Colombier).

FORMES MODERNES : La Loge (cadastre, 1874). — La Loge (carte Siegfried, 1882).

USAGE PARLÉ : A la Loge.

ORIGINE : Ce nom résulte de l'existence d'une hutte, cabane ou maisonnette.



### Longschamps

Champs plats et vignes en pente douce. Plan N° 47.

CITATIONS ANCIENNES : a la Rapaz anciennement es Longs Champs, 1441. — a la Raspa alias es Long Champs, 1530. — es Longchamps, au Long Champ, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — es Long Champ autrement a la Doraise, es Longs Champs jouxte la Vaux du Merdasson devers le vent, es Long Champts, es Long Champtz, es Longs Champz, 1600 (Reconnaisances de Colombier).

FORMES MODERNES : Les Longschamps (cadastre, 1874). — Les Longchamps (carte Siegfried, 1882). — Rue des Longchamps (nom de rue, 1960).

USAGE PARLÉ : Aux Longchamps.

ORIGINE : Ce nom est donné d'après la forme des champs qui s'y trouvent.

### Lovreylaz

Champs plats. Plan N° 46.

CITATIONS ANCIENNES : closel gesant au dit Bolle dit a la Loverelle, 1545. — en Draize autrement a la Loverelle, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — morcel de vigne au vignoble dudit Bosle apellé la Louverela, 1688.

FORME MODERNE : A Lovreylaz (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : A Lovrêla, féminin.

ORIGINE : Ce nom semble être un dérivé de lovière qui, en ancien français et en patois neuchâtelois, a le sens de tanière à loup ou de piège à loup. La fréquence des toponymes provenant du loup montre combien cet animal était abondant dans le pays jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Louis Favre et Oscar Huguenin en ont cité beaucoup d'exemples dans leurs romans neuchâtelois.

### Luche

Maisonnnette de gardiennage d'un passage à niveau sur la ligne de chemin de fer Neuchâtel-La Chaux-de-Fonds, dans la forêt, à l'extrémité ouest de la combe du Plan du Bois. Plan N° 72.

CITATIONS ANCIENNES : estant en un lieu qui se dit a la Lusche entre le bois de ceux de Bolle et d'Auvernier, 1619 (procès de sorcellerie de



Guillaume Vauthier). — racomodé le chemin de la Luche, 1754. — chemin de la Luche, 1771. — entretien des chemins de la Tourne et de la Luche, 1780.

FORME MODERNE : La Luche (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : A la Luche.

ORIGINE : L'étymologie de ce mot est très discutée. Il semble venir d'un radical gaulois loc- ayant signifié mare ou étang, apparenté au latin lacus « lac ». Cette explication correspond à la nature marécageuse de l'endroit. Il existe encore un bas-fond au sol tendre, couvert de grandes herbes grasses, où pouvait se trouver jadis un étang.

### Macherelles

Champs plats. Plan N<sup>os</sup> 49 et 67.

CITATIONS ANCIENNES : en Macherey supra Boulo, in Macherel, 1339. — une pose de terre sesant en Macherel, au champs de la Condemena aultrement Macherel, 1441. — poses de terre gesant au lieudit en Macherel, 1530. — en Macherel demy pose de terre, 1545. — en Macherel, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — au champ du Buchenel de present en Macherel, a la Doraise anciennement a Macherel, en Mascherel, a Mascherel, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — Guillaume Vauthier s'est rendu a la sinagogue a Macherel, 1619 (procès de sorcellerie).

FORMES MODERNES : Les Macherelles, Les Macherelles Dessus (cadastre, 1874). — Les Macherelles (carte Siegfried, 1882). — Chemin des Macherelles (nom de rue, 1960).

USAGE PARLÉ : Aux Macherelles.

ORIGINE : D'après Jaccard (p. 248) et le *Dictionnaire géographique de la Suisse* (vol. III, p. 213), Mache, Maiche viendraient du vieux français mache « meule de foin », en latin meta. Les Macherelles, à Bôle, en seraient un diminutif. Il s'agirait donc du lieu où l'on faisait les meules de foin. Cette interprétation est douteuse. En outre, elle ne permet pas d'expliquer la terminaison du mot. Ne vaut-il pas mieux envisager une dérivation du nom de famille Macherel, comme dans des toponymes analogues du canton de Vaud ? Ce patronyme est inconnu dans le canton de Neuchâtel. Mais il existe tout de même à Boveresse une Côte Macherelle.



### Mardor

Vignes plates. Plan N° 22.

CITATIONS ANCIENNES : in Mares, 1339 (est-ce le même lieu?). — un morcel de vigne situé au Mare d'Or, 1715 (acte J. J. Pettavel). — un autre morcel de vigne dit le Mared'or, 1718 (acte Jo. Pettavel).

FORME MODERNE : Les Mardor (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Aux Mardor, féminin.

ORIGINE : Ce mot contient probablement le terme français mare, comme de nombreux noms commençant par mar- ou mare-, pour désigner des terrains marécageux. Le second élément -dor peut en indiquer la couleur ou la qualité, ainsi que nous l'avons vu à la Goutte d'Or. Un petit marécage couvert d'herbages dorés peut fort bien avoir existé à cet endroit, au milieu des vignes. Des drainages y ont encore été nécessaires en 1950. Toutefois il ne faut pas exclure la possibilité de voir dans or l'appellation patoise de l'ours. Nous avons rencontré ailleurs des noms parallèles : aux Ponts-de-Martel, un document indique une « pièce de terre partie labourable et partie en marais nommée les Mards », 1808, actuellement les Mares ; à Boveresse, on trouve Mas d'Or en 1301, Mardor en 1380, indiquant un terrain de qualité ; à Montmollin, il existait un Prat a l'Oursse en 1547, dénommé Prez a l'Or en 1567 et Prelz a l'Ours en 1578.

### Marnières

Forêt dans le vallon du Merdasson. Plan N° 65.

CITATIONS ANCIENNES : néant.

FORME MODERNE : Les Marnières (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Aux Marnières.

ORIGINE : Il s'agit d'un endroit où l'on extrayait la marne utilisée pour fertiliser les champs. Il existe encore en ce lieu plusieurs fosses qui sont vraisemblablement d'anciennes marnières.

### Merdasson

Ruisseau et terrains dans le fond d'un vallon. Le sol est humide. Il a été drainé. Il s'y trouve des sources. Plan N° 13 (Les Champs du Merdasson).

CITATIONS ANCIENNES : in Merdesson ij pose, an Merdesson dimidia posa subtus Boulo, 1339. — jusques au Mardascon par les charrieres de



Boule, 1346 (Matile, p. 587). — jusque au fond dou Merdasson, 1357 (Matile, p. 752). — champs du Merdasson, 1441, 1600 et 1807. — une combe derriere Boule qui s'appelle Mardesson, 1481. — le vaulx du Merdasson, 1487, cop. 1546. — au font du Mardasson, 1523. — au Merdasson aultrement en Monnes, la vaux du Merdasson, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — le cours de l'aigue du ruz du Merdasson, 1597. — le rupt du Merdasson, 1598. — la roche du Merdasson, la combe du Merdasson, 1600 (Reconnaisances de Colombier).

FORMES MODERNES : Les Champs du Merdasson (cadastre, 1874). — Le Merdasson (carte Siegfried, 1882).

USAGE PARLÉ : Au Merdasson.

ORIGINE : Ce terme provient du vieux français merde qui signifiait boue, marécage. C'est le nom de nombreux torrents aux eaux boueuses, de terrains, de pâturages au sol fangeux.

### Merloses

Vignes en pente raide, dans le vallon du Merdasson, au pied desquelles se trouvent des champs plats et humides. Plan N° 4.

CITATIONS ANCIENNES : en Melerous, 1339. — dez la seigne a Meleroz et dez Meleroz tanques au pendant du tertre de la vy Bouleresse, 1346 (Matile, p. 587). — en Melereux demi pose de terre, en Mellereux, 1441. — desoub Boule au lieudit en Mellereux une pose de terre, au lieudit en Mellereux, jouxte le crest de Mellereux devers le joran, au Mellereux alias au champ Pochon, au lieudit au champ de Mellereux, au champ de Melliereux desoubs Boule, 1530. — anciennement au champ du Mellereux et a present au champ Hantzso, 1600. — au Melereux a la fin sous Bosle, 1681 (Reconnaisances de Bôle). — l'esparcette de la Merlose, 1728.

FORMES MODERNES : Les Merloses (cadastre, 1874). — Les Marloses (carte Siegfried, 1882). — Les Merloses (carte nationale, 1956).

USAGE PARLÉ : Aux Merlôzes, féminin.

ORIGINE : Il serait sympathique d'être en présence d'un vignoble dans lequel les merles s'en allaient picoter les grains de raisin. Malheureusement, les anciennes formes ne s'y prêtent pas. Elle s'expliquent par le terme patois melei signifiant le pommier sauvage et provenant du latin malum « pomme », élargi par le suffixe -arius.



### Paquerat

Champs et vignes sur sol plat. Plan N° 23.

CITATIONS ANCIENNES : in pascuis juxta le Tonbay, 1339. — une vigne au Paquerat, 1771 (acte Borrel).

FORME MODERNE : Les Paquerat (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Aux Paquerats, masculin.

ORIGINE : Le nom de Paquerat semble avoir remplacé celui de Pasquier dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais le territoire du premier ne recouvre pas celui du second. Il est plus restreint et situé plus au nord. Un déplacement local et une délimitation plus précise paraissent être intervenus. Ce nom est un dérivé de l'ancien francoprovençal pasquier et signifie petit pâturage.

### Pasquier

Ce nom était donné autrefois aux vignes s'étendant du Paquerat à la Loge. Plan N° 20.

CITATIONS ANCIENNES : in pascuis juxta le Tonbay, 1339. — morcel de vigne appelé la vigne dou Pasquier, 1441. — au Pasquier six fossorees de vigne, 1530. — la couste de Planeise autrement Pasquier, 1545. — la coste de Planeyse autrement Pasquiers, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — au vignoble de Bosle au lieudict au Pasquier, a la Plantée autrement au Pasquier, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — au vignoble de Bosle au lieudit au Pasquier, 1631. — le jardin gisant près des vignes du Pasquier, 1699 (acte Jo. Pettavel). — au Paquier, 1748 (plan de la Recette de Colombier).

FORMES MODERNES : néant.

USAGE PARLÉ : le nom est oublié.

ORIGINE : Ce nom, disparu depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, semble avoir été remplacé par celui de Paquerat. Mais il s'appliquait à une plus grande étendue de terrain et se trouvait plus au sud. Il se confondait vraisemblablement avec les Chilliettes, les Rosseltat et la Loge. Pour son étymologie, nous renvoyons à ce que nous avons dit au sujet de Paquerat.



### Pierre à Sisier

Champs plats en bordure de la forêt. Plan N° 63.

CITATIONS ANCIENNES : in Petra Sysie, in Petra Sysi, in Pierra Cisie, en Pierra Cise, a Pierra Cysi, 1339. — en Pierre Sesy decousté la Vault du Merdasson, 1441. — tirant ad Pierre Sisye au dessus de Boule, en Pierre Sesy dues poses de terre, au lieu dit en Pierre Sisie, en Pierra Sisiaz, en Pierre Sise, en Pierre Cisiez, 1530. — en Pierre Sesey, au lieu de Pierre Sesy, 1545. — depuis Pierre Sisiez, 1564. — la reveine de Peirre Seize, 1594. — en Pierre Sesie, en Pierra Sezie, a Pierra Sesie dict a la Rape, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — a Pierra Sizier, en Pierra Sisier, en Pierra Sisie, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — fin de Pierra Sesie presentement dit Champ Rond, 1790.

FORMES MODERNES : A Pierre à Sisier (cadastre, 1874). — Chemin de Pierre à Sisier (nom de rue, 1960).

USAGE PARLÉ : A Pierre à Sizier. On dit aussi, faussement, Pierre à Cerisier.

ORIGINE : La graphie la plus adéquate serait Pierra Sisier. Ce nom contient probablement le terme patois sise signifiant haie vive ou palissade qui remonte au latin caesa « coupure ». S'agirait-il d'une pierre coupée, d'une pierre fendue ou d'une pierre formant limite ? Ce toponyme n'a rien de surprenant à un endroit où se trouvent de nombreux blocs erratiques.

### Plan du Bois

Grande forêt. Plan N° 73.

CITATION ANCIENNE : au haut du crêt vis a vis le Plan du Bois, 1711 (acte Ducommun et Jo. Pettavel).

FORMES MODERNES : Le Plan du Bois (cadastre, 1874). — Le Plan du Bois (carte Siegfried, 1882).

USAGE PARLÉ : Au Plan du Bois.

ORIGINE : Il s'agit d'une surface plane de forêt, d'un replat dans un épaulement.

### Planeyse

Vaste plaine, jadis en prés et en vignes, actuellement place d'exercices militaires. Plan N°s 1, 2, 3.



CITATIONS ANCIENNES : en Planeyse, en Planese, en Planeise, en Planeysy, in Planisy, in Planesi, in Planeis, 1339. — en Planese dues poses de terre, en Planeise decousté le sentier tendant de Colombier a Boule, 1441. — pascua de Planyesy, 1480. — place et pourprise nommez Planeyse, 1512. — un morcel de leur prise de Planese, 1516. — tirant au Chillet par le hault de Planeses le hault du crest, 1523. — en Planeise une piece de terre, en Planeysa, en la fin de Planeyse, le hault du crest de Planeyse, 1530. — la couste de Planeise aultrement Pasquier, pose de terre qu'estoit anciennement appelé le Boz de Planeyse, 1545. — au territoire de Planeyse, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — en Planesa, les Planches de Planeyse, 1598. — en Planeyse pres de la Croix, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — la Planeysa, 1629. — un autre morcel au bas de Pianyse, 1714, Pianeyse, 1716, Pianeise, 1724 (actes J. J. Pettavel). — morcel de champ gisant a Pianinze, 1753.

FORMES MODERNES : Planeyse, Les Planeyses, Les Champs de Planeyse, Les Vignes de Planeyse (cadastre, 1874). — Planeyse (carte Siegfried, 1882).

USAGE PARLÉ : A Planèze, féminin.

ORIGINE : Ce nom vient du latin planitia « la plaine », à travers l'ancien francoprovençal planeysy appliqué à une vaste étendue plane.

### Plantées

Vignes en pente raide dans le vallon du Merdasson. Plan N° 17.

CITATIONS ANCIENNES : praz dit le praz de la Plantaye joste le praz de la Sauge devert bise, 1466. — a la costa de Chillet maintenant dict es Plantees, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — au lieu dict a la Plantée aultrement au Pasquier, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — au vignoble de Bosle lieudit es Plantées, 1688.

FORME MODERNE : Les Plantées (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Aux Plantées.

ORIGINE : Autrefois comme aujourd'hui, en langage viticole, une plantée est une jeune vigne, une plantation nouvelle de cépages ne portant pas encore de fruits.

### Prairie

Champs et vergers en pente douce, un peu marécageux. Plan N° 30.

CITATIONS ANCIENNES : au fenage de Prairie de Bosle au lieudict au Suchiez, 1600. — en la Prayrie de Bosle, auprès de la Preslerie du dict



Bosle, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — un petit morcel de pré situé à la petite plantée, Prairie, 1711 (acte J. J. Pettavel). — un petit morcel de pré à la Prérie de Bosle, 1715 (acte Jo. Pettavel).

FORMES MODERNES : La Prairie (cadastre, 1874). — Rue de la Prairie (nom de rue, 1960).

USAGE PARLÉ : A la Prairie.

ORIGINE : C'est un mot français désignant une surface couverte de plantes herbacées.

### Rafour

Champ en pente très rapide, à la lisière de la forêt. Plan N° 68.

CITATIONS ANCIENNES : subtus Raffor, 1339. — pose de terre sesant au Raffort, vers le Raffour, 1441. — pose de terre sesant au Raffourt, 1545. — au champ du Raffort appelé en Foutey, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — au Rafour, 1771.

FORME MODERNE : Le Champ du Rafour (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Au Rafour, Au Crêt du Rafour.

ORIGINE : Ce nom a une racine celtique ratis « la pierre à chaux » et un deuxième élément latin furnus « le four ». Le composé est devenu en bas-latin rafurnus et en ancien francoprovençal rafour, qui signifie four à chaux.

### Râpe

Champs maigres où la roche affleure le sol. Plan N° 62.

CITATIONS ANCIENNES : in Raspa, 1339. — a la Rapaz aultrement au Noyer Saint Pierre une pose de terre, a la Rapaz anciennement es Longs Champs, au Cruel du Saz decousté le bois des Rapes, 1441. — a la Raspa alias es Long Champs, 1530. — a Piera Sesie dict a la Rape, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — a la Raspe des Longs Champs, a la Raspa jouxte la combe du Merdasson, en Plattet alias a la Rappa, 1600 (Reconnaisances de Colombier).

FORME MODERNE : La Râpe (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : A la Râpe.



ORIGINE : Ce mot, utilisé en patois neuchâtelois, s'applique à un bien-fonds stérile et inculte. Il vient du bas-latin *raspa*, en vieux français *raspe* « buissons, terres incultes, broussailles ». Cette étymologie correspond à la nature du terrain.

### Ronde Sagne

Champs marécageux, assainis par drainages. Plan N° 55.

CITATIONS ANCIENNES : supra Ronda Sagnye, 1339. — a la Ronde Saigne une pose de terre, 1441. — gardait les bestes de Bolle et estait sus la Ronde Saigne, 1550. — a la Ronde Sagne un morcel de vigne, 1681 (Reconnaisances de Bôle).

FORMES MODERNES : La Ronde Sagne (cadastre, 1874). — La ronde Sagne (carte Siegfried, 1882).

USAGE PARLÉ : A la Ronde Sagne.

ORIGINE : Le nom de Sagne, Saigne ou Seigne est très répandu en Suisse et en France pour désigner des prairies couvertes d'une eau crouissante, des marais ou marécages. Il tire son origine d'un terme celtique *sagna* ou *sanja* « le marais ».

### Rosseltat

Vignes plates. Plan N° 18.

CITATIONS ANCIENNES : un morcel de vigne appelé la Rosseleta, 1688. — a la Rosseleta, 1748 (plan de la Recette de Colombier).

FORME MODERNE : Les Rosseltat (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Aux Rosseltat, féminin.

ORIGINE : Les noms commençant par *ross-* viennent du latin *russus* « rouge foncé, roux, roussâtre ». Il s'agit, pour les localités, d'une référence à la teinte du terrain (Rosse Sagne à la Joux du Plâne, Rosselle à La Sagne, Rosset à Bevaix, Roussette à Cortaillod, etc.) et, pour les hommes, d'une allusion à la couleur de leurs cheveux (d'où les noms de famille Rossel, Rosset, Rossier, etc.). Dans le canton de Neuchâtel, le nom de Rosseltat n'est connu qu'à Bôle. Attendu que la terre n'y est pas colorée, il est dérivé probablement du patronyme Rossel, mentionné à Bôle en 1441, ou de celui de Rosselet, attesté à Colombier en 1499.



### Rue

Rue actuelle de la Goutte d'Or avec les vergers et les champs voisins ; terrains en pente douce. Plan N° 40.

CITATIONS ANCIENNES : a la vigne de la Riue, 1441. — la Ruie de Corsalete devers joran, 1539. — la Rue de Corsalete, 1593. — dessous les vignes aultrement a la Rue, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — en Corcellettes jouxte la Rue devers bize, 1600. — au lieu dit Dessoubz le Tombet et anciennement dict a la Rue, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — la Ruaz de Corcelettes, 1674.

FORME MODERNE : La Rue (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : A la Rue.

ORIGINE : Il arrivait fréquemment aux siècles passés que l'on nomme un quartier la Rue ou les Rues.

### Ruettes

Champs plats. Plan N° 8.

CITATIONS ANCIENNES : pose de terre sesant en Rueta, en Ruete, 1441. — au finaige de Boule au lieudit en Ruetta, en Ruette ung chesallet, 1545. — en Ruete, en Ruette, le pré de la Rueta, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — en Rueta sur le chemin, 1600 (Reconnaisances de Colombier).

FORMES MODERNES : Les Ruettes (cadastre, 1874). — Les Ruettes (carte Siegfried, 1882).

USAGE PARLÉ : Aux Ruettes.

ORIGINE : Il s'agit d'un ancien mot français et patois neuchâtelois dérivé de rue et désignant un petit chemin ou un sentier.

### Sagnes Baillot

Champs humides dans le fond de la combe de Foutey. Plan N° 56.

CITATIONS ANCIENNES : vont les limitations du finage de Colombier par la vy Corcellannaz vers la Seigne de Boule, 1346 (Matile, p. 587). — au champs de la Saigne, 1441. — a la Sagnie de Boule, en la Sagnietta de Boule au lieudit en Fautel, 1530. — pose de terre estant au cloudz de la Saigne, 1545. — la Saigne Baillot territoire de Boule, 1545. — a la Saigne du Terraulx aultrement a la Cousta, a la Sagne Baillot dessous



Bolle, a la Saigne Bailliot dessoubz Bolle, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — la Sagne de Bolle autrement a Foutey, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — morcel de pré et sagne dict la Sagne de Bolle, 1600. — le pasquier des Saignes Baillot, 1600. — les Saigne Baillot, 1629. — le quartier en jardins près des Sagnes Baillot, 1771 (acte Borrel). — terrain dit des Barques qui longe le ruisseau de la Sagne-Baillod, 1842.

FORME MODERNE : Les Sagnes Baillot (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Aux Sagnes Baillot, féminin.

ORIGINE : Au sujet de Sagne, nous renvoyons au chapitre de la Ronde Sagne. Quant au nom de Baillot, nous en avons parlé à l'article Baillottes.

### Sorvignier

Champs en pente douce. Plan N° 60.

CITATIONS ANCIENNES : Sorevignyes 1 po., Sore Vignes 11 po., a Sorevignes 11 po., 1339. — en Sore Vigne dues poses de terre decousté la combe du Chanetz devers bise, en Souree Vigne, 1441. — en Sorevigne jouxte la comba du Chasnet devers bize, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — des quartiers labourables tels que sont les Champs Ronds et ceux de Sorvigne, 1771 (acte Borrel). — les Colleyses jouxte les champs de Sorvigne en bize, 1772 (acte Borrel). — a Sorvigne, 1790.

FORME MODERNE : A Sorvignier (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : A Sorvignier, masculin.

ORIGINE : En pays neuchâtelois, ce nom ne se trouve qu'à Bôle. Mais on rencontre à Saint-Blaise un lieu-dit analogue Sur Vignier qui a le même sens. Le préfixe vient du latin super ou supra « au-dessus de », qui a donné en vieux français et en francoprovençal sor et sore. Cette étymologie s'explique aisément par le fait qu'il existait au-dessous de cet endroit, au Chanet et à Foutey, un petit vignoble qui fut arraché vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Au surplus, nous renvoyons au commentaire du nom Vignier.

### Sous le Cimetière

Champs et vergers en pente douce. Actuellement zone de constructions, immeubles Rue du Lac N°s 19 et 23. Plan N° 51.

CITATIONS ANCIENNES : néant.



FORME MODERNE : Sous le Cimetière (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Sous le Cimetière.

ORIGINE : Il s'agit des terrains situés directement au-dessous du Cimetière dont il a été question plus haut.

### Sous le Pré

Champs et vergers plats. Plan N° 29.

CITATIONS ANCIENNES : a la fin Dessoubz le Pray, pose de terre sesant Dessoubz les Prays, Dessoubz les Prays de Boule, 1441. — Dessoubz les Prelz, 1530. — la fin Desoubz le Prel, 1545. — a la fin Dessoubz le Prel, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — morcel de champ au lieu dict anciennement au Tertre et a present Dessoubz le Pré, Dessoubz les Prez, Dessoubz les Prelz, Dessoubz les Pres, Dessoubz le Prel, 1600 (Reconnaisances de Colombier).

FORMES MODERNES : Sous le Pré (cadastre, 1874). — Sous le Pré (nom de rue, 1960).

USAGE PARLÉ : Sous le Pré.

ORIGINE : Cet endroit se trouve au-dessous de celui qui porte le nom de Prairie.

### Tertre

Champs et vignes sur une petite colline. Plan N° 27.

CITATIONS ANCIENNES : treis le Terdo 1 fossor. vinee, 1339. — champ estant au Tertre, 1545. — sus le Tertre, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — morcel de champ au lieu dict anciennement au Tertre et à présent Dessoubz le Pré, es Tertres, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — un morcel de vigne au lieu dit au Tertre, 1656 (Reconnaisances de Bôle).

FORMES MODERNES : Au Tertre (cadastre, 1874). — au Tertre (carte Siegfried, 1882).

USAGE PARLÉ : Au Tertre.

ORIGINE : Ce nom est une transposition en français du patois terdo que l'on trouve dans les formes anciennes.



### Tombet

Vignes en pente douce. Plan N° 26.

CITATIONS ANCIENNES : au Tombay, in pascuis juxta le Tonbay, 1339. — au vignoble de Buloz au lieuxdit au Tombet, 1429. — vigne du Tombet, 1441. — une vigne et une oche assis joste le Tombet, 1459. — au Tombet, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — au lieu dit Dessoubz le Tombet et anciennement dict a la Rue, dessoubz le Tombet alias es Grandz Vignes, 1600 (Reconnaisances de Colombier).

FORME MODERNE : Aux Tombet (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Au Tombet.

ORIGINE : Ce nom est un dérivé du latin tumba « tombe », complété par le suffixe -etum qui caractérise un ensemble, comme nous l'avons déjà constaté au toponyme Biollet. Il désigne l'emplacement d'un cimetière disparu. On y a découvert des sépultures burgondes (*Musée neuchâtelois*, 1910 p. 191, et *Revue Charlemagne*, 1912 p. 59). Ce nom est quelquefois cité sous la forme Combet ensuite d'une faute de copie. En effet, il est souvent malaisé de distinguer le C du T.

### Treyvaux

Hameau de deux maisons dans un terrain en pente douce, en nature de champs et de vignes, de l'autre côté du vallon du Merdasson par rapport au village. Plan N° 14.

CITATIONS ANCIENNES : duo massa terre quorum aliud dicitur de Tresvaux continens novem posas, 1282. — en Treval 2 poses, en Treis Vaul, 1339. — le terraige de Trevail en la fin de Buloz, 1441. — au champ de Trevaux, 1530. — en Trevaux appelé la Besseneta jouxte la vaux du Merdasson devers bize, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — pose de terre gesant sur la roche de Treyvaux aultrement au Byollet, sus la roche alias en Trevaux, en Trevaux, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — devins et pasturages de Treivaud, 1660 (sentence de délimitation). — les pasturages aux territoires des Treivaud, 1664 (Reconnaisances de Bôle). — au chemin de Treiveaux, 1741.

FORMES MODERNES : A Treyvaux (cadastre, 1874). — a Treyvaux (carte Siegfried, 1882). — Chemin de Treyvaux (nom de rue, 1960).

USAGE PARLÉ : A Trévau, masculin.

ORIGINE : Dans le canton de Neuchâtel, ce nom n'existe qu'à Bôle. Mais on le trouve ailleurs, en particulier dans le canton de Fribourg. Il tire



son origine du latin *trans vallem* « de l'autre côté de la vallée ». Le hameau de Treyvaux est situé, en effet, par rapport au village de Bôle, au-delà du ravin du Merdasson.

### Verrières

Vignes en pente raide dans le vallon du Merdasson. Plan N° 38.

CITATIONS ANCIENNES : au vignoble de Bolle au lieu dit la Verriere, 1545. — a la Verriere, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — vigne et pré estant a Bosle dict anciennement a Corsallete aultrement a la Verriere, 1600 (Reconnaisances de Colombier). — a la Verriere riere le vignoble de Bosle, 1688.

FORME MODERNE : Les Verrières (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : Aux Verrières, féminin.

ORIGINE : Il n'exista certainement pas de verrerie le long des rives du Merdasson et sur le territoire de la commune de Bôle. C'est pourquoi aucun rapprochement ne peut être fait entre ce nom local et le verre. Malgré l'absence de preuves formelles, on peut admettre que l'origine de ce toponyme est identique à celle du village des Verrières. Selon Jaccard, ce lieu-dit viendrait du gaulois *vernos* qui a donné *verne*, nom romand de l'aulne, complété par le suffixe *-aria*. Il s'agirait donc d'une *vernière*, endroit où croissent les vernes.

A propos du village des Verrières, le testament de la comtesse Isabelle de Neuchâtel du 27 novembre 1394 mentionne : « ... *Vernenae sive locus qui dicitur Vereria...* » (Matile, N° 791, p. 1124, corrigé d'après une copie du XVII<sup>e</sup> siècle, vérifiée aux Archives de l'Etat de Neuchâtel).

### Vignier

Vignes et vergers en pente, dans le vallon du Merdasson, terrain humide contenant des sources. Plan N° 39.

CITATIONS ANCIENNES : a Vigniez, in fonte juxta Vinyer, in campo de Vigny, 1339. — pose de terre sesant en Vigné, a Vigny, 1441. — au lieu dit au Vigny, 1530. — en Vigniez decousté la vaux du Merdasson, 1545. — en Vignier jouxte la vaux du Merdasson, en Vignye, 1596 (Reconnaisances de Boudry). — au lieu dict en Vignie, 1600 (Reconnaisances de Colombier).



FORME MODERNE : A Vignier (cadastre, 1874).

USAGE PARLÉ : A Vigné, masculin.

ORIGINE : Ce nom est un dérivé du latin vinea « vigne, vignoble ». Au surplus, nous renvoyons au commentaire du nom Sorvignier.

### Vy de l'Etraz ou Vy d'Etraz

Ce nom désigne la route, traversant le territoire communal, conduisant à Boudry par le vallon du Merdasson, et à Corcelles par la combe du Chanet. Plan N° 34.

CITATIONS ANCIENNES : une pièce de vigne jouxtant la Ruë ou Vie de l'Etrat, 1731 (acte J. J. Pettavel). — un champ à Foutey jouxtant la Rue de l'Etrat, 1731 (acte J. J. Pettavel). — anciennement Rue de l'Etraz, 1748 (plan de la Recette de Colombier). — un jardin jouôte d'uberre la Vy de l'Etraz, 1858 (acte Barrelet).

FORMES MODERNES : en passant sur les gros pavés de la Vi d'Etra (Oscar Huguenin, *L'armurier de Boudry*, 1895). — sur la Vi de l'Etra (Oscar Huguenin, *Les aventures de Jacques Gribolet*, 1888). — La Vy d'Etraz (nom de rue, 1960).

USAGE PARLÉ : A la Vy de l'Etra, A la Vy d'Etra.

ORIGINE : Etraz remonte au latin (via) strata « route pavée ». Lorsque ce mot n'a plus été compris, qu'il n'était donc devenu qu'une étiquette vide de sens, on a pu former l'expression Vy de l'Etraz, signifiant chemin de l'Etraz et dont le premier élément est le correspondant francoprovençal du français voie.



Nous avons étudié, dans le travail ci-dessus, tous les noms de lieux du territoire communal de Bôle actuellement connus, c'est-à-dire ceux qui sont inscrits au registre foncier et ceux qui subsistent dans le langage parlé.

Sous réserve de quelques exceptions présentant un intérêt particulier (Biollet, Corsalette, Deur, Grasselières, Pasquier), nous n'avons pas retenu les noms qui apparaissent dans les documents anciens, mais qui n'ont pas de prolongation à l'époque moderne.

\* \* \*

Enfin, nous tenons à exprimer notre très vive reconnaissance à Monsieur Ernest Schüle, rédacteur en chef du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, qui nous a dirigé et conseillé avec beaucoup de persévérance et de bienveillance en nous faisant bénéficier de sa haute compétence, ainsi qu'à Monsieur Alfred Schnegg, archiviste cantonal de l'Etat de Neuchâtel, qui a mis à notre disposition, avec beaucoup de complaisance, la riche documentation des Archives de l'Etat et qui nous a aidé à déchiffrer les actes difficilement lisibles, en nous faisant profiter de sa grande érudition.

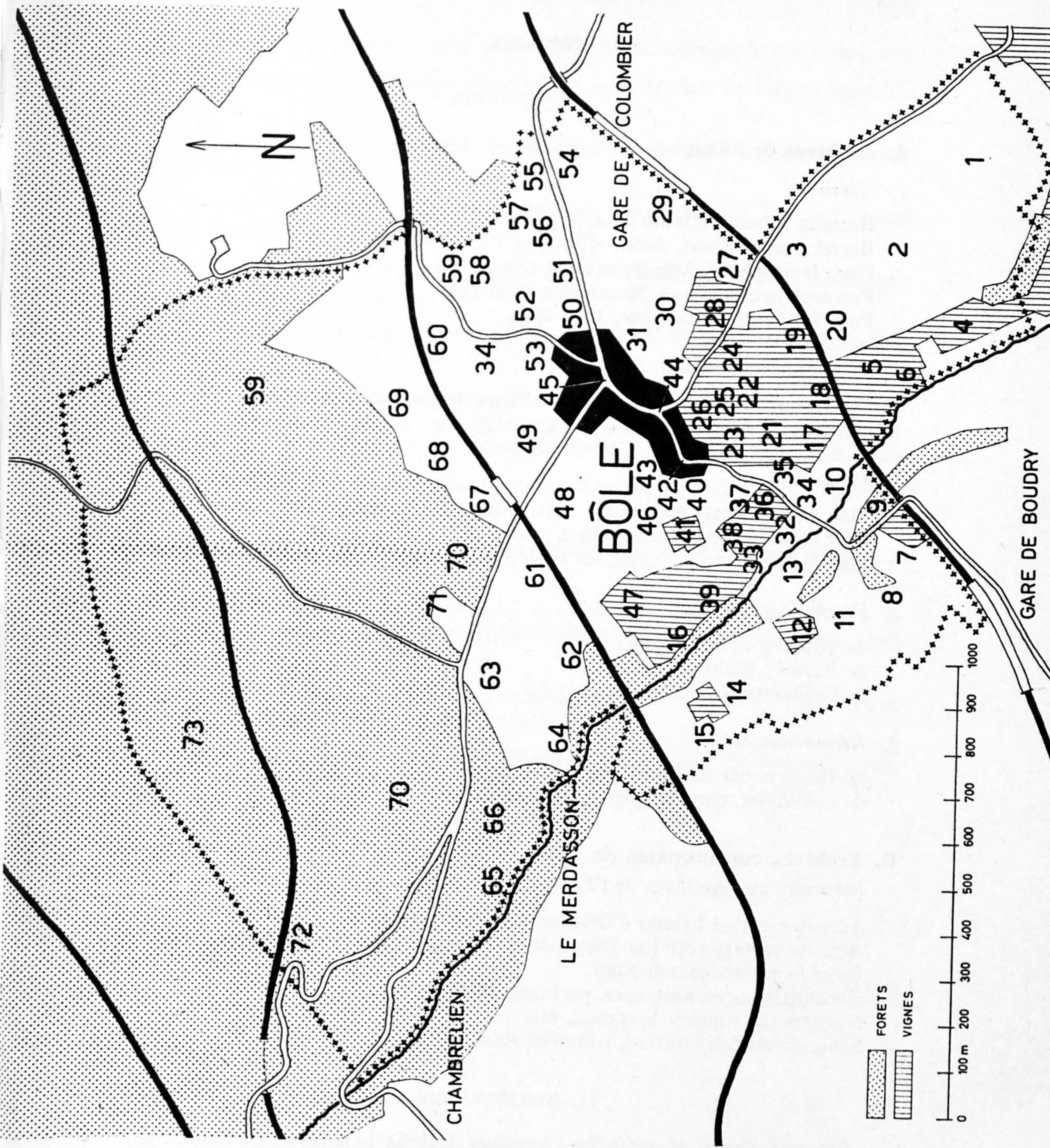
Jean-Pierre MICHAUD.



**Légende du plan**

- |                         |                           |
|-------------------------|---------------------------|
| 1. Planeyse             | 38. Verrières             |
| 2. Champs de Planeyse   | 39. Vignier et Coinchonna |
| 3. Vignes de Planeyse   | 40. Rue                   |
| 4. Merloses             | 41. Corcelette            |
| 5. Loge                 | 42. Goutte d'Or           |
| 6. Bas les Vaux         | 43. Bôle                  |
| 7. Forêt                | 44. Crêt                  |
| 8. Ruettes              | 45. Cerf                  |
| 9. Bois Coinchiez       | 46. Lovreylaz             |
| 10. Combe               | 47. Longschamps           |
| 11. Domaine de Pierre   | 48. Draise                |
| 12. Chatelard           | 49. Macherelles           |
| 13. Champs du Merdasson | 50. Cimetière             |
| 14. Treyvaux            | 51. Sous le Cimetière     |
| 15. Biollet             | 52. Foutey                |
| 16. Lavaux              | 53. Grasselières          |
| 17. Plantées            | 54. Champ Matthie         |
| 18. Rosseltat           | 55. Ronde Sagne           |
| 19. Baillottes          | 56. Sagnes Baillet        |
| 20. Pasquier            | 57. Barques               |
| 21. Chilliettes         | 58. Cheneviers            |
| 22. Mardor              | 59. Chanet                |
| 23. Paquerat            | 60. Sorvignier            |
| 24. Croix               | 61. Carrière              |
| 25. Grand' Vignes       | 62. Râpe                  |
| 26. Tombet              | 63. Pierre à Sisier       |
| 27. Tertre              | 64. Creux du Cerf         |
| 28. Chapons Marions     | 65. Marnières             |
| 29. Sous le Pré         | 66. Forgean               |
| 30. Prairie             | 67. Macherelles Dessus    |
| 31. Bugnon              | 68. Rafour                |
| 32. Chenaux             | 69. Collièses             |
| 33. Deur                | 70. Bois Devant           |
| 34. Vy d'Etraz          | 71. Champ Rond            |
| 35. Fontaine les Vaux   | 72. Luche                 |
| 36. Chamblet            | 73. Plan du Bois          |
| 37. Bornel              |                           |





BÔLE

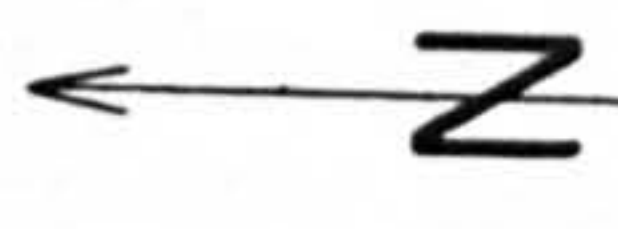
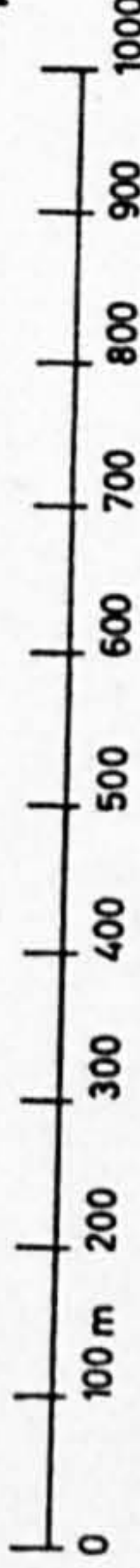
LE MERDASSON

CHAMBRELIEN

GARE DE COLOMBIER

GARE DE BOUDRY

FORETS  
VIGNES



73

72

70

71

63

64

61

48

49

68

69

59

65

66

62

67

70

68

69

59

58

57

56

55

54

53

52

51

50

45

44

43

42

41

40

39

38

37

36

35

34

33

32

31

30

29

28

27

26

25

24

23

22

21

20

19

18

17

16

15

14

13

12

11

10

9

8

7

6

5

4

3

2

1



## Sources

### I. DOCUMENTS

#### A. Archives de l'Etat

##### 1. *Notaires*

Barrelet Albert. Acte du 27 août 1858.  
 Borrel Abram-Henri. Actes 1771-1772.  
 Clerc Isaac-Henri. Acte 13 octobre 1830.  
 Pettavel Jean-Jacques. Minutaires, 1708-1747.  
 Pettavel Jonas. Minutaires, 1698-1745.

##### 2. *Pierrehumbert William*

Dictionnaire sur fiches des noms de lieux du canton de Neuchâtel (toutes les citations sans référence en sont extraites).

##### 3. *Plans*

Plan de la Recette de Boudry, 1764, par A. H. Borrel, commissaire.  
 Plan de la Recette de Colombier, 1748.  
 Plan Matthey et D. Franel, du 10 décembre 1790.

##### 4. *Procès de sorcellerie*

de Jehanne Baillet, 1623.  
 de Barbely Philippin, 1611.  
 de Guillaume Vauthier, 1619.

##### 5. *Reconnaisances*

de Boudry, par Amiet et Verdonnet, 1594.  
 de Colombier, par Petitpierre, 1598-1609.

#### B. Archives communales de Bôle

(déposées aux Archives de l'Etat)

Accensement de Léonor d'Orléans, 19 janvier 1564.  
 Acte de partage reçu par Ducommun et Pettavel, notaires, 28 mars 1711.  
 Procès-verbaux communaux.  
 Reconnaissances, sentences, partages, 1656-1772.  
 Registre des sources, fontaines, etc.  
 Sentence de délimitation, 10 juillet 1660.

### II. BIBLIOGRAPHIE

CHESSEX Pierre. *Noms de lieux forestiers*. Extrait de la revue *La Forêt*, 1949.  
 Imprimerie Nouvelle L. A. Monnier. Neuchâtel, 1950.



*Dictionnaire géographique de la Suisse.* Neuchâtel. Attinger frères, 1902-1910.

DU CHESNE André. *Histoire généalogique de la Maison de Vergy.* Tome II. Paris, 1625.

GATSCHET A. *Ortsetymologische Forschungen als Beiträge zu einer Toponomastik der Schweiz.* Bern, 1867.

*Glossaire des patois de la Suisse romande.* Neuchâtel et Paris. Editions Victor Attinger, dès 1924 (en cours de parution).

HUGUENIN Oscar. *Les aventures de Jacques Gribolet.* Neuchâtel. Delachaux et Niestlé, 1888.

HUGUENIN Oscar. *L'armurier de Boudry.* Neuchâtel. Delachaux et Niestlé, 1895.

JACCARD Henri. *Origine des noms de lieux habités et des lieux-dits de la Suisse romande.* Mémoires et Documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. Seconde série. Tome VII. Lausanne. Georges Bridel et C<sup>ie</sup>, éditeurs, 1906.

MATILE George-Auguste. *Monuments de l'histoire de Neuchâtel.* Neuchâtel. Imprimerie de Jämes Attinger, 1844 ss.

*Musée neuchâtelois.* Revue d'histoire régionale fondée en 1864 (en cours de parution).

QUARTIER-LA-TENTE Ed. *Le canton de Neuchâtel.* II<sup>e</sup> série. Le District de Boudry. VIII<sup>e</sup> livraison. La Commune de Bôle. Neuchâtel. Attinger frères, éditeurs, 1912.

*Revue Charlemagne* consacrée à l'archéologie et à l'histoire du haut moyen âge. Paris. Fontemoing et C<sup>ie</sup>, année 1912.

VON WARTBURG Walther. *Französisches etymologisches Wörterbuch.* Bonn, 1928 ss. (en cours de parution).



1'066'639-n

LA TROUVAILLE MONÉTAIRE  
DE DOMBRESSON

par Colin Martin



PLANCHE I



I



2



3



6



8



9



10



11



14



15



16



22



24



25



Monnaies romaines trouvées à Dombresson en 1824



PLANCHE II



27



28



30



32



33



35



37



39



40



41



44



46



47



52



54



60



62



Monnaies romaines trouvées à Dombresson en 1824



PLANCHE III



63



64



65



66



67



68



69



72



73



77



78



79



82



84



87



88



90



91



Monnaies romaines trouvées à Dombresson en 1824



PLANCHE IV



92



94



95



96



99



102



107



109



110



112



116



118



119



120



Monnaies romaines trouvées à Dombresson en 1824



PLANCHE V



121



123



127



131



136



137



150



151



152



153



155



156



157



158



159



163



164



174



175



Monnaies romaines trouvées à Dombresson en 1824



1. The first part of the report is devoted to a general survey of the country, and to a description of the principal features of its topography, geology, and natural resources.

2. The second part of the report is devoted to a description of the principal features of its topography, geology, and natural resources.

3. The third part of the report is devoted to a description of the principal features of its topography, geology, and natural resources.

4. The fourth part of the report is devoted to a description of the principal features of its topography, geology, and natural resources.

5. The fifth part of the report is devoted to a description of the principal features of its topography, geology, and natural resources.

6. The sixth part of the report is devoted to a description of the principal features of its topography, geology, and natural resources.

7. The seventh part of the report is devoted to a description of the principal features of its topography, geology, and natural resources.

8. The eighth part of the report is devoted to a description of the principal features of its topography, geology, and natural resources.



## LA TROUVAILLE MONÉTAIRE DE DOMBRESSON

### *Les circonstances de la trouvaille*

Le village de Dombresson se trouve à mi-chemin sur la route qui conduit de Valangin à Saint-Imier, en direction de Bâle par la vallée de la Birse, passage certainement très fréquenté à l'époque romaine. Comme beaucoup de routes, aujourd'hui secondaires, elles avaient l'avantage d'éviter les grandes voies de communication, mieux, de pénétration des armées romaines et des hordes des invasions<sup>1</sup>. On distingue nettement, sur la carte nationale, au nord du village, deux petites falaises rocheuses (coordonnées 562000 et 564000/213500 ; altitude entre 800 et 840 m). C'est là, « au pied de la grande arête de rochers, située au nord du village » que furent découvertes « sous une pierre plate, dans un espace fort circonscrit et à proximité de deux blocs de granit, auprès desquels elles semblent avoir été cachées, pour qu'on put les retrouver avec facilité » les quelques 420 pièces romaines faisant l'objet de la présente publication<sup>2</sup>. Cet emplacement, à quelques centaines de mètres du village, était à l'époque à deux kilomètres de la route — la *Vy Marchand* du Moyen Age — suivant la lisière des forêts de Vilars et de Savagnier, au pied de Chaumont.

Ce trésor, exhumé dans la seconde quinzaine de septembre 1824, passa d'abord dans un grand nombre de mains. Le Gouvernement manifesta le désir de le voir rassemblé en un catalogue descriptif, ce qui fut exécuté par MM. Ladame, pasteur à Dombresson et Morthier, pasteur à Saint-Martin, village sis à deux kilomètres à l'ouest, sur la route des Hauts-Geneveys. Ces deux pasteurs ont réussi à retrouver 405 des 420 pièces et, chose admirable, ils en ont dressé un inventaire de qualité, qui fut publié à Neuchâtel, par la Société d'Emulation Patriotique à l'imprimerie C.-H. Wolfrath, en 1825. Ce livret de 24 pages est aujourd'hui fort rare<sup>3</sup>. Ce *Catalogue* dresse l'inventaire des pièces recueillies grâce au savoir-faire de nos deux pasteurs : elles sont classées — comme ce fut l'usage jusqu'au début de notre siècle — celles de la République par familles de monnayeurs, celles de l'Empire par empereur. Ce classement mérite notre admiration, car il n'existait pas, à l'époque, de publication d'ensemble, à caractère scientifique, mais seulement des inventaires de collections particulières. Quelques notices restées attachées



aux pièces du musée de Neuchâtel permettent de penser que nos deux pasteurs-numismates avaient utilisé pour leur travail l'ouvrage de Charles Patin (1633-1693) *Familiae Romanae in antiquis numismatibus...* paru à Paris en 1663, in-folio, rédigé en latin, devenu fort rare <sup>4</sup>.

Au cours des années un certain nombre de pièces de la trouvaille entrèrent dans la collection du Musée historique de Neuchâtel, par achat ou par don, au total 174 deniers et un auréus. Ces pièces furent classées d'après le *Catalogue de la collection de la ville de Berne*, rédigé par F.-L. de Haller, et imprimé en 1829 <sup>5</sup>.

La trouvaille serait retombée dans l'oubli, si elle n'avait été citée par Meyer, en 1894 <sup>6</sup>, Blanchet, en 1900 <sup>7</sup>, la dernière fois par D. Vouga dans sa thèse, en 1953 <sup>8</sup>. Elle est restée ignorée des numismates, et tout récemment encore, de Crawford <sup>9</sup>. Un hasard l'a fait resurgir : la Société suisse de numismatique préparait son assemblée générale à la Chaux-de-Fonds pour l'automne 1970 ; M. Michel Egloff signala la trouvaille à M<sup>me</sup> D. de Rougemont qui eut la chance de la redécouvrir dans les sous-sols du Musée de Neuchâtel, sous la poussière des ans. Exhumée, nettoyée, une sélection de pièces fut exposée au Musée historique de la Chaux-de-Fonds pour illustrer une communication que nous avons présentée à l'assemblée de la Société suisse de numismatique.

#### *Contenu de la trouvaille*

Des 420 pièces dont aurait été composé le trésor, 405 ont été inventoriées par Ladame et Morthier : 305 sont des deniers d'argent frappés sous la République romaine, 99 deniers et un auréus ont été frappés au début de l'Empire. La pièce la plus ancienne a été frappée à Rome, par un monnayeur anonyme, entre 145 et 138 avant J.-C. La plus récente — représentée par deux exemplaires — a été frappée à Rome également, sous l'empereur Néron, entre 54 et 55 de notre ère.

Nous sommes en présence d'un magot comportant des pièces dont les dates de frappe s'étalent sur plus de deux siècles. Un examen plus détaillé montre la répartition suivante :

- 9 pour cent des pièces avaient circulé de 150 à 200 ans,
- 44 » » de 100 à 150 ans,
- 30 » » de 50 à 100 ans,
- 17 » » moins de 50 ans.

La moitié des pièces avaient donc circulé plus de cent ans, ce qui est l'indice d'une grande stabilité monétaire. Cette répartition nous montre, en



outre, que le trésor est bien l'expression du numéraire en circulation dans les provinces éloignées, où les frappes récentes n'arrivaient qu'avec un certain retard, refoulant devant elles des pièces les plus anciennes. Notre tableau nous montre que la date de l'enfouissement du trésor ne doit pas être de beaucoup postérieure à l'année 55 après J.-C. Ladame et Morthier, constatant que la pièce « la plus récente appartenait au temps de Néron », ont « conjecturé avec vraisemblance que le dépôt a eu lieu peu de temps après cet Empereur, et pendant la guerre qui éclata dans l'Helvétie, l'an 68 de J.-C., lorsqu'Othon et Vitellius se disputaient l'Empire ». Ces deux auteurs n'avaient pas à leur disposition notre documentation moderne ; ils n'ont pas tenu compte du fait que la pièce de Néron porte une indication précieuse pour sa datation : IMP TR P COS, c'est-à-dire alors que Néron était investi pour la première fois de la puissance impériale ainsi que de la charge de consul. Les fastes de Néron nous apprennent que ces conditions étaient réunies pour les années 54 et 55 après J.-C. Les différentes frappes de Néron, entre 54 et 55, nous sont connues au nombre de 16, alors qu'entre 55 et 68 le *Corpus* indique 427 types différents. Voici d'ailleurs le tableau des frappes différentes du début de l'Empire :

|          |                       | au trésor |       | types connus |
|----------|-----------------------|-----------|-------|--------------|
|          |                       | pièces    | types |              |
| Auguste  | 23 av. à 14 ap. J.-C. | 90        | 21    | 341          |
| Tibère   | 14 à 37 ap. J.-C.     | 51        | 1     | 49           |
| Caligula | 37 à 41 ap. J.-C.     | 2         | 2     | 47           |
| Claude   | 41 à 54 ap. J.-C.     | 7         | 3     | 160          |
| Néron    | 54 à 68 ap. J.-C.     | 2         | 1     | 427          |

Ce tableau nous confirme dans notre sentiment que le trésor a été enfoui fort peu de temps après l'an 55, en 56 ou en 57 déjà, et non pas en 68 comme le pensaient Ladame et Morthier.

En relation avec la longue durée de circulation des deniers de notre trésor, il convient de relever que nombre d'entre eux portent des contremarques. Les auteurs ne sont pas unanimes sur le sens à donner à ces contremarques. Il est bien connu que lorsque les pièces deviennent peu lisibles par l'usure, les usagers les évitent instinctivement, s'en méfient, les prennent pour des imitations : de là un certain nombre de contremarques apposées par le souverain, attestant leur authenticité. D'autres contremarques furent apposées en période de disette de numéraire, pour maintenir en circulation des pièces qui étaient ou qui auraient dû être retirées de la circulation et mises hors cours. On connaît de nombreux exemples, au début



de l'Empire, de pièces portant des contremarques apposées sous Tibère et Vespasien <sup>10</sup>. Le monnayage des Cantons suisses connaît nombre de contremarques de ce type (Schaffhouse, Berne, Genève) et il n'y a pas si longtemps, vers 1830, les cantons de Vaud et de Berne contremarquèrent les écus français de six livres circulant chez eux : Berne les admit pour 40 batz, le canton de Vaud pour 39 seulement. Remarquons à ce propos que furent contremarqués des écus français frappés plus de cent ans auparavant et encore en circulation.

Certaines contremarques de nos deniers émanent peut-être de particuliers, de changeurs qui, ayant essayé les pièces, en y apposant leur marque, prennent la responsabilité de leur qualité. De même, on admet que certaines marques profondes sont l'effet d'un coup de gouge ou poinçon destiné à détecter les pièces fourrées, c'est-à-dire celles qui au lieu d'être en métal homogène, étaient composées d'une âme en métal vil, enrobée dans une pellicule d'argent. L'étude de ces contremarques reste à faire. Raymond Weiller a ouvert les yeux en publiant un tableau des contremarques relevées sur les pièces de la République conservées dans la collection qu'il administre <sup>11</sup>. Székely Zoltan a fait de même dans sa publication de la trouvaille de Saint-George <sup>12</sup>.

#### *Des pièces acquises par le Musée*

Il est intéressant d'examiner de plus près la répartition des pièces qui ont trouvé le chemin du Musée ; la voici :

| date de la frappe   | au trésor | au Musée | proportion |
|---------------------|-----------|----------|------------|
| 150 à 100 av. J.-C. | 37        | 22       | 65 %       |
| 100 à 50 av. J.-C.  | 178       | 71       | 40 %       |
| 50 à 0 av. J.-C.    | 124       | 70       | 50 %       |
| 0 à 55 ap. J.-C.    | 66        | 12       | 20 %       |

Il est constant que, lors de chaque trouvaille, des pièces disparaissent ; nous ne savons pas ce qui s'est passé à Dombresson, sinon que les entrées au Musée ont été tardives et, semble-t-il, fortuites. Selon nous, les pièces les plus récentes, moins usées, plus lisibles, portant l'effigie d'un empereur, étaient plus attrayantes que celles de la République, usées, portant les noms de monnayeurs inconnus. A cela s'ajoute que les pièces les plus belles furent recherchées par les collectionneurs, alors que ceux qui détenaient les moins belles étaient trop heureux de les voir acquérir par le Musée. Ce phénomène est bien connu des conservateurs et ne doit pas être sous-estimé dans l'examen d'une trouvaille que l'on prétend complète. Ajoutons que, dans le cas



de Dombresson, nous avons repéré au Musée des pièces qui ne provenaient certainement pas de cette trouvaille, nonobstant leur étiquette : avaient-elles été présentées comme telles par des malins ou des ignorants, pour se les faire acheter ? Nous ne savons. En tout état de cause, nous les avons écartées de notre catalogue.

### *Remarques sur les pièces elles-mêmes*

Le denier est une pièce d'argent, créée vers 187 avant J.-C. émise au cours de 10 as (*denis assibus*) valeur souvent indiquée par un X, devant ou derrière la tête de ROMA. Le poids original de 4,5 g tomba à 4 g entre 155 et 120 avant J.-C. ; au début de l'Empire il oscille entre 3,5 et 4 g.

Les deniers conservés au Musée se répartissent, quant à leur poids, comme suit :

|              | République | Empire    |
|--------------|------------|-----------|
| moins de 3 g | 3          |           |
| de 3 à 3,5 g | 45         | 3         |
| de 3,5 à 4 g | <u>104</u> | <u>19</u> |
|              | 152        | 22        |

Le seul auréus de la trouvaille (cat. N° 342/164) pèse 7,73 g, poids correspondant à la moyenne de ceux conservés au British Museum. L'auréus valait 25 deniers d'argent.

### *L'iconographie*

L'iconographie des monnaies antiques a toujours passionné les historiens. La monnaie est un document précieux, car les ans n'en ont pas altéré les effigies. Alors que tous les bâtiments, toutes les statues, toutes les fresques et mosaïques ont été réparés, modifiés, altérés au cours des siècles, les monnaies sont restées identiques à elles-mêmes — une certaine usure mise à part — usure qui n'en a pas modifié les effigies.

Les sujets traités par les graveurs de la République sont on ne peut plus variés :

*les divinités* : Appollon (N<sup>os</sup> 44, 50, 59, 83, 133, 180), Jupiter (14, 36, 72, 89), Mars (26, 69, 116), Neptune (168), Saturne (136), les Dioscures (2, 10, 24, 28), Bacchus (63, 113), Pan (182), le Soleil (7), Cérès (39, 141), Cybèle (127, 177), Diane (93, 110, 119, 135, 142), Flore (138), Junon (41,



104), Minerve (42, 73), Vesta (131), La Concorde (171, 176), la Fidélité (186), la Fortune (125), l'Honneur (122), La Liberté (121, 144, 189), la Piété (100), la Santé (162), la Vertu (124), Tarpeia (65, 307) ;

*la Victoire et ses attributs* : Attelage à deux chevaux (bige, 1), à trois (trige, 30), à quatre (quadriges, 4), tiré par deux serpents (113), par deux lions (114), le char du Soleil (187), trophée militaire (13, 155), trophée naval (298), aigles et étendards (98, 238), bouclier (315, 319), corne d'abondance (196), lauriers (317), rostres (189), char triomphal (72), trompette (18), étoiles et croissant (225) ;

*les animaux* : Bœuf sous le joug (39), taureau chargeant (41, 322), éléphant (100, 219), chèvre (116), bélier (167), génisse (199), capricorne (316, 324), aigle (128), dauphin (118), chien courant (119), sanglier (142), chameau (151), serpent (153) ;

*les conquêtes* : l'Espagne (95), la Sicile (124), la Gaule (184, 311), Arménien (309) ;

*divers* : cavalier (19, 50), statue équestre (22, 157), Pégase (62), galère (26, 238), proue (233), gouvernail (196), temple (231, 318), putéal (172), trépied (130), caducée (69), chaise curule (80, 127), instruments du sacrifice (131, 201), outillage du monnayeur (195) ;

*évocations tirées du nom du monnayeur (armes parlantes de l'héraldique) :*

|         |                         |                                    |
|---------|-------------------------|------------------------------------|
| 22, 157 | L. MARCIUS PHILIPPUS    | statue de Philippe de Macédoine,   |
| 37      | L. APPULEIUS SATURNINUS | Saturne conduisant un quadriges,   |
| 41      | L. THORIUS BALBUS       | taureau chargeant,                 |
| 83      | L. MARCIUS CENSORINUS   | le satyre Marsias,                 |
| 99      | C. ANNIUS LUSCUS        | tête d'Anna Perenna,               |
| 179     | Cn. PLANCIUS            | Diane Planciana,                   |
| 182     | C. VIBIUS PANSA         | masque de Pan,                     |
| 192     | MANIUS CORDIUS RUFUS    | Vénus Verticordia,                 |
| 199     | L. VALERIUS ASCICULUS   | Valeria Luperca, sur une génisse ; |

*événements de l'histoire familiale :*

|          |                  |                                       |
|----------|------------------|---------------------------------------|
| 144, 145 | Q. CAEPIO BRUTUS | le consul L. Junius Brutus,           |
| 190      | C. ANTIUS RESTIO | le tribun Ant. Restio,                |
| 210      | C. JULIUS CAESAR | Enée (dont il prétendait descendre) ; |



*portraits :*

|          |                          |  |
|----------|--------------------------|--|
| 101      | L. CORNELIUS SULLA       | Sylla sur un quadrigé<br>trionphal,                |
| 135      |                          | Sylla devant lequel s'age-<br>nouille Bocchus,     |
| 124      | MANIUS AQUILLIUS         | le consul M. A. relevant la<br>Sicile agenouillée, |
| 233      | Cn. DOMITIUS AHENOBARBUS | sa tête,   |
| 234, 238 | M. ANTOINE               | sa tête,   |
| 234      | OCTAVE                   | sa tête,   |
| 298      | M. JUNIUS BRUTUS         | sa tête,   |
| 301      | SEXTUS POMPEIUS          | sa tête.   |

Dès l'Empire l'usage s'établit que la tête de l'empereur figure au droit.

*Les légendes :* le lecteur attentif observera que sous la République romaine la frappe des monnaies était confiée à une catégorie de magistrats, les monétaires, qui apposaient leur nom sur les monnaies qu'ils frappaient. Cela a permis de dater nombre de pièces avec une précision assez grande.

*Les trouvailles de monnaies de la République*

Elles sont plutôt rares ; nombre d'entr'elles, venues au jour au siècle dernier, n'ont pas été publiées ni même cataloguées. Tous les musées en ont des lots non identifiés ; la trouvaille de Dombresson est privilégiée à ce point de vue également. A part celle qui nous occupe, on ne connaît, en Suisse, que deux trésors de notre période. Le Musée national suisse conserve à Zurich une trouvaille de 76 pièces, découverte en 1824 à Hagen (Saint-Gall). Ce trésor aurait compté une centaine de pièces ; la plus récente, de celles étudiées, est de L. LIVINEIUS REGULUS, frappée en 42 avant J.-C.<sup>13</sup>. Le Musée romain de Vidy (Lausanne) détient une petite trouvaille, faite en 1945, de 45 quinaires de 5 types différents, le plus ancien frappé en 100 avant J.-C., le plus récent en 26 avant J.-C.<sup>14</sup>. De ces trois seules trouvailles connues de monnaies de la République, celle de Dombresson est de beaucoup la plus intéressante, tant par la quantité des pièces que par sa très grande variété.

Dans nos pays voisins une trouvaille s'apparente à celle de Dombresson, celle faite en 1960 à Maillé (en Vendée) : 424 deniers frappés, le plus ancien entre 145 et 138 avant J.-C., le plus récent sous Auguste, à Cordoue, entre 20 et 16 avant J.-C.<sup>15</sup>.



Une autre trouvaille faite en 1902 à Bourgueil (en Touraine), de 689 deniers, allant jusqu'à Auguste, ne nous est connue que par une citation <sup>16</sup>.

### *Conclusions*

Dans leur brève introduction, Ladame et Morthier émettent l'hypothèse que l'enfouissement de notre trésor serait en relation avec les troubles qui ont suivi la mort de Néron, en 68. Nous avons montré, avec une vraisemblance qui confine à la certitude, qu'il n'a pas été caché en 68 mais dix ans plus tôt. Une autre objection s'impose : le lieu et le mode d'enfouissement ne sont pas ceux choisis habituellement en prévision de troubles politiques ; placée sous une grosse pierre plate, à l'orée d'un bois, loin de toute habitation, notre cachette a toutes les caractéristiques de celles propres aux voleurs et aux vagabonds : enfouissement furtif et rapide, ne nécessitant pas grands préparatifs. Le particulier, le marchand, le paysan, enterre son magot dans sa cave, dans son étable ou dans son jardin potager, tous endroits où il peut creuser sa cachette en toute tranquillité, et y placer son magot dans un récipient de terre cuite, susceptible de le protéger de l'humidité et de la corrosion. C'est une chance que celui de Dombresson, simplement placé sous une pierre, ait résisté aux intempéries.

Le sol neuchâtelois a livré de riches vestiges de son occupation au cours des siècles, voire des millénaires, tous remarquablement conservés au Musée de préhistoire. La trouvaille de Dombresson marque une importante étape dans l'histoire du pays ; elle mériterait d'être exposée à la suite des monnaies gauloises retrouvées sur les sites de La Tène. Enfouie il y a dix-neuf siècles, cette précieuse trouvaille, découverte en 1824, redéterrée peu après dans les sous-sols du Musée d'histoire, réexhumée en 1970, mérite d'achever son périple en bonne place. Puisse cette petite étude l'avoir remise en valeur, non seulement auprès des numismates, mais surtout auprès de tous ceux qui, à Neuchâtel, sont soucieux de préserver pour leurs enfants les vestiges du passé.

Colin MARTIN.



## NOTES

<sup>1</sup> Il a été découvert récemment, par M. J.-P. Gadina, un site du Bas-Empire, à Châtel sur Montricher, sur une voie de communication aujourd'hui en partie abandonnée, franchissant le Jura jusqu'à Mouthe.

— <sup>2</sup> *Catalogue des médailles trouvées dans le mois de septembre 1824 à Dombresson, Principauté de Neuchâtel*, publié par la Société d'Emulation Patriotique. Imprimerie de C.-H. Wolfrath. Neuchâtel, 1825.

<sup>3</sup> Il en existe un exemplaire à la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel (QD 2165), et un dans notre propre bibliothèque.

<sup>4</sup> Cet ouvrage in-folio est rare. Plus rare encore un volume in-octavo allongé, publié aussi à Paris en 1663, ne comportant que les planches de l'ouvrage in-folio — lesquelles étaient de petites dimension, dans le texte — planches précédées d'un frontispice et d'un envoi à Charles Le Brun, peintre du Roi (1619-1690). Exilé de France, sa patrie, Charles Patin a beaucoup voyagé, notamment en Suisse. Note de l'auteur dans *Gazette numismatique suisse*, 13. 1964, p. 36.

<sup>5</sup> *Catalogus numismatum veterum graecorum et latinorum... quae exstant in museo Civitatis Bernensis scripsit Franc. Ludov. Hallerus. Bernae, MDCCCXXIX.*

<sup>6</sup> H. MEYER, dans : *Anzeiger für schweizerische Geschichte*, 1864, p.29.

<sup>7</sup> Adrien BLANCHET, *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*, Paris, 1900, pp. 298, 833.

— <sup>8</sup> Daniel VOUGA, *Préhistoire du Pays de Neuchâtel*, thèse, Neuchâtel, 1943, p. 218.

<sup>9</sup> Michael H. CRAWFORD, *Roman Republican Coin Hoards*, London, 1969.

<sup>10</sup> M. GRÜNWARD, *Die römischen Bronze- und Kupfermünzen mit Schlagmarken im Legionslager Vindonissa*, Bâle, 1946.

<sup>11</sup> Raymond WEILLER, *Catalogue des Monnaies de la République romaine*, Cabinet des médailles, Luxembourg, 1969.

<sup>12</sup> Székely ZOLTAN, *Un tezaur de monede republicane romane gasit la SF. Gheorghe (Jud. Covasna)*, dans *Studii si cercetari de numismatica*, vol. IV, Bucarest, 1968, p. 363.

<sup>13</sup> M. H. CRAWFORD, *op. cit.*, 119.405.

<sup>14</sup> Colin MARTIN, *Les monnaies*, dans *Lousonna*, Bibl. hist. vaud., t. XLII, Lausanne, 1969, pp. 110 et 111, numéros 11, 12, 13, 16 et 23.

<sup>15</sup> M. H. CRAWFORD, *op. cit.*, 132.488.

<sup>16</sup> *Idem*, 133.493.



## CATALOGUE

Les pièces de la trouvaille sont numérotées de 1-405, nombre correspondant à celui des pièces retrouvées par Ladame et Morthier. Les citations dans notre texte se réfèrent à cette numérotation.

Les pièces actuellement conservées au Musée d'histoire de Neuchâtel sont numérotées de 1 à 175; celles marquées d'un astérisque (\*) sont reproduites sur les planches.

Pour les monnaies de la République, nous avons indiqué le nom du monétaire, le lieu et la date de frappe. Le trait horizontal placé au-dessus d'une légende indique qu'elle se trouve en exergue sur la pièce.

A l'extrême droite figure la référence à l'ouvrage, aujourd'hui déterminant (R.R.C.):

*The Coinage of the Roman Republic*, by Edward A. Sydenham, révisé par G. C. Haines, publié par L. Forrer et C. A. Hersch, Londres, 1952.

Pour les monnaies de l'Empire, les références sont faites à l'ouvrage fondamental (R.I.C.):

*The Roman Imperial Coinage*, vol. I, *Augustus to Vitellius* par Harold Mattingly et Edward A. Sydenham, Londres, 1923.

### MONNAIES DE LA RÉPUBLIQUE\*

|    |                                    | R.R.C.   |
|----|------------------------------------|--|
| 1  | Anonyme                            | Rome, 145-138 av. J.-C.                            |
| 1* | Tête de Rome, à dr.                | X, à g.  |
|    | Victoire conduisant un bige, à dr. | <u>ROMA</u>  |
|    |                                    | 3,08 g <span style="float: right;">376</span>      |
| 2  | C. Scribonius                      | Rome, 145-138 av. J.-C.                            |
| 2* | Tête de Rome, à dr.                | (X), à g.  |
|    | Les Dioscures, chevauchant à dr.   | <u>C. SCR (ROMA)</u>                               |
|    |                                    | 3,61 g <span style="float: right;">380</span>      |
| 3  | M. Fannius c. f.                   | Italie, 137-134 av. J.-C.                          |
|    | Tête de Rome, à dr.                | C. CATO  |
|    | Victoire conduisant un bige, à dr. | (X)  |
|    |                                    | <u>ROMA</u> <span style="float: right;">419</span> |

\* Le Signe (X) remplace le X barré que nous n'avons pas pu imprimer



|      |  | R.R.C.  |
|------|--|---|
| 4    | L. Antestius Gragulus                              | Rome, 135-126 av. J.-C.                           |
| 3*   | Tête de Rome, à dr.                                | GRAG, à g. (X), à dr.                             |
|      | Jupiter conduisant un quadriges, à dr.             | <u>L. ANTÉS ROMA</u><br>3,60 g                    |
|      |  | 451   |
| 5    | L. Minutius  | Italie, 133-126 av. J.-C.                         |
| 4    | Tête de Rome, à dr.                                | (X), à g.   |
|      | Jupiter conduisant un quadriges, à dr.             | <u>ROMA</u><br><u>L. MINUCI</u><br>3,53 g         |
|      |  | 470   |
| 6    | L. Postumius Albinus                               | Rome, 133-126 av. J.-C.                           |
| 5    | Tête de Rome, à dr.                                | (X), à dr.  |
|      | Mars conduisant un quadriges, à dr.                | <u>L. POST. ALB</u><br><u>ROMA</u><br>3,56 g      |
|      |  | 472   |
| 7-8  | M. Aburius Geminus                                 | Rome, 120 av. J.-C.                               |
| 6*-7 | Tête de Rome, à dr.                                | GEM à g. (X), à dr.                               |
|      | Le Soleil radié, conduisant un<br>quadriges, à dr. | <u>M. ABURI</u><br><u>ROMA</u><br>3,62 g ; 3,43 g |
|      |  | 487   |
| 9    | M. Baebius Tampilus                                | Rome, 120 av. J.-C.                               |
| 8*   | Tête de Rome, à g.                                 | (TAMPIL) à dr. (X), à g.                          |
|      | Apollon conduisant un quadriges, à dr.             | <u>ROMA</u><br><u>M. BAEBI. Q. F.</u><br>3,50 g   |
|      |  | 489   |
| 10   | T. Quinctius (Flaminius)                           | Rome, 119-110 av. J.-C.                           |
| 9*   | Tête de Rome, à dr.                                | (X)   |
|      | Les Dioscures, à cheval, à dr.                     | <u>T - Q</u><br><u>ROMA</u><br>3,42 g             |
|      |  | 505   |
| 11   | T. Cloulius  | Rome, 110 av. J.-C.                               |
|      | Tête de Rome, à dr.                                | <u>ROMA</u>                                       |
|      | Victoire sur un bige                               | <u>T. CLOULI</u>                                  |
|      |  | 516   |
| 12   | C. (Poblicius) Malleolus                           | Narbonne, 113-109 av. J.-C.                       |
| 10*  | Tête de Rome, à dr.                                | <u>C. MALLE. C. F. X</u>                          |
|      | Guerrier (Bituitus) conduisant un<br>bige, à dr.   | <u>(L. LIC. CN. DOM)</u><br>3,44 g                |
|      |  | 524   |



|       |  | R.R.C.  |     |
|-------|--|---|-----|
| 13    | M. Fourius Philus  | Italie centrale,<br>110-108 av. J.-C.   |     |
| 11*   | Tête de Janus<br>Rome couronnant un trophée  | M. FOURI. L. F.<br><u>ROMA</u><br><u>PHLI</u><br>3,78 g                       | 529 |
| 14    | Q. Fabius Labeo<br>Tête de Rome, à dr.<br>Jupiter tenant un foudre                 | Italie du nord, 109 av. J.-C.<br>X - ROMA - LABEO<br>Q. FABI                  | 532 |
| 15    | Q. Curtius M (Junius) Silanus<br>Tête de Rome, à dr.<br>Jupiter jetant un foudre   | Italie du nord,<br>108-107 av. J.-C.<br>X - Q. CURT<br><u>M. SILA</u><br>ROMA | 537 |
| 16-18 | L. Flaminius Cilo  | Italie du nord,<br>106-105 av. J.-C.  |     |
| 12-13 | Tête de Rome, à dr.<br>Victoire conduisant un bige, à dr.                          | ROMA X<br><u>L. FLAMINI</u><br>CILO<br>3,63 g ; 3,68 g                        | 540 |
| 19    | M. Sergius Silus   | Italie, 109 av. J.-C.   |     |
| 14*   | Tête de Rome, à dr.<br>Cavalier galopant, à g.                                     | ROMA - (X) - S. C.<br>Q - M SERGI SILUS<br>3,69 g                             | 544 |
| 20-21 | M. Cippius<br>Tête de Rome, à dr.<br>Victoire conduisant un bige                   | Italie, 107 av. J.-C.<br>X M. CIPI. M. F.<br><u>ROMA</u>                      | 546 |
| 22    | L (Marcius) Philippus<br>Tête (de Philippe de Macédoine), à dr.<br>Statue équestre | Italie, 105-104 av. J.-C.<br><u>ROMA</u> $\Phi$<br>PHILIPPUS                  | 551 |
| 23    | Mn Aquilius<br>Tête radiée du Soleil<br>La Lune en bige, à dr.                     | Italie du sud, 109 av. J.-C.<br>X<br><u>MN. AQUIL</u><br>ROMA                 | 557 |



R.R.C.

|        |   |                                      |     |
|--------|---|--------------------------------------|-----|
| 24-25  | L. Memmius  | Italie du sud, 109 av. J.-C.         |     |
| 15*    | Tête d'homme couronné de chêne,<br>à dr.<br>Les Dioscures entre leurs chevaux<br>qu'ils tiennent par la bride | (X)                                  |     |
|        |   | <hr/>                                |     |
|        |   | (L. MEMMI)                           |     |
|        |   | 3,43 g                               | 558 |
| 26     | Q. Lutatius Cerco   | Italie du sud, 106 av. J.-C.         |     |
| 16*    | Tête jeune (Mars), à dr.<br>Galère, à dr. dans une couronne<br>de chêne                                       | ROMA - (X) - CERCO                   |     |
|        |   | Q. LUTATI. Q                         |     |
|        |   | 3,69 g                               | 559 |
| 27     | L. Valerius Flaccus   | Italie du sud, 103 av. J.-C.         |     |
| 17     | Buste de la Victoire, à dr.<br>Mars avançant à g.,  | (X)                                  |     |
|        |   | L. VALERI FLACCI                     |     |
|        |   | 3,53 g                               | 565 |
| 28     | Mn Fonteius   | Italie du sud, 103 av. J.-C.         |     |
| 18     | Tête des Dioscures, à dr.<br><br>Galère, à dr.  | (X)                                  |     |
|        |   | MN FONTEI M                          |     |
|        |   | 3,59 g                               | 566 |
| 29     | M. Herrenius  | Italie du sud, 101 av. J.-C.         |     |
|        | Tête de Pietas, à dr.<br>Jeune homme nu   | PIETAS                               |     |
|        |   | M. HERENNI                           | 567 |
| 30-34  | Appius Claudius - T. Mallius  | Rome, 106 av. J.-C.                  |     |
| 19-22* | Tête de Rome, à dr.<br><br>Victoire conduisant un trige, à dr.  | <hr/>                                |     |
|        |   | AP CL T MAL QUR                      |     |
|        |   | 3,65 g ; 3,68 g ; 3,79 g ;<br>3,71 g | 570 |
| 35     | P (Porcius) Laeca   | Rome, 104 av. J.-C.                  |     |
|        | Tête de Rome, à dr.<br>Soldat cuirassé, debout, à g.  | P. LAECA ROMA X                      |     |
|        |   | <hr/>                                |     |
|        |   | PROVOCO                              | 571 |
| 36     | L. (Cornelius) Scipio Asiagenus   | Rome, 101 av. J.-C.                  |     |
|        | Tête de Jupiter, à g.<br>Jupiter en quadriges, à dr.  | L. SCIP. ASIAG.                      | 576 |
| 37     | L. (Appuleius) Saturninus   | Rome, 100-97 av. J.-C.               |     |
| 23     | Tête de Rome, à g.<br>Saturne conduisant un quadriges, à dr.  | <hr/>                                |     |
|        |   | L. SATURN                            |     |
|        |   | 3,57 g                               | 578 |



|        |   |   | R.R.C. |
|--------|---|---|--------|
| 38     | L. Julius   | Rome, 100-97 av. J.-C.  |        |
| 24*    | Tête de Rome, à dr.<br>Victoire conduisant un bige, à dr.                     | <u>L. IULI</u><br>3,68 g  | 585    |
| 39-40  | L. Cassius Caecilianus  | Rome, 93 av. J.-C.  |        |
| 25*-26 | Buste de Cérès, à g.<br>Paire de bœufs sous le joug, à g.                     | <u>CAECICIAU</u><br>L. CASSI<br>3,70 g ; 3,71 g                               | 594    |
| 41     | L. Thorius Balbus<br>Tête de Junon, à dr.<br>Taureau chargeant, à dr.         | Italie du nord, 93-91 av. J.-C.<br>I. S. M. R.<br><u>L. THORIUS</u><br>BALBUS | 598    |
| 42-43  | P. Servilius Rullus   | Italie du nord,<br>100-91 av. J.-C.   |        |
| 27*    | Buste de Minerve, à g.<br>Victoire conduisant un bige, à dr.                  | <u>RULLI</u><br>P. SERVILI. M. F.<br>3,68 g                                   | 601    |
| 44-46  | A. (Postumius) Albinus -<br>L (Caecilius) Metellus C (Poblicius)<br>Malleolus | Italie, 92-91 av. J.-C.   |        |
| 28*    | Tête d'Apollon, à dr.<br>Rome assise, à g.                                    | <u>L. METEL - A. ALB. S. F</u><br>C. MALL<br>ROMA<br>3,49 g                   | 611    |
| 47-49  | D. Junius Silanus   | Rome, 90-89 av. J.-C.   |        |
| 29-30* | Tête de Rome, à dr.<br>Victoire conduisant un bige, à dr.                     | <u>D. SILANUS - ROMA</u><br>3,45 g ; 3,73 g                                   | 646    |
| 50-58  | L (Calpurnius) Piso L. f. Frugi   | Italie, 90-89 av. J.-C.   |        |
| 31-32* | Tête d'Apollon, à dr.<br>Cavalier nu, galopant, à dr.                         | <u>ROMA</u><br>L. PISO FRUGI - ROMA<br>3,48 g ; 3,48 g                        | 650 a  |
| 59-61  | C. Vibius C. f. Pansa   | Italie, 89-88 av. J.-C.   |        |
| 33*-34 | Tête d'Apollon, à dr.<br>Minerve conduisant un quadriges, à dr.               | <u>PANSA - IPI</u><br>C. VIBIUS. C. F.<br>3,72 g ; 3,66 g                     | 684    |



|        |   |  | R.R.C. |
|--------|---|--|--------|
| 62     | Q. Titius   | Rome, 88 av. J.-C.   |        |
| 35*    | Tête d'homme (Mutinus Titinus), à dr.<br>Pégase, à dr.  | Q. TITI<br>3,68 g  | 691    |
| 63     | Q. Titius<br>Tête de Bacchus jeune, à dr.<br>Pégase, à dr.  | Rome, 88 av. J.-C.<br>Q. TITI  | 692    |
| 64     | L. Titurius L. f. Sabinus<br>Tête de Tadius, à dr.<br>Deux soldats, face à face                                   | Rome, 88 av. J.-C.<br>SABIN - $\overline{\text{TA}}$<br>L. TITURI      | 698    |
| 65-68  | L. Titurius L. f. Sabinus<br>Tête de Tadius, à dr.<br>Tarpeia, de face  | Rome, 88 av. J.-C.<br>SABIN - $\overline{\text{TA}}$<br>L. TITURI      | 699    |
| 69-71  | Cn (Cornelius) Lentulus<br>(Marcellinus)  | Rome, 87 av. J.-C.   |        |
| 36-37* | Buste de Mars, à dr.  |  |        |
| 38     | Victoire conduisant un bige, à dr.  | $\overline{\text{CN. LENTUL}}$<br>3,42 g ; 3,64 g ; 3,53 g             | 702    |
| 72     | L. Rubrius Dossenus   | Rome, 87-86 av. J.-C.  |        |
| 39*    | Tête de Jupiter, à dr.<br>Victoire sur un char triomphal, à dr.   | DOSSEN<br>$\overline{\text{L. RUBRI}}$<br>3,48 g                       | 705    |
| 73     | L. Rubrius Dossenus   | Rome, 87-86 av. J.-C.  |        |
| 40*    | Buste de Minerve, à dr.<br>Victoire sur un char triomphal<br>surmonté d'une petite Victoire sur<br>un bige rapide | (DOS)<br>3,61 g  | 707    |
| 74     | M. Marcius Censorinus<br>Têtes de Numa Pompilius et<br>Ancus Marcius<br>Deux chevaux galopant, à dr.              | Italie, 86 av. J.-C.<br>C. CENSO                                       | 713    |
| 75-76  | Mn. Fonteius C. f.  | Italie, 84 av. J.-C.   |        |
| 41*    | Tête de jeune homme, à dr.<br>Génie enfant sur une chèvre   | $\overline{\text{MN. FONTEI. C. F.}}$ $\overline{\text{RA}}$<br>3,74 g | 724    |



|        |  |   | R.R.C. |
|--------|--|---|--------|
| 77-78  | L. Julius Bursio   | Italie, 83 av. J.-C.  |        |
| 42     | Tête de jeune homme, à dr.<br>Victoire conduisant un quadriges, à dr.  | <u>L. IVLI BURSIO</u><br>3,33 g   | 728    |
| 79     | Anonyme  | Italie, 83 av. J.-C.  |        |
| 43     | Tête de jeune homme, à g.<br>Victoire conduisant un quadriges, à dr.   | <u>EX. A. P.</u><br>3,35 g  | 729    |
| 80     | F. Fourius Crassipes<br>Tête de femme tourelée, à dr.<br>Chaise curule                                       | Italie, 83 av. J.-C.<br>AED. CVR<br><u>P. FOURIUS</u><br>CRASSIPES                  | 735    |
| 81-82  | L. (Marcius) Censorinus -  |   |        |
| 44*    | P. Crepusius - C (Mamilius)<br>Limetanus<br>Buste de Vénus, voilée, à dr.<br>Vénus conduisant un bige, à dr. | Rome, 82-81 av. J.-C.<br>L. CEN (SORIN)<br><u>C. LIMETA</u><br>P. CREPUSI<br>3,65 g | 736 a  |
| 83-84  | L. (Marcius) Censorinus  | Rome, 82-81 av. J.-C.   |        |
| 45-46* | Tête d'Apollon, à dr.<br>Le satyre Marsias, marchant, à g.   | CENSOR<br>3,80 g ; 3,86 g   | 737    |
| 85-86  | P. Crepusius   | Rome, 82-81 av. J.-C.   |        |
| 47*-48 | Tête d'Apollon, à dr.<br>Cavalier galopant, à dr.  | <u>P. CREPUSI</u><br>3,61 g ; 3,74 g  | 738    |
| 87-88  | C. Norbanus  | Rome, 80 av. J.-C.  |        |
| 49     | Tête de Vénus, à dr.<br>Faisceau, entre un épi de blé et<br>un caducée                                       | C. NORBANUS - CXXV<br><br>3,41 g  | 739    |
| 89-92  | Q. Antonius Balbus   | Italie, 81 av. J.-C.  |        |
| 50-52* | Tête de Jupiter, à dr.<br><br>Victoire conduisant un quadriges, à dr.  | S-C<br><br><u>Q. ANTO. BALB. PR</u><br>3,70 g ; 3,52 g ; 3,71 g                     | 742    |



R.R.C.

- 93-94 A. Postumius A. f. S. n. Albinus Italie, 79 av. J.-C.  
 53 Buste de Diane, à dr.  
 Personnage en toge, à g. levant le  
 bras sur un bœuf, à g. A. POST. A. F. S. ALBIN  
 2,75 g 745
- 95-97 A. Postumius A. f. S. n. Albinus Italie, 79 av. J.-C.  
 54\* Tête de l'Espagne, voilée, à dr. HISPAN  
 Personnage en toge, debout, à g.,  
 levant la main sur un étendard A. POST. A. F. S. N.  
ALBIN  
 3,66 g 746
- 98 C. Valerius Flaccus Gaule, 82-81 av. J.-C.  
 Buste de la Victoire, à dr. C. VAL. FLA -  
 Aigle entre deux étendards, IMPERAT - EX SC  
 désignés H et P 747
- 99 C. Annius (Luscus) - C. Tarquitius Espagne, 81-80 av. J.-C.  
 55 Tête d'Anna Perenna, à dr. (C. ANNIUS T. F. T. N.  
 PRO) COS. EX S. C.  
 Victoire conduisant un bige, à dr. XXXII - Q -  
C. TARQUITI. P. F.  
 3,57 g 749
- 100 Q. C. M. P. (Quinctus Caecilius Espagne, 77 av. J.-C.  
 Metellus Pius) Tête de la Piété, à dr.  
 Eléphant, la cloche au cou Q. C. M. P. I 750
- 101-103 L. (Cornelius) Sulla - L. Manlius Est, 82-81 av. J.-C.  
 56 Tête de Rome, à dr. L. MANLI - PRO. Q.  
 Sulla sur un quadriges triomphal, à dr. (L. SULLA . IM . )  
 3,62 g 756
- 104-109 C. Naevius Balbus Italie, 78-77 av. J.-C.  
 57-60\* Tête de Junon, à dr. S. C.  
 Victoire conduisant un trige, à dr. XXXVI  
C. NAE. BALB.  
 3,59 g ; 3,50 g ; 3,68 g ;  
 3,85 g 769



|         |   | R.R.C.   |
|---------|---|--|
| 110-112 | Ti. Claudius Ti. f. Ap. n.                            | Italie, 78-77 av. J.-C.                                |
| 61-62*  | Buste de Diane, à dr.                                 | S. C.  |
|         | Victoire conduisant un bige, à dr.                    | XXXV ou CLXIII   |
|         |   | <u>TI. CLAUD. TI. (F. AP. N.)</u>                      |
|         |   | 3,52 g ; 3,54 g <span style="float: right;">770</span> |
| 113     | M. Volteius   | Rome, 76 av. J.-C.                                     |
| 63*     | Tête de Bacchus, à dr.                                |  |
|         | Cérès conduisant un chariot tiré<br>par deux serpents | <u>M. VOLTEI. M. F.</u>                                |
|         |   | 3,79 g <span style="float: right;">776</span>          |
| 114     | M. Volteius   | Rome, 76 av. J.-C.                                     |
| 64*     | Buste d'Attis (?), à dr.                              |  |
|         | Cybèle sur un chariot tiré par<br>deux lions          | PA   |
|         |   | <u>M. VOLTEI. M. F.</u>                                |
|         |   | 3,78 g <span style="float: right;">777</span>          |
| 115     | L. Rutilius Flaccus                                   | Rome, 75 av. J.-C.                                     |
|         | Tête de Rome, à dr.                                   | FLAC   |
|         | Victoire en bige, à dr.                               | <u>L. RUTILI</u>                                       |
|         |   | <span style="float: right;">780</span>                 |
| 116     | P. Satrienus  | Rome, 75-74 av. J.-C.                                  |
| 65*     | Tête de Mars, jeune, à dr.                            | XXXI   |
|         | Louve marchant, à g.                                  | ROMA   |
|         |   | <u>P. SATRIENUS</u>                                    |
|         |   | 3,54 g <span style="float: right;">781 a</span>        |
| 117     | L. Rustius  | Rome, 74 av. J.-C.                                     |
| 66*     | Tête de Mars, jeune, à dr.                            | S. C. (X)  |
|         | Bélier debout, à dr.                                  | <u>L. RUSTI</u>  |
|         |   | 3,59 g <span style="float: right;">782</span>          |
| 118     | L. Lucretius Trio                                     | Rome, 74 av. J.-C.                                     |
|         | Tête de Neptune, à dr.                                |  |
|         | Génie ailé, chevauchant un dauphin                    | L. LUCRETI TRIO  |
|         |   | <span style="float: right;">784</span>                 |
| 119-120 | C. Postumius  | Rome, 74-73 av. J.-C.                                  |
| 67*     | Buste de Diane, à dr.                                 |  |
|         | Chien courant, à dr.                                  | <u>C. POSTUMI AT</u>                                   |
|         |   | 3,32 g <span style="float: right;">785</span>          |



R.R.C.

|         |                                     |                       |     |
|---------|-------------------------------------|-----------------------|-----|
| 121     | L. Farsuleius Mensor                | Rome, 73 av. J.-C.    |     |
| 68*     | Buste de la Liberté, à dr.          | S. C. - MENSOR        |     |
|         | Rome conduisant un bige, à dr.      | XXCV                  |     |
|         |                                     | <u>L. FARSULEI</u>    |     |
|         |                                     | 3,74 g                | 789 |
| 122-123 | (Q. Fufius) Kalenus (Mucius) Cordus | Italie, 69 av. J.-C.  |     |
|         | Tête jumelées de Honos et Virtus    | HO - VIRT - KALENI    |     |
|         | Rome debout                         | ITAL - RO - CORDI     | 797 |
| 124     | Manius Aquillius                    | Italie, 68 av. J.-C.  |     |
|         | Buste de la Vertu, à g.             | III VIR - VIRTUS      |     |
|         | Le consul Mn. Aquillius relevant    | MN. F. MN. N.         |     |
|         | la Sicile agenouillée               | MN. AQUIL. - SICIL.   | 798 |
| 125-126 | M. Plaetorius M. f. Cestianus       | Rome, 68-66 av. J.-C. |     |
| 69*     | Buste de la Fortune (?), à dr.      | M. PLAETORI -         |     |
|         | Caducée ailé                        | CEST. EX S. C.        |     |
|         |                                     | 3,63 g                | 805 |
| 127     | M. Plaetorius M. f. Cestianus       | Rome, 68-66 av. J.-C. |     |
| 70      | Buste de Cybèle, tourelée, à dr.    | CESTIANUS             |     |
|         | Chaise curule                       | M. PLAETORIUS         |     |
|         |                                     | AED. CUR. EX S. C.    |     |
|         |                                     | 3,84 g                | 808 |
| 128-129 | M. Plaetorius M. f. Cestianus       | Rome, 68-66 av. J.-C. |     |
| 71      | Buste de Vacuna, à dr.              | CESTIANUS - S. C.     |     |
|         | Aigle sur un foudre                 | M. PLAETORIUS         |     |
|         |                                     | M. F. AED. CUR.       |     |
|         |                                     | 3,69 g                | 809 |
| 130     | L. (Manlius) Torquatus              | Rome, 65 av. J.-C.    |     |
|         | Tête de la Sybille, à dr.           | SIBULLA               |     |
|         | Trépied                             | L. TORQUAT. III VIR   | 835 |
| 131-132 | P. (Sulpicius) Galba                | Rome, 65 av. J.-C.    |     |
| 72*     | Tête de Vesta, à dr.                | S. C.                 |     |
|         | Couteau, simpulum et hache          | AED. CVR.             |     |
|         |                                     | <u>P. GALB.</u>       |     |
|         |                                     | 3,58 g                | 839 |



|         |   |   | R.R.C. |
|---------|---|---|--------|
| 133-134 | C. (Calpurnius) Piso L. f. Frugi  | Rome, 64 av. J.-C.  |        |
| 73*     | Tête d'Apollon, à dr.<br>Cavalier nu galopant, à dr.  | C. PISO L. F. FRUGI<br>3,53 g   | 840-   |
| 74      | même pièce, avec, au revers   | XXXXI<br>3,29 g   |        |
| 135     | Faustus (Cornelius Sulla)   | Rome, 63-62 av. J.-C.   |        |
| 75      | Buste de Diane, à dr.<br>Sylla, assis, à g., sur un siège élevé ;<br>devant lui s'agenouille Bocchus, à dr. | (FAUSTUS)<br>(FELIX)<br>3,51 g  | 879    |
| 136-137 | (M. Nonius) Sufenas   | Rome, 63-62 av. J.-C.   |        |
| 76      | Tête de Saturne, à dr.<br>Rome, assise, à g. sur des armes,<br>couronnée par la Victoire, debout, à dr.     | SEX. NONI. -<br>PR. L. V. P. F.<br>3,40 g                               | 885    |
| 138-139 | C. Serveilius C. f.<br>Tête de Flore, à dr.<br>Deux soldats, face à face                                    | Rome, 63-62 av. J.-C.<br>FLORA PRIMUS<br>C. F.<br><hr/> C. SERVEIL.     | 890    |
| 140     | P. Fonteius P. f. Capito  | Rome, 61 av. J.-C.  |        |
| 77*     | Buste de Mars, à dr.<br><br>Cavalier armé, à dr.  | P. FONTEIUS<br>P. F. CAPITO III VIR<br>MN. FONT. TR. MIL.<br>3,79 g     | 900    |
| 141     | L. Furius Brocchus  | Rome, 61 av. J.-C.  |        |
| 78*     | Buste de Cérès, à dr.<br>Chaise curule entre deux faisceaux   | III VIR - BROCCHI<br>L. FURI - CN. F.<br>3,73 g                         | 902    |
| 142     | C. Hosidius C. f. Geta  | Rome, 60 av. J.-C.  |        |
| 79*     | Buste de Diane, à dr.<br>Sanglier de Calydonie, à dr.   | III VIR - GETA<br><hr/> C. HOSIDI. C. F.<br>3,62 g                      | 903    |
| 143     | T. Vettius Sabinus<br>Tête de Tatius, à dr.<br>Bige, à g.   | Italie, 60 av. J.-C.<br>SABINUS - S. C. - TA.<br><hr/> IUDEX T. VETTIUS | 905    |



R.R.C.

|                   |   |  |     |
|-------------------|---|--|-----|
| 144               | (Q. Caepio) Brutus<br>Tête de la Liberté, à dr.<br>Le consul L. Junius Brutus<br>marchant, à g.   | Rome, 60 av. J.-C.<br>LIBERTAS<br><hr/> BRUTUS   | 906 |
| 145               | (Q. Caepio) Brutus<br>Tête de la Liberté, à dr.<br>Le consul L. Junius Brutus, à g.   | Rome, 60 av. J.-C.<br>LIBERTAS<br><hr/> BRUTUS   | 907 |
| 146-148<br>80     | Q. Pompeius Rufus<br>Chaise curule<br><br>Chaise curule   | Rome, 59 av. J.-C.<br>Q. POMPEI. Q. F.<br>RUFUS - COS.<br>SULLA COS. -<br>Q. POMPEI RUF.<br>3,96 g   | 909 |
| 149-150<br>81     | P. (Plautius) (H) Ypsaeus<br>Buste de Leuconoë, à dr.<br>Jupiter conduisant un quadriges, à g.  | Rome, 58 av. J.-C.<br>P. YPSAE - S. C.<br>C. YPSAE COS. PRIV.<br>(CEPIT)<br>3,75 g   | 911 |
| 151-152<br>82*-83 | M. (Aemilius) Scaurus -<br>P. (Plautius) Hypsaeus<br>Le roi Aretas agenouillé, tenant un<br>chameau et une branche d'olivier<br><br>Jupiter conduisant un quadriges, à g. | Rome, 58 av. J.-C.<br><br>(M. SCAUR. EX S. C.<br>AED. CUR.)<br>(P. HYPSSAE AED. CUR. -<br>CAPTU - C. HYPSSAE<br>COS. PREIVER)<br>3,63 g ; 3,59 g | 912 |
| 153-156<br>84*    | L. Roscius Fabatus<br>Tête de Juno Sospita, à dr.<br>Jeune fille debout, à dr.<br>nourrissant un serpent  | Italie, 58 av. J.-C.<br>L. ROSCI<br><hr/> FABATI<br>3,25 g   | 915 |
| 157-161<br>85-87* | (L. Marcius) Philippus<br>Tête d'Ancus Marcius, à dr.<br>Statue équestre, à dr.   | Italie, 56 av. J.-C.<br>ANCUS<br>A. Q. U. A. M. R. C. - PHILIPPUS<br>3,92 g ; 3,31 g ; 3,58 g  | 919 |



|         |                                       | R.R.C.                  |
|---------|---------------------------------------|-------------------------|
| 162-170 | Mn. Acilius                           | Italie, 55 av. J.-C.    |
| 88*     | Tête de la Santé, à dr.               | SALUTIS                 |
|         | Valetudo (Salus) debout, à g.         | <u>MN. ACILIUS</u>      |
|         |                                       | III VIR VALET V         |
|         |                                       | 3,64 g                  |
|         |                                       | 922                     |
| 171     | Paullus (Aemilius) Lepidus            | Rome, 55 av. J.-C.      |
|         | Tête de la Concorde                   | PAULLUS LEPIDUS -       |
|         |                                       | CONCORDIA               |
|         | Trophée, à g. Persée, à dr.           | <u>AEM. PAULLUS TER</u> |
|         |                                       | PAULLUS                 |
|         |                                       | 926                     |
| 172-173 | (Lucius) Scribonius                   | Rome, 55 av. J.-C.      |
| 89-90*  | Tête de Bonus Eventus                 | LIBO - BON. EVENT.      |
|         | Puteal, au-dessus                     | <u>PUTEAL,</u>          |
|         |                                       | SCRIBON                 |
|         |                                       | 3,61 g ; 3,78 g         |
|         |                                       | 928                     |
| 174-175 | P. (Licinius) Crassus M. f.           | Rome, 54 av. J.-C.      |
| 91*     | Buste de Vénus, à dr.                 | S. C.                   |
|         | Soldat tenant son cheval par la bride | <u>P. CRASSUS M. F.</u> |
|         |                                       | 3,65 g                  |
|         |                                       | 929                     |
| 176     | L. Vinicius                           | Rome, 54 av. J.-C.      |
|         | Tête de la Concorde                   | CONCORDIAE              |
|         | Victoire volant, à dr.                | L. VINICI               |
|         |                                       | 930                     |
| 177     | A. Plautius                           | Rome, 54 av. J.-C.      |
|         | Tête de Cybèle, à dr.                 | AED. CVR. S. C. -       |
|         |                                       | A. PLAUTIUS             |
|         | Personnage barbu, agenouillé, à dr.   | <u>IVDAEVS</u>          |
|         |                                       | BACCHIUS                |
|         |                                       | 932                     |
| 178-179 | Cn. Plancius                          | Rome, 54 av. J.-C.      |
| 92*-93  | Tête de Diane Planciana               | AED. CUR. S. C. -       |
|         |                                       | CN. PLANCIUS            |
|         | Chèvre crétoise, à dr.                |                         |
|         | arc et carquois, à g.                 |                         |
|         |                                       | 3,54 g ; 3,52 g         |
|         |                                       | 933                     |
| 180     | Q. Sicinius - C. Coponius             | Rome, 49-48 av. J.-C.   |
| 94*     | Tête d'Apollon, à dr.                 | Q. SICINIUS III VIR     |
|         | Massue d'Hercule et peau de lion      | C. COPONIUS PR. S. C.   |
|         |                                       | 3,70 g                  |
|         |                                       | 939                     |



R.R.C.

|         |   |  |     |
|---------|---|--|-----|
| 181     | (Decimus Postumius) Albinus Bruti f.<br>Tête de Mars, à dr.<br>Deux trompettes gauloises                              | Rome, 49-48 av. J.-C.<br>ALBINUS BRUTI F.  | 942 |
| 182-183 | C. Vibius Pansa<br>95* Masque de Pan, barbu, à dr.<br>Jupiter Axurus, assis, à g.                                     | Rome, 48 av. J.-C.<br>PANSA<br>IOVIS. AXUR. /<br>C. VIBIUS C. F. C. M.<br>3,29 g | 947 |
| 184-185 | L. Hostilius Saserna<br>96*-97 Tête de la Gaule, à dr.<br>Diane, debout de face                                       | Rome, 48 av. J.-C.<br>L. HOSTILIUS SASERNA<br>3,73 g ; 3,98 g                    | 953 |
| 186     | Aulus Licinius Nerva<br>98 Tête de Fides, à dr.<br>Cavalier galopant, à dr.   | Rome, 47 av. J.-C.<br>FIDES - NERVA<br>A. LICINI - III VIR<br>3,35 g             | 954 |
| 187-188 | L. Plautius Plancus<br>99* Masque de la Méduse, de face<br>L'Aurore conduisant les quatre<br>chevaux du Soleil, à dr. | Rome, 47 av. J.-C.<br>(L. PLAUTIUS)<br><br>(PLANCUS)<br>3,48 g                   | 959 |
| 189     | (Lollius) Palikanus<br>Tête de la Liberté, à dr.<br>Rostres, au-dessus  | Rome, 47 av. J.-C.<br>LIBERTATIS<br>PALIKANUS                                    | 960 |
| 190-191 | C. Antius Restio<br>Tête du tribun Antius Restio<br>Hercule triomphant, marchant, à dr.                               | Rome, 46 av. J.-C.<br>RESTIO<br>C. ANTIUS C. F.                                  | 970 |
| 192-194 | Manius Cordius Rufus<br>100 Têtes jumelées des Dioscures, à dr.<br>Vénus Verticordia, debout, à g.                    | Rome, 46 av. J.-C.<br>RUFUS III VIR<br>M̄N CORDIUS<br>4,02 g                     | 976 |
| 195     | T. Carisius<br>Tête de Juno Moneta<br>Outils du monnayeur   | Rome, 45 av. J.-C.<br>MONETA<br>T. CARISIUS                                      | 982 |



|          |   |  | R.R.C. |
|----------|---|--|--------|
| 196      | T. Carisius   | Rome, 45 av. J.-C.   |        |
| 101      | Tête de Rome, à dr.<br>Globe, corne d'abondance, sceptre<br>et gouvernail   | ROMA<br><br>T. CARISIV<br>3,92 g                               | 984    |
| 197      | C. Considius Paetus   | Rome, 45 av. J.-C.   |        |
| 102*     | Tête d'Apollon, à dr.<br>Chaise curule, au-dessus                           | <u>C. CONSIDIUS</u><br>(PAETUS)<br>3,78 g                      | 990    |
| 198      | C. Considius Paetus   | Rome, 45 av. J.-C.   |        |
| 103      | Buste de Minerve, à dr.<br>Victoire conduisant un quadriges, à dr.          | <u>C. CONSIDI</u><br>3,98 g                                    | 994    |
| 199-200  | L. Valerius Asciculus   | Rome, 45 av. J.-C.   |        |
| 104      | Tête d'Apollon Soranus, à dr.<br>Valeria Luperca sur une génisse, à dr.     | <u>ASCICULUS</u><br><u>L. VALERIUS</u><br>2,95 g               | 998    |
| 201-209  | C. Julius Caesar  | Gaule, 54-51 av. J.-C.   |        |
| 105-107* | Eléphant écrasant un serpent, à dr.<br>Instruments du sacrificateur         | CAESAR<br><br>3,29 g ; 3,38 g ; 3,70 g                         | 1006   |
| 210-213  | C. Julius Caesar<br>Tête de Vénus, à dr.<br>Enée, marchant, à g.            | Gaule, 48 av. J.-C.<br><br>CAESAR                              | 1013   |
| 214-215  | C. Julius Caesar  | Gaule, 47 av. J.-C.  |        |
| 108-109* | Buste de Vénus, à dr.<br>Trophée avec, à g. un Gaulois et<br>à dr. la Gaule | <u>CAESAR</u><br>3,70 g ; 3,51 g                               | 1015   |
| 216      | C. Julius Caesar  | Afrique, 46 av. J.-C.  |        |
| 110*     | Tête de Cérès, à dr.<br>Instruments du sacrificateur                        | DICT ITER / COS. TERT.<br>PONT. MAX. /<br>D. / AUGUR<br>3,79 g | 1023   |



|            |   |  | R.R.C. |
|------------|---|--|--------|
| 217        | C. Julius Caesar  | Afrique, 46 av. J.-C.  |        |
| III        | Tête de Cérés, à dr.<br>Instruments du sacrificeur  | PONT. MAX. /<br>M / AUGUR<br>3,58 g                                      | 1024   |
| 218        | (L. Cornelius) Lentulus ;<br>(C. Claudius) Marcellus<br>Triskeles<br>Jupiter debout nu, de face | Sicile, 49 av. J.-C.<br><br>LENT. MAR. COS.                              | 1029   |
| 219        | Q. (Caecilius) Metellus Pius Scipio   | Afrique, 47-46 av. J.-C.   |        |
| III2*      | Tête de Jupiter, à dr.<br>Eléphant d'Afrique, à dr.   | Q. METEL. PIUS<br>SCIPIO IMP.<br>3,49 g                                  | 1046   |
| 220        | M. (Porcius) Cato<br>Buste de la Liberté, à dr.<br>Victoire assise, à dr.                       | Afrique, 47-46 av. J.-C.<br>CATO PRO PR.<br><u>VICTRIX</u>               | 1052   |
| 221-222    | L. Mussidius Longus<br>Tête de la Concorde, à dr.<br>Deux mains jointes                         | Rome, 42 av. J.-C.<br>CONCORDIA<br>L. MUSSIDIUS LONGUS                   | 1093   |
| 223        | L. Mussidius Longus   | Rome, 42 av. J.-C.   |        |
| III3       | Buste de la Victoire, à dr.<br>Victoire conduisant un bige, à dr.                               | L. MUSSIDIUS LONGUS<br>3,58 g  | 1095   |
| 224        | L. Livinius Regulus<br>Tête d'Auguste, à dr.<br>Victoire marchant, à dr.                        | Rome, 42 av. J.-C.<br>CAESAR III VIR R. P. C.<br>L. LIVINEIUS<br>REGULUS | 1107   |
| 225        | P. Clodius  | Rome, 41 av. J.-C.   |        |
| III4       | Tête du Soleil, à dr.<br>Croissant surmonté de cinq étoiles                                     | P. CLODIUS M. F.<br>3,33 g   | 1115   |
| 226-230    | P. Clodius  | Rome, 41 av. J.-C.   |        |
| III5-III6* | Tête d'Apollon, à dr.   |  |        |
| III7       | Diane Lucifera debout de face   | P. CLODIUS M. F.<br>3,48 g ; 3,49 g ; 3,63 g                             | 1117   |



|          |   |  | R.R.C. |
|----------|---|--|--------|
| 231      | Petillius Capitolinus<br>Tête de Jupiter, à dr.<br>Temple hexastyle   | Rome, 37 av. J.-C.<br>CAPITOLINUS<br><u>PETILLIUS</u>  | 1150   |
| 232      | M. Antonius   | Gaule, 42 av. J.-C.  |        |
| 118*     | Tête de Marc-Antoine, à dr.<br>Tête radiée du Soleil  | M. ANTONIUS III VIR<br>R. P. C.<br>3,13 g  | 1170   |
| 233      | Cn. Domitius (Ahenobarbus)  | Asie mineure,<br>41-40 av. J.-C.   |        |
| 119*     | Tête de Domitius Ahenobarbus, à dr.<br>Trophée sur une proue de navire  | AHENOBAR.<br>CN. DOMITIUS IMP.<br>3,03 g   | 1177   |
| 234-237  | M. Antonius ; M. Barbatius<br>(Philippus) ; Octavian  | Asie mineure, 41 av. J.-C.   |        |
| 120*     | Tête d'Antoine, à dr.<br><br>Tête d'Octave, à dr.   | M. ANT. IMP. AVG. III<br>VIR R. P. C.<br>M. BARBAT. Q. P.<br>CAESAR IMP. PONT. III<br>VIR R. P. C.<br>3,98 g | 1181   |
| 238      | M. Antonius   | Grèce, 40 av. J.-C.  |        |
| 121*     | Antoine, en augure, debout, à dr.<br><br>Tête radiée du Soleil, à dr.   | M. ANTONIUS M. F. M. N.<br>AUGUR. IMP. TER.<br>COS. DESIG. ITER ET<br>TERT. III VIR R. P. C.<br>3,54 g       | 1199   |
|          | Monnaies légionnaires frappées par<br>M. Antonius pour la marine et<br>l'armée, avant la bataille d'Actium<br>(3 sept. 31 av. J.-C.), en 32 et<br>31 av. J.-C., portant au droit :<br>Galère, à dr. |  |        |
|          | au revers : Aigle entre deux étendards<br>et le numéro de la légion   | ANT. AUG. III VIR<br>R. P. C.  |        |
| 239/122  | LEG II  | 3,51 g   | 1216   |
| 240-243  | LEG III   | 4,02 g ; 3,61 g ; 3,24 g ;   |        |
| 123*-126 |   | 3,19 g   | 1217   |



R.R.C.

|                     |  |   |           |
|---------------------|--|---|-----------|
| 244/127*            | LEG IV   | 3,50 g  | 1219      |
| 245/128             | LEG IIII   | 3,39 g  | 1220      |
| 246-247<br>129-130  | LEG V  | 3,43 g ; 3,66 g   | 1221      |
| 248-249<br>131*-132 | LEG VII  | 3,61 g ; 3,49 g   | 1224      |
| 250/133             | LEG VIII   | 3,51 g  | 1225      |
| 251-252<br>134-135  | LEG VIII   | 3,32 g ; 3,18 g   | 1226      |
| 253/136*            | LEG XIII   | 3,58 g  | 1232 a    |
| 254-256<br>137*-139 | LEG XV   | 3,50 g ; 3,69 g ; 3,50 g  | 1235      |
| 257-258<br>140-141  | LEG XVI  | 3,64 g ; 3,53 g   | 1236      |
| 259-260<br>142-143  | LEG XVII   | 3,61 g ; 3,53 g   | 1237      |
| 261-295<br>144-149  | LEG (?)  | 3,39 g ; 3,28 g ; 3,50 g ;<br>3,51 g ; 3,60 g ; 3,70 g                | 1215-1253 |
| 296-297<br>150*     | M. (Junius) Brutus ; (Pedanius) Costa<br>Tête d'Apollon, à dr.<br>Trophée  | Grèce, 43-42 av. J.-C.<br>COSTA LEG.<br>BRUTUS IMP.<br>3,51 g         | 1296      |
| 298                 | (M. Junius) Brutus ; (Publius ou<br>C. Servilius) Casca Longus<br>Tête de Brutus, à dr.<br>Trophées naval et militaire | Grèce, 43-42 av. J.-C.<br>BRUTUS IMP.<br>L. CASCA/LONGUS              | 1298      |
| 299                 | C. Cassius (Longinus) ; (P. Cornelius)<br>Lentulus Spinther<br>La Liberté, à dr., voilée<br>Instruments du culte       | Asie mineure, 42 av. J.-C.<br>LEIBERTAS CASSI IMP.<br>LENTULUS SPINT. | 1305      |



|             |   | R.R.C.  |
|-------------|---|---|
| 300         | Octave<br>Buste de Mars, à dr.<br>Aigle entre deux enseignes  | Gaule cisalpine,<br>41 av. J.-C.<br>CAESAR III VIR R. P. C.<br>S. C. 1320                               |
| 301-302     | (Sextus Pompeius) Magnus Pius<br>Tête de Pompée le Grand, à dr.<br>Neptune entre Anapias et Amphionomus | Sicile, 42-38 av. J.-C.<br>MAG. PIUS IMP. ITER<br>PRAEF. CLAS. ET<br>ORAE MARIT. EX S. C. 1345          |
| 303<br>151* | (Sextus Pompeius) Magnus Pius<br>Tête de Neptune, à dr.<br>Trophée naval                                | Sicile, 38-36 av. J.-C.<br>MAG. PIUS IMP. ITER<br>PRAEF. CLAS. ET<br>ORAE MARI. EX S. C.<br>3,85 g 1347 |

## MONNAIES DE L'EMPIRE

|                 |  | R.I.C.  |
|-----------------|--|---|
| 304             | Auguste<br>152* Victoire sur une proue de vaisseau,<br>à dr.<br>Auguste conduisant un quadriges, à dr. | Asie mineure,<br>30-27 av. J.-C.<br><hr/> IMP CAESAR<br>3,48 g 1.60.7                             |
| 305-306         | Auguste<br>Buste de Feronia, à dr.<br><br>Parthe, à genoux   | Rome, 18 av. J.-C.<br>TVRPILIANVS<br>III VIR FERON. 1.70.99<br><br>CAESAR AUGUSTUS<br>SIGN. RECE. |
| 307-308<br>153* | Auguste<br>Tête d'Auguste, à dr.<br>Tarpeia, dans un amoncellement de<br>boucliers                     | Rome, 18 av. J.-C.<br>CAESAR AUGUSTUS<br><br>TURPILIANUS<br>III VIR<br>3,79 g 1.71.114            |
| 309             | Auguste<br>Buste de la Valeur<br><br>Arménien à genoux   | Rome, 18 av. J.-C.<br>L. AQUILLIUS<br>FLORUS III VIR<br>CAESAR DIVI<br>F. ARMINIA CAPTA 1.71.119  |



|             |  | R.I.C.   |
|-------------|--|--|
| 310         | Auguste<br>Tête d'Auguste, à dr.<br>Tête de Julie, à dr. entre Caius et<br>Lucius                  | Rome, 13 av. J.-C.<br>AUGUSTUS<br><br>C. MARIUS TRO.<br>III VIR<br><br>I.76.166                                      |
| 311-312     | Auguste<br>Tête d'Auguste, à dr.<br>Gaulois à genoux, tendant un<br>étendard                       | Rome, 12 av. J.-C.<br>AUGUSTUS<br><br>L. CANINIUS GALLUS<br>III VIR<br><br>I.77.175                                  |
| 313<br>154  | Auguste<br>Tête d'Auguste, à g.<br><br>Bouclier et armes   | Emerita, 25-22 av. J.-C.<br>IMP. CAESAR<br>AUGUST.<br>P. CARISIUS<br>LEG. PRO PR.<br>3.59 g<br><br>I.82.222          |
| 314<br>155* | Auguste<br>Tête d'Auguste, à dr.<br>Trophée d'armes espagnoles                                     | Emerita, 25-22 av. J.-C.<br>IMP. CAESAR AUGUST.<br>P. CARISIUS<br>LEG. PRO PR.<br>3.49 g<br><br>I.82.225             |
| 315<br>156* | Auguste<br>Tête d'Auguste, à dr.<br>Bouclier rond, autour  | Saragosse, 25-22 av. J.-C.<br>CAESAR AUGUSTUS<br>S. P. Q. R.<br>3,68 g<br><br>I.84.258                               |
| 316         | Auguste<br>Tête nue d'Auguste<br>Capricorne tenant un globe  | Cordoue, 25-22 av. J.-C.<br><br>AUGUSTUS<br><br>I.85.264   |
| 317         | Auguste<br>Tête nue d'Auguste, à dr.<br>Deux branches de laurier                                   | Cordoue, 25-22 av. J.-C.<br><br>CAESAR AUGUSTUS<br><br>I.85.268  |
| 318         | Auguste<br>Tête d'Auguste<br>Temple rond   | Cordoue, 25-22 av. J.-C.<br>CAESARI AUGUSTO<br>MAR. ULT.<br><br>I.86.288   |
| 319<br>157* | Auguste<br>Tête d'Auguste, à dr.<br>Bouclier rond, dans une couronne.<br>Sur le bouclier<br>autour | Cordoue, 25-22 av. J.-C.<br>CAESAR AUGUSTUS<br><br>S. P. Q. R. CL. V;<br>OB CIVIS SERVATOS<br>3.59 g<br><br>I.86.291 |



|          |  |   | R.I.C.   |
|----------|--|---|----------|
| 320      | Auguste<br>Tête d'Auguste, à g.<br>Sur un bouclier :                                       | Cordoue, 25-22 av. J.-C.<br>CAESAR AUGUSTUS<br>S. P. Q. R. SIGNIS<br>RECEPTIS CL. V   | I.86.305 |
| 321      | Auguste<br>Tête nue d'Auguste, à dr.<br>Deux soldats offrant chacun un<br>rameau à Auguste | Lyon, 14-12 av. J.-C.<br>AUGUSTUS DIVI F.<br><hr/> IMP. X   | I.88.326 |
| 322-323  | Auguste<br>158* Tête d'Auguste, à dr.<br>Taureau chargeant, à dr.                          | Lyon, 14-12 av. J.-C.<br>AUGUSTUS DIVI F.<br><hr/> IMP. X<br>3,60 g   | I.88.327 |
| 324      | Auguste<br>159* Tête d'Auguste, à dr.<br>Capricorne tenant un globe, à dr.                 | Lyon, 12-11 av. J.-C.<br>AUGUSTUS DIVI F.<br>IMP. XI<br>3,55 g  | I.88.330 |
| 325-326  | Auguste<br>Tête d'Auguste, à dr.<br>Apollon, debout, à g.                                  | Lyon, 12-11 av. J.-C.<br>AUGUSTUS DIVI F.<br>IMP. XI<br><hr/> ACT.  | I.88.331 |
| 327-329  | Auguste<br>Tête d'Auguste, à dr.<br>Taureau chargeant, à dr.                               | Lyon, 11-9 av. J.-C.<br>AUGUSTUS DIVI F.<br>IMP. XII  | I.89.334 |
| 330-331  | Auguste<br>Tête laurée d'Auguste<br>Gaius galopant, à dr.                                  | Lyon, 8-6 av. J.-C.<br>AUGUSTUS DIVI F.<br>C. CAES. AUGUS. F.   | I.89.348 |
| 332-341  | Auguste  | Lyon, 2 av. J.-C. -<br>14 ap. J.-C.   |          |
| 160-163* | Tête d'Auguste, à dr.<br><br>Gaius et Lucius, debout. Entre eux<br>des boucliers           | CAESAR AUGUSTUS<br>DIVI F. PATER<br>PATRIAE<br><br>C. L. CAESARES<br>AUGUSTI F. COS.<br>DESIGN. PRINC.<br>IVVENT.<br>3,68 g ; 3,73 g ; 3,81 g<br>3,51 g | I.90.350 |



|         |   | R.I.C.   |
|---------|---|--|
| 342     | Tibère  | Lyon, 14-21 ap. J.-C.  |
| 164*    | Tête de Tibère, aurée, à dr.                        | TI. CAESAR DIVI<br>AUG. F. AUGUSTUS<br>PONTIF. MAXIM.                                      |
|         | Livie, assise, à dr.                                |  |
|         | Aureus  | 7,73 g I.103.3   |
| 343-392 | Tibère  | Lyon, 14-21 ap. J.-C.  |
| 165-173 | Tête de Tibère, aurée, à dr.                        | TI. CAESAR DIVI<br>F. AUG. F. AUGUSTUS<br>PONTIF. MAXIM.                                   |
|         | Livie, assise, à dr.                                |  |
|         | Deniers   | 3,62 g ; 3,68 g ; 3,71 g<br>3,68 g ; 3,71 g ; 3,72 g ;<br>3,67 g ; 3,17 g ; 3,32 g I.103.3 |
| 393     | Caligula  | Rome, 37-41 ap. J.-C.  |
|         | Sa tête aurée                                       | C. CAESAR AUG.<br>PON. TR. POT. III<br>COS. III  |
|         | Dans une guirlande                                  | S. P. Q. R. P. P. OB<br>C.S. I.115.5   |
| 394     | Caligula  | Rome, 37-41 ap. J.-C.  |
| 174*    | Sa tête nue, à dr.                                  | C. CAESAR AUG.<br>GERM. P. M. TR.<br>POT. COS.   |
|         | Tête radiée, d'Auguste, à dr. entre<br>deux étoiles | 3,68 g I.116.10  |
| 395     | Claude  | Rome, 41-52 ap. J.-C.  |
|         | Sa tête   | TI CLAUD. CAESAR<br>AUG. P. M. TR. P. VI<br>IMP. XI  |
|         | Nemesis, marchant, à dr.                            | PACI AUGUSTAE I.126.30   |
| 396-397 | Claude  | Rome, 41-52 ap. J.-C.  |
| 175*    | Tête aurée de Claude, à dr.                         | CLAUD. CAESAR<br>AUG. P. M. TR. P.<br>(... IMP...)   |
|         | Dans une couronne de chêne                          | S. P. Q. R. P. P. OB.<br>C. S.<br>3,70 g I.126.41  |



- |         |   |  |          |
|---------|---|--|----------|
|         |   |  | R.I.C.   |
| 398-401 | Claude<br>Buste de Néron, jeune, à dr.                            | Rome, 51-54 ap. J.-C.<br>NERONI CLAUDIO<br>DRUSO GERM. COS.<br>DESIGN.               |          |
|         | Sur un bouclier   | EQUESTER ORDO<br>PRINC. IUVENT.  | I.135.95 |
| 402-403 | Néron<br>Bustes de Néron et Agrippine                             | Rome, 54-55 ap. J.-C.<br>NERO CLAUD. DIVI<br>F. CAES. AUG. GERM.<br>IMP. TR. P. COS. |          |
|         | Claude et Auguste, assis sur un char<br>tiré par quatre éléphants | AGRIPP. AUG. DIVI<br>CLAUD. NERONI<br>CAES. MATER<br>EX. S. C.                       | I.145.10 |
| 404-405 | Deux deniers indéterminés.  |  |          |



## SOBRIQUETS ET SURNOMS NEUCHATELOIS AU MILIEU DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

En ce temps-là, les personnes étaient encore désignées essentiellement par les noms de baptême, de formations et de provenances variées : appellations d'origine germanique — sous leur forme en général burgonde dans notre pays — mais vidées de leur signification ; quelques-unes venues de l'antiquité classique ; d'autres popularisées par les chansons de geste et les romans de chevalerie, ou empruntés à la Bible, Ancien Testament et Evangiles ; noms de saints que l'Eglise — invoquant la nécessité de placer les enfants sous la protection des patrons célestes — cherchait à imposer pour éliminer les noms profanes.

En dépit de ce choix étendu, les traditions familiales, les habitudes, la mode, l'influence de l'entourage, des parrains et marraines, le conformisme portant à adopter les noms des seigneurs, contribuaient à restreindre singulièrement le nombre des noms en usage dans un village, dans une région. Aussi ne suffisaient-ils pas toujours à eux seuls à individualiser les habitants et le besoin se faisait-il sentir de les suppléer ou de les seconder.

Le rôle de remplaçant était tenu par le *sobriquet*, entendu dans le sens large que lui a donné Balzac (cité par Littré) : « Jadis les gens du peuple n'étaient connus que par un sobriquet tiré de leur profession, de leur pays » ; définition, d'ailleurs, incomplète puisqu'elle ignorait les autres sources où étaient puisées les dénominations accessoires et qu'elle limitait leur attribution aux seuls « gens du peuple » : les nobles eux-mêmes n'étaient pas rares qui en étaient gratifiés.

Le sobriquet tel que nous l'entendons était peu répandu avant le X<sup>e</sup> siècle. Muret\*, cependant en a recueilli deux exemples antérieurs ; le premier, relevé dans les *Annales Flavienses et Lausannenses*, serait du VII<sup>e</sup> siècle : *Felix quem dicunt Gramnelenum* (p. 429) ou *Chramnelenum* d'après la *Chronique de Frédégaire* (Ibid., note 4). La *Chronique des évêques de Lausanne*, commencée en 1235 par le prévôt Cono d'Estavayer (*Cartul. Laus.*, N<sup>o</sup> 16, p. 20) s'ouvre (N<sup>o</sup> 16 b) par une mention de ce même personnage, *Felix quem dicunt Gramnelenum*, fondateur — avec sa femme Ermen-drudis — d'un monastère à Baulmes en 501, ce qui nous ferait remonter au

\* Pour les titres cités en abrégé, se reporter à l'index des ouvrages consultés.



début du VI<sup>e</sup> siècle. Dauzat 3 (p. 35) tient le sobriquet pour un « diminutif de *kramn*, corbeau en francique ». Felix, un grand personnage, avait-il les cheveux très noirs, couleur aile de corbeau, ou était-il « doté » d'une voix criarde, désagréable? Autre exemple rapporté par Muret à l'année [916] : *per manu avvocato meo, nomine Stephano, qui vocatum Brunicardus*. Brunicardus pourrait correspondre, sous sa forme latine, à un type français — supposé — *brunchiard*, *bronchiard* fait sur l'ancien verbe *bronchier*, qui avait entre autres sens ceux de « pencher la tête », d'être « d'humeur morose, morne », ce qui justifierait le suffixe *-ard* ; du verbe broncher est dérivé le nom *Bronchart* enregistré par Dauzat 1, qui en donne cette explication : « appliqué sans doute à une personne impressionnable (d'après le cheval qui bronche), ou qui a l'habitude de pencher la tête (autre sens de broncher en ancien français) ».

Raréfiés par l'effet des circonstances qui ont été rappelées, la plupart des noms de baptême qui restaient en usage s'étaient banalisés pour être trop employés : les sobriquets s'y substituaient dans la vie de tous les jours. Dans les écrits, ils se présentaient soit isolés, soit, plus souvent — les scribes étant soucieux de bien préciser l'identité des porteurs — précédés du nom de baptême ; ils étaient, dans ce cas, introduits par un mot explicatif : *dictus*, *appellatus*, *cognomen* ou *cognomine*, etc., dans les textes latins ; *dit*, *appelé*, *surnommé*, *alias*, etc., en français.

Les quelques exemples qui suivent sont empruntés à Muret : 1141 *Bonus filius de Chebres* ; 1378 *Perrodus dictus Bonjor* ; 1229 *Vuillermum qui dicitur Pitot* (le Petit) ; 1154 *Albertus Lausannensis Fiber appellatus* (*Fiber* était, en latin classique le nom du castor, dont l'ancien nom français était *bièvre*, remontant au latin populaire *beber* ; au moyen âge, le mot *bièvre* était pris d'ordinaire dans l'acceptation de fourrure ; Albert le Lausannois était probablement un fourreur, confectionnant et vendant des vêtements de fourrure ; un pelletier, achetant, apprêtant et vendant des peaux, est aussi signalé par Muret : 1126 *Lamberto pellatario*) ; XII<sup>e</sup> s. *Guillelmus cognomento Bruno* ; 1186 *Vuillermus, dominus de Rotta, cognomento Belleboche* ; 1382 *Galliardus alias Oysollet* ; 1426 *Jacquetus dictus Cornarre alias Mathé*.

Des deux moyens d'identification dont nous avons fait état, l'un, fourni par le seul sobriquet, appartient plus spécialement au domaine de la langue parlée. L'autre — le sobriquet précédé de *dit*, etc., se référant au nom de baptême — serait lassant, souvent répété ; les rédacteurs de chartes, de terriers, de lettres d'acensement..., adoptaient plus volontiers une troisième formule : ils joignaient au nom de baptême, sans explicatif, le sobriquet qui, par là-même, devenait le *surnom* à proprement parler. Aucune différence



de nature n'existe entre *sobriquet* et *surnom* ; seules les distingue une différence d'emploi.

Nous étant dûment expliqué sur le sens de ces deux termes, nous nous proposons de dresser la liste des noms appartenant à l'une et à l'autre catégorie et puisés dans les extentes du XIV<sup>e</sup> siècle comprises dans le tableau des sources. Ce ne sont pas là les résultats d'une enquête méthodique, consacrée à cet objet : notre travail est fondé sur les notes prises au cours de dépouillements opérés dans une tout autre intention, et ils n'ont porté que sur des documents concernant le Vignoble. Comme le laisse entendre le titre de cet article, notre répertoire ne sera pas complet ; toutefois, et malgré ses lacunes, il pourra présenter quelque intérêt et inciter les chercheurs à le parachever.

Pour le rendre moins fastidieux que ne serait une sèche énumération alphabétique, et pour répondre au désir que chacun éprouve de connaître la signification des noms, qu'ils soient de personnes ou de lieux, nous nous efforcerons de la déterminer — autant que faire se pourra — pour les sobriquets et surnoms qui nous occupent. Ne nous faisons, cependant, pas d'illusions ; elle est — parfois — évidente ; le plus souvent elle reste incertaine et, partant, contestable. Nous ne nous hasarderons à proposer une explication ou à donner à choisir entre plusieurs conjectures que si nous avons des raisons de les croire acceptables.

Dans cette recherche, nous nous aiderons du précieux ouvrage de Dauzat 1, tout en l'employant avec les précautions qui s'imposent ; ce qui vaut pour telle région de France peut n'être pas applicable chez nous. Pour le contrôle nécessaire, on recourra à l'ineestimable dictionnaire de Pierrehumbert. Une *gaille*, par exemple, est pour les Neuchâtelois et les Jurassiens, une guenille, un chiffon, une vieille nippe ; dans le Jura français et le Morvan, c'est une truie ; pour nos voisins du Doubs, le mot patois *gayot* désignait le cochon (Boillot), le cochon étant dans le parler suisse romand le *cayon*. Le nom *Bosset* n'est pas mentionné par Dauzat 1, qui connaît *Bosse* (pour bossu) et les dérivés *Bossuet*, *Bossuat* ; le *bosset*, origine du nom de famille neuchâtelois, est un tonneau. Pour Dauzat, *Borel* est une variante régionale de bourreau ; ce nom ne doit-il pas être rattaché au *bourel* ou *bourrel* (collier, harnais), qui donnerait son surnom au bourrelier, au sellier ? Pierrehumbert ne se prononce pas. *Corbet* est, selon Dauzat, un diminutif de *corb*, corbeau en ancien français ; c'est, pour les Neuchâtelois et les Vaudois, la serpe, la serpette recourbée en forme de croissant, procurant son surnom à l'artisan qui la fait et la vend, ou au vigneron qui l'emploie, ou encore à un homme au nez busqué. Dauzat voit dans *Pitet* un diminutif de *pîte*, pitoyable, alors que, en Suisse romande, ce vocable est une ancienne forme de *petit*.



On le voit, il n'est pas simple de se faire une opinion raisonnée sur le sens des sobriquets. Nos suggestions, à part les rares cas où elles s'imposent, ressortissent, nous insistons sur cette réserve, au domaine de l'hypothèse : elles sont faites et ne doivent être accueillies que dans ces limites, étant considérées comme valables dans l'état actuel de la question.

### AGREYZ

*Berthodus Agreyz*. Neuch. 1340.

La terminaison *-eyz* peut être interprétée de différentes manières. Des recherches ultérieures permettront-elles de trouver le même surnom sous une forme qui donnerait la clé de sa signification ?

### ARBALÉTRIER

*Petrus Arbalestier*, à Vermondens-Pontareuse. Boud. 1339.

Les graphies *arbalestrier* et *arbalestier* sont attestées à partir du XII<sup>e</sup> siècle (Bloch-Wartburg. Dauzat 2).

Pierre Arbalétrier, plutôt qu'un soldat armé d'une arbalète ou un tireur à l'arbalète, n'était-il pas un artisan, un armurier, faisant les arbalètes ?

Au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle et jusqu'en 1238, on rencontre dans le Cart. Laus. le surnom « Archer » : *Albertus li Archiers*, à Pully (N<sup>o</sup> 568, p. 478 ; N<sup>o</sup> 905 h, p. 738) ; *Alberti l'Archier* (N<sup>o</sup> 905 c, p. 725) ; *Alberto Archier* (N<sup>o</sup> 696, p. 567). *Iordanis patris Archier*, à Joulens (N<sup>o</sup> 692 c, p. 556 ; N<sup>o</sup> 835, p. 671). Fait curieux, le père prend le surnom de son fils : *Pro Jordano patro Alberti l'Archier* (N<sup>o</sup> 905 g, p. 736) ; *Pro Jordano l'Archier* (N<sup>o</sup> 905 f, p. 732). A moins que pour Albert, *Archer* ne soit déjà un patronyme.

### AREUSE

*Rolin de Orouse*. Neuch. 1353, fol. 31, article Salvestre.

### AUVERNIER

*Hugo filius Thomé de Auvernié*. Neuch. 1340.

N. B. — Lorsque le *e* final d'un mot doit se lire *é fermé*, nous ajoutons l'accent, qui ne figure jamais dans les textes médiévaux.

### BASSET

*Mermet Basset*. Neuch. 1353, fol. 34.

*Basset* est le diminutif de « *Bas*, ancien surnom, homme à jambes courtes » (Dauzat 1).

### BELORA

*Aymonet li fil iadix* [jadis, de feu] *Berthier Falcon dou Vaulderruil tient de part Jaquete filie jadix Henrioz Belora sa feme*. Neuch. 1353, fol. 18.

*Ore, oure* : était le nom du vent et spécialement du vent d'ouest. En patois *ora, oura*, etc. (Pierrehumbert). *Bel Ora* serait-il l'équivalent de notre Bel-Air et se rapporterait-il à l'emplacement de la maison ou de la tenure qu'occupait Henriot ?

### BERCHE

*Coleta relicta Berche*, à Serrières. Boud. 1339.



*Berche* signifiait *brèche-dent* (Pierrehumbert). Le sobriquet du défunt mari de Colette se retrouve à Neuchâtel au commencement du XV<sup>e</sup> siècle comme surnom du bourgeois *Jehan Berche* (Piaget 2, p. 120).

## BERTELIER

*Uldricus Bertellier*. Neuch. 1339.

« *Berte*, comme *bert*, a signifié en ancien français panier, corbeille... *Bertelier* était un nom de marchand » (Dauzat 1), ou d'artisan.

## BESSON

*Girardus Beczon*, à Corcelles. Boud. 1339.

« Besson, jumeau en ancien français et en occitan » (Dauzat 1).

## BISAM

*Jannin Bisam*. Neuch. 1353 Vins, fol. 6.

## BISE

*Vuillermus dictus Bise*, à Corcelles. Boud. 1339.

Suivant Dauzat 1, *Bize* désignait le vendeur ou le mangeur de *bise*, miche de pain bis. Il semble que le sobriquet de Vuillermus dit *Bise* et le surnom de Jannin *Bisam* se rattachent plutôt au nom du vent *froid* qui souffle du nord ou du nord-est et qui, dans nos régions, est toujours soigneusement distingué du vent, terme réservé au vent d'ouest.

## BISSIDCIUS

*Thomas filius Bissidcius tall[iabilis]*, à Areuse. Côte-Boud. 1338.

## BLANCHARD

*Voumarius Blanchar tall[iabilis]*. Land. (1338?).

« *Blanchard* représente parfois un péjoratif de blanc » (Dauzat 1). Il pourrait s'appliquer à un individu au visage pâle, blême, terreux.

## BOLENS

*Perrodus Bolens absens burg[ensis]*, [bourgeois, de Boudry], à Areuse. Côte-Boud. 1338.

Ce nom se retrouve dans deux lieux-dits du cadastre actuel : *En Bolens*, à Gorgier ; Les Champs *Bollens*, à Montalchez.

## BONET

*Hugo dictus Bonet tall[iabilis]*, à Colombier. Boud. 1339.

...*juxta lo Bonet*. Neuch. 1339.

On pourrait se demander si *Bonet* ne serait pas le diminutif de *bon* dans le sens de *brave* qu'il avait pour Jean-le-Bon, roi de France 1350-1364 (d'après Dauzat 1) ou le sobriquet d'un marchand de tissus, le *bonnet* étant depuis le XII<sup>e</sup> siècle une étoffe à coiffure (Dauzat 2).

Néanmoins, l'existence d'un hameau, *Saint-Bonnet*, dans le voisinage de Rolle (Vaud), ainsi que, relevées dans le Cart. Laus., la mention d'un village : *Rodulfus de Vilar Bonet* [Villarbeney — Fribourg?], 1211 (N<sup>o</sup> 129, p. 147), et celles de trois ou quatre personnes : *Bonet de Sancto Sinphoriano*, après 1202 (N<sup>o</sup> 505, p. 444 - 15 août) ; *Bonet li Baz*, à Saint-Laurent (Lausanne), 1213



(N° 572, p. 480) ; *Bonet li Bauz*, 1238 (N° 905 i, p. 740 - 4 août) ; *super domum que fuit Bonet ou Bau in Palude*, 1238 (N° 905 e, p. 730 - 25 avril) ; *super domum Bonet ou Baut in Palude*, 1238 (N° 905 i, p. 741 - 17 août) ; *Reimundus filius Bonet Balbi*, 1231 (N° 795, p. 638) ; *pro Vu. Bonel* [Bonet?], 1238 (N° 905 g, p. 735 - 6 juin), montrent que le nom de personne *Bonet* était connu en Suisse romande, la définition de Dauzat 1 à cet égard y trouvant son exacte application : *Bonet, Bonnet* « ancien nom de baptême, nom de famille très répandu ; nom d'un saint du VIII<sup>e</sup> siècle (en latin *Bonitus*) ».

## BOREL

*in comba Borrel*. Neuch. 1339.

« Un ouvrage publié sur la famille Borel est intéressant, mais peu concluant sur l'origine du nom lui-même » (Pierrehumbert).

## BOSSET

*Girardus Bosset*, à Colombier. Boud. 1339.

Le *bosset* est un tonneau de moyenne grandeur. Le nom de famille neuchâtelois *Bosset* en est tiré (Pierrehumbert). Ce sobriquet faisait vraisemblablement allusion à l'embonpoint du porteur, plutôt qu'à son métier, le fabricant de futailles étant le *barrillier*, plus tard le tonnelier.

## BOUDEVILLIERS

*Girardus Boudivillié*. Neuch. 1339.

*Girar Boud. burgen[is] Novicastris*, à Peseux ; *Girardi de Boudevillier*. Boud. 1339.

## BUSSY (Valangin).

*Henrioz li fil Quartier de Bussye*. Neuch. 1353, Rép. et fol. 46.

## CALLO

*Janninet fil Berthoz Callo de Dombresson ; Janninet li fil de Berthol Callo de Dombresson*. Neuch. 1353, Rép. et fol. 26.

## CAREMENTRANT

*Bertholdus et Perrodus liberi Johannis Karementrant de Frochaut*. Land. [1338]. *Perrot Carementrant*. Neuch. 1353, Rép. et fol. 17.

« Carême entrant » est l'ancienne appellation du Mercredi des Cendres, où commence le Carême. Perrot Carementrant, habitant de Neuchâtel, était peut-être le second fils de Jean Carementrant, de Frochaux (Cressier), dont le surnom était devenu patronyme.

## CASSAPOIS

*Nychol li fil Cassapois ; Nychol fil iadix de Cassapois*. Neuch. 1353, Rép. et fol. 16.

*Cassabois*, casse-bois, étant un surnom de bûcheron (Dauzat 1), *Cassapois* serait-il le sobriquet d'un épicier ou d'un artisan employant de la poix (*pois* en ancien français) et la chauffant dans une casserole, dite chez nous *casse* : *casse à poix*?...

## CHANTEL

*Minot Chantel bourgeois*. Neuch. 1353, Rép. et fol. 41.



« *Chanteau, chantel* (forme archaïque ou régionale) » (Dauzat 1), morceau coupé à un grand pain, à une pièce d'étoffe. Autre acception : Nom des deux petites douves formant le fond du tonneau (Hatzfeld).

#### CHARROTON

*Girardoz Charroton qui fut fil d'Andrei de Coufragno*. Neuch. 1353, fol. 26.

« Charroton, cherroton : charretier » (Pierrehumbert).

CHAUDRONNIER, voir *Chouderier*.

#### CHAUPE

*Henricus Chaupe*, à Lignièrès. Land. [1338].

Le surnom *Chaupe* pourrait-il être rapproché de *charque, charpe*, etc., et de *tchoupe*, en patois vaudois : lourdaude, femme qui traîne les pieds, malpropre (d'après Pierrehumbert) ? Cette appellation viendrait de l'alémanique *Tschoppe*, personne peu débrouillard, mal soignée.

#### CHEVALIER

*Contesson relicta Chevaleir*, à Boudry. Côte-Boud. 1338.

Le défunt « Chevalier » était-il un noble déchu, dont le nom rappelait l'ancienne dignité ? Selon toute vraisemblance, nous sommes en présence d'un sobriquet, analogue à ceux de baron, comte, duc, prince, etc. Voici un exemple du XIII<sup>e</sup> siècle, emprunté au Cart. Laus. où la nature du sobriquet ne laisse pas de place au doute : *Pro Johanne Chevaler*, 1238 (N<sup>o</sup> 905<sup>1</sup>, p. 741 - 17 août). Dans ce cartulaire, rédigé en latin, le titre de chevalier est toujours écrit sous la forme latine *miles, militis*... *Chevaler* était bien le surnom de Jean, un roturier.

#### CHOUDERIER

*Relicta Chouderier*, à Corcelles. Boud. 1339.

*Chouderier* était probablement fait sur chaudière, qui avait le sens pris ensuite par chaudron, comme chaudronnier est dérivé de chaudron. Ce terme se trouve, sous une graphie antérieure, dans le Cart. Laus. : *Vuulelmez li Chuderers*, 1238 (N<sup>o</sup> 900, p. 717).

#### CLÉMESIN — CLÉMEZIN

*Perrodus de Climisin*. Land. [1338].

*Johannes de Climisin*. *Ibidem*.

Perroud et Jean, venus du Val-de-Ruz à Lignièrès, étaient dits l'un et l'autre de même que *Henricus Marquet de Climisin* et *Henricus Chaupe de Climisin* : *Homo Girardi de Albel* [Arberg]. Leur hameau d'origine se trouve en partie sur le territoire de Villiers (A Clêmesin) et sur celui du Pâquier (A Clémezin).

#### CLERC

*Magister Johannes Clericus*, à Cressier. Land. [1338].

« Clerc (tonsuré) jouissant du privilège de clergie » (Dauzat 1).

#### COFFRANE

*Cono de Corfrano*, au Landeron. Land. 1338.

*Jacobus de Coufrano tall[iabilis]*, à Cornaux. Land. (1338?).



*Uxor* [femme] *Lechery filia quondam* [feu] *Petri de Curfrano*, à Auvernier. Côte-Boud. 1338.

*Girardoz Charroton qui fut fil d'Andrei de Coufragno*. Neuch. 1352, fol. 26.

### COMTESSE

*Contessa* (à) *Sanctus Blasius apud Woens*. Land. [1338].

*Guillaume fil Amioz Contesse*; *Guillaume qui fut fil de Amiod Contesse*. Neuch. 1353, Rép. et fol. 26. *Guillaume fil Amioz Contesse*. *Ibid.*; Vins, fol. 5 v<sup>o</sup>.

« La fréquence du nom de famille (Comte) fait écarter une origine noble...  
Matronyme : Comtesse » (Dauzat 1).

Ce matronyme se rencontre tant dans la seigneurie de Valangin, appartenant au comte d'Arberg, que dans le comté de Neuchâtel. Il pouvait être, à l'origine, une appellation moqueuse, ironique, due au caractère de celle qui se l'attirait, ou, tout simplement, désigner une femme se plaisant à parler de la comtesse, qu'elle servait, par exemple, comme lingère...

Il est intéressant de relever que, dans les exemples ci-dessus, les deux formes du génitif — l'ancienne, synthétique, héritée du latin, sans la préposition *de* : *fil(s) Amioz*, et la nouvelle, analytique, avec *de* : *fil de Amiod* — sont employées concurremment devant le même patronyme.

### CONTESSON

*Contesson relicta Chevaleir*, à Boudry. Côte-Boud. 1338.

Ce sobriquet est construit sur comtesse avec le suffixe féminin *-on*, que l'on retrouve dans les hypocoristiques Clemençon, Louison, Marton, Ninon, etc. : la petite comtesse.

### COQUA

*Ludovicus Coqua*, à Thielle ou à Saint-Blaise. Land. [1338].

Pour les Romands, une noix était une *coque*, en patois *koka* (Pierrehumbert). Le surnom *Coqua* avait-il le sens péjoratif de niais, de sot, de nigaud, que le mot français *noix* prenait depuis le XIII<sup>e</sup> siècle? Ou *coqua* était-il la graphie correspondant à la prononciation locale de *coquard*, méchant coq, bataillard? On disait ainsi *breva* pour *brevard*, *cheneva* pour *chenevard*, *collia* pour *colliard* (genre de poix), *da* pour *dar* (aiguille de conifère) — relevés dans Pierrehumbert.

### COQUEREL

*Nycholet Coquerel*. Neuch. 1353, Rép. et fol. 22.

Dauzat 1 voit dans *coquerel* un diminutif de coq, coq étant le « surnom appliqué à celui qui porte beau, beau parleur, coureur de filles (coq du village) ».

### CORBAIS

*Jacobz Corbais*; *juxta lo Corbais*. Neuch. 1339.

### CORBET

*Amioz Corbet*. Neuch. 1353, Rép. et fol. 33.

*Corbet*, *Courbet* est, d'après Dauzat 1, « un diminutif de l'ancien français *corb*, *corp*, *corbeau* ».

Dans le parler romand, « *corbet*, *courbet*, *courbat* est une sorte de serpe ou une serpette, un couteau à lame en forme de croissant et à manche rond en bois, ser-



vant surtout à tailler la vigne... et à couper les grappes » (Pierrehumbert). Mais dans quel rapport le surnom était-il avec l'objet? Amiot pouvait être l'artisan faisant et vendant des *corbets*, ou un vigneron qui employait l'outil. Faudrait-il voir en lui le Neuchâtelois au nez busqué, proéminent?

## CORTAILLOD

*Vuillermus dictus Cortalliot homo de Vaulengins*, à Auvernier. Boud. 1339.

Cet « homme de Valangin », fixé d'abord à Cortailod, avait pris ensuite domicile à Auvernier, où il avait reçu en sobriquet le nom de son précédent village d'adoption.

## COSANDIER

*Laquel vignye tient de li Johanot le Cosander*. Neuch. 1353, (cité par Pierrehumbert).

La terminaison *-andier* de ce vocable suisse romand et franc-comtois, désignant le tailleur, se retrouve en français dans *taillandier* — mot appliqué d'abord (XIII<sup>e</sup> siècle) à l'artisan qui faisait des outils tranchants, puis étendu (XV<sup>e</sup> siècle) au tailleur d'habits — lavandière, etc. (Bloch-Wartburg, Dauzat 2).

## COSTER

... *juxta Ysabellam de Coster*, à Areuse. Côte-Boud. 1338.

On lit de même dans le Cart. Laus. : *tenementum Petri de Coster*, à Grandcour (Vaud), 1212 (N<sup>o</sup> 574, p. 482). Il s'agit visiblement d'un nom d'origine ou d'habitation, fait sur *coste*, côte, flanc.

## CROSTA

*Parisius dictus de Crosta burgensis Novicastri et Johannes eius frater talliabilis*, à Peseux. Boud. 1339.

## CROSTEL

*Hugonier Crostel bourgeois de Vaulangin de part Vullermete sa feme*. Neuch. 1353, Rép. et fol. 24.

## CROTTA

*Relicta [veuve] Rodulphi de Crotta et Bisuncius eius filius*, à Peseux. Boud. 1339.

*Crosta* et *Crotta*, surnoms de deux habitants de Peseux seraient-ils des variantes du même nom? Pierrehumbert donne, sous le mot *cotère* (= groupe, ou veillée) des graphies avec t, tt, st : *coter*, *cotter*, *coster*, etc.

## DAMETTE

*Janninoz Dameta*. Neuch. 1353, fol. 6.

Le mot local *damette* désignait « chacune des planches étroites dont on construit une palissade ou une porte à clairevoie » (Pierrehumbert). Si cette acception était déjà connue au XIV<sup>e</sup> siècle, Janninot devait-il son surnom à sa maigreur, à l'étroitesse de son corps?

## DARBASSAT

*Une terre qui fut ou [au] Darbassat*. Neuch. 1353, fol. 25.

*Derbon*, *Darbon*, taupe (Pierrehumbert).



« *Darbon* (région lyonnaise, Franche-Comté, Savoie, Sud-Est), *Darboux* (Sud et Sud-Ouest, mauvaise graphie pour *Darbou* ; d'où *Darbousset*, Gévaudan), nom régional de la taupe » (Dauzat 1).

Le nom *Darbassat* ne serait-il pas une forme locale correspondant à celle de *Darbousset*, à laquelle conviendrait — comme à *darbon* — la remarque de Dauzat : « Surnom à valeur obscure appliqué peut-être à celui qui fait des menées souterraines (ou à un myope?) ».

Le *Darbasset* serait-il un petit surnois, ou un homme à la vue basse, à qui serait resté attaché le sobriquet de son enfance ?

#### DARDEL

*Vullermus filius Henrici Dardel juratus homo liber domini*. Land. (1338).

« *Dardel*... se rattache au nom commun... *dard*, aiguillon » (Dauzat 1).

#### DARE

*Roz Dare*, à Chambrelieu. Côte-Boud. 1338.

*Dar*, sous ses différentes formes *dare*, *darre*, *dard*, *dart*..., est ainsi défini par Pierrehumbert : « Aiguille de conifère ; aiguilles et brindilles de sapin, etc., au sens collectif... Branches de sapin ou d'autres conifères, munies de leurs aiguilles et de leurs ramilles. » *Roch Dare* pouvait être un bûcheron, faiseur de fagots en *dare*, de ces gros fagots que, dans mon enfance, je voyais enfourner, de la cuisine, dans la gueule d'un poêle monumental en *catelles* dressé dans la « chambre ».

#### DÉCHAUX

*Landricus dictus Deschauz tall[iabilis]*, à Bôle. Boud. 1339.

L'adjectif *déchaux*, pour déchaussé, était — note Pierrehumbert — très employé en ancien français. Landry, sans doute, allait habituellement pieds nus.

Expliquons-nous, en passant, sur un terme qui a intrigué Pierrehumbert. Au mot *déchaux*, il cite, en tête de l'historique, un texte de 1315 emprunté à Trouillat, *Monuments de l'Evêche de Bâle*, et relatif à un condamné : *Il devoit aler a procession deschauz en poir [= pied? note de Pierrehumbert] et lange et tenant unes verges pour soi battre*. Un autre texte nous donnera la clef de l'expression *en poir* ; tiré de la chanson de geste *Aspremont* (XII<sup>e</sup> siècle), il est reproduit par Grandsaignes au mot *lange*, qui signifiait « de laine, tout vêtement de laine » et aussi « spécialement chemise de pénitence en laine grossière » : *Nupies, en langes, sans altre vestement*. Le pénitent allait nu-pieds, couvert de la chemise ignominieuse et entièrement dévêtu au-dessous (sans autre vêtement). Celui de 1315, qui marchait déchaussé et en chemise de pénitence, était, sous cette dernière, *en poir*, c'est-à-dire nu ou, selon la triviale locution moderne, à *poil*.

#### DIJON (Le)

*Vuilliquier Pittet frere Am[iet ou Amiot] dou Dijon*. Neuch. 1353, *Chouses vaquant*, fol. 3.

#### EPAGNIER

*Alix feme Perroz / Perroud d'Espagnyé*. Neuch. 1353, Rép. et fol. 13.

#### ESCHARDI

*Johannes filius l'Eschardi de S[anc]to Blasio*. Neuch. 1339.



*Eschardi* semble bien être en relation avec l'ancien français *escharde* (attesté depuis le XIII<sup>e</sup> siècle) qui signifiait carde, dont dérivait le verbe *escharder* et le nom de métier *eschardëor*. Au suffixe *-ëor*, *-eur*, était substitué, dans notre région, celui de *-ier*, prononcé *-i*. *L'eschardi* serait le cardeur.

### ESCORCHAUZ

*Dominus Petrus Escorchauz cappellanus altaris beati Nicolai Novicastri*, à Peseux. Boud. 1339.

Pour Maître Pierre, chapelain de l'autel Saint-Nicolas, de Neuchâtel, le surnom d'*escorchauz* n'était évidemment pas personnel : il le portait comme patronyme. L'écorcheur ou équarisseur auquel il le devait était d'ailleurs un mauvais ouvrier, ayant mérité que son sobriquet fût déprécié par le suffixe *-aud*, qui était péjoratif suivant Ferdinand Brunot, *Grammaire historique*. Ecorcheur était usité depuis le XIII<sup>e</sup> siècle (Dauzat 2), et nous le retrouvons chez nous dans un exemple de 1631 (Pierrehumbert, article *Vasemeister*).

### FAUCON

*Aymonet fil Berthier Fauco dou Vaulderriouz ; Aymonet li fil iadix Berthier Falcon dou Vaulderriuul*. Neuch. 1353, Rép. et fol. 18.

D'après Dauzat 1, *Faucon* peut servir soit de surnom à un éleveur, soit de sobriquet, mais, le plus souvent, représenter un ancien nom de baptême d'origine germanique, qui a donné au cas sujet *Falc*, *Falque*, *Fauque*, *Fauche*, et au cas régime *Falco*. Il semble bien que notre *Fauco*, *Falcon* est, plutôt qu'un surnom (d'éleveur), un patronyme dû au nom de baptême. Ce serait aussi le cas de *Aymon Falcunet alias de Pallexouz* [Palézieux (Vaud)], rencontré dans Muret (1467 et 1480), de *Falco de Jolens sacerdos* et de *nepos Falconis* dans le Cart. Laus. 1221 (N<sup>o</sup> 356, p. 317). Ici, *Falco* joue le rôle de cas sujet, à côté du génitif *Falconis*, qui se retrouve en 1231 (p. 323, N<sup>o</sup> 363), de l'accusatif *Falconem* et de l'ablatif *Falcone* (p. 324, N<sup>o</sup> 363).

### FAVARGE (La)

*Johannot de la Favargy ; Jaquinod de la Favargy*. Neuch. 1353, cité par Piaget 2, p. 137.

### FAVRE

*Amiet fil ou / dou Favre de Dombresson*. Neuch. 1353, Rép. et fol. 22.

« *Fèvre*, forgeron en ancien français... *Favre* est la forme franco-provençale (région lyonnaise, Savoie) » (Dauzat 1). Ajoutons la Suisse romande au domaine de *favre*.

### FORNEL

*Petrus Fornel*, à Vermondens. Côte-Boud. 1338.

« Fournel..., fourneau au sens de four ; surnom de boulanger » Dauzat 1).

Pour Pierrehumbert, *Fornet*, *Fornel*, plus rarement *Fournet*, *Fouoné*, a plusieurs acceptions : « 1<sup>o</sup> Anciennes formes du mot fourneau » (Exemple de 1461 : « le hault fornél »). « 2<sup>o</sup> Poêle servant au chauffage. 3<sup>o</sup> Four (à charbon, à chaux, à pain) ». Exemple de ce dernier : « L'Hôpital était voisin du fornél ou four banal à l'usage des habitans de la ville basse ».



*Fornel*, comme sobriquet, pouvait bien désigner le fournier, le boulanger.

On le trouve déjà, apparemment avec cette signification, en 1229 à Vevey : *Bertoz li Fornezs* (Cart. Laus., p. 402, N° 466) et, sous la forme *li Forners* ou *Forners* (fournier), à Thierrens (Vaud) en 1227 (*Ibidem*, p. 192, N° 190).

#### GALE

*Girardus Gala*, à Corcelles. Boud. 1339,

La graphie *gala* avec, *a* final, ne permet pas d'en douter : Girard devait être atteint de la gale.

#### GENEVOIS

*Petrus Geneveis tenet jur[at]us burg[ensis] dou Landyron taliam ad misericordiam.* Land. [1338].

*Nicholaus Geneveis.* Neuch. 1339.

*Jaquet Geneveys.* Neuch. 1353, Rép.

*Minoz fil Nycholier Geneveis et Nycholier Geneveis.* Neuch. 1353, Rép. et fol. 6.

Dans le paragraphe consacré à la famille Perregaux, Piaget 2 (p. 146) écrit : « Il serait prudent de laisser de côté la « tradition » d'après laquelle les Geneveys du Val-de-Ruz auraient été peuplés de Genevois après l'incendie de Genève, en 1291, par Humbert, dauphin de Viennois. Cette tradition, que F. de Chambrier et Matile traitent d'apocryphe, ne repose que sur une similitude de noms : aucun document, d'aucune espèce, ni à Genève ni à Neuchâtel, n'est venu la confirmer. »

Il n'est pas vraisemblable, en effet, que des citadins, même après l'incendie de leur ville, la fuient pour s'établir dans les hautes vallées du Jura : ils la reconstruisent. Il en fut ainsi, sans doute, à Lausanne en 1219, en 1235, à Neuchâtel en 1249, si l'évêque de Bâle l'a réellement fait détruire.

Les passages suivants du Cart. Laus. nous offriront l'occasion d'une interprétation admissible.

*Nantelmus de Marsins, miles, calopniabatur capitulo Domanie de Sugrens* [lire « Domange », appelé ailleurs « Domenget » de Sunens, 1227 (p. 176, N° 173)] *quem dicebat fuisse de hominibus suis de Geneveis. Ille dicebat se liberum et patrem suum fuisse senem mortuum apud Donmartin et ipsum fuisse plus quam per .XXX. annos ibi sine querela vel calupnia...*, 1225 (N° 154, pp. 164-165). Demange, que le chevalier Nantelme, de Marsens (Fribourg) réclamait comme son sujet, faisait valoir sa condition d'homme libre, venu — comme son père — non pas de Genève, mais du *Genevois* avant la fin du XII<sup>e</sup> siècle, le père — âgé — étant mort à Dommartin et le fils étant établi à Sugrens depuis plus de trente ans. Pour régler ce différend, Demange fut cédé au Chapitre de Lausanne.

Autre texte : *Quidam raptores de Geneveis ceperunt homines beate Marie Lausannensis in memore de Jorat, scilicet filios villici de Espaningio, quorum .I. erat septennis, et filium Alberti Canis de Charlie, qui erat mancus, et duxerunt eos in terra Haimonis de Sabaudia, iusta Novam Villam, 1236 (N° 806, p. 650).* Enlevés dans les bois du Jorat, des sujets de Notre-Dame de Lausanne, les fils du *villicus* d'Epalinges, dont l'un n'avait que sept ans, et le fils — manchot — d'Albert Chien, de Charlie (?), furent conduits sur la terre d'Aimon de Savoie, près de Villeneuve. Les ravisseurs étaient du *Genevois*, et non de Genève.



De même étaient du *Genevois* : ... *quemdam de Dunmartin qui vocabatur Petrus de Geneveis ... abergior*, 1221 (N° 145, p. 158) ; *Critinus de Geneveis*, à Dommartin, 1225 (N° 161, p. 170) ; *Iohannes de Jeneveis*, à Lausanne, 1225 (N° 722, p. 584) ; *Petrus de Geneves* (nom qu'il faut lire Genevés, Geneveis, et non Genève), à Granges, 2<sup>e</sup> quart du XIII<sup>e</sup> siècle (N° 416, p. 359).

De la même origine, assurément, sont les nommés *Gaucheron filium Geneveis* et *dictus Geneveys* enregistrés par Muret aux années 1280 et 1307, respectivement.

Ainsi, dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle et dans le premier quart du XIII<sup>e</sup>, des paysans venus du Genevois sont établis sur les terres appartenant au chapitre de Lausanne. La nécessité de trouver de nouveaux fonds à exploiter pousse des jeunes gens de ce comté à en chercher plus au nord, et notamment dans le Pays de Neuchâtel, au Vignoble aussi bien qu'aux Montagnes. Point n'est besoin qu'un incendie ait détruit la ville de Genève pour expliquer leur venue chez nous, et ailleurs.

### GLAÇONNET

*Vuillermus Glaczonet*, à Colombier. Boud. 1339.

« *Glaçon* : sans doute surnom d'un homme froid » (Dauzat 1). Le sobriquet de Vuillermus, sous sa forme hypocoristique, lui avait-il été attribué à lui-même, ou lui venait-il de son père, Glaçon ? Ce mot, au féminin, *Glaçonne* a été relevé à Fribourg par Muret dans un document de 1478 : *Nicolete Glassonnaz alias Jugliardaz*.

### GOLIARD

*Petrus Golliar*, à Colombier. Boud. 1339.

Sobriquet noté dans le Cart. Laus. : *Tenementum Guliart*, vers 1200 (N° 297, p. 264).

Le *gouliard* ou *goliart* est un gourmand ; dérivé *gouliardise* ou *goliardise*, gourmandise (Pierrehumbert).

### GORGOILLON

... *juxta Gorgoillon*, à Colombier. Boud. 1339.

*Gorgoillon* est le nom local du charançon, petit coléoptère de couleur rouge (Pierrehumbert).

Au Vignoble, un tel sobriquet n'était pas isolé. En 1453, *Perrin Garibel* était caution d'un amodiateur (Piaget 1, 1901, p. 167, N° 42) : « Le *garibel* est un coléoptère nuisible à la vigne » (Pierrehumbert). Sobriquet ou surnom, *Garibel* se rencontre à plusieurs reprises dans Piaget 1 (1901 et 1902) et dans Wavre (1905 et 1906). Des diminutifs, masculin et féminin, apparaissent dans Piaget 1 : en 1468, parmi les Neuchâtelois désignés pour se rendre au siège de Seckingen à la demande de Berne, *Jehan Garibelet* (1902, p. 79) ; en 1469, la *Garibeletaz*, boulangère (1902, p. 82). Au figuré, un long *guéribé* se dit d'une personne à la taille haute et efflanquée (cité par Pierrehumbert).

### GOUDIER

*Perreta relicta ou Goudier*. Neuch. 1340.

« *Godier*, probablement nom de personne germanique God (dieu)-hari (armée). Un nom de métier n'est pas attesté » (Dauzat 1). Nous n'avons pas trouvé d'autre exemple.



## GRAIN

*Thomassier Grain*, à Colombier. Boud. 1339.

Dauzat 1 donne à choisir entre deux valeurs pour le sobriquet *Grain* : il peut représenter l'adjectif *grain*, qui signifiait triste en ancien français, ou être dû à un bouton, à une verrue, comme dans « grain d'orge » (orgelet).

Pierrehumbert nous apprend que, en Suisse romande, *grain*, parmi divers sens, avait ceux de vivier, de réservoir à l'avant d'un bateau de pêche et, par extension, désignait l'avant même du bateau ; il entre dans le toponyme *Bout-du-Grain*, « langue de terrain graveleux » au sud-est de Bevaix. Un lieu-dit à Cortaillod, Grin-Bourgeois (Cadastre), prouve que des gens du pays possédaient des parcelles dans le *Grain*.

## GRAY

*Thomasset Gray*, à Areuse. Côte-Boud. 1338.

*Gray* serait-il un surnom d'origine dû à la petite ville de Gray (Haute-Saône) ou au village voisin, Gray-la-Ville ? Une autre hypothèse mérite d'être envisagée. *Gray* se présente comme adjectif dans des textes neuchâtelois. La perception d'une redevance, dite « denier sur la livre de char », et prélevée sur la viande vendue par les bouchers de Neuchâtel, était chaque année mise aux enchères et concédée au plus offrant. Pour l'année 1466-1467 (Piaget 1, 1901, N° 54, p. 168), le terme de l'adjudication était fixé au *gray* dimanche, premier des trois jours « gras », dont le dernier, le mardi gras, précède le mercredi des Cendres ou « Carême-entrant », premier jour du Carême. *Gray* était ainsi une variante de *gras*, ce qui s'explique : le latin *crassus* avait donné en ancien français, à côté de *cras*, la forme *crais* avec diminutif *craisset* (Grandsaignes). Le *g* substitué à *c* (sous l'influence de *gros*) l'a été aussi bien dans *cras* que dans le dialectal *crais*, devenu *grais*, *gray*.

La graphie *gray* et la suivante, *Grea*, *Greze*, qui semble être le féminin correspondant, seraient locales. Le Cart. Laus. mentionne les deux surnoms sous leur forme habituelle : *Vuulelmus Grassus*, 1226 (N° 733, p. 592) ; *Vu. Gras*, 1238 (N° 905 g, p. 736) et *Petronilla Grassa*, 1238 (N° 905 a, p. 720).

## GREA

Ce nom se trouve à Areuse :

*Hugonetus Grea*, Côte-Boud. 1338,

à Colombier :

*Hugo Grea burg[ensis] de Budri* ; *Hugonem Grea* ; *Johannem la Grea* ; *Jo. Grea* ; *Jonodus* (sic) *Grea* ; *Johanodus Grea burg[ensis] de Budri* ; *Petrus Grea burg[ensis] de Budri*. Boud. 1339.

à Vermondins-Pontareuse :

*Hugo Grea. Jacobus Grea*. Boud. 1339.

à Neuchâtel :

*Jehan fil a la Grez*. Neuch. 1353, *Chouses vaquant*, fol. 1.

*Hugo Grea*, reconnaissant à Colombier, était-il le même que celui de Vermondins-Pontareuse ? Peut-être était-il aussi le Hugonet *Grea* d'Areuse, une personne pouvant être désignée par son nom de baptême ou par son petit nom. Jean, fils de la *Greze*, à Neuchâtel, aurait-il aussi tenu une terre à Colombier ?

Pour ce qui est du matronyme *Grea* — *Greze*, que nous identifions sous ces deux formes, nous présumons — sans pouvoir l'affirmer ni le justifier — qu'il



peut être rapproché de *Gray* et qu'il s'appliquait à une femme ayant de l'embonpoint comme *Petronilla Grassa* du Cart. Laus.

### GROSSET

*Aubert Grosset de Fenens* (Fenin, au Val-de-Ruz). Neuch. 1353, fol. 47.

Le diminutif de gros, *Grosset*, a été répertorié par Dauzat 1 : Aubert « le petit gros » ou le fils de *Gros*.

Le surnom *Gros* était déjà usité à Lausanne au XIII<sup>e</sup> siècle, selon le Cart. Laus. : *Martinus Grassus*, vers 1200 (N<sup>o</sup> 127, p. 146) ; *Petrus Gros*, vers 1222 (N<sup>o</sup> 680, p. 545), de même que le féminin *Grosse* : *pro Grossa*, en 1238 (Cart. Laus., N<sup>o</sup> 905<sup>f</sup>, p. 730).

### GRUEL

*Girardus Gruel burg[ensis] Novicastri*, à Peseux. Boud. 1339.

*Parisius Gruey*. Neuch. 1340.

Dauzat 1 connaît la graphie *gruel* comme « ancienne forme normande de *gruau* » et il en signale l'emploi en tant que surnom de meunier ou de boulanger. Sur les bords du lac de Neuchâtel, jusqu'où s'étendait le domaine de cette forme — bien que Pierrehumbert n'ait pas eu l'occasion de la rencontrer, à côté de *gru* — le même usage métonymique de *gruel*, pris pour meunier ou boulanger, peut être admis, aussi bien que celui de *fornel*.

### JOLI CŒUR

*Johannis Joliz ceuz*.

Le mot *ceuz*, qui ne figure pas dans les dictionnaires de l'ancienne langue, avait un paronyme : *seüs*, chien de chasse. Notre Neuchâtelois possédait-il un fidèle compagnon à quatre pattes, qui lui aurait valu son surnom, Jean (au) joli chien de chasse ? Cette interprétation est peu vraisemblable.

Est-il permis de lire cœur le mot écrit *ceuz* ?

Le scribe aurait maintenu, devant *eu*, le *c dur* de *cuer* (graphie observée aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles), et la terminaison sans *r* serait influencée par la prononciation patoise, que rappellent des exemples puisés dans Pierrehumbert : abreuvoir : *abreveur* — *abrevieux* ; battoir : *battieur* — *battieux* ; chargeoir : (chargeur) — *chargeux* ; puisoir : *puisieu* ; *saitour*, *seiteur* — *soiteux* (faucheur). Le sens de l'adjectif joli, en train — au XIII<sup>e</sup> siècle — d'évoluer vers élégant, paré (Bloch-Wartburg), expliquerait que, au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, un jeune homme qui faisait l'aimable et soignait sa mise pouvait s'attirer d'un entourage à la fois admiratif et goguenard le sobriquet, à demi approbateur, à demi ironique, de « joli cœur ».

### JUGLAR

*Stephanus Juglars*, à Corcelles. Côte-Boud. 1338.

*Borquinus Juglars juratus tall[iabilis]*, au Landeron. Land. [1338 ?].

*Borquinus gener dicti Juglar tall[iabilis]*, *Ibidem*.

Remarquons que Bourquin devait son surnom au sobriquet de son beau-père.

*Juglar* est une variante de « *Jogleor*, *joglere* (XII<sup>e</sup>—XIII<sup>e</sup> siècles). Jongleur : Menestrel qui chantait des chansons ou disait des poèmes en s'accompagnant sur un instrument, ordinairement la vielle. » Au XV<sup>e</sup> siècle, le jongleur devient bateleur, faiseur de tours (Grandsaignes). Chez nous, cependant, il semble que les *juglars* sont restés des musiciens au XV<sup>e</sup> siècle : *Delivré aux gilliart et taborin de la Neufville pour leurs estrainne* (1498 — Wavre 1906, p. 37, fol. 314).



## JUGLARET

*Cristinus Juglaret talliabilis*, à Corcelles. Boud. 1339.

Chrétien était-il le fils ou le frère cadet d'Etienne Juglar ?

## LESCHERI

*Nichola relicta Licherii*, à Areuse. Côte-Boud. 1338.

*relicta Lescheriz*, à Corcelles. Boud. 1339.

*Johanninus Lechery*, à Cormondrèche. Côte-Boud. 1338 ; à Corcelles. Boud. 1339.

*uxor Lechery filia quondam Petri de Curfrano*, à Auvernier. Côte-Boud. 1338.

Nous pouvons admettre que les deux veuves n'en font qu'une, ayant des biens à Areuse et à Corcelles ; que Jannin était fils de la précédente et de feu Lechery ; que la fille de feu Pierre de Coffrane était la femme de Jannin.

Le sobriquet *Licheri* ou *Lécheri*, que portait le défunt mari, père et beau-père et qu'il a laissé à son fils comme surnom, semble dériver du verbe *licher*, manger et boire son bien, dépenser sans compter (Pierrehumbert), le substantif étant construit avec le suffixe *-ier*, *-i* en patois.

Ajoutons qu'un toponyme du même type figure dans le Cart. Laus., 1229 (N° 636, p. 517) : *pratum apud Malvernai* [Mauvernay. Note de l'éditeur] *qui dicitur li Leschieri*.

## LOMBARD

*Vuillermus Lombert*, à Frochaux (Cressier). Land. [1338].

*Lombard* ou *Lombart*, observe Dauzat 1, était un surnom d'origine appliqué en général aux Italiens du Nord, mais aussi à ceux d'autres régions, ou un sobriquet de profession, nombre d'Italiens immigrés étant banquiers, changeurs, usuriers. Vuillermus cultivait la terre à Frochaux.

## LOUP

*pro Jacobo dicto Lou*, à Serrières. Boud. 1339.

*Loup* (anciennes graphies *Lou* ou *Leu*) a, suivant Dauzat 1, deux valeurs : il est soit un nom de baptême, d'après saint Loup, évêque de Troyes au V<sup>e</sup> siècle, qui arrêta Attila, soit un sobriquet d'après l'animal ; il désigne alors un homme sauvage, farouche.

Dans le cas présent, la formule *dit Loup* ferait pencher plutôt pour le sobriquet que pour le patronyme.

## MAILLE

*Jannete filie Esteven[e]te Meylie*. Neuch. 1353, Rép. ;

*Jannete filie iadix Estevenete Meilia*. *Ibid.*, fol. 15.

Il semble que nous sommes en présence de deux formes de *maille*, ancienne monnaie valant la moitié d'un denier (voir Bloch-Wartburg). Etiennette, la défunte mère de Jeannette, n'était probablement pas riche.

## MALACHER

*Girardus Malacher*, à Cormondrèche. Côte-Boud. 1338.

*Malacher* serait-il composé de l'ancien nom de baptême *Acher* — que Dauzat 1 fait venir du germanique *Ask-hari* (nourriture-armée) — et de *mal*, sur le modèle de Maldidier, Maljean, etc. ? Un redevable Achers (à Penthaz, près de Cossonay) apparaît dans le Cart. Laus., après 1202 (N° 505, p. 442), ainsi que deux *Malacher*,



l'un à Vuarrens, 1233 (N° 62, Rôle de la taille, p. 103), le second à Ogens : *Renaldus Pauperrimus filius Malacher ; en (= de) Malacher solebat prendere comes · X · solidos.* [1227], (N° 190, Rôle de biens, p. 191). Il serait étrange que le sobriquet *Mal-Acher* se fût formé dans deux villages vaudois au début du XIII<sup>e</sup> siècle, puis, au XIV<sup>e</sup> siècle, dans un village neuchâtelois.

Nous nous demandons si *Malacher* ne devrait pas être rapproché de *Malachié*—*Malachy*, nom d'un saint islandais, qui, lié avec saint Bernard, se rendit deux fois à Clairvaux (Aube) et y mourut en 1148.

#### MALACOTTE

*Paris Katherine ; Paris qui fut fil de Katherine Malacotte ; Paris Malacotte.* Neuch. 1353, fol. 11, 21, 36.

Paris doit ses matronymes soit au nom de baptême, soit au sobriquet, peu flatteur, de sa mère.

#### MALSAIN

*Jannin Maulsam / Malsam.* Neuch. 1353, Rép. et fol. 22.

*Jannin Maulsan.* *Ibidem*, Vins, fol. 4 v<sup>o</sup>.

La confusion de *san* et de *sain* (du latin *sanum*) n'est pas exceptionnelle. Le latin *sanctum* a donné normalement *saint*, qui est aussi écrit *san*. Dans l'autre sens, on trouve : *san* fraude et *sain* barat (Arch. Etat Neuch., D 3, N° 29. (1359), 1360.

#### MARQUIS

*Cuanot Marquis, 1358 ; Le fis ou Marquis, 1396 ; Jaquet Marquy, 1403, 1409, 1410 ; Jaquet Marquis, 1415 :* mentions tirées des giètes de Neuchâtel (Piaget 2, p. 142).

*Marquis* appartient à la même catégorie que Comte, Duc, Prince..., sobriquet d'homme de belle prestance, portant beau » (Dauzat 1).

Ce mot pose un petit problème qui touche à l'histoire de la langue.

L'ancien français avait formé sur le vocable *marche* (province ou pays frontière, pays) le titre *marchis*, dont le *ch* se prononçait comme celui de *marche*. *Marche* a été employé au XI<sup>e</sup> siècle dans la *Chanson de Roland* : Charlemagne, tentant de consoler Aude, la fiancée de Roland, tué à Roncevaux, lui propose d'épouser Louis : *Il est mes (mon) filz et si tendrat (ainsi tiendra) mes marches* (v. 3716). *Marchis* figure également dans ce poème : *Le marchis Oton* (v. 3058) ; *Grant a le cors, bien resemblet marchis* (v. 3502) et dans le *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem* (XI<sup>e</sup> siècle) : *Li conte et li marchis* (v. 446, cité par Hatzfeld).

Pour Bloch-Wartburg, la réfection de *marchis* en *marquis* est due à l'influence de l'italien *marchese* (prononcé ... *késé*) et date de 1227, le titre n'en ayant été attribué à des Français que depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Dauzat 2 reporte le changement de consonne au XVI<sup>e</sup> siècle.

A ces données, ajoutons les suivantes, extraites du Cart. Laus., où les deux formes *marchis*, avec son féminin, et *marquis* sont employées dans le premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle : *Buemundus filius ou Marchis, 1229* (N° 466, p. 401) ; *In Alta Villa, Boemundus Marchis, 1228* (N° 459, p. 396) ; *Eadem die [24 décembre] debet Marchiesa · XX · denarios, [après 1202]* (N° 505, Rôle de redevances, p. 442) ; *li Markeis de Paterniaco [Payerne], 1233* (N° 835 f, p. 673) ; *Vinee [vignes] es Markeis (Ibidem)*. La substitution du *k* au *ch* n'a-t-elle pas été provoquée chez nous par le modèle du provençal *marques* ?



Quant à la première mention écrite du titre *marchis*, elle remonte plus haut que le XI<sup>e</sup> siècle (*Roland et Pélerinage*) : elle se trouve déjà dans un *preceptum* de Charles-le-Chauve, daté du 15 février 885 (Cart. Laus., N<sup>o</sup> 99, p. 131) : *Ruodulfi fidelis et dilecti marchionis nostri*. Le marquis Rodolphe est le futur roi de Bourgogne transjurane (888) ; son domaine, créé sur les deux versants du Jura, constituait effectivement une *marche* pour le royaume franc de Charles-le-Chauve.

#### MAUPITET

*Humbertus Maupitet*, à Vermondins-Pontareuse. Boud. 1339.

*Vulliamoz frere Humber Maupittet de Bevay*. Rentier de Valangin N<sup>o</sup> 99, la Sagne, 1355, art. 27.

Pour Dazat 1, *Pittet* est une forme de « Piteux, Pitel, Piton, diminutifs de « pite », d'abord compatissant, puis pitoyable ».

En Suisse romande, *pitet* est l'ancienne forme de *petit* : *Ha receu deis censes de Sauvaigniers, le grant et le pittet* (Recette de Valangin 1351, cité par Pierre-humbert).

*Maupitet*, le mauvais petit. Muret a recueilli un sobriquet du même sens ou de sens voisin : *Pitet vilan* (1245).

#### MAUVOISIN

*Valenczola uxor Johannis Mauvisin de Mureto*, à Peseux. Boud. 1339.

*Jaquinod fil iadix Rembaul Malvisin ; li dit Jaquinod Maulvisin*. Neuch. 1353, fol. 14.

Il y a partout, et toujours, de mauvais voisins. Dazat 1 a enregistré ce sobriquet. Le Cart. Laus. le connaissait : *Cono Malvisin*, à Possens (Vaud), 1221 (N<sup>o</sup> 147, p. 159). Il s'est même fixé dans la toponymie valaisanne : Mauvoisin, hameau de Bagnes.

#### MIRICO

*Stephanus Mirico*, à Corcelles. Côte-Boud. 1338.

Ce surnom insolite serait-il tout simplement dérivé par aphérèse d'un nom dont on trouve trace, au XIII<sup>e</sup> siècle, dans le Cart. Laus., Eméric ou Héméric : *Pro Amaldrico, filio Emerici Ministri*, 1238 (N<sup>o</sup> 905 h, p. 738) ; *Hemericum, capellanum sancti Laurentii*, 1242 (N<sup>o</sup> 915, p. 756) ? Outre la suppression de la première syllabe, le sobriquet aurait subi l'assimilation du *é* (de *mé*) au *i* (de *ri*) ?

#### MONNAYEUR (Le)

Famille à Neuchâtel. Actes de 1279 et de 1294, Extente Neuch. 1353, cités par Chambrier, *Histoire de Neuchâtel*, p. 39, n. 3.

Le droit de battre monnaie avait été inféodé par l'évêque de Lausanne Roger à Ulrich, seigneur de Neuchâtel, avant 1191 (*Histoire monétaire de Neuchâtel*, pp. 21-22) et racheté par l'évêque Vuillerme à Berthod de Neuchâtel en 1224 (*Ibidem*, p. 26, et Cart. Laus., N<sup>o</sup> 708, p. 575). Etant donné qu'une nouvelle concession monétaire n'a été obtenue qu'en 1347 par Louis, comte de Neuchâtel, de l'empereur Charles IV (*Histoire monétaire de Neuchâtel*, pp. 34-35 et 37), le nom *Le Monnayeur*, qui existait en 1279, ne pouvait venir que de l'usage fait de la première autorisation.



## MONTMOLLIN

*Anno domini m<sup>o</sup> ccc<sup>o</sup> quadragesimo septimo [1347] dominus dimisit [remit] Johanni Pinel et Henri de Mommolens ·VIII· poseas terre sitas en Bogencru per ·VIII· sols bas. solvendos in Galli [payable à la Saint-Gall, 16 octobre] receptori censum de la Costa. Boud. 1339.*

D'après les renseignements recueillis par Piaget 2 (p. 144), un Henri de Montmollin s'était, au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, établi à Coffrane, où sa veuve — il était mort avant 1359 — vivait encore en 1370 ; au XV<sup>e</sup> siècle, des membres de la famille résidaient toujours à Coffrane, à Fontaines.

Henri de Mommolens — qui, de compte à demi avec Jean Pinel, avait repris du comte de Neuchâtel une terre « en Bogencru » — était-il le même que celui de Coffrane ? Le cens de son acquisition était payable au receveur de la Côte. Un Jean de Montmollin demeurait à Cormondrèche en 1455 (Piaget, *ibidem*).

## MOREL

*Girardus Morel... tall[iabilis] debet talliam ad misericordiam, à Lignièrès. Land. [1338].*

*Simonier filius quondam Morel; Simoninus filius Uldricus Morel, à Enges et Cressier. Land. [1338?].*

*Henricus Morel tall[iabilis], à Cormondrèche. Côte-Boud. 1338.*

*Henricus Morel; Stephanus filius dicti Morel, à Corcelles. Boud. 1339.*

*In la Comba maistre Morel. Neuch. 1339.*

Une giète de 1396 mentionne *Joham Morel* à Neuchâtel (Piaget 2, p. 144).

*More, Maure, Moreau, Morel* : « brun de peau comme un Maure » (Dauzat 1).

## MORTEAU

*Henriet li fil Perrin de Morteauz. Neuch. 1353, Rép. et fol. 38.*

## MYON

*Agneleta relicta Petri de Myon, à Colombier. Boud. 1339.*

Myon est un petit village du Doubs, au sud de Besançon, non loin de Salins (Jura). Rien d'étonnant à ce qu'un homme de cette région soit venu, par la route du sel, se fixer dans la seigneurie de Colombier.

## NASIOUR

*Johannem dou Nasiour; Jo. de Nasiour, à Peseux. Boud. 1339.*

« Les Nasieux, près à Noiraigue... où l'on rouit le chanvre » (Pierrehumbert, sous « Nasir »). Cette identification doit être valable pour *A Nageux*, de Cornaux, et *Nasieux*, de Couvet. Les *Champs des Nasieux*, à Enges, étaient-ils des rouissoirs ou une terre devant son nom à ses propriétaires ? Dans la région de « Derrière-Tête-Derant » (territoire de Boudevilliers et des Hauts-Geneveys), les *Nasiours* d'autrefois sont nommés aujourd'hui *les Neigeux* ; il est évident qu'ils n'étaient pas des prés à rouir ; peut-être rappelaient-ils un nom de personne ou désignaient-ils un terrain humide, au sens que donne Pierrehumbert au verbe *nasir* sous le chiffre 2<sup>o</sup> : « Altérer par l'humidité, moisir, commencer à pourrir. »

Quant au *Nasiour* auquel Jean devait son surnom, dans quel village était-il ? Le commissaire de Boudry n'avait pas à le noter.



## NOIRAIGUE

*Galterius de Nigra Aqua*. Neuch. 1340.

OROUSE — Voir « Areuse ».

## OUTRE-AREUSE

*Jehan fil Perrin d'Outre Orouse*. Neuch. 1353, Rép. et fol. 43.

## PACOT

*Vuillerminus dou Paccot*, à Lignièrès. Land. [1338].

... *juxta P[etrum] dou Pacot*, à Colombier. Boud. 1339.

*Perrout Pacot de Fenens* (Fenin). Neuch. 1353, fol. 47.

Le mot *pacot* a formé de nombreux noms locaux : au Landeron, à Wavre, à Boudry, à Fresens, à Rochefort, à Vaumarcus, à Valangin, aux Hauts-Geneveys. Pierrehumbert en donne cette définition : « Boue épaisse, bourbe ou borbier, boue mêlée de fumier autour d'un abreuvoir. » Les lieux qui portent ce nom sont en général creux, l'eau y est retenue par le sous-sol imperméable, et ils servent souvent au passage du bétail, qui y patauge. L'appellation s'étend aux terres d'alentour et à la maison construite dans le voisinage (Vuillermin du Pacot, Pierre du Pacot), puis passe au propriétaire (Perrot Pacot).

## PATINAUD

*Girardus Patinauz absens*; *Girardus Patinaius* ou *Patinaus* [lecture douteuse], à Auvernier. Côte-Boud. 1338.

## PESEUX

*Martinus de Puissez homo talliabilis domini*, à Peseux (« Puissez »). Boud. 1339.

## PICHARD

*Petrus Pichars*, au Landeron. Land. [1338?].

*Champ Pichard*, à Cressier (Cadastre).

*Pichard* est, avec *Pechard*, l'ancienne forme de *piochard*, « pic de terrassier, pioche ayant une forte pointe d'un côté et un fer un peu large de l'autre » (Pierrehumbert). *Pichard* était le surnom d'un homme qui maniait le *piochard*.

## PICHAT

*Mess[ire] Roud Pichat chanoene de Nuefchastel*. Neuch. 1353, Rép. et fol. 29.

« Pichat... paraît être un dérivé de pic (outil) » (Dauzat 1). Ce serait donc un synonyme de *pichard*, *piochard*.

## PIÉÇA

*Johannodus li Pieca*, à Corcelles. Boud. 1339.

*Piéça*, composé des éléments *pièce* et *a*, qui ont fusionné par crase, équivaut à « il y a une pièce de temps », il y a longtemps, depuis longtemps. Cette locution, sans doute, revenait fréquemment sur les lèvres de Jeannot.

## PIÉCHAUD

*Cristinyer Piachauz*, à Corcelles. Boud. 1339.

Dauzat 1 met en garde contre l'interprétation de ce sobriquet, qui peut être dû à un nom de lieu : Puy sec, Puy froid, Puy chaud. Les Neuchâtelois n'usant



pas du terme *puy* — *pié* dans le sens de hauteur, montagne, le *pié*, pour eux, était le pied humain. Christinier s'était-il fait la réputation de l'avoir chaud?

### PIERRABOT

*Uldricus Pierrabot*. Neuch. 1339.

Si les Neuchâtelois ont leur *Pierrabot*, sur le flanc ouest de Chaumont, les Lausannois en avaient un aussi, dit *Perabot*, où les Dominicains, en 1235, avaient bâti une église et une maison sans le consentement du chapitre de Lausanne (Cart. Laus., N° 853, p. 690).

### PIERRASSET

*Girardus Pierrasset*, à Colombier. Boud. 1339.

*Pierrasset* était autrefois le nom du persil. Il a été « attribué au diable par les sorcières, probablement parce qu'il était souvent vêtu de vert » (Pierrehumbert). Surnom d'un homme généralement vêtu de vert — ou affligé d'un mauvais caractère?

### PIGNOLET

*Vuillioz Pignolet*. Neuch. 1353, Rép. et fol. 43. [Voir sous Montmollin].

*Pegnet* est le nom patois de la bardane, dont le fruit, le *pignet*, hérissé de pointes, a été comparé à un petit peigne ou *pigne*, en patois. Ces piquants s'accrochent aux vêtements, et il est difficile de les en détacher. *Pignet*, au figuré, désigne un importun, ennuyeux (Pierrehumbert).

*Pignolet* serait-il un diminutif de sens analogue?

### PINEL

*Johanni Pinel*. Boud. 1339, écriture de 1347.

Pierrehumbert connaît le sobriquet *Pinaud* ou *Pineau*, « gros bonnet, coq de village, muscadin, fat », dont les exemples sont tirés de textes contemporains. *Pinel*, ancienne forme de *pineau*, avait-il cette valeur au XIV<sup>e</sup> siècle?

### PITET

*Michaelis Pitet*, à Thielle-Saint-Blaise. Land. [1338].

Cf. : *Petrus li Pitez*, à Mézery (Vaud), [1228] (Cart. Laus., N° 260, p. 241).

Le sens de *pitet* (= petit) a été rappelé à propos du surnom *Maupitet*.

### PLENSSON — PLANÇON

*Perroz et Othonin enfantz Vuillioz Plenczon dou Vauderruil*. Neuch. 1353 Vins, fol. 7 v<sup>o</sup>.

Dauzat 1 voit dans *Plançon*, *Planson* un diminutif de planche et, au figuré, un surnom de menuisier plutôt qu'un sobriquet signifiant plat comme une planche.

Bloch-Wartburg et Hatzfeld sont d'avis qu'il faut, en remontant au latin populaire *plantationem*, attribuer à *plançon* le sens de jeune plante, ce que nous appelons — comme le note Pierrehumbert — « planton ».

### PORRENTRUUY

*Ysabelet feme Jehan de Porrentruz*. Neuch. 1353, Rép.



## QUATRE ÉCUS

*Colon feme iadix de Vuilliot Quatrecez.* Neuch. 1353, fol. 17.

Ne nous y trompons pas : le surnom *Quatrecez* n'a rien d'inconvenant, il est dû à une contraction, à une crase des deux mots quatre et écus.

Quant au nom de sa femme, il est intéressant : *Colon* est un dérivé de Nicole, d'une part, par aphérèse (suppression de la syllabe initiale *Ni*), d'autre part, par la substitution au *e* final du suffixe féminin *-on*, qui a servi à former divers « petits noms », comme nous l'avons relevé à propos de *Comtesson*.

## RACHAT

*Nycholet Raschat.* Neuch. 1353, fol. 39.

La *râche* était une maladie du cuir chevelu, la teigne (Pierrehumbert).

Atteint de la *râche*, Nicolet sera devenu chauve, *rachat*. Le terme d'acception identique se retrouve, avec la terminaison diminutive *-et*, à Dijon au XIV<sup>e</sup> siècle, sous la forme *rachet* (Dauzat 1).

## RAISON

*Johanola relicta Rasom*, et une autre fois *Raison*, à Colombier. Boud. 1339.

Pierrehumbert rappelle l'emploi romand du mot *raison* au pluriel : « Des raisons, de vilaines raisons, des gros mots, des injures », emploi qui ne nous semble pas susceptible d'être retenu dans ce cas. Nous adopterions plutôt l'opinion de Dauzat 1 sur la signification d'un tel sobriquet : le défunt mari de Jeannole devait être un raisonneur ou, dans le sens péjoratif, un homme qui voulait toujours avoir raison.

## RAVINEL

*Vuillermus Ravinel*, à Colombier. Boud. 1339.

Le cadastre d'Auvernier a consigné un lieu-dit les Ravines. Vuillermus Ravinel était-il le propriétaire d'un domaine situé sur un terrain raviné ?

Une autre hypothèse s'offre : une des formes du nom donné autrefois au raifort était *ravenel* (Dauzat 1), mot d'où aurait pu être tiré le sobriquet d'un homme caustique, mordant, piquant, comme la moutarde...

## RECHOT

*Petrus Rechot*, à Areuse. Côte-Boud. 1338.

Sous *Rachat*, nous avons cité la forme *rache* du nom donné à la teigne. Boillot a enregistré pour cette maladie le mot *rêche*. *Rechot* en pourrait être dérivé au moyen du suffixe diminutif *-ot*, courant chez nous.

## RIVE

*Jacobz de Ripa.* Neuch. 1339.

Piaget 2 (p. 150) observe : « Jehanneret Purry cède à son fils [Pierre, au début du XVI<sup>e</sup> siècle] une petite maison gesant sur la rive du lac. Il est permis de croire que là est l'origine du surnom « de Rive »... Les maisons situées au bord du lac, « sises à la rive » ou « vers la rive », ont souvent procuré à leurs habitants le surnom de Rippa ou de la Rive ou de Rive. L'extente de 1353 cite à Neuchâtel *Amiodus de Rippa*, *Jaquinoz de la Rive*, *Girardoz de la Rive*. » Celle de 1339, déjà, avait perpétué le souvenir de *Jacobus* ou *Jacques de Ripa*.



## RONCIN

*Hugo Roncins*, à Cormondrèche. Côte-Boud. 1338.

Le *roncin* était l'étalon, le cheval entier (Pierrehumbert). Hugo pouvait être chargé de garder et de soigner l'étalon seigneurial, l'étalon banal, pour Cormondrèche ou la Côte.

On trouve de même *Christins Roncins*, à Vevey, en 1229 (Cart. Laus., N° 466, p. 402).

## RONDAR

*Clementus de Rondar burg[ensis] de Boudri*, à Colombier. Boud. 1339.

Le cadastre n'a pas gardé trace de ce *Rondar*, s'il s'agissait d'un lieu-dit.

## ROSSEL

*Cono Rossel*, au Landeron. Land. [1338].

*Jacoba filia quondam Uldrici Rosel tall[iabilis]*. [A] *lexia soror sua*, à Areuse Côte-Boud. 1338.

*Alixia relicta Johannis Rossel*, à Peseux. Boud. 1339.

La même *Alexia absens tall[iabilis]*. *Ibidem*, écritures 1347.

... *Juxta Rossel*, à Colombier. Boud. 1339.

*Girar li Rossel*; *Girar Rossel*. Neuch. 1353, Rép. et fol. 26.

Ce Girard Rossel a été mentionné par Piaget 2, p. 151. *Rossel* est un diminutif de roux.

## ROSSET

*Petrus Rosset*, à Pontareuse. Côte-Boud. 1338.

*Rosset*, autre diminutif de roux.

## ROUGET

*Vuillodus Rouget tall[iabilis]*, à Peseux. Boud. 1339, écritures 1347.

« Patois : *Rodzet*, *Rodget*, petit homme à cheveux rouges » (Pierrehumbert). Il se peut que le diminutif soit en rapport avec la petite taille de l'homme qui mérite ce sobriquet. Rien, toutefois, ne s'oppose à ce que celui-ci ait été appliqué à Vuillod alors qu'il était enfant et lui ait été conservé, devenu adulte et de grande taille.

## ROUSSE

*Clemencia Rossa et Petrus Brocet de Florier*. Neuch. 1340.

*Jehan son fils [de Jannin Malsam] de part Poncette la Rosse*. Neuch. 1353, fol. 22.

*La Rosse...*, lisons : rousse de cheveux.

## SERRAYE

*Symon Serraye jur[atus] homo Girardi de Arberg*, à Cressier. Land. [1338].

*Serraye* pourrait être une graphie de *serrée*, mot qui, explique Pierrehumbert, désignait le pressurage de la vendange. La terminaison *-aye* pour *-ée* n'est pas rare dans nos anciens textes, sous l'influence du patois : *chenée*, *chenaie*, *chenaye* — pour *chenau*, dans le sens de gouttière ; *chevalée*, *chevalaye* — mesure de liquide ; *golée*, en patois : *goley*, *golay* — gorgée.

Simon Serraye, qui habitait au Vignoble, était-il un homme vigoureux qui s'employait habituellement à la *serrée* du pressoir ?



## TAUPE

*Le tenement a la Taupe de Budivilier.* Neuch. 1353, fol. 47.

En patois neuchâtelois, *taupe* avait le sens de patte, surtout patte d'ours, que l'on trouve avec cette acception dans l'acte de 1372. « Taupe au sens de grosse main. Elle serait jolie si elle n'avait pas de pareilles taupes » (Pierrehumbert).

## TAVERNIER

*Berthy Tavernarius.* Neuch. 1339.

La taverne était le lieu public où l'on mangeait et buvait, en payant. On n'y logeait pas comme dans l'auberge.

## TORNARE

*Walterus Tornarre,* à Corcelles. Boud. 1339.

*Perroz Tornare; Perrod Tornarre.* Neuch. 1353, Rép. et fol. 29.

A côté de son sens artisanal, façonner au tour, le verbe tourner en avait — chez nous — plusieurs autres, l'un d'eux étant ainsi défini par Pierrehumbert : « *Tourner les bêtes*, faire retourner le bétail en pâture lorsqu'il atteint la limite du pâturage ou du pré. Jadis, tourner avait le sens plus général de faire paître... le bétail. »

De ce verbe étaient dérivés les substantifs *tornerie* ou *tournerie* et *tornier* ou *tournier*. « La *tournerie* est le droit de pouvoir (sic) mettre ses bêtes sur les pâturages... » C'était aussi la « redevance seigneuriale payée par les sujets pour cet effet... » *Li sire leve et perçoit de chascuns de ses homes talliables payant la dite torneri une emene froment* (Recette de Valangin, 1360. Cité par Pierrehumbert). Autre texte justificatif : *Perrodus Chanterel juravit... se esse velle hominem talliabilem domini Guillermi de Valengin... unam eminam rasam pro torneria...* (Lettre de confirmation du 16. 3. 1401, ancien style).

Sur la signification de *tornier*, *tournier*, Jonas Boyve (Dictionnaire historique, manuscrit) n'a aucun doute : « Ce mot dénote un *berger*. » Pierrehumbert, après avoir rappelé cette acception, la fait suivre de celle de *tourneur* que donne Piaget 2 (p. 125) en se référant à une reconnaissance de Lando (XVI<sup>e</sup> siècle).

Dans les documents du XIV<sup>e</sup> siècle, nous avons rencontré le seul vocable de *tornare*, *tornarre*. Le *tornare* était-il alors un *tournier* (berger) ou un *tourneur* (artisan)? Il semblerait que la terminaison locale *-ar(e)* venait, comme celle de *-ier*, du latin *-arium*. *Tornare* pouvait correspondre à *tournier* (berger), ainsi que *chandelar* à *chandelier* (1465) ou *culart* à *collier* (1479), (Wavre 1905, p. 62, et 1906, p. 30); *caquelar* (1505) ou *casquelar* à *caquelier* (potier); *raissard* à *raissière* (scieur) : *Othonins*, *raissières* (1336), *Othonin*, *raissière de Bussiez* (1351); *raissard de Boudry* (1659), *raissard des Ponts* (1663), (Exemples empruntés à Pierrehumbert).

L'équivalence *tornare* — *tornier* (berger) n'aurait rien d'in vraisemblable : Neuchâtel et les villages du Vignoble avaient des troupeaux et, pour les garder, des pâtres, des *tornares* (?). Il leur fallait aussi, pour leur faire les plats et écuelles de bois, des *tourneurs*, qu'un texte de 1458 (Pierrehumbert) nomme des *tourniers* !

Nos deux *tornares* du XIV<sup>e</sup> siècle étaient-ils, en définitive, des bergers (*tourniers*) ou des *tourneurs*? Impossible de nous prononcer, nous restons sur notre faim ! D'autres références seraient nécessaires pour nous éclairer.



## TOTIDEM

*In placito Antonni Totidem*, à Vermondins-Pontareuse. Boud. 1339.

Entre plusieurs passages du Cart. Laus., qui contiennent ce terme du latin classique, en voici un : *Cono prepositus debet pro ecclesia de Bollo ·XXX· solidos ad Pentecosten et totidem ad Vincula sancti Petri* (Le prévôt Cono doit pour l'église de Bulle trente sous à Pentecôte et autant à la fête de saint Pierre aux Liens). Employée trop souvent par un homme qu'elle avait frappé, l'expression était pour lui un sobriquet tout trouvé.

## VASSAL

*Heremannus Vassauz tall[iabilis]*, à Cornaux. Land. [1338].

Hermann étant taillable, son surnom de Vassal ne s'explique pas par l'acception habituelle de ce mot : « jeune homme noble et vaillant » (Dauzat 1 et Grand-saignes).

Le sens de *vassallus*, dérivé de *vassus*, serviteur, d'origine celtique (Bloch-Wartburg), se serait-il maintenu dans le parler de notre région ?

## VAULET

... *juxta Vaulet*, à Colombier. Boud. 1339.

De même que *vassal* — survivance, peut-être, d'une ancienne acception, nous venons de le voir — *vaulet*, à Neuchâtel, était, comme *valet*, l'équivalent de *serviteur* ; plusieurs mentions l'établissent : Payé en 1475 pour deux personnages et leurs *vaulet*... *Item pour les dessus nommés et leurs serviteurs* (Wavre, 1905, p. 135). *Item a delivré... ès despens de Monsgr. le capitain...* (et) *les vaulet de mesdits le capitaine...* (1476 — *Ibidem*, p. 138). *A delivré... ès despens de Monseigneur le capitaine de Balmis, ses serviteurs* (1477 — *Ibidem*, p. 142 ; aussi p. 143).

Serviteur, mais de quelle condition ? Non pas, certes, de la plus basse.

Lorsque, en 1476, les délégués de Berne vinrent conseiller au comte de Neuchâtel, Rodolphe de Hochberg, de se retirer à Rothelin durant la guerre et de « *laissier Neufchastel... avec les vaulets de mesdits seigneurs de Berne* (Wavre, 1905, pp. 52 et 141), il était question, à n'en pas douter, d'hommes d'armes.

Un texte de 1499 — reproduit dans notre note : *Variations sur le nom d'un Neuchâtelois au XV<sup>e</sup> siècle* (Musée neuchâtelois, 1970, p. 139) — justifie notre opinion ; à *vaulet*, maintes fois employé dans des cas analogues, est substituée la graphie *varlet* : ... *touchant la despense du capitaine de Berne et ung sien varlet tous deux à chyvaulx quilz nous estoient venus garder...*

Ainsi *vaulet* représentait une variante de *varlet*, pris dans un sens de celui qu'attribue Hatzfeld à ce mot : « Féodalité. Fils de gentilhomme au service d'un chevalier ou d'un seigneur. »

Le *vaulet* ou *varlet* était bien un homme d'armes (éventuellement de bonne famille) qui accompagnait son maître et le protégeait.

A lui s'opposait le « valet » tel que nous l'entendons : *Item delivré ou vallet de Fontannes Andrey qui donny de la venesson* » (*Ibidem*, p. 61).

## VAULOT

*Perrod Vaulot* (1470. Piaget 1, 1901, pp. 254 et 255).

Dauzat 1, qui ignore « Vaulet », suppose que *Vaulon*, *Vaulot* sont des « diminutifs tardifs de *vau*, *val* ».



En fait, *Vaulot*, à Neuchâtel, est un synonyme de *Vaulet* : ... *ès despens de Pierre Bergier et de Perrod Vaulet... les dessus nommés Pierre Bergier et Perrod Vaulot* » (1474. Wavre, 1905, p. 128) ; ... *de Perrod Vaulot* (1475. *Ibidem*, p. 135) ; ... *de Perrod Vaulet* (1476. *Ibidem*, p. 139) ; *Perrod Vaulet* (1477. Wavre, 1906, p. 27) ; *Perrod Vaulot* (1478. *Ibidem*, p. 28).

#### VAUTRAVERS

*Jehan fil Vuynet de Vaultravers ; Jehan li fil Vuinet de Vaultravers*, à Serrières. Neuch. 1353, Rép. et fol. 41.

#### VERRAT

*Boletus Verrat absens*. Boud. 1339, Ecritures 1347.

Le verrat est le porc mâle employé comme reproducteur. *Verrat* pouvait être le surnom du paysan chargé de soigner le verrat banal, de même que Roncin gardait l'étalon seigneurial.

#### VILLARET (Le)

*Perrinus filius Bercet du Vilaret*, à Auvernier. Boud. 1339.

Le Villaret est un lieu-dit de Colombier.

#### VILLIERS

*Roletus de Vuillyé*. Land. 1338.

*Petrus de Vuillié*. Neuch. 1339.

*Bisuncius filius Vuillyé talliabilis ; juxta filium Vuyllié ; — Vuillier ; — Vuylliez ; — Vuilliez*, à Peseux. *Pro Coleta de Vuillier*, à Serrières. Boud. 1339.

Sobriquet et surnoms dus à Villiers (Val-de-Ruz).

#### VILY

*Johannes filius Borcard de Vily*, au Landeron. Land. 1338.

*Vily* correspond au français ville : dans la même extente, Neuveville est écrit *Nova Villy* ; au Landeron, un quartier est dit : *retro vily* et se retrouve dans le cadastre moderne sous la forme *Derrière Ville*, à côté de : *Au Landeron devant la Ville, en Bise de la Ville, en Vent de la Ville*.

Bourcard, père de Jean, devait avoir sa maison en ville.

#### VUATE

*Cecilia relicta Jacobi Vuate*. Boud. 1339, Ecritures 1347.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, les scribes, nous en avons déjà fait l'observation, n'usaient pas des accents non plus que des signes de ponctuation. *Vuate* devrait-il se lire *Vuaté* ou *Waté* et serait-il en rapport avec *Watel*, *Vatel*, *Vattel*? « Les *Vattel* étaient bourgeois de Neuchâtel au XV<sup>e</sup> siècle » (Piaget 2, p. 152).

#### VUILLAFANS

*Jaquete feme Mathei de Vuilliaufens*. Neuch. 1353, fol. 6.

La prononciation ancienne de Vuillafans, avec *l mouillé*, est attestée par la graphie *Vuilliaufens*.

Chambrier (p. 69) tient les « Villafans » et d'autres étrangers venus s'établir à Neuchâtel, attirés par le comte Louis, pour « la souche de familles attachées héréditairement à l'état ». Matthey ou Mathieu de Vuillafans était-il vraiment



« attaché à l'Etat »? Sa femme reconnaissait une tenure roturière. Quoi qu'il en soit, ce qui, de ce couple, nous intéresse ici est son origine franc-comtoise.

\* \* \*

Au cours de notre exploration parmi les sobriquets et surnoms, nous en avons rencontré qui se rapportaient à diverses catégories. Nous allons les passer en revue en les groupant d'après leur sens. Ceux qui se prêtent à plusieurs interprétations seront rangés sous l'une des rubriques, celle qui semble le mieux ou le moins mal convenir, mais ils seront suivis d'un point d'interrogation pour marquer le doute et la possibilité de choisir, ou de trouver une autre solution.

### Lieu d'origine

à *Neuchâtel*: Areuse. Auvernier. Boudevilliers. Bussy. Coffrane. Epagnier. Genevois. Mommolens (Montmollin). Morteau. Noiraigue. Outre-Areuse. Porrentruy. Villiers. Vuillafans.

à *Auvernier*: Coffrane. Cortaillod. Le Villaret.

à *Colombier*: Myon.

à *Cornaux*: Coffrane.

à *Frochaux*: Lombard.

au *Landeron*: Coffrane. Genevois. Villiers.

à *Lignièrès*: Clêmesin — Clémezin.

à *Peseux*: Boudevilliers. Peseux. Villiers.

à *Serrières*: Vautravers. Villiers.

### Lieu d'habitation, emplacement ou situation de la maison ou de la propriété

Belora (?) Bolens (?) Coster. Crosta (?) Crostel (?) Crotta (?) Le Dijon. La Favarge. Grain (?) Pierrabot. Rive (de, de la, etc.). Rondar (?) Vily.

### Nature du sol

Nasiour, Le Pacot, Pacot.

### Particularités morales, qualités ou défauts

Bise (?) Coqua (?) Coquerel. Darbassat (?) Glaçonnet. Joli cœur. Loup (?) Maupitet. Mauvisin. Pierrasset (?) Pignolet. Pinel (?) Plensson-Plançon (?) Raison. Ravinel (?)

### Particularités physiques

Basset. Berche. Blanchard. Bosset. Chantel (?) Chaupe. Corbais (?) Corbet (?) Damette. Gale. Gorgoillon. Gray (?) Grea (?) Grez (?) Grosset. Malsain. Morel. Piéchaud. Pitet. Rachat. Réchet. Taupe (patte).

### Couleur des cheveux

Rossel. Rosset. Rouget. Rousse.

### Habitudes, bonnes ou mauvaises

Déchaux. Goliard. Lécheri-Lichéri. Malacotte.



**Métier, profession, fonction**

Arbalétrier. Bertelier. Cassapoï. Charroton. Chouderier (chaudronnier). Clerc. Cosandier. Dardel (?) Dare (?) Echardi. Escorchauz. Favre. Fournel. Goudier (?) Gruel. Juglar. Juglaret. Le Monnayeur. Pichard. Pichat. Roncin. Tavernier. Tornare. Vassal. Vaulet. Vaultot. Verrat.

**Appellations ironiques**

Chevalier. Comtesse. Comtesson. Marquis.

**Mots répétés inconsidérément**

Piéça. Totidem.

**Appellations de parenté**

Besson.

**Date de naissance**

Carementrant.

**Situation de fortune ou impécuniosité**

Maille. Quatre écus.

**Anciens noms de baptême**

Bonet. Faucon.

**Non identifiés avec quelque vraisemblance**

Agreyz. Bisam. Bissidcius. Borel. Callo. Malacher. Mirico. Patinaud. Serraye. Vuate ou Vuaté.

Parvenu au terme de cette enquête sur les sobriquets et surnoms neuchâtelois au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, nous osons espérer que, si modeste et limitée qu'elle soit, notre contribution à l'étude — encore à faire — des noms de personnes usités dans le canton de Neuchâtel n'aura pas été inutile.

Paul VUILLE.



## SOURCES

- Boud. 1339: Extenta castri et castellanie de Budri facta per dominum Petrum curatum de Celliaco [Cerlier] mense novemberi anno domini m<sup>o</sup>ccc<sup>o</sup> tricesimo nono. Archives de l'Etat de Neuchâtel, L 11, N<sup>o</sup> 15.*
- Côte-Boud. 1338: Extente de la Côte et de Boudry, 1338, suivie d'écritures de 1347. Ibid., M 14, N<sup>o</sup> 25; un rouleau.*
- Land. 1338: Extenta castri et castellanie dou Landirom facta mense aprilis Anno m<sup>o</sup>ccc<sup>o</sup>xxxviiij per Johannem dictum Chamos clericum juratum curie lausannensis. Ibid., A 9, N<sup>o</sup> 1.*
- Land. [1338]: (sans titre, sans nom d'auteur, sans date), semble continuer le registre précédent; l'année 1338 admise est vraisemblable, Gérard d'Arberg, mort en 1339, étant cité à plusieurs reprises comme le seigneur de tenanciers. Ibid., S 10, N<sup>o</sup> 1.*
- Land. [1338?]: attribuée à l'année 1338 ou à une date postérieure. Ibid., B 9, N<sup>o</sup> 2.*
- Neuch. 1339: attribuée à l'année 1339. Ibid., N 17, N<sup>o</sup> 23, rouleau.*
- Neuch. 1340: datée de 1340. Ibid., R 9, N<sup>o</sup> 12, rouleau.*
- Neuch. 1353: C'est li extente nouvelle de Nuefchastel faite per Perroz Mestraul de Rommont notaire ou moys de septembre l'an de grace mil trois centz cinquante trois. Apres l'extente faite per Rolin le cleric. Ibid., Portefeuille N<sup>o</sup> 68. Inscriptions dans le Répertoire et dans le texte.*
- Neuch. 1353 Vins: C'est li extrait de l'extente nouvelle de Nuefchastel des vins faite per Perrouz Mestral de Rommont l'an de grace mil ccc cinquante trois ou mois de septembre apres l'extente faite per Rolin le cleric. Ibid., S 9, N<sup>o</sup> 26, dans le portefeuille N<sup>o</sup> 68.*



## OUVRAGES CONSULTÉS

- Bloch-Wartburg*: Oscar BLOCH et W. VON WARTBURG, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, 4<sup>e</sup> édition. Paris, 1964.
- Boillot*: F. BOILLOT, *Le patois de la commune de la Grand'Combe (Doubs)*. Paris, 1910.
- Cart. Laus.*: *Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne*. Edition Charles ROTH (Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 3<sup>e</sup> série, t. III). Lausanne, 1948.
- Dauzat 1*: Albert DAUZAT, *Dictionnaire étymologique des noms de famille et prénoms de France*, 3<sup>e</sup> édition, revue par Marie-Thérèse Morlet. Paris (1960).
- Dauzat 2*: Albert DAUZAT, Dubois et Litterand, *Nouveau Dictionnaire étymologique de la langue française*. Paris, 1965.
- Dauzat 3*: Albert DAUZAT, *Les noms de personnes*. Paris, 1925.
- Grandsaignes*: R. GRANDSAIGNES D'HAUTERIVE, *Dictionnaire d'ancien français. — Moyen âge et Renaissance*. Paris, 1947.
- Hatzfeld*: A. HATZFELD, A. DARMESTETER et A. THOMAS, *Dictionnaire général de la langue française*, Paris (tirage 1909-1910).
- Lar. XX<sup>e</sup>*: *Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1928-1933.
- Littre*: Emile LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*. Paris, 1863-1872.
- Muret*: Ernest MURET, *Noms et surnoms usités dans la Suisse romande au moyen âge et au seizième siècle*. Dans *Revue d'histoire suisse*, 1923, pp. 426-442.
- Piaget 1*: Arthur PIAGET, *Les Manuels du Conseil de la ville de Neuchâtel*. Dans *Musée neuchâtelois*, 1901, pp. 160-176 et 253-262 ; 1902, pp. 72-87.
- Piaget 2*: Arthur PIAGET, *Bulletin bibliographique: Edouard Quartier-la-Tente, Les familles bourgeoises de Neuchâtel...* Dans *Musée neuchâtelois*, 1904, pp. 104-153.
- Pierrehumbert*: W. PIERREHUMBERT, *Dictionnaire historique du parler neuchâtelois et suisse romand*. Neuchâtel, 1926.
- Robert*: Paul ROBERT, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris (1951).
- Wavre*: W. WAVRE, *Extrait des comptes de la bourserie de la ville de Neuchâtel*. Dans *Musée neuchâtelois*, 1905, pp. 51-67 et 127-143 ; 1906, pp. 26-41 et 88-96.



## PETITE QUERELLE PROVOQUÉE PAR UN RONDEAU EN 1755

Pendant les douze ans que dura sa disgrâce — il avait été destitué de ses fonctions de conseiller d'Etat et de lieutenant-colonel du Val-de-Travers pour être intervenu de manière par trop violente lors de l'affaire des fermes en 1767 — le colonel Abram Pury fut pris d'une véritable frénésie d'écrire. Le succès de ses *Lettres du cousin Abram au cousin David* l'incita à continuer, et nous savons maintenant qu'en plus de mémoires et travaux divers il rédigea des écrits apocryphes — *Chronique des chanoines, Mémoires du chancelier de Montmollin*, etc. — qui furent à l'origine d'une certaine gabegie dans les connaissances historiques et généalogiques neuchâteloises jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Ce n'est pas mon propos de présenter ici une grande œuvre, mais une toute petite chose qui ne manque pas de pittoresque et jette une certaine lumière sur la vie de la Société neuchâteloise au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Abram Pury profitait de ses heures de loisir pour ranger et recopier, dans de beaux cahiers, tous les papiers qu'il avait conservés dans son bureau depuis son retour de Sardaigne : bouts-rimés, épithalames, recettes en vers, etc. C'est ainsi qu'un beau jour il mit la main sur une petite liasse qui lui rappela une mésaventure qui lui était arrivée en 1755, alors qu'il avait trente et un ans. Il eut vite fait de s'emparer de quelques feuilles de beau vergé et de rédiger, de sa plus belle plume, le récit ci-dessous.

Monique de Pury.

Dans une soirée d'hiver en 1755, une compagnie peu nombreuse était rassemblée chez M<sup>me</sup> Chaillet dont le mari, ancien colonel en Sardaigne, était incommodé. Lorsque j'entrais, la conversation gaiement animée roulait sur la vraie et belle galanterie. M<sup>lle</sup> Sara Pury était aux prises avec M. Chaillet, conseiller d'Etat, oncle du colonel ; M. Vattel, envoyé de Saxe, auteur du *Droit des gens*, et M. Gaudot, avocat général, tous hommes de beaucoup d'esprit.

Ces trois messieurs qui n'étaient pas jeunes, le premier surtout, prétendaient qu'une demoiselle bien instruite de ses vrais intérêts, au lieu de prêter l'oreille aux transports d'un jeune soupirant, préférerait les soins réfléchis d'un homme parvenu à cet âge mur qui ne commence qu'au delà de 30 ans. Ce propos avait été probablement amené par un raffinement de galanterie approprié aux circonstances



de cette demoiselle à qui l'on attribuait un doux penchant pour M. Charbonnier, colonel de cavalerie en Hollande, qu'elle épousa dans la suite, homme de mérite, d'un âge assez avancé déjà, et dont la belle stature, fort au gré des femmes, avait obtenu, très particulièrement le suffrage d'une princesse.

Selon ces messieurs, non seulement la belle galanterie, mais le véritable amour étaient peu connus des godelureaux, et ne frayaient qu'avec l'âge mûr. La belle souriait, et ces messieurs envisageant ce sourire comme un doute, ils se mirent en dépense sentimentale. M<sup>lle</sup> Pury leur demanda un échantillon de cette galanterie par eux préconisée, en leur imposant, à chacun d'eux, les frais d'un rondeau conforme à leur doctrine, afin qu'elle pût mieux l'apprécier. Les trois paladins s'engagèrent à la servir sans délai, toutefois en ajoutant qu'un simple baiser suffirait pour faire de chacun d'eux un Apollon. Le baiser fut accordé.

Jusque là j'avais gardé le silence, mais après le baiser donné je m'avisai de déclarer qu'il ne m'était pas possible de faire cause commune avec ces messieurs, quoique j'eusse atteint, naguère, l'âge de cette précieuse maturité qu'ils venaient de chanter avec tant de zèle. « Le fait dont je viens d'être témoin », ajoutai-je, « me force à cette scission, vu le peu de générosité que l'âge mûr professe dans ce moment. Les chevaliers de la belle galanterie me paraissent être de bien chers ouvriers — dès qu'ils exigent d'avance, et à très haut prix, le salaire de leur travail sans autre garantie que leur parole : ce procédé peu édifiant me semble offrir un mauvais exemple à la jeunesse, et compromettre la tranquillité des familles. A coup sûr la galanterie du bel âge ne se permettrait jamais de demander la plus légère rétribution, pas même après rondeaux faits, remis, et trouvés bons ».

Mon propos ne resta pas sans réponse, et fut saisi de répliques et dupliques ; puis on se mit au jeu ; et comme je savais que la compagnie souperait chez M<sup>me</sup> Chaillet, un mouvement de gaieté m'inspira l'idée d'un rondeau, et la petite malice de le faire remettre à M<sup>lle</sup> Pury à la fin du souper. Je priai d'être dispensé de jouer, et après être sorti à petit bruit, j'allai fagoter un rondeau qui, d'après mes arrangements avec la femme de chambre de M<sup>me</sup> Chaillet, fut remis à son adresse aussitôt que le dessert fut servi.

#### A MADEMOISELLE SARA PURY

Que ferez-vous de ces rondeaux, la Belle ?  
 En allumant si chétive chandelle,  
 Vos doux baisers, que produiront-ils ? Rien.  
 Gardez-vous donc, en pareil entretien,  
 De prodiguer accolade nouvelle.  
     Sans quoi rondeaux tomberont comme grêle,  
     Le long du jour les aurez en cervelle :  
     Mais, bas ! la nuit, les ayant pour tout bien  
     Que ferez-vous ?  
 Plus à profit pointez votre prunelle :  
 Galant dispos n'a dans son escarcelle  
 Vers ni rondeaux ; son langage est chrétien :  
 Et s'il vous offre avec un frais maintien  
 Le don loyal d'un cœur tendre et fidèle  
     Que ferez-vous ?



Le lendemain, de très bonne heure, je reçus de M<sup>lle</sup> Pury le billet suivant :

« Il est à propos de vous prévenir, mon cher cousin, que votre rondeau fit hier des impressions bien différentes : les uns s'en amusèrent, en rirent, tandis que les trois intéressés désavouèrent vos vers au blâme et à la censure comme malséans, libertins, hérétiques, etc. Je vous avertis qu'ils ne resteront pas sans réponse : et si j'en dois croire mes chevaliers, c'est à moi que vous avez manqué, ensorte qu'ils vont se mettre en campagne — uniquement pour venger ma propre offense. Comme ces choses-là sont de l'Hébreu pour moi, et que j'ai bonnement cru jusqu'à présent qu'une chandelle est une chandelle, je vous laisse, Messieurs, le soin de démêler, entre vous, cette fusée : ça sera sans doute à bon chat bon rat. Toutefois j'ajoute, mais un peu plus sérieusement, que si contre mon attente vous m'avez adressé un langage trop libre, j'aurais grande raison de me plaindre de vous, et d'être fort aise que l'on vous donnât bien bien serré sur les doigts. Bonjour, mon cher cousin, montrez, je vous prie, ce billet à Julie. »

SARA PURY.

Les reproches que l'on faisait à mon pauvre rondeau me jetèrent dans l'étonnement : je n'avais eu dessein que de plaisanter la galanterie de l'ancien style, et de soutenir le propos railleur que j'avais tenu chez M<sup>me</sup> Chaillet une heure auparavant. Le rondeau me semblait badin, un peu mordant peut-être, mais je ne croyais pas qu'il fut sali par la plus légère indécence. Ma femme, douée bien plus que moi d'une pénétration fine et prompte, examina le rondeau que j'avais gardé en copie, et devina probablement l'énigme, en jugeant que l'on cherchait querelle au mot *chandelle*, tandis que l'épithète *chétive* était, selon toute apparence, le vrai coupable auquel on ne pardonnait pas.

Quelques heures après M. le conseiller Chaillet, mon parrain, homme du monde, qui avait figuré dans plusieurs Cours, et qui versifiait avec esprit, m'envoya le rondeau suivant :

Par trop gaillard, Filleul, est ton rondeau,  
 Point sur ce ton ne doit un Juvenceau  
 Apostropher gente et cointe Pucelle.  
 Pour Douairière et non pour Juvencelle  
 On peut risquer de tels coups de pinceau.  
     Quand on scaurait que le fond du tableau  
     Point ne déplaît à Nimphe au doux museau ;  
     Ne faut pourtant, un langage auprès d'Elle  
         Par trop gaillard.

Certain marquis fringant, faisant le beau,  
 Après discours, aux tiens mis de niveau,  
 Voulut un jour éblouir une Belle :  
 Coup de pantoufle éteignit sa *Chandelle*  
 Dont fit grand cri, mon sot Godelureau  
         Par trop gaillard.

Ce rondeau plein de sel était d'une gaieté charmante et bien remarquable dans un vieillard de 76 ans, infirme et souffrant. Mon parrain censurait assez vertement le langage licencieux qui m'était imputé : selon lui je n'avais pas observé



cette sévère bienséance d'expression que l'on doit professer avec les femmes, avec une demoiselle surtout : il est certain que si j'avais commis cette faute grossière envers un parente dont j'honorais, plus que personne, les touchantes qualités, j'aurais été impardonnable ; je puis même dire que j'aurais, alors, cessé d'être moi. Ma femme ayant remarqué que M. Chaillet avait légèrement souligné dans son rondeau le mot *chandelle* (ce que je n'avais pas aperçu) me demanda si, dans le style de ruelle, ce mot avait une signification gaillarde ? Je répondis avec candeur que je l'ignorais, et qu'en m'en servant, je n'avais eu que la maligne intention de convertir la magnifique flamme de ces messieurs en une *chétive chandelle*, par épigramme. « Dans ce cas » reprit Julie « voilà votre vrai tort, ainsi que je l'avais pensé d'abord. »

Impatient de connaître ma faute, et surtout de la réparer promptement près de mon aimable cousine, si en effet j'étais coupable, je me rendis incontinent chez M. Chaillet, qui plein de bonté pour moi et mon mentor en toutes choses, me permettait d'entrer chez lui sans me faire annoncer. — Dès qu'il me vit « Eh bien ! » me dit-il en riant « votre muse sera-t-elle plus chaste une autre fois ? C'est une petite dévergondée qui a grand besoin de la discipline. » — « Monsieur, je vous proteste sur mon honneur que j'ignore en quoi et comment j'ai manqué » — « Bon ! auriez-vous oublié votre Boccace, votre Arioste, votre La Fontaine ? Quoi, vous ne savez pas ce qu'on entend par *chandelle* dans un certain monde ? » — « Monsieur, je vous jure en toute rondeur, que le premier trait de lumière, ou plutôt le premier doute, m'est parvenu par votre charmant et joyeux rondeau, ensorte que le seul reproche que peuvent me faire équitablement les offensés, c'est d'avoir donné le nom trop ignoble de *chétive chandelle* au brillant flambeau qu'allaient allumer les baisers de ma cousine » et pour rendre ma confession pléniaire, j'ajoute avec ingénuité que ce mot fut choisi par pure malice épigrammatique — « Et ce tort là, ne le comptez-vous pour rien ? » — « Vos poésies, Monsieur, m'ont appris que ces sortes de piquères ne sont pas défendues, et permettez-moi d'ajouter qu'en me prêtant le dessein de me servir d'une expression qui blesse la décence (selon votre dictionnaire qui n'est pas le mien) vous m'avez fait une injustice criante *par scandale pris* ; et qu'à mesure, messieurs, que vous avez altéré l'innocence de ma cousine et la mienne, en nous initiant dans vos connaissances gaillardes, vous nous avez causé un mal moral *par scandale donné*. »

Ce ton badin fut celui de toute la conversation, et lorsque je quittai M. Chaillet il me dit : « Filleul, sans rancune. » — « Comme agresseur je ne puis en avoir, puissiez-vous, Messieurs, me pardonner comme je vous pardonne. »

De là je me rendis chez M<sup>lle</sup> Pury qui fut bientôt de l'avis de ma femme. A mon retour au logis, je trouvais un papier cacheté à mon adresse, envoyé par M. Vattel ; voici les vers qu'il contenait.

« A l'auteur du rondeau adressé hier à M<sup>lle</sup> Pury :

#### EPIGRAMME

Oh ! pour le coup, dans vos rimes en *elle*  
 Votre Apollon s'est bien fort égaré.  
 Y songez-vous ? Pour rimer avec belle  
 Quel mot étrange avez-vous là fourré ?  
 Sur tel objet quand on fait une glose  
 En mots couverts on cherche à l'exprimer :



Vous, au rebours, à propos d'autre chose,  
 Tout bonnement vous venez le nommer.  
 Si vous l'offriez en joyeux équipage  
 Passe, pour lors ; est-on si scrupuleux ?  
 Mais le produire en état si piteux ;  
 Cela présente une bien triste image.

DE VATTEL.

Ces vers très bien faits, et dans le vrai genre de l'épigramme — tombaient également, à corps perdu, sur la malheureuse *chandelle* de mon rondeau. Persuadé, toujours davantage, que le reproche n'était pas mérité, je brûlais de me défendre, et au lieu de dîner, je me hâtai de fagoter une réponse en bouts-rimés : le petit mérite de ces sortes de bagatelles consiste à ne pas se faire attendre.

BOUTS-RIMÉS

pour servir de réponse à la jolie épigramme que je viens de recevoir

|  |              |
|--|--------------|
| Qui l'aurait cru ! Pour une rime en...     | elle         |
| Vous prenez feu, votre œil est...          | égaré !      |
| Pour un seul mot ! Dans le temps que la... | Belle        |
| Le trouve là, fort à propos...             | fourré.      |
| Abandonnez, croyez-moi, votre...           | glose        |
| En d'autres lieux n'allez pas...           | l'exprimer   |
| Malignes gens croiraient toute autre...    | chose        |
| Dieu scait comment, ils iraient vous...    | nommer.      |
| Car on suppose un tout mince...            | équipage     |
| A qui se montre, en tels cas...            | scrupuleux : |
| ♦ Et franchement c'est un rôle...          | piteux       |
| En fait d'Amour de n'être qu'une...        | image.       |

Cette réponse n'était qu'un petit saut de mouton, et ne me satisfaisait point : mon orgueil gémissait, et persuadé que Julie avait très bien jugé la chose — j'étais vivement piqué que l'on voulût absolument m'imputer une indécence, tandis que mon seul tort était d'avoir égratigné, beaucoup trop sans doute, l'amour propre de ces messieurs. Le cœur plein de cette injustice et du désir de m'en affranchir je ne pus pas m'occuper d'autre chose, ce jour-là. Dans cette disposition d'esprit je rimai une épigramme, que j'envoyai le soir même au cher parrain, et la copie à M<sup>lle</sup> Pury. Mon but était de faire connaître à ces messieurs que je n'étais pas dupe de leur apparente chasteté.

AUX PREUX CHEVALIERS DE LA DAME AU DOUX BAISER

Si dans certaine ritournelle  
 Ma muse a manqué de cervelle  
 En blessant les lois du bon ton  
 Messieurs, j'implore ici pour elle  
 Un généreux et plein pardon.  
 Elle a profané, me dit-on  
 En donnant le nom de *chandelle*



A cette flamme et vive et belle  
 A cette ardeur toujours nouvelle  
 Que le baiser d'un frais tendron  
 Allume en vous jusqu'au talon.  
 De cette offense criminelle  
 Désirant vous faire raison  
 J'ai consulté la Demoiselle  
 En lui disant tout sans façon.  
 Apprenez-moi, gente Pucelle  
 Comment on nomme, en beau jargon  
 Ce noble feu, ce brûlant zèle  
 Qui jeta plus d'une étincelle  
 Hier, autour de votre menton.  
 Serait-ce *tison* qu'il s'appelle ?  
*Flambeau d'amour* ? ou bien *brandon* ?  
 « Pour éviter toute querelle  
 « Cherchez un plus beau nom, dit-elle,  
 « Et vous trouverez *lumignon*.

Peu de momens après avoir reçu mon épigramme, M. Chaillet m'envoya, sur une carte, ce quatrain :

Benissime ! Bravo ! Filleul  
 Ton épigramme est si pointue,  
 Notre glose est si bien battue ;  
 Que pour ma part j'en prends le deuil.

Cette petite guerre fit si bien diversion au tendre engagement contracté par ces trois messieurs, que les rondeaux promis et payés d'avance ne parurent jamais : ce procédé peu loyal ne faisait pas en faveur de la galanterie de l'âge mûr et me fournit plus d'une occasion de plaisanter avec avantage et la Dame trompée et ses chevaliers trompeurs.

Il ne me parvint rien de la part de M. Gaudot quoiqu'il eut fait entendre au souper, lorsqu'on eut lu mon rondeau, qu'il ne resterait pas muet : il se ravisa sans doute ; j'en eu du regret ; quelques épigrammes, et divers couplets de sa façon que j'avais vu, me faisait désirer de recevoir son paquet aussi.

En parlant de cet avocat général rempli d'esprit, de connaissances et de talents, je me sens entraîné vers une observation bien grave, à laquelle la frivolité de tout ce qui précède ne paraissait pas me conduire. M. Gaudot aurait évité l'effrayante catastrophe qui termina dernièrement sa carrière si, content de jouir d'un sort agréable, il avait résisté aux agaceries d'une ambition sans frein. Son habileté le rendit nécessaire, lors des démêlés à l'occasion des fermes en 1767 : il entra chaudement dans les vues financières des ministres de Berlin, contre les prétentions des corporations de ce pays, qui demandaient le rétablissement de l'ancienne Régie. Jusque-là il ne faisait que son office. Mais, s'il est vrai, comme M. de Derschau, plénipotentiaire, et Michel, vice-gouverneur, l'ont dit et répété à plusieurs personnes, qu'on doit imputer à M. Gaudot seul, la disgrâce de M. le maire de Valangin, de M. le maire de la Côte et la mienne, s'il est vrai, dis-je,



que M. Gaudot insista vivement en Cour, sur la convenance politique de nous suspendre de nos charges, comme un sûr moyen d'intimider les autres conseillers d'Etat favorables à la cause des corps et communautés, alors on aurait pu le blâmer avec d'autant plus de raison que nous étions, tous trois, ses proches parents.

Les esprits, de part et d'autre, s'aigrirent à l'excès, et je dois me reprocher d'avoir pris une part beaucoup trop active dans cette lutte. La contestation entre les princes et les peuples fut portée à Berne, d'après les traités qui établissent ce canton juge de pareils démêlés. M. Gaudot après avoir soutenu, avec succès, à Berne, les intérêts de la Cour de Berlin, revint à Neuchâtel dans l'espoir de jouir, sans délai, du fruit de ses travaux, en se faisant installer dans l'éminente charge de Lieutenant de gouverneur — récompense que sa folle ambition avait recherchée, sans considérer assez qu'en parvenant, de plein saut, à dominer ainsi sur tous, il avait peu d'agréments à attendre de la disposition des esprits. Le lendemain de son arrivée, la fureur populaire se manifesta : sa maison fut investie, insultée et enfin forcée. Resté seul chez lui, délaissé de sa clientèle, singulièrement du plénipotentiaire et du vice-gouverneur, il se défendit en homme de cœur, et tua le premier assassin qui se montra. Mais les furieux arrivant en foule, il fut égorgé, après avoir avalé, goutte à goutte, pendant plusieurs heures, la coupe amère d'une mort horrible et par son genre et par les causes\*.

Si ce cahier subsiste encore lorsque mes fils ouvriront mon bureau, je les invite à donner quelque attention à ce lugubre récit, et à se souvenir d'une moralité dont l'application est journalière dans le monde : « *Régler ses passions est le conseil de la sagesse et la recette du bonheur* ».

Nous aurions mieux fait, M. Gaudot et moi, de nous en tenir à des rondeaux : Il vivrait heureux et tranquille ; et je serais en paisible exercice de mes charges.

\* Voir à ce sujet :

Georges de Pury : Un assassinat politique à Neuchâtel, *Musée neuchâtelois* 1875, pp. 199, 236, 292 ; 1876, p. 13.

Jacques Petitpierre : Un sensationnel assassinat à la Grand'rue. *Patrie neuchâteloise*, t. II, 1935, p. 255.



## TITRES DE LA FAMILLE VALLIER CONSERVÉS AUX ARCHIVES DE L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BÂLE

Le riche fonds, encore peu exploité, des Archives de l'ancien Evêché de Bâle, rapatrié en 1963 de Berne à Porrentruy, constitue une source de premier ordre, non seulement pour l'histoire de la Suisse, mais encore des pays voisins, Alsace et Franche-Comté notamment, en raison de l'étendue des possessions épiscopales jusqu'à la Révolution française et des étroites relations politiques, économiques et familiales qui existaient entre ces régions.

Un inventaire de ce dépôt a été dressé d'abord par le notaire Léonard-Léopold Maldoner, puis, d'une façon plus détaillée, par l'archiviste Amédée Membrez. Il nous a paru utile, pour l'histoire neuchâteloise, d'extraire du répertoire établi par ce dernier l'analyse des titres concernant la famille Vallier, originaire de Cressier, qui joua un rôle éminent dans le pays de Neuchâtel, en particulier avec Pierre Vallier, châtelain du Landeron et gouverneur du comté de Neuchâtel et Valangin de 1584 à 1594. La plupart de ces documents étant rédigés en allemand, l'inventaire les décrit dans cette langue. Nous en donnons ici une traduction française, sans autre commentaire.

*Noblesse inféodée, B 237/38, VALLIER*

*Un dossier (page 1)*

Contient : fiefs et biens des VALLIER à la Montagne de Diesse, 1557-1784.

1557. Liste des revenus de feu ROLAND DE VAUMARCUS à la Montagne de Diesse.

25 novembre 1558 - 28 février 1784. Titres d'inféodation, reversaux et actes relatifs à la mairie de Diesse et aux cens fonciers prélevés à Diesse et à Nods, provenant des VAUMARCUS. — Après l'extinction des VAUMARCUS, un seigneur de PRANGINS, gouverneur de Neuchâtel, allié à une VAUMARCUS, avait emprunté une somme d'argent à l'avoyer SURY, de Soleure, contre hypothèque sur la mairie et les cens fonciers mentionnés. Après le décès du sire de PRANGINS, les cautions de SURY, soit HETWIG et VALLIER, voulurent reprendre l'engagère à leur compte, la somme due à SURY n'ayant pas été remboursée. L'évêque éleva une protestation, car ni la mairie ni les cens fonciers ne constituaient des biens propres, aliénables, mais un fief épiscopal. Cependant il remit en fief mairie et cens fonciers aux VALLIER qui les conservèrent jusqu'à la Révolution française. Tableau généalogique de la famille VALLIER (N° 96) <sup>1</sup>.



1564-1576 et 1<sup>er</sup> mai 1765. Etat des biens féodaux tenus par PIERRE VALLIER à Cressier, Diesse et Nods, ainsi que des moulins féodaux et de la scierie, situés à Lamboing, propriété des VALLIER (1564-1576). Extrait des biens devant cens aux VALLIER, situés à Diesse et à Nods, fiefs épiscopaux (1<sup>er</sup> mai 1765) <sup>2</sup>.

13 avril 1614. Composition entre les VALLIER et la commune de Diesse, à la suite d'une saisie de bétail dans cette localité (JACQUES et PETRE-MAND VALLIER d'une part, et la commune de Diesse de l'autre) <sup>3</sup>.

16 novembre 1620 et 21 juin 1658. Etat des moulins et d'une scierie à Lamboing, fiefs des VALLIER. Tenanciers : en 1620, DANIEL CARREL ; en 1658, J. J. DEVAUX et J. RICHARD ; ABRAHAM ROBERT, du Locle, et ABRAHAM COSANDIER <sup>4</sup>.

2 mai 1671. Déclaration de PIERRE VALLIER en faveur de l'évêque, pour le cas d'une guerre avec Berne (conflit relatif au Val de Moutiers) <sup>5</sup>.

*Un dossier (page 2)*

9 mars et 30 octobre 1709. Requête des VALLIER, de Soleure, au sujet de recherches à entreprendre aux archives épiscopales. Elles concernent le château de Vendlincourt, les VALLIER désirant se saisir de ses dépendances en vertu des lettres d'anoblissement impériales, concédées à la famille en 1643. Au dire des anciens, des pierres provenant de cet ancien château auraient été employées pour la construction de la bergerie épiscopale à Vendlincourt. Copie des lettres de l'empereur FERDINAND, élevant PETER MINTSCHI, ancêtre des VALLIER, au rang de la noblesse, lui donnant le titre de MINTSCHI DE VENDLINCOURT (« Mintschi von Wendelsdorf »), et lui octroyant, ainsi qu'à ses descendants, les armes de la maison éteinte de WENDELSDORF <sup>6</sup>.

30 juillet 1753. Déclaration attestant que la famille VALLIER est d'ancienne noblesse, et qu'elle possède des fiefs épiscopaux nobles <sup>7</sup>.

*Imprimés* : Néant.

Robert GENEVOY,  
avec l'aimable collaboration de M. André Rais,  
conservateur des Archives de l'ancien Evêché de Bâle.

#### NOTES

<sup>1</sup> Soixante-quinze pièces en allemand.

<sup>2</sup> Onze pièces en allemand et en français, dont :

— un cahier de 105 pages intitulé :

« La reconnaissance de noble PIERRE VALLIER, écuyer de Cressier, faite en l'an 1564 et 1565 » (reprise de fief faite à l'évêque de Bâle pour possessions à Diesse, Nods et Lamboing).

— Reversal de PIERRE VALLIER, bailli (!) du Landeron, relatif à la mairie de Diesse et à des cens en fruits, en deniers et en volaille, à prélever à Diesse et à Nods (26 janvier 1570 et 25 août 1579). *Idem*, de JACQUES VALLIER (10 mars 1610). *Idem*, de LOUIS VALLIER (12 juin 1630). *Idem*, de JEAN-VICTOR VALLIER (19 juin 1655). *Idem*, de PETREMAND VALLIER (9 février 1661). *Idem*, de FRANÇOIS-JOSEPH-PIERRE VALLIER (5 juillet 1680). *Idem*, de JACQUES-JOSEPH VALLIER (29 mai 1698). *Idem*, de JEAN-CONRAD-JOSEPH VALLIER (20 novembre 1725). Actes en langue allemande.

<sup>3</sup> Une pièce en allemand, une pièce en français.

<sup>4</sup> Cinq pièces en allemand.

<sup>5</sup> Deux pièces en allemand.

<sup>6</sup> Cinq pièces en allemand.

<sup>7</sup> Deux pièces en allemand.



## BIBLIOGRAPHIE

Rolf WINIKER, *Madame de Charrière. — Essai d'un itinéraire spirituel.*

C'est en 1906 que Philippe Godet publiait son admirable étude sur *Madame de Charrière et ses amis*. Trois ans plus tard il nous faisait connaître l'essentiel de la correspondance échangée entre Belle de Zuylen et Constant d'Hermenches. Ces deux ouvrages conservent une importance capitale pour la connaissance de celle qui, installée par son mariage à Colombier, fut appelée par les Neuchâtelois de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle « la dame du Pontet ». Peu nombreux furent, à la suite des travaux de Philippe Godet, et jusqu'à une date récente, les essais importants consacrés à M<sup>me</sup> de Charrière. Qu'il me suffise de rappeler l'ouvrage de Geoffrey Scott, *The Portrait of Zélide* (1925 ; traduction française 1932), celui d'Arnold de Kerchove, *Une amie de Benjamin Constant, Belle de Charrière* (1937), l'étude faite par la baronne Constant de Rebecque, en collaboration avec M<sup>me</sup> Dorette Berthoud, sur *Les mariages manqués de Belle de Tuyll* (1940), celle de Frederick-A. Pottle sur *Boswell in Holland, including his correspondence with Belle van Zuylen* (1952). Signalons encore un autre ouvrage en anglais, mais, disons-le tout de suite, très médiocre, de Dorothy Farnum, *The Dutch Divinity* (1959). Il va de soi qu'à cette énumération bibliographique il faut ajouter un certain nombre d'essais parus dans des revues et la publication, à une ou deux reprises, de lettres inédites. C'est ainsi que dans notre *Musée neuchâtelois* ont paru, en 1963, des lettres à M<sup>me</sup> de Sandoz-Rollin, et, en 1970, des lettres au publiciste allemand Louis-Ferdinand Huber.

Ces dernières années il semble qu'un renouveau d'intérêt se soit manifesté pour la personne et l'œuvre de M<sup>me</sup> de Charrière. Les nombreux manuscrits que conserve notre Bibliothèque de la Ville sont étudiés par plusieurs chercheurs venus de l'étranger. Et, tout récemment, un jeune Soleurois, M. Rolf Winiker a consacré à Belle une étude qui mérite d'être signalée ici. L'ouvrage, intitulé *Madame de Charrière. — Essai d'un itinéraire spirituel*, a paru à Lausanne, aux éditions « L'âge d'homme ». Il s'agit, en fait, d'une thèse de doctorat ès lettres, préparée sous la direction du professeur Georges Poulet. C'est avec un vif intérêt que l'on lira cet ouvrage. L'auteur, modestement, laisse entendre qu'il n'a nullement songé à rivaliser avec Philippe Godet. Il affirme : « La vraie histoire de Belle, c'est Philippe Godet qui l'a écrite. Son œuvre en deux tomes, fruit de vingt ans de recherches les plus minutieuses et les plus amples, est une source inépuisable... » M. Winiker, certes, retrace à son tour la biographie de M<sup>me</sup> de Charrière ; mais il ne fait que l'esquisser, telle une toile de fond sur laquelle il s'applique à retracer, avec toutes les précisions désirables, l'« itinéraire spirituel » de la dame du Pontet, « tel qu'il se dégage de ses publications, de ses manuscrits et de ses innombrables lettres ».

Dans une missive à James Boswell, le futur biographe de Johnson, que Belle connut en Hollande où il suivait des cours de droit, en 1764, l'année même où



il vint rendre visite à Rousseau au Val-de-Travers, on peut lire cette déclaration : « Il faut vivre au jour la journée, consulter son cœur, les circonstances, suivre ses penchants, quand ils ne mènent pas droit au crime. » Belle, à cette date, est âgée de vingt-quatre ans ; son mariage n'interviendra qu'en 1771. Dans les quelques lignes que je viens de citer, M. Winiker voit « le vrai point de départ de l'itinéraire spirituel de Belle, l'aboutissement de sa prise de conscience : une existence qui se veut à tout prix authentique et qui, en même temps, ne veut pas être la dupe de cette volonté ». Au cours des années, Belle dut surmonter, spirituellement, bon nombre d'obstacles et de menaces, pour réussir à faire régner au plus profond d'elle-même « un équilibre intérieur », dont toute sa correspondance et ses œuvres romanesques montrent l'incessante recherche.

L'expérience que M<sup>me</sup> de Charrière a faite, d'abord, de la vie de famille en Hollande, puis du mariage et de son installation à Colombier, de l'amour (une mystérieuse aventure se situe en 1781-1782), de l'amitié enfin dans ses relations avec Benjamin Constant : tout cela, étapes d'un long itinéraire spirituel, M. Winiker l'analyse avec précision et finesse, en nous faisant connaître bon nombre de textes inédits. Il fait une très grande place aux lettres écrites par M<sup>me</sup> de Charrière ou reçues par elle. Capitales, en particulier, sont les relations épistolaires qu'elle entretint, de 1760 à 1775, avec Constant d'Hermenches. « Par leur franchise sans réserve, par leur engagement total », écrit notre critique, « ces lettres ont la valeur d'un journal intime ». Ainsi la correspondance de Belle, tout au long de sa vie, permet de fixer les étapes de son itinéraire spirituel, en même temps qu'elle éclaire divers aspects de sa création romanesque. Il n'est pas, en effet, de personnage, dans l'œuvre de M<sup>me</sup> de Charrière, qui, d'une façon ou d'une autre, ne révèle un des aspects de sa personnalité. En 1768 déjà, installée au château de sa famille, elle écrit : « Je suis à Zuylen ; il est minuit ; j'ai le cœur plein, puisque j'écris : il faut bien que mon cœur parle. » Ecrire lui est une nécessité. Sans souci de se faire une réputation de femme de lettres — et cela la distingue de M<sup>me</sup> de Staël — elle fait parler son cœur. Elle imagine de faibles intrigues et ne se soucie guère de créer des héros et des héroïnes très solidement campés. Il lui suffit de pouvoir, à travers ce qu'elle invente, prendre mieux conscience d'elle-même et de ses réactions en face des autres. Dans une lettre de 1793, elle donne à sa jeune amie, M<sup>lle</sup> L'Hardy, des conseils où sa propre expérience se révèle : « Ecrivez, écrivez ! Vous ferez une connaissance plus intime avec vous-même, quand vous vous rendrez compte de ce que vous avez fait et pensé. Vous apprécierez aussi mieux les autres en détaillant leur conduite. Ce qui peut rester encore d'un peu vague, d'un peu confus, d'un peu mal digéré dans vos jugements sur mille choses se dissipera. » Nombreux sont les exemples, dans l'œuvre de M<sup>me</sup> de Charrière, de cette élucidation d'une pensée qui cherche à se préciser grâce à « l'écriture », à l'invention de personnages et d'une intrigue romanesque. Qu'on lise, en particulier, *Trois Femmes*. Tout, dans cette « nouvelle », est né de conversations, dans le salon du Pontet, à propos de Kant et de sa « doctrine du devoir ».

En conclusion à cette brève Note, j'exprimerai à M. Winiker mes félicitations pour son étude si consciemment entreprise et menée à chef. Tout au plus pourrait-on le taquiner un peu pour avoir laissé passer quelques fautes d'impression ou d'orthographe. Mais on ne relèvera rien de bien grave.

Charly GUYOT.



Trois ouvrages, fort différents par leur contenu et leur présentation, nous paraissent devoir être présentés rapidement, en raison de leur importance, ou de leur intérêt.

C'est sous la forme d'une thèse de doctorat que M. André Jeanneret, devenu dès lors directeur du Musée d'ethnographie de Genève, a publié un solide travail sur *La pêche et les pêcheurs du lac de Neuchâtel. Etude historique et ethnographique* (Imprimerie Offset Color S. A., Genève 1967). Personne à ce jour ne s'était attaqué à un sujet aussi difficile et important, marqué par un caractère d'urgence, puisque nombre de pêcheurs âgés disparaissent sans pouvoir, ni vouloir transmettre leur expérience à de plus jeunes, et parce que les techniques et les engins traditionnels s'effacent au profit de plus modernes. Par la force des choses, la partie historique ne remonte pas au-delà de 1871 — si l'on excepte un bref rappel des confréries de pêcheurs. Tout ce qui est dit de la législation, de l'économie de la pêche, du prix du poisson, de la profession de pêcheur et de son avenir constitue une synthèse très neuve. Elle introduit parfaitement la partie ethnographique, passionnante, nourrie d'expérience et reflétant la science de l'auteur, nourrie par une sympathie compréhensive pour les pêcheurs, en compagnie desquels il a passé un temps considérable. M. Jeanneret a ainsi recueilli des matériaux d'étude et de comparaison uniques en leur genre pour le lac de Neuchâtel. Des dessins alliant la clarté, la précision et l'élégance, et des photographies documentaires bien choisies viennent à l'appui du texte, pour former un ensemble fort suggestif. La description des filets et des techniques de pêche, des hameçons, des pièges à poissons, des bateaux et du travail à terre constitue une véritable somme, enrichie d'annexes, notamment d'un glossaire d'une trentaine de pages.

Le *Guide touristique du pays de Neuchâtel et environs* (Imprimerie Centrale, Neuchâtel 1970) a été conçu et réalisé par M. Roger Beuchat, directeur de l'Office neuchâtelois du tourisme. C'est un élégant cahier de 86 pages, attirant l'œil par sa couverture rouge. Abstraction faite ici des renseignements pratiques très complets dans leur sobriété de bon aloi, nous relèverons avec plaisir la part faite aux localités anciennes, aux monuments et aux musées. De belles photographies donnent une image véridique de richesses trop négligées de certains Neuchâtelois.

Dans un domaine à la fois plus large spatialement, mais plus limité quant au sujet, le *Dictionnaire des églises* (Robert Laffont, éditeur, Paris 1971), débordant les frontières de la France, consacre son tome V<sup>D</sup> aux églises de la Suisse. On trouve là — écrites par des spécialistes, pour le grand public éclairé — des notions concises et bien illustrées sur une foule d'édifices. L'ordre alphabétique amène des rencontres imprévues, mais une carte générale, en hors-texte, permet de savoir quels sont les édifices traités pour une région donnée. Le canton de Neuchâtel fait bonne figure, en dépit de son exiguité, avec les églises de Bevaix, le Cerneux-Péquignot, Chézard-Saint-Martin, Corcelles-Cormondrèche, Engollon, Fenin, le Landeron, Môtiers, Neuchâtel, la Sagne et Valangin.

Jean COURVOISIER.

Ulrich IM HOF, *Aufklärung in der Schweiz*, Francke Verlag, Bern, 1970.

Pour la collection de *Monographies d'histoire suisse*<sup>1</sup>, le professeur Ulrich Im Hof vient d'écrire, dans une langue très claire, une synthèse concise et bien



articulée, sous le titre *Aufklärung in der Schweiz*. Le travail nous intéresse directement car, simple allié de quatre cantons, Neuchâtel joue un rôle tout à fait honorable dans le mouvement des idées en Suisse. De plus, le siècle des Lumières a rayonné d'abord à Genève et en Suisse romande, avant de passer à Bâle et à Zurich, note M. Im Hof. A côté de Turretini et de Werenfels, Ostervald joue un rôle important dans le triumvirat helvétique des professeurs de théologie ; toujours orthodoxe, le christianisme apparaît plus ouvert qu'auparavant, et l'on observe une approche de l'anglicanisme à Neuchâtel. Quant au droit naturel formé dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, il sera répandu et illustré par Barbeyrac, Burlamaqui et Vattel. Celui-ci, bien conscient de ses origines helvétiques, dépasse le fameux Grotius en étudiant le droit des gens, prêche l'égalité des grands et des petits Etats en droit et en valeur, puis donne un fondement à la neutralité. Venus après les autres grands juristes du siècle, Burlamaqui et Vattel ont la particularité de nourrir les théories juridiques des futurs Etats-Unis d'Amérique. Dans le domaine des sciences, le rôle de Neuchâtel est alors nul ; tout au plus peut-on citer Bourguet parmi les chercheurs.

Rien n'est facile pour les hommes éclairés de l'époque, en raison de la susceptibilité des gouvernants. Il faudra du temps pour que la relève des générations permette à la Société helvétique de faire son chemin, sans devoir camoufler ses vues générales sous le prétexte apparent d'études de l'histoire suisse. La venue d'un contingent neuchâtelois aux réunions plénières est tardive, mais frappe les esprits, au moment où le pasteur Pierre-Frédéric Touchon fait un discours sur le bonheur d'être suisse (1797). Trop modeste et tardive à côté de l'efficace Société économique de Berne, la Société d'émulation patriotique de Neuchâtel (dès 1791) n'a pas été retenue. M. Im Hof cite en revanche la création de loges maçonniques au Locle et à Neuchâtel, à une époque où ces clubs étaient bloqués en Suisse alémanique. En une comparaison audacieuse et bien actuelle, l'auteur estime que les sociétés à but d'étude et de développement du XVIII<sup>e</sup> siècle correspondraient aujourd'hui à celles qui entreprennent l'aide au Tiers-Monde.

Dans les hautes écoles, l'instruction ne vise qu'à la formation des pasteurs. On assiste aussi à une émancipation de la femme, restée très souvent une simple maîtresse de maison. La correspondance entre Rousseau et Isabelle Guyenet, et le cercle littéraire animé par M<sup>me</sup> de Charrière viennent à l'appui de cette constatation de l'auteur. Parmi les revues, le *Mercur suisse*, de Neuchâtel, seul à paraître cinquante ans sous divers noms, dès 1732, fait bonne figure. On s'étonne un peu de l'oubli de la Société typographique de Neuchâtel, alors que sont citées celles de Berne, de Coire et d'Yverdon. Malgré les attaques de rationalistes comme Iselin, les Suisses partisans des idées patriotiques de Rousseau vont voir le philosophe pendant sa retraite au Val-de-Travers.

Cet aperçu, volontairement limité à un secteur très régional du siècle des Lumières, tend simplement à montrer la richesse du petit volume nuancé et bien informé du professeur Im Hof. Nous l'avons vu, avec plaisir, citer dans la bibliographie l'article de M<sup>lle</sup> G. Berthoud sur les « Neuchâteloises du siècle de Voltaire et de Rousseau », et le classique « Madame de Charrière » de Philippe Godet. L'omission de « La vie intellectuelle ... H. D. de Chaillet » de M. Charly Guyot nous a en revanche surpris.

Jean COURVOISIER.



Johannes J. MANZ, *Emer de Vattel, Versuch einer Würdigung*, Zürich, Schulthess Polygraphischer Verlag, 1971, XVIII, 189 pages.

Dans sa bibliographie, l'auteur de cette thèse de doctorat en droit, présentée à l'Université de Zurich, signale pour les quinze dernières années une dizaine d'ouvrages et articles consacrés entièrement ou partiellement au *Droit des gens* de Vattel, ainsi que trois nouvelles traductions en allemand, polonais et japonais. Cela suffit déjà à montrer que l'ouvrage de notre compatriote, paru en 1758, continue à retenir l'attention des spécialistes du droit international.

La belle étude de M. Manz en est une nouvelle illustration. Après avoir présenté d'une manière fort sympathique la vie et l'œuvre de Vattel, il cherche à dégager sa conception générale du droit naturel et du droit des gens ; puis il consacre d'importants développements à deux principes fondamentaux de Vattel, celui de la liberté individuelle et celui de la souveraineté des Etats, et il montre qu'ils n'ont rien perdu de leur actualité. L'ouvrage se termine par une appréciation d'ensemble, de laquelle il résulte que le *Droit des gens* de Vattel peut encore être lu avec profit en raison de la valeur durable de certains de ses principes.

Ajoutons que M. Manz a rédigé son étude avec beaucoup de soin, sur la base d'une information étendue et avec un souci constant d'objectivité, malgré la sympathie qu'il éprouve pour la personne et les idées de notre illustre compatriote.

Henri THÉVENAZ.

#### NOTE

<sup>1</sup> Monographies publiées par la Société générale suisse d'histoire, déjà signalées dans notre revue en 1968.



## CHRONIQUE

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE  
DU CANTON DE NEUCHÂTEL

*Séance administrative tenue au château de Valangin,  
samedi 12 juin 1971*

« Chaque année, à la même époque, les membres de la Société d'histoire font l'escalade de leur château dans l'intention de renouer avec le passé et de revenir aux sources. En escaladant ce haut lieu, nous nous donnons l'impression de remonter dans le temps. »

C'est ainsi que M. Philippe Gern, président, ouvre, à 16 heures, la séance administrative de la Société d'histoire et d'archéologie, souhaitant une cordiale bienvenue aux fidèles participants qui occupent tous les sièges de style de la Salle des Chevaliers, et donnant ensuite lecture des noms des personnes absentes qui ont tenu à se faire excuser. Puis l'assemblée se lève pour honorer la mémoire des vingt-et-un membres de la Société décédés au cours du dernier exercice et dont les noms viennent d'être rappelés.

Le président tient à évoquer très particulièrement la mémoire de M. Léon Montandon, ancien archiviste de l'Etat, entré dans la Société en 1910, membre du Comité pendant quarante-huit ans, spécialement comme secrétaire pendant trente ans et président de 1935 à 1938. Son activité considérable a grandement contribué à l'essor de la Société d'histoire, dont il était la mémoire vivante. Ses nombreux travaux historiques lui valurent le titre de docteur honoris causa décerné par l'Université de Neuchâtel. Dans l'index de la Table du *Musée neuchâtelois*, on relève sous ses initiales L. M. ou sous son nom plus de quatre cent quarante renvois à des articles, notes, comptes-rendus et chroniques. Son érudition lui a permis d'aborder les sujets les plus divers de notre histoire neuchâteloise.

Cet homme de cœur, toujours aimable et serviable, malicieux parfois mais d'une humilité vraie, pensait se retirer du Comité en 1972 après cinquante ans d'activité ; il n'a malheureusement pas pu atteindre ce jubilé.

Le *procès-verbal* de l'Assemblée du 13 juin 1970 a paru dans la Chronique de l'année 1970, adressée à tous les membres ; il est adopté tacitement, avec des remerciements à son rédacteur, M. Paul Grandjean.

*Rapports annuels.* Résumant l'activité de la Société d'histoire, le président rappelle le travail que M. Rémy Scheurer a présenté à Valangin, il y a un an, sur *L'enfance de Louis XIII* analysée à travers le volumineux journal du médecin du roi, Jean Héroard, ainsi que la conférence érudite de M. Jean Courvoisier,



lors de la fête d'été à Noiraigue, le 12 septembre 1970 ; cette importante contribution à l'histoire du tracé de la Clusette a été publiée dans le *Musée neuchâtelois*.

Le Prix Bachelin de littérature a été attribué, en 1970, à M. Pierre Chappuis pour son œuvre poétique et littéraire.

Aucun événement très important n'a marqué l'activité du Comité au cours des derniers mois. Cependant l'un ou l'autre de ses membres a participé aux manifestations de caractère historique qui se sont déroulées dans le canton, ou a représenté la Société d'histoire à quelques-unes des réunions des sociétés sœurs.

A part le beau guide du château de Valangin, dû aux soins de M. Jean Courvoisier, aucune autre publication n'est venue enrichir nos séries. Le Comité a examiné plusieurs manuscrits et a retenu celui qui portera le N° 5 de nos Cahiers, soit un travail de M<sup>lle</sup> Jeannine Guibert sur *L'affaire du chancelier Hory*. Sa parution est prévue pour l'automne 1971 tandis que la *Bibliographie d'histoire neuchâteloise*, de M. Claude-Alain Clerc, sera vraisemblablement publiée en 1972.

Après quatre ans de présidence M. Gern, dresse un bilan des réalisations et des insuccès de la Société pendant cette période. La principale préoccupation du Comité a été le château de Valangin. Grâce aux soins incessants du conservateur, à la participation de l'Etat et à la contribution volontaire des membres de la Société, des améliorations heureuses ont déjà sensiblement modifié l'allure du musée. L'appartement du concierge a été refait ; l'électricité a été posée dans toutes les pièces. Enfin un travail de longue haleine a été accompli par M. Fernand Loew : l'inventaire et la description de chaque objet déposé au château. Les travaux d'installation du chauffage général seront entrepris par l'Etat dans le cadre de la restauration de tout l'édifice. Afin de préserver tant bien que mal les collections de l'humidité, de la pourriture et de la rouille, il faudra se résoudre à fermer le château en hiver.

Tout en souhaitant un contact plus régulier avec les autorités chargées de la conservation des monuments, le président se réjouit du succès de l'intervention au sujet de la conservation du pont à l'entrée sud de Valangin, où de gigantesques travaux routiers sont en cours. Constatant que le Comité a été partiellement renouvelé au cours de ces dernières années, M. Gern remercie particulièrement M. Paul Grandjean qui se retire après vingt ans de présence au Comité, dont quinze années pendant lesquelles il a rédigé sans interruption les procès-verbaux des séances du Comité et assuré la publication des Chroniques annuelles de la Société d'histoire, grâce à la précision desquelles tous les membres ont été tenus au courant des diverses activités.

Le président sortant rappelle aussi le travail du trésorier, M. Maurice Herschdorfer, ainsi que celui de M<sup>me</sup> Marguerite Matthey-Doret, chargée de la tenue du fichier des membres et de la rentrée des cotisations annuelles ; son exactitude naturelle et sa conscience professionnelle se heurtent malheureusement à la négligence d'un noyau de mauvais payeurs ; aussi le Comité a-t-il décidé, qu'après un second rappel, les sociétaires qui n'auraient pas versé leur contribution seraient considérés comme démissionnaires.

« Les présidents changent, mais le secrétaire reste. M. Henry L'Hardy représente l'élément de stabilité et de continuité au sein du bureau. Sa serviabilité nous a été d'un grand secours », déclare M. Gern qui ne saura assez dire aussi



tout ce que la Société d'histoire doit à M. Fernand Loew, pour l'immense travail accompli dans *son* château ; c'est un privilège de pouvoir collaborer avec le conservateur qui œuvre avec patience et une science éprouvée, dans des conditions parfois désespérantes en raison de l'état des lieux.

Pour tout ce qu'ils font pour l'entretien et l'amélioration du château, M. et M<sup>me</sup> Stucker, les gardiens-concierges, ont aussi droit à des sentiments de reconnaissance bien mérités.

Quelques mutations interviennent dès maintenant au sein du Comité. M. Jean-Pierre Jelmini accède à la présidence, et M. Rémy Scheurer assumera la vice-présidence. Le nouveau secrétaire des verbaux sera M. André Bandelier.

Du rapport de la section du Littoral — présidée par M<sup>me</sup> Françoise Fahrny — sont tirés les renseignements suivants relatifs à la saison 1970-1971. Six conférences ont été offertes aux membres :

Les événements de 1870-1871 et les Autorités neuchâteloises, par M. Alfred Schnegg, archiviste de l'Etat.

Faune néolithique et problèmes de domestication, par M. Louis Chaix, paléontologiste, de Genève.

La Bible au Pays de Neuchâtel, par le pasteur Jean-Pierre Barbier qui présente, à la Bibliothèque des pasteurs, les précieux volumes qui y sont renfermés.

La campagne de l'armée de l'Est (1870-1871), par M. Eddy Bauer, professeur d'histoire à l'Université de Neuchâtel.

L'habitation néolithique, par M. Alain Gallay, archéologue de Genève.

La protection des monuments et des sites dans le canton de Neuchâtel, par M. Roger Vionnet.

L'excursion traditionnelle de printemps conduisit, dans le Jura bernois, près d'une centaine de participants qui firent connaissance des vitraux modernes placés dans de nombreuses églises.

Pour la section de la Chaux-de-Fonds — présidée par M. Pierre Robert-Tissot — la saison 1970-1971 a été marquée par une nette reprise d'activité, amorcée du reste au cours de l'année précédente. Une étroite collaboration s'est instaurée tant avec le Club 44 qu'avec la section du Locle. Les conférences offertes aux membres ont porté sur :

La protection des monuments et des anciennes localités dans le canton de Neuchâtel, par M. Roger Vionnet.

Quand nous étions Prussiens, par M. Ch. Thomman.

Cela se passait à la Chaux-de-Fonds, par M<sup>e</sup> Arnold Bolle.

Vie et mœurs des Montagnons, par M. André Tissot.

Akhenaton, le destin d'un hérétique, par M. Jacques-Edouard Berger, égyptologue éminent auquel avait fait appel le Club 44.

Les Bourbakis et le Locle, par M. François Faessler.

Pour clôturer l'activité des sections des Montagnes, une séance aux Bulles (avec souper) a permis de visiter la chapelle de l'endroit, et d'entendre avec plaisir M. Charly Ummel évoquer la vie des anabaptistes dans les Montagnes neuchâteloises.

*Château de Valangin.* M. Fernand Loew, conservateur, rappela les travaux de rénovation qui sont à l'étude, particulièrement l'installation du chauffage qui



permettra de remédier aux dégradations dues à l'humidité. Grâce à la contribution financière de l'Etat de Neuchâtel et à la générosité des membres de la Société d'histoire, d'heureuses améliorations ont été apportées au musée ; des vitrines se dressent dans les corridors qui ne sont plus des lieux de passage vides ; des salles ont été repeintes et des réserves ont été construites dans les combles.

En 1970, 5800 personnes ont visité le château. Un groupe d'élèves de l'Ecole normale cantonale suit actuellement un cours d'histoire basé en partie sur les objets exposés. M. Loew remercie les personnes qui ont fait des dons importants au Musée de Valangin. Il sait gré aussi à M<sup>me</sup> Stucker, à l'intérieur, et à M. Stucker, à l'extérieur, qui s'efforcent de maintenir le château en bon état et qui réservent le meilleur accueil aux visiteurs.

*Comptes 1970.* Présentés par M. Maurice Herschdorfer, trésorier, ils se résument comme suit :

|                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| Fonds ordinaire . . . . .        | Fr. 30.071,35  |
| Fonds Auguste Bachelin . . . . . | » 12.387,85    |
| Fonds Antoine Borel . . . . .    | » 10.000.—     |
| Fonds Jaquet-Droz . . . . .      | » 12.197,35    |
| Fonds Fritz Kunz . . . . .       | » 6.402,90     |
| Fonds des publications . . . . . | » 55.443,70    |
| Fortune de la Société . . . . .  | Fr. 126.503,15 |

représentant une augmentation de Fr. 860,20 sur l'exercice 1969.

M. Herschdorfer constate avec satisfaction que les finances de la Société se présentent bien dans l'ensemble, même si le Fonds ordinaire a enregistré un déficit de 1022 francs 30.

Comme le projet de budget pour 1972 prévoit un léger déficit, l'assemblée accepte que la cotisation annuelle passe de 8 francs à 10 francs, sur la proposition d'un Comité tout à la fois prudent, mais bien décidé à assumer les charges causées par la mise en valeur et par l'entretien des collections de Valangin.

Les rapports annuels du président du Comité, des présidents des sections du Littoral et de la Chaux-de-Fonds, du conservateur du château de Valangin, du trésorier et des vérificateurs des comptes sont approuvés à l'unanimité.

*Réception de nouveaux membres.* Vingt-sept candidats présentés par le président sont admis par acclamations au sein de la Société dont l'effectif, en légère augmentation, atteint actuellement 895 membres.

Il s'agit de M<sup>mes</sup> Miette Porchet, Odette Steiner, Jeannine Robert-Challandes, Claude Jaquet, Eric Bubloz, Maryse Kaldas, Robert Moser, Daisy Richner, M<sup>lle</sup> Marie Leuba, MM. E.-A. Müller, Maurice Blanc, Georges Montandon, Jean-Paul Robert, Edouard Brechbühler, Marcel Perrenoud, André Dubois, Claude Jaquet, Charly Ummel, André Cosandai, Dieter Tobisch, Pierre-Antoine Aellig, Robert Moser, Samuel Vuille, Paul-André Humberst, Jean-Claude Bolliger, Jean-Claude Vial et Georges Nardin.

*Nomination des vérificateurs des comptes.* Les deux vérificateurs, MM. Fritz Steudler et René Favre, sont confirmés dans leurs fonctions, de même que M. Paul-Albert Piaget, suppléant.



*Fête d'été.* Elle se déroulera à Saint-Aubin, le samedi 11 septembre 1971, et permettra aux participants d'effectuer une balade historique et préhistorique à travers la Béroche.

*Prix Fritz Kunz.* M<sup>me</sup> Françoise Fahrny, présidente de la section de Neuchâtel, rapporte au nom du jury qui a décerné le Prix Fritz Kunz 1971 à M. Eddy Bauer, professeur d'histoire, pour le travail qu'il a présenté — au château de Colombier, le 28 janvier — sur le Centenaire de l'internement de l'armée du général Bourbaki. L'assemblée applaudit le conférencier, qui est malheureusement hospitalisé, mais que M<sup>me</sup> Fahrny a mis au courant de cette bonne nouvelle lors de la visite qu'elle lui a rendue pour le féliciter, et lui adresser les meilleurs vœux des membres de la Société d'histoire.

*Divers.* Peu après 17 heures et en guise de point final à cette assemblée remarquablement dirigée, M. Jean-Pierre Jelmini se fit l'interprète de tous les participants pour remercier chaleureusement M. Philippe Gern, président sortant.

#### *Le Musée national suisse, aujourd'hui et demain*

Après la présentation d'un court métrage en couleurs intitulé *Rencontres*, M. Claude Lapaire, conservateur au Musée national, présenta avec beaucoup d'aisance un travail suivi très attentivement sur *Le Musée national suisse, aujourd'hui et demain*.

Créé en 1890 par décision des Chambres fédérales et inauguré en 1898, le Musée national a pour mission de recueillir, de conserver et de présenter au public tout ce qui constitue la richesse et la diversité des cultures de notre pays.

Mais il est déjà bien tard lorsqu'il est créé! Beaucoup de pièces de grande valeur ont passé dans les musées importants de nombreux pays étrangers. Il s'agit donc de stopper l'exode puis de s'efforcer de récupérer tout ce qu'il est possible d'obtenir à l'étranger et de rapatrier œuvres d'art et objets divers. Non seulement il faut rester prêt à intervenir pour attraper ce qui se trouve dans des collections privées, mais il faut aussi trouver les fonds nécessaires aux achats qui se révèlent être de première urgence.

Le Musée national suisse permet de présenter, dans un centre, une synthèse de ce qui se trouve aussi dans les musées cantonaux ou régionaux, musées qui ne peuvent être tous visités par l'ensemble de la population.

Sur les 500.000 objets les plus divers que possède le Musée national, 120.000 sont exposés en permanence, tandis qu'une quantité d'autres font l'objet d'expositions temporaires ou d'expositions par roulement. Beaucoup d'objets intéressants, par ailleurs, sont en prêt constant dans de nombreux musées ou bâtiments administratifs qui désirent posséder du mobilier de style.

En collaboration avec d'autres musées, un effort est actuellement entrepris pour la récupération des anciens drapeaux.

Si le bâtiment et le terrain appartiennent à la Ville de Zurich, tous les objets et tout le matériel sont propriété de la Confédération. La surface d'exposition, soit 7000 mètres carrés, est toujours la même qu'au départ où l'on pouvait compter 10.000 objets. Des projets d'agrandissement sont à l'étude car les champs d'activité



sont très variés, et il y a maintenant un siècle d'histoire de plus à montrer au public. Depuis 1955, l'entrée au Musée national est gratuite ; il est à noter que la permission de photographier existe.

Les collections d'étude sont réparties dans les caves, dans les combles et dans des endroits dispersés de la Ville de Zurich. Le travail scientifique, les campagnes de fouilles, les travaux de laboratoires ainsi que l'élaboration des revues historiques se font difficilement dans de telles conditions. Mais d'intéressantes réalisations permettent de dire que les efforts tentés pour atteindre un nouveau public portent leurs fruits : visites guidées gratuites par groupes, impression de guides en quatre langues, cahiers illustrés traitant de sujets particuliers.

Les statistiques ne disent rien sur la qualité des visiteurs, ni sur les raisons de leurs visites, ni sur les raisons évoquées par tous ceux qui n'éprouvent pas le désir de visiter !

Aussi des expériences sont-elles en cours pour entrer en dialogue avec les écoles afin que les musées, en général, et leurs collections soient utilisés de manière pratique et pédagogique... et non seulement visités en vitesse lors d'excursions scolaires qui bien souvent manquent leur but.

Certes il reste encore bien des solutions à trouver pour actualiser le rôle d'un musée dans la vie culturelle de la société. Mais la foi communicative de M. Lapaire est garante du succès futur. Aussi la Société d'histoire organisera-t-elle, en octobre prochain, une visite commentée du Musée national suisse de Zurich et ses membres, d'ores et déjà, sont convaincus qu'ils en retireront un plaisir total.

A l'issue de l'assemblée de printemps, un souper aux chandelles — fort bien organisé par M. Jean-Pierre Jelmini — a été servi à l'Hôtel du Château. Les participants y ont trouvé entière satisfaction ; ils ont particulièrement applaudi l'entrée en musique offerte par trois élèves du Gymnase de Neuchâtel qui jouèrent un trio de Haydn.

Paul GRANDJEAN.

#### XCVII<sup>e</sup> FÊTE D'ÉTÉ, A SAINT-AUBIN - SAUGES

*samedi 11 septembre 1971*

Il est à peine plus de 14 heures 30, lorsque M. J.-P. Jelmini ouvre la 97<sup>e</sup> fête d'été de la Société d'histoire, dans la salle du cinéma Pattus à Saint-Aubin.

Il salue M. René Chevalley, président de commune de Saint-Aubin - Sauges, M. Gustave Ravussin, secrétaire de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie et M. André Antonietti, le conférencier du jour. Il transmet ensuite à l'assemblée les excuses que lui ont fait parvenir MM. François Jeanneret, conseiller d'Etat, Louis-Edouard Roulet, au nom de la Société d'histoire de la Suisse romande, Rémy Scheurer, André Bandelier, Maurice Herschdorfer et François Faessler, tous membres du comité cantonal empêchés de participer à la fête d'été. M. Jelmini relève également l'absence de M. Pierre Robert-Tissot, président de la section de la Chaux-de-Fonds, retenu à l'hôpital par une très grave maladie. Il lui adresse, au nom de toute la société, des vœux pour un complet rétablissement.



C'est ensuite M. René Chevalley qui prend la parole pour apporter à la Société d'histoire le message du Conseil communal. Il brosse un tableau fort réjouissant du petit « canton » que forme la Béroche à l'ouest du vignoble neuchâtelois. Rappelant la formation de la « Paroisse » qui devait donner son nom à la région sous les formes successives de « Perroche » et de Béroche, M. Chevalley saute rapidement les étapes historiques pour décrire la vie prospère d'aujourd'hui. Des horticulteurs aux viticulteurs, des penduliers aux constructeurs de voiliers en passant par les fabricants de freins et les micromécaniciens, le peuple laborieux de la Béroche contribue à répandre en Suisse, en Europe et jusqu'à Cap Kennedy la qualité du label helvétique.

Dans ses remerciements M. Jelmini souligne à quel point il tient à joindre le passé au présent lors des fêtes d'été, créées d'abord pour maintenir un contact régulier entre les amateurs d'histoire et les lieux qui ont servi de cadre aux événements qu'ils étudient. Enchaînant sur ce thème le président propose à ses auditeurs un bref exposé de toponymie dans lequel il tente de déterminer l'origine des noms de localités de la Béroche. Avant d'entrer vraiment dans son sujet, il prévient l'assistance de la relativité des conclusions auxquelles il est arrivé. Les étymologies sont souvent confuses et les interprétations qu'on en donne varient parfois si largement, qu'on en vient à douter de l'honnêteté de leurs auteurs.

Sans doute possible, *Saint-Aubin* tire son nom du patron de l'église paroissiale. Les mentions premières que l'on retrouve de ce village poussent même le détail jusqu'à dire *Saint-Albin sur le Lac* pour permettre la distinction d'avec le Saint-Aubin de la Broye. *Sauges* est un ancien nom du saule, tout comme *Vernéaz* est un aboutissement du vieux mot gaulois *vernos* désignant l'aulne.

Il est difficile de dire, en revanche, de quelle origine Vaumarcus tire son nom, mais de toute manière il faut écarter irrévocablement l'étymologie factice de *vallis Mercurii* et l'explication chancelante de *vallis marcua*, vallée située aux marches du canton. La formation la plus probable reste *vallée* d'un certain *Marcus* ou *Markold*, noms attestés à l'époque gallo-romaine.

La terminaison *ens* de Fresens marque certainement l'appartenance du territoire aux descendants d'un burgonde dont le nom pourrait être *Frîgis*. Quelques corrélatifs français appuient cette thèse. Ainsi *Fraisans* dans le Jura.

*Montalchez* serait la *montagne d'Alchérius* — le nom est également attesté — le *Devens*, le pré *déjendu* jusqu'au ramassage du regain ; *Gorgier* la terre de *Gordius*, ou *fundum gordiacum*. Ici encore M. Jelmini condamne sans équivoque l'étymologie populaire qui voudrait faire de *Gorgier* une paroisse dont l'église aurait été dédiée à *Saint-Georges*. Les lois de la phonétique empêchent totalement le passage de *Georges* à *Gorgier*, et, d'autre part, les noms de lieux rattachés à un saint du martyrologe conservent toujours le souvenir du titre qu'on lui donnait, même sous une forme évoluée comme *Saignelégier* (de Saint-Légier) ou *Domdidier* (de Dom Didier).

*Réception de nouveaux membres.* Par acclamations treize nouveaux membres sont reçus dans la société ; ce sont M<sup>mes</sup> Charles Haemmerli, Neuchâtel ; Suzy Jeannin, Neuchâtel ; Eliette van Osselt, la Chaux-de-Fonds ; Albert Steudler, Saint-Aubin ; Rémy Thorens, Neuchâtel ; M<sup>lle</sup> Huldy Bachmann, Neuchâtel ; MM. Philippe Bendel, Areuse ; Jean-Marie Bidet, Montmollin ; Charles Haemmerli,



Neuchâtel ; René Humair, Neuchâtel ; Jean Junod, Neuchâtel ; René Petitpierre, Neuchâtel ; Alexis Reymond, Peseux.

*Prix Bachelin.* Son ouvrage *Aspects des relations franco-suissees au temps de Louis XVI — Diplomatie-Economie-Finances*, paru en 1970 dans la collection *Le passé présent*, aux éditions de la Baconnière, a valu à M. Philippe Gern, l'attribution, par un jury unanime, du huitième Prix Bachelin d'histoire. Le président, en l'absence du rapporteur M. Louis-Edouard Roulet, lit l'éloge du lauréat et de son œuvre avant de lui remettre le prix.

Il est grand temps d'interrompre la séance mais, contrairement à l'habitude, ce n'est pas pour un simple entracte. Sous un ciel menaçant les participants gagnent les autocars et les voitures qui vont les emmener, en un impressionnant cortège, à travers les coteaux de la Béroche. Au premier arrêt, la pluie est de la partie. Conduits par M. Antonietti, une cinquantaine d'archéologues tenaces, bravant les intempéries, visitent une ancienne carrière romaine d'où les blocs de rochers étaient acheminés par bateau vers Avenches. Puis, par Concise, la longue colonne escalade les contreforts du Jura, dépasse la redoute des Bourguignons et le pont Porret sans pouvoir s'y arrêter à cause de la bruine persistante, pour rejoindre finalement Saint-Aubin, en jetant un coup d'œil à travers les fenêtres embuées sur les menhirs du Devens et le profil du château de Gorgier. La bonne humeur suppléa le soleil défaillant et chacun se déclara enchanté.

Après avoir regagné la salle obscure du cinéma Pattus, l'assemblée prête une oreille attentive à l'exposé de M. André Antonietti, intitulé *La Béroche, de la préhistoire à l'histoire*. S'attardant plus volontiers sur la préhistoire qu'il connaît mieux, M. Antonietti établit la chronologie des divers peuples qui colonisèrent successivement la région de la Béroche. Ici comme ailleurs la grande révolution fut le passage d'une économie parasitaire, chasse, pêche et cueillette, à une économie plus constructive, agriculture, élevage, domestication. C'est l'époque dite néolithique qui vit s'accomplir ces changements. Parmi les vestiges les plus intéressants laissés par les populations préhistoriques, M. Antonietti souligne l'existence de témoins de la vie spirituelle, dolmens ou menhirs ; notre région en a conservé un certain nombre. L'âge du bronze n'est que très faiblement représenté, surtout si on le compare à l'âge du fer qui lui fait suite, période qui a vu choisir la Tène et Cortaillod comme sites éponymes. M. Antonietti rappelle pour conclure que Celtes et Burgondes marquent les dernières invasions de notre territoire. Une dizaine de très beaux objets, haches, pointes de flèches, et marteaux appartenant à la très riche collection personnelle du chercheur infatigable qu'est M. Antonietti, sont ensuite exposés à l'assemblée qui quitte la salle pour gagner l'ancien chantier naval, où la commune offre le traditionnel vin d'honneur.

C'est à l'Hôtel Pattus, comme en 1866 déjà, que la Société d'histoire prend l'excellent repas qui, dans une ambiance amicale, couronne la sortie d'automne.

L'absence de soleil ne ternira sans doute pas trop le souvenir de la fête de Saint-Aubin.

Intérim.



## RAPPORT DU PRIX AUGUSTE BACHELIN

Il y a onze ans, en 1960, M. Philippe Gern s'attaquait pour la première fois sérieusement au problème du renouvellement de l'alliance entre la France et les Cantons (1777). Le domaine était insuffisamment défriché. La seule étude traitant de ce sujet — une thèse de l'Université de Zurich parue au début du siècle — ne donnait pas satisfaction. Visiblement, l'auteur avait ignoré une partie des documents français, laissant dans l'ombre les aspects économiques et financiers. Il y avait dans ces zones mal éclairées de quoi stimuler la curiosité et le zèle d'un historien. Philippe Gern s'est piqué au jeu, dès qu'il est apparu que la partie ne se livrerait pas exclusivement sur le terrain choisi au départ. Le sujet n'était limité dans le temps qu'en apparence. On ne pouvait l'extraire que d'un contexte beaucoup plus vaste : d'où une modification du titre devenu : *Aspects des relations franco-suissees sous Louis XVI — Diplomatie, économie, finances*.

Achevé, le travail se présente à la fois sous forme d'une thèse universitaire et d'un volume bien joliment présenté dans la collection *Le passé présent* (aux éditions de la Baconnière). Trois parties :

- Les relations franco-suissees de 1712 à 1774,
- Le renouvellement de l'alliance de 1777,
- Les fruits de l'alliance.

La première partie est utile. Elle permet, dès le début, de nouer les fils. Certes, Philippe Gern ne fait que survoler les règnes du Roi-Soleil et du Bien-Aimé, corrigeant par-ci, par-là, d'une touche rapide et grâce à une documentation de première main, des affirmations douteuses que la tradition avait fini par accréditer. Les observations sur la Paix d'Aarau sont d'une pertinence rare. Elles infirment le jugement de ceux qui se félicitaient un peu vite de la prétendue générosité des protestants.

Quels que soient les mérites de cette introduction de quarantes pages, ils ne sont guère comparables à ceux de la deuxième partie. Ici, Gern met dans le mille. Renonçant à étudier le renouvellement de l'alliance en fonction de l'histoire suisse seulement, il a remplacé les négociations diplomatiques dans leur contexte français : assurément la bonne méthode. — Elle permet de comprendre, qu'en définitive, c'était à Versailles qu'on favorisait ou freinait les démarches, parce que, ce qui demeurait en deçà du Jura une pomme de discorde, au-delà se transformait en figurine utilisable sur l'échiquier européen.

Or, dès 1774, la constellation européenne reflète l'éclat de la réconciliation des Habsbourg et des Bourbons. Réconciliation ou nouvelle manœuvre ? Les fastes du mariage de Marie-Antoinette et de Louis XVI à peine évanouis, les cabinets s'interrogent. C'est précisément dans ce contexte que s'inscrit le renouvellement



de l'alliance, comme aussi dans celui de la révolte des colons anglais du Nouveau-Monde qui, par la Déclaration de Virginie, jettent les bases d'un nouvel Etat. De tout cela, on ne savait rien à Altdorf, presque rien à Lucerne, mais on n'ignorait pas que le renouvellement devait permettre de régler de très vieux comptes, politiques avec Berne et Zurich, financiers avec le trésorier du roi. Quand des négociations traînent pendant des années, elles apportent le meilleur et le pire : le meilleur, c'est-à-dire le dégagement des lignes de force d'une politique fondamentale ; le pire : l'intrigue, les pots-de-vin, les compromissions. Dans ce petit monde de promesses offertes ou arrachées, d'influences exercées ou subies, de marchandages spontanés ou négociés, Gern se meut avec une aisance qui ne doit rien à son tempérament, mais tout à sa maîtrise du sujet.

La troisième partie sera sans doute appréciée à sa juste valeur par les historiens du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ici, tout est neuf, surprenant. Avec la précision d'un horloger de nos montagnes, Gern démontre le mécanisme du service financier du roi en Suisse. On fait la connaissance des administrateurs, on examine le budget réservé aux Liges, on analyse le système comptable, on découvre le régime compliqué des rentes et des pensions. Pas d'argent, pas de Suisses ? L'auteur de la thèse reprend l'affirmation si souvent colportée et, sans parti pris aucun, l'étudie à la lueur des sommes dues aux Confédérés par la couronne.

Le chapitre suivant, celui qui traite du sel, repose également sur une documentation entièrement inédite. Salines de Franche-Comté, de Lorraine, de Peccais ou de Savoie nous livrent leurs secrets : fermes, extractions, prix, ventes, transports, taxes, livraisons. Puis vient, au chapitre 3, l'étude des privilèges des commerçants suisses en France. Etude d'un grand intérêt : pour la première fois seront publiés des chiffres détaillés qui, à la veille de la Révolution, concernent l'importation ou l'exportation des marchandises les plus diverses, allant du fromage d'Emmental à la peau de lapin. Avec la même minutie, l'auteur met au jour les mille et un rouages de l'intense négoce qui lie notre économie à la foire de Lyon, moins rayonnante qu'aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, mais demeurée importante pour la Confédération.

L'ouvrage de Philippe Gern n'est pas toujours d'une lecture facile. Bien rédigé, il ne peut éviter d'user parfois d'un langage qui s'adresse au spécialiste. A ce titre, il signifie une contribution importante à la connaissance de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle helvétique.

Signalons, en fin de rapport, que le problème de l'inclusion de la Principauté de Neuchâtel dans le traité a été analysé dans un important article du *Musée neuchâtelois*.

En décidant à l'unanimité de remettre le Prix Auguste Bachelin à M. Philippe Gern, les membres du jury ont tenu à souligner les mérites d'une étude de valeur. Par un heureux concours de circonstances, l'auteur du livre se trouve être également l'ancien président de la Société d'histoire. C'est dire que M. Philippe Gern joint à ses qualités de chercheur infatigable et méthodique le sens du dévouement et de l'administration. Il a donc droit, non seulement à nos félicitations, mais aussi à notre reconnaissance.

Louis-Edouard ROULET.



# TABLE DES MATIÈRES DE L'ANNÉE 1971

TROISIÈME SÉRIE - HUITIÈME ANNÉE

|  | <i>Pages</i> |
|--|--------------|
| Rapport du Conseil administratif à l'assemblée générale de la commune d'Auvernier, du 29 janvier 1872 . . . . .                  | 122          |
| <i>Bauer, Eddy</i> . Le calvaire de l'armée de l'Est . . . . .   | 27           |
| <i>Clottu, Olivier</i> . Joseph Jacot Guillarmod (1603-1698), lieutenant-colonel au service de Danemark . . . . .                | 132          |
| <i>Courvoisier, Jean</i> . Enquête sur les bateaux de transport neuchâtelois en 1815   | 159          |
| <i>Du Pasquier, Alfred</i> . Carnets d'Alfred Du Pasquier . . . . .  | 91           |
| <i>Du Pasquier, J. Thierry</i> . La capitulation du régiment suisse Du Pasquier au service de la Sardaigne (1733-1737) . . . . . | 150          |
| <i>Furrer, Henri</i> . Lettre du lieutenant Henri Furrer . . . . .   | 121          |
| <i>Genevoy, Robert</i> . Titres de la famille Vallier conservés aux archives de l'ancien Evêché de Bâle. . . . .                 | 288          |
| <i>Henriod, Rose</i> . Souvenirs de Rose Henriod . . . . .   | 98           |
| <i>Kurz, Hans-Rudolf</i> . Quelques considérations générales sur la guerre de 1870-1871 . . . . .                                | 6            |
| <i>Martin, Colin</i> . La trouvaille monétaire de Dombresson . . . . .   | 219          |
| <i>Martin, Louis</i> . Souvenirs de Louis Martin . . . . .   | 77           |
| <i>Michaud, Jean-Pierre</i> . Les noms de lieux de Bôle . . . . .  | 173          |
| <i>Perregaux, Magdeleine de</i> . Souvenirs de Magdeleine de Perregaux née Montmollin . . . . .                                  | 101          |
| <i>Pury, Monique de</i> . Petite querelle provoquée par un rondeau en 1755 . . . . .   | 281          |
| <i>Röthlisberger, Edmond</i> . Souvenirs d'Edmond Röthlisberger . . . . .  | 109          |
| <i>Schnegg, Alfred</i> . Les autorités neuchâteloises et les événements de 1870-1871 — Léon Montandon, 1884-1971 . . . . .       | 155<br>125   |
| <i>Vuille, Paul</i> . Sobriquets et surnoms neuchâtelois au milieu du XIV <sup>e</sup> siècle                                    | 251          |

## BIBLIOGRAPHIE

|   |     |
|---|-----|
| Rolf Winiker, <i>Madame de Charrière. Essai d'un itinéraire spirituel</i> (Charly GUYOT) . . . . .                                    | 290 |
| André Jeanneret, <i>La pêche et les pêcheurs du lac de Neuchâtel. Etude historique et ethnographique</i> (Jean COURVOISIER) . . . . . | 292 |
| Ulrich Im Hof, <i>Aufklärung in der Schweiz</i> (Jean COURVOISIER) . . . . .  | 292 |
| Johannes J. Manz, <i>Emer de Vattel. Versuch einer Würdigung</i> (Henri THÉVENAZ) . . . . .   | 294 |

## CHRONIQUE

Avant-propos (le comité de rédaction), p. 5. — Chronique des sociétés savantes (Eric BERTHOUD), p. 164. — Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel : Séance administrative tenue au château de Valangin, samedi 12 juin 1971 (Paul GRANDJEAN), p. 295. — XCVII<sup>e</sup> réunion annuelle tenue à Saint-Aubin, samedi 11 septembre 1971 (Intérim), p. 300. — Prix Auguste Bachelin (Louis-Edouard ROULET), p. 303.



## PLANCHES HORS TEXTE

|   | <i>Pages</i> |
|---|--------------|
| Halte à Saint-Blaise de cuirassiers internés, février 1871. Détail. Peinture à l'huile d'Auguste Bachelin (propriété de la commune de Saint-Blaise) . . .   | 4            |
| Dépêche télégraphique publiée par le journal <i>L'Union libérale</i> , le 3 février 1871 (Archives de l'Etat) . . . . .   | 68           |
| Bivouac des troupes du général Bourbaki aux Verrières. Peinture d'Edouard Castres. (Musée des Beaux-Arts de Lucerne. Etude ayant servi au Panorama de Lucerne. Propriété de la Fondation Gottfried Keller) . .  | 69           |
| Canon à balles donné par la France après le départ des « Bourbakis », portant l'inscription : « <i>La République française à la République helvétique 1871.</i> » (Musée militaire vaudois. Direction des arsenaux. Morges) . .   | 74           |
| Dames lavant les pieds des blessés à Neuchâtel, janvier 1871. Bois gravé d'après un dessin d'Auguste Bachelin ( <i>L'Illustration</i> , 8 avril 1871) . .   | 102          |
| Parc d'artillerie de l'armée Bourbaki à Travers. Gravure d'après un dessin de Paul de Pury ( <i>The Illustrated London News</i> , 25 février 1871) . . .  | 103          |
| Léon Montandon, 1884-1971 . . . . .   | 125          |
| Joseph Jacot Guillarmod (1603-1698), lieutenant-colonel au service de Danemark. — Portrait appartenant à M. Claude Jacot Guillarmod. Château de Boiron, par Astaffort (Lot-et-Garonne) . . . . .  | 132          |
| Attaque nocturne de Copenhague par les Suédois, en février 1659. Jacot Guillarmod se trouve à l'endroit marqué par la lettre C. Gravure d'Erik Dahlberg extraite de Samuelis de Puffendorf, <i>De rebus a Caroli Gustavo... gestis libri septem</i> , Nuremberg, 1696 . . . . . | 132          |
| Vue de Nyborg. Gravure extraite de l'œuvre de Puffendorf, 1696 . . . . .  | 133          |
| Sceaux du major Joseph Jacot Guillarmod, 1662 et dès 1664 . . . . .   | 133          |
| Armoiries peintes sur le portrait du lieutenant-colonel Joseph Jacot Guillarmod, après 1671 . . . . .   | 133          |
| Régiment suisse Du Pasquier, 1733-1737 (Reconstitution par Ernesto Chiappa) . . . . .   | 150          |
| Bôle vers 1860 . . . . .  | 174          |
| Monnaies romaines trouvées à Dombresson en 1824. Planches I-V . . .   | 218-219      |

## ILLUSTRATIONS DANS LE TEXTE

|  |     |
|--|-----|
| Situation des troupes étrangères à la frontière suisse, le 31 janvier 1871 au soir. (Extrait de <i>La guerre franco-allemande de 1870-1871</i> , par le Grand Etat-Major prussien, 1882) . . . . . | 28  |
| Uhlan tendant une gourde à un zouave. Dessin à la plume d'Oscar Huguenin. (Propriété de M <sup>me</sup> Anna Rittershaus, à Areuse) . . . . .  | 35  |
| Cuirassier français et clocher de Bôle, par Oscar Huguenin. (Planche tirée de l'album <i>Scènes de l'entrée des soldats de l'Armée de l'Est</i> , 1871. Bibliothèque centrale, Zurich) . . . . .   | 51  |
| Affiche de mobilisation des troupes neuchâteloises, 16 juillet 1870 (Archives de l'Etat) . . . . .   | 57  |
| La Coronelle, à la Chaux d'Abel . . . . .  | 143 |
| Cuisine de la Coronelle . . . . .  | 145 |
| Ecu sur la clé d'arc de la porte de grange de la maison de Clermont. Abraham Jacob dit Guilliamodz. Début du XVII <sup>e</sup> siècle . . . . .  | 145 |
| Plan des lieux-dits de Bôle . . . . .  | 212 |



